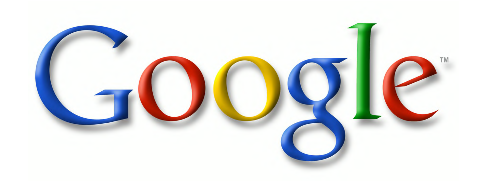
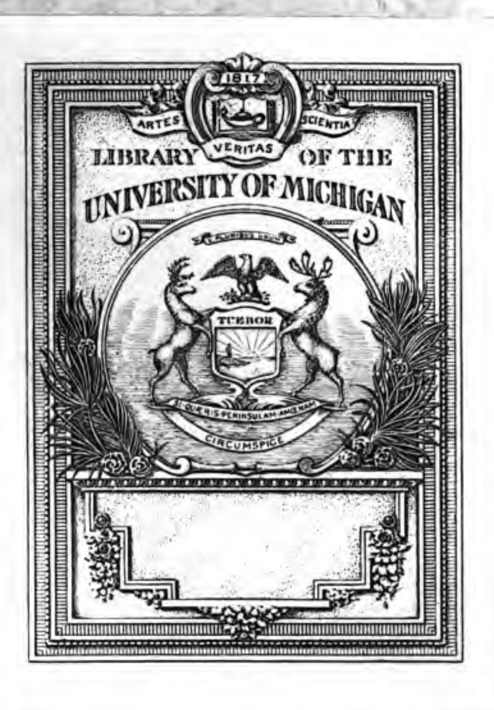



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE


ND IEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE, ABBÉ DE LA TRAP
c. Rigault Pinxit
I. Crespy Sculp
Il marchera devant lui dans
l'esprit et la vertu d'Elie.....
pour preparer au Seigneur
un peuple parfait. S. Luc. chap. 1. v. 17.

# LA VIE
## DE DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ,

ABBÉ RÉGULIER ET Reformateur du Monaſtere de la Trappe, de l'Etroite Obſervance de Ciſteaux.

*par M. l'Abbé* DE *MARSOLLIER,* *Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Uzés.*

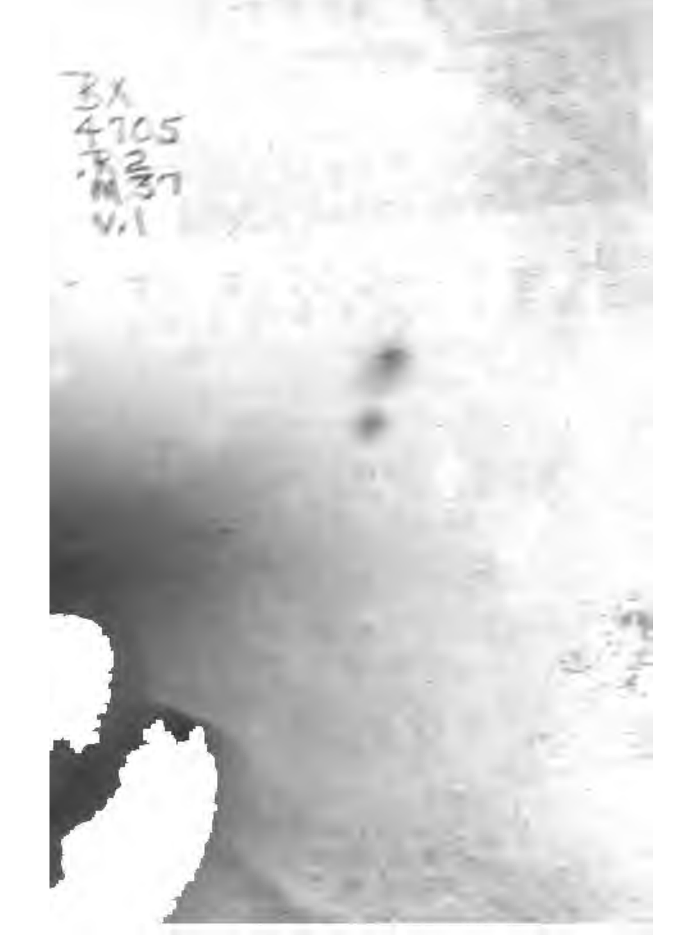
PREMIERE PARTIE.



A PARIS,
Chez JEAN DE NULLY, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre.

M. D. CCIII.
*AVEC PRIVILEGE DU ROY.*

Henriette de Venus d'ai


BX
4705
M37
v.1



# AU ROY,

IRE,

*Je viens offrir à* VOTRE MAJESTÉ *la Vie d'un Homme illuſtre par ſes grandes qualitez,*

*par tout ce qui peut distinguer aux yeux des hommes ; mais infiniment plus illustre par sa pieté, par les exemples des Vertus Chrétiennes & Religieuses qu'il a donnez à toute l'Eglise sous vostre Regne, & si je l'ose dire, par tout ce qui le pouvoit distinguer aux yeux de Dieu.*

*Il a toujours mis, SIRE, au nombre des graces que Dieu luy avoit faites, celle d'être né Sujet de* VOTRE MAJESTE', *il en a cheri & rempli les devoirs, & rien n'a surpassé le zele, la fidelité, & l'admiration qu'il a toujours euë pour vostre Personne Sacrée. C'est tout ce qu'il emporta du siecle en le quittant, & jamais ces sentimens ne furent plus vifs, que depuis qu'il eût tout abandonné pour suivre* JESUS-CHRIST. *Attentif à sa Doctrine & à ses exemples, il eût cru manquer à ce qu'il devoit à Dieu même, s'il n'eût pas eu pour le plus grand des Rois, qui en est la plus*

*vive image, tout le dèvouëment que la naissance inspire, & que la Religion ne manque jamais de perfectionner.*

*C'est ainsi qu'une pieté éclairée sçait rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu, ce qui est à Dieu. Bien loin de rompre, ou même de relâcher ces liens indissolubles qui nous attachent à nos Souverains, elle les serre, elle les rend plus forts, & en gravant dans nos cœurs cette soumission sans bornes, que nous devons à cette Puissance infinie qui fait regner les Rois, elle y forme en même temps cette fidelité inviolable que nous devons à ceux qui sont les dépositaires de son aurorité, & dont elle se sert pour le Gouvernement du Monde.*

*Mais,* SIRE, *si la Religion inspire ces sentimens pour tous les Souverains, tels qu'ils puissent être, que ne doit-elle point inspirer pour* VOTRE MAJESTE', *pour un*

*Roy qui en est le plus ferme appui, qui n'est occupé qu'à l'étendre, à l'affermir, à la proteger contre les efforts les plus violens de l'ambition & de l'heresie, qui ne combat, & qui ne triomphe que pour Elle, & qui n'use de son pouvoir que pour faire respecter les loix, & pour faire regner la Pieté & la Justice.*

*L'Abbé de la Trappe,* SIRE, *pénétré de ces sentimens, n'a jamais mis de bornes à l'attachement respectueux qu'il devoit à* VOTRE MAJESTE'; *élevé dès ses premieres années dans vôtre Cour, où sa naissance, les grandes Charges qui étoient dans sa Maison, & son merite même lui avoient donné entrée; il se remplit de bonne-heure de la haute idée que les qualitez héroïques de* VOTRE MAJESTE' *forment dans tous les esprits & dans tous les cœurs. Il ne peut voir sans admiration cette sagesse anti-*

*cipée qui présidoit à tous vos Conseils, cette application infatigable au gouvernement de l'Etat, & cette grandeur d'ame qui nous promettoit dés lors ces entreprises si bien concertées, ces victoires, ces triomphes, & tous ces grands succès qui ont porté la gloire de votre Nom jusques aux extremitez de la Terre. De pareilles idées ne se détruisent pas aisément, elles se soutiennent par elles-mêmes, & les impressions qu'elles faisoient sur le cœur de l'Abbé de la Trappe étoient d'autant plus profondes, que vos grandes actions, SIRE, les renouvelloient tous les jours.*

*La Renommée portoit dans son desert les merveilles de votre Regne. Il apprenoit avec cette sainte joïe que l'amour de la justice a coutume d'inspirer, que les vices étoient reprimez par vos Edits, l'impieté confonduë par vos exemples, l'heresie détruite par vos soins, & la Religion troimphante. Il n'ignoroit pas*

*SIRE, les graces & les dons du Ciel, je veux dire, ce concours heureux des Vertus Chrétiennes & Royales, qui vous élevent au-dessus de tous les Souverains, & qui vous rendent digne de commander à toute la Terre.*

*Comme il étoit persuadé que le salut de la France, & la gloire de l'Eglise étoient inséparablement attachez aux jours & à la prosperité de* VOTRE MAJESTÉ, *il s'occupoit sans cesse de cette pensée devant Dieu. C'étoit l'objet continuel de ses vœux les plus ardens: Ces sentimens pour votre Personne Sacrée n'étoient pas renfermez dans son cœur; il les inspiroit à tous ceux qui s'adressoient à luy de toutes parts, pour se regler sur ses avis, à tous ces saints Solitaires que sa reputation attiroit sous sa conduite; en formant des Saints, il vous formoit, SIRE, des Sujets pleins de zele, & il ne se passoit point de jour qu'ils*

*ne levassent tous ensemble des mains pures vers le Ciel, pour attirer sur* VOTRE MAJESTÉ, *ces benedictions abondantes dont nous ressentons tous les jours les effets.*

*Vos bienfaits,* SIRE, *ces graces si essentielles répanduës tant de fois sur l'Abbaye de la Trappe, cette protection puissante accordée si souvent à l'illustre Abbé que Dieu avoit choisi pour y rassembler un si grand nombre de Penitens uniquement occupez du soin de luy plaire, faisoient sans cesse sur ces cœurs si purs des impressions nouvelles, ils vous ont toujours regardé,* SIRE, *& ils vous regardent encore aujourd'huy comme le protecteur de leur Reforme, & il n'y en a point parmi eux qui ne croyent vous devoir cette sainte tranquillité dont il joüit, & ces moyens si seurs de se sanctifier que vous avez bien voulu leur conserver au préjudice même de vos propres interêts.*

*Une partie de ces ſaints habitans du deſert de la Trappe, a emporté ces ſentimens dans le Ciel, l'autre conſerve ſur la terre une reconnoiſſance infinie pour* VOTRE MAJESTÉ, *& je puis dire,* SIRE, *qu'il n'y a peut-être point de lieu dans le monde, où l'on prie pour elle avec plus de pureté, plus de perſeverance, & plus de ferveur. Aujourd'huy même ces ſaints Solitaires empruntent ma plume, pour renouveller à* VOTRE MAJESTÉ *les aſſurances du plus reſpectueux attachement qui fut jamais; C'eſt pour en donner des marques publiques qu'ils ont ſouhaité que la Vie de leur illuſtre reformateur luy fût dediée, & ils ont reſſenti vivement la grace que vous avez bien voulu me faire en me permettant de vous l'offrir en leur nom.*

*Nous devons eſperer,* SIRE, *que cette vertu ſi pure dont on a fait Profeſſion dans cette celébre Abbaye.*

*ne diminuëra point dans la suite des temps l'éclat de la gloire de vostre Regne, & que comme la penitence Chrétienne qu'on y pratique avec tant de benediction, aura sans doute une place honorable dans les Annales de l'Eglise; la posterité la comptera aussi parmi les merveilles du Regne de LOUIS LE GRAND; Je suis avec le plus profond respect, & la soumission la plus parfaite,*

*SIRE,*

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obéïssant, & tres-fidele Sujet & serviteur.
MARSOLLIER.

# AVERTISSEMENT.

IL eût été à ſouhaiter que la Vie d'un auſſi grand Homme que DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, Abbé Reformateur de la Trappe, fût tombée dans de meilleures mains que les miennes. J'ay été le premier à me rendre juſtice. On ſçait qu'il n'a pas tenu à moy que cette belle Hiſtoire n'ait été confiée à un plus habile Ecrivain que je ne ſuis, & qu'il n'a pas moins fallu que l'autorité du feu Roy d'Angleterre de glorieuſe memoire, & de la Reine ſon Epouſe, pour m'obliger à l'entreprendre.

Le reſpect infini dont j'ay toujours fait profeſſion pour leurs Majeſtez Britanniques, la gloire de leur obéïr, & l'honneur dont leur choix me combloit, ont diſſipé toutes les difficultez que je pouvois faire. C'eſt ce qui m'a porté à

entreprendre un Ouvrage autant au-dessus de mes forces, que celuy que je donne au Public.

Dés qu'on eût appris à la Trappe que le Roy & la Reine de la Grande Bretagne m'avoient fait l'honneur de jetter les yeux sur moy pour écrire la Vie de cet illustre Abbé qui a rendu ce saint Desert si celebre, on m'envoya tous les Memoires qui pouvoient servir à la composition de cet Ouvrage. Deux personnes qui avoient eu le plus de part à l'estime & à la confiance de l'Abbé de Rancé, avoient été commises pour y travailler, & ils l'avoient fait avec tant d'exactitude qu'aucune de ses actions, & pour ainsi dire, de ses paroles, ne leur avoit échappé, & qu'ils avoient même des copies des moindres Lettres que ce grand Homme avoit écrites.

J'examinai ces Memoires avec toute l'attention possible; mais quoiqu'ils fussent fort amples, & fort éxacts, comme personne n'entre aussi-bien dans le dessein d'un Ouvrage que celuy qui le doit composer, je m'apperçus qu'il y avoit quelques vuides, & quelques endroits qui avoient besoin de preu-

ves. Je ne doutai point que je ne trouvasse à la Trappe dequoy remplir les uns, & dequoy éclaircir les autres, cela me fit resoudre à y faire un voyage.

J'avouë qu'il auroit manqué quelque chose à l'idée que je devois avoir de l'excellent Homme qui l'a reformée, si je n'eusse pas été témoin moi-même de tout ce qui s'y passe de grand, de saint, & d'édifiant, & je n'exagererai point quand je dirai que c'est le plus grand spectacle de pieté qui soit dans l'Eglise, & le plus digne d'une Religion aussi pure, & aussi sainte que la nôtre. J'ay donc vû de mes yeux tout ce que je raconte de la Vie, que l'on mene dans cette Maison.

Je ne me contentay pas d'y examiner toutes choses avec cette exactitude scrupuleuse, que demandoit le compte que j'en devois rendre au Public ; j'employai environ quinze jours à ramasser tous les papiers dont je pouvois avoir besoin. Je fus aidé dans cette recherche par le Secretaire de l'Abbé, dont je devois écrire la Vie, & par trois Religieux des mieux instruits de tout ce qui s'étoit passé, que le Reverend

Pere Abbé eût la bonté de me donner. J'eus même la liberté de les entretenir autant qu'il fût necessaire pour être exactement informé de toutes choses. Je ne leur trouvai point cette ignorance basse & stupide, qu'on a voulu depuis leur attribuer, pour décrier les Memoires qu'ils m'avoient donné; leur zele & leur respect pour la mémoire de leur Pere, & le desir de contribuer à sa gloire, (plutôt à celle de Dieu qui avoit renouvellé en sa personne les prodiges de sa Grace) leur avoit tenu lieu de la curiosité si ordinaire au reste des hommes; ils étoient instruits, & en état d'instruire sur tout ce qui regardoit leur illustre Abbé. J'écrivois tous les jours de mon côté tout ce qu'ils me disoient. Je partis ainsi de cette Abbaye avec tous les memoires & toutes les instructions qui m'étoient necessaires.

Avec ces seuls secours j'étois en état d'écrire la Vie de l'Abbé de la Trappe, d'une maniere qui eut pû satisfaire la curiosité du Public; mais le bruit que j'avois été choisi pour travailler à cet Ouvrage ne fut pas plutôt répandu, que ce grand nombre d'amis que la pieté &

les grandes qualitez de l'Abbé de Rancé luy avoient acquis, m'envoyerent de tous côtez des memoires ſur les moindres cir-circonſtances de ſa vie.

Je ne dois pas oublier que M. le Cardinal Le Camus, dont le ſçavoir & l'éminente pieté font tant d'honneur à l'Egliſe, m'a fait l'honneur de m'en envoyer qui ſont tous écrits de ſa main; on peut juger du merite de ces inſtructions, par l'eſtime qu'on doit faire de tout ce qui vient de celuy qui a bien voulu en être l'auteur.

Je ne me ſuis pas contenté de prendre toutes les précautions dont je viens de parler; J'ay entretenu ſouvent tous ceux que j'ay pû connoître qui avoient eu avec l'Abbé de la Trappe des liaiſons de ſang ou d'amitié; je les ay conſulté ſur ce qu'ils pouvoient ſçavoir, je leur ay propoſé mes doutes, & tout ce qui pouvoit avoir beſoin de preuve ou d'éclairciſſement; ils ont fait eux-mêmes toutes les perquiſitions neceſſaires ſur toutes les choſes dont ils n'étoient pas aſſez informez; en un mot, je n'ay rien négligé de ce qui me pouvoit donner une connoiſſance entiere de la Vie que je devois écrire.

Aprés avoir pris toutes ces mesures qui me fournissoient la matiere de mon Ouvrage, je n'ay rien épargné pour donner au récit tout ce qui le pouvoit rendre agréable & édifiant.

J'ay donc écris le premier Livre & une partie du second sur les Memoires de la Trappe, sur ceux de M. le Cardinal le Camus, sur ceux qui m'ont été fournis par les parens de nôtre illustre Abbé, par ses amis, & par ceux qui avoient eu l'avantage de le connoître dans le monde.

Ce que je raconte dans le second & le troisiéme Livre des differends entre la Commune & l'Etroite Observance de Cisteaux, & de ce qui s'est passé à Rome, & en France à cette occasion, est pris en partie des Memoires de la Trappe, en partie de ceux qui ont été dressez sur les pieces originales par un sçavant Religieux de l'étroite Observance. Je me suis encore servi d'un Journal tres-exact du voyage de Rome de l'Abbé de la Trappe, que Monsieur Felibien Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Chartres, m'a fait la grace de me prêter. L'Auteur de ce Journal est Monsieur Felibien, Cha-

noine & Prevôt de la même Eglise ; il eût avec l'Abbé de la Trappe les liaisons les plus intimes, il l'accompagna à Rome, & il eut part à toutes les affaires qui s'y traiterent ; ainsi il ne dit rien dont il n'ait été témoin, ou dont il n'ait été parfaitement informé. D'ailleurs, c'étoit un homme d'une probité reconnuë, & qui avoit toutes les lumieres qui peuvent donner de l'autorité à son Ouvrage.

Le quatriéme & cinquiéme Livre qui contiennent la Reformation de l'Abbaye de la Trappe, tout ce qui s'y est passé de plus remarquable, tout ce qu'a fait son illustre Abbé jusques à sa mort, & sa mort même si prétieuse devant Dieu ; ont été écrits sur les Memoires de la Trappe, sur d'autres qui m'ont été fournis par diverses personnes, sur ce que j'ay vû moi-même lorsque j'étois dans cette sainte Maison, & sur ce qui m'a été raconté par les Religieux de cette Abbaye, & par plusieurs personnes qui ont eu avec l'Abbé, dont j'écris la Vie, les liaisons les plus étroites, & qui avoient une connoissance exacte de tout ce qui est arrivé à la Trappe pendant sa vie. Je me suis enco-

re ſervi de la relation ſi édifiante de la mort de ce grand Homme, compoſée par M. l'Evêque de Sées qui l'a aſſiſté dans ſes derniers momens. Je m'en ſuis tenu aux circonſtances qu'il a marquées, & j'ay regardé comme ſuſpect tout ce qui n'étoit point dans le récit d'un Prélat ſi exact & ſi éclairé.

Le ſixiéme Livre qui contient ſon eſprit, c'eſt-à-dire une partie de ſes ſentimens & de ſes maximes, a été compoſé ſur ſes écrits, & ſur ſes Lettres. J'y ay ajouté pluſieurs faits qui n'avoient pas trouvé place dans ſa Vie; ils ſervent comme de preuves aux ſentimens de ce grand Homme.

Si je ne raporte point de miracles, ce n'eſt pas par incredulité. Je ſçai que le bras de Dieu (*comme parle l'Ecriture*) n'eſt pas racourci, & que le pouvoir de faire des miracles qu'il a accordé à ſon Egliſe, n'eſt borné à aucun tems, & doit durer autant que le monde. J'avouë même qu'on m'en a raconté pluſieurs à la Trappe avec des circonſtances qui ne permetteent pas de les rejetter; mais j'ay toujours crû que ſur les faits de cette nature en particulier, il falloit attendre le jugement de l'Egliſe.

J'ay toujours porté ſur cela l'exactitude ſi loin, qu'on n'a jamais pû obtenir de moy de mettre dans la Vie de Saint François de Sales, dont la ſainteté eſt ſi generalement reconnuë, d'autres miracles que ceux qui ſont raportez dans le procés Verbal de ſa Canonization.

Je n'ay point nommé pluſieurs perſonnes qui ont part à cette Hiſtoire, & dont le merite & la vertu ſembloient éxiger qu'on tranſmît leurs noms à la poſterité. Deux raiſons m'en ont empêché; l'une que les uns m'ont prié de ne les pas faire connoître, & que j'ay crû que ce ſeroit manquer à l'honnêteté que de nommer les autres ſans leur permiſſion, & peut-être même contre leur gré. L'autre, que cette omiſſion n'intereſſe point la verité des faits, & ne porte aucune obſcurité dans le récit.

Je n'ay rien épargné pour juſtifier l'Abbé de la Trappe, de pluſieurs calomnies inventées contre luy; ſi j'en ay négligé quelques-unes, c'eſt que j'ay crû qu'elles étoient tombées d'elles-mêmes, que tout le monde en étoit revenu, & qu'elles ne meritoient pas qu'on en conſervât le ſouvenir à la poſte-

rité. Bien des gens se sont trouvez de mon goût, & dans la verité une apologie trop continuée s'éloigne du caractere de l'Histoire.

Aprés tout ce que je viens de dire, si quelqu'un prétendoit que quelques faits ne sont pas tout-à-fait comme je les raporte, on me fera bien la justice de croire que je respecte trop le Public pour luy en imposer, & que je sçai trop ce que je dois à la verité, & ce que je me dois à moi-même pour m'être pû resoudre à en alterer le récit. J'ay suivi mes Memoires, ils sont encore entre mes mains, je seray toujours prêt à les communiquer à ceux qui les voudront consulter.

J'avouë qu'on m'a parlé de quelques faits éclatans qui eussent fort paré mon sujet; mais comme ils n'étoient pas suffisamment prouvez, je n'ay pas crû les devoir raporter. L'Histoire n'est point un éloge, c'est un récit fidele, exact, simple, & naturel des faits, & des actions d'autrui; pour peu qu'on s'éloigne de la vérité bien avérée, on sort du caractere de l'Histoire.

J'avois dessein de donner plus d'étenduë au sixiéme Livre, qui contient

l'eſprit de l'Abbé de la Trappe. J'avois même fait un recueil des endroits les plus choiſis de ſes Ouvrages, & de quantité de Lettres qui n'ont point encore été données au Public dans la vûë de l'y inſerer. Le peu de tems que j'ay eû pour achever cet Ouvrage ne m'a pas permis d'executer ce deſſein. Il meritoit bien que quelqu'autre plus habile que je ne ſuis, voulût bien l'entreprendre.

Au reſte, on trouvera peut-être à redire que j'aye raporté dans le corps de la narration, des endroits un peu longs des Lettres & des autres écrits de l'Abbé de la Trappe. J'avouë que les citations rompent le récit, & qu'elles ne ſont pas ſelon les regles de l'Hiſtoire. Je n'ay cité auſſi que le plus rarement que j'ay pû, dans des endroits importans, mais conteſtez, & qui avoient beſoin de preuves. J'ay conſideré de plus, que ſi la narration doit plaire, elle doit perſuader, & ne laiſſer aucun doute de la verité des faits. D'ailleurs, il n'en eſt pas tout-à-fait des Vies des Saints, comme des autres Hiſtoires. Il eſt vrai qu'on n'y doit pas négliger les agrémens du récit, non plus que cette

maniere d'écrire coulante, insinuante & legere qui touche & qui entraîne le Lecteur. Mais on ne doit jamais oublier que ces sortes d'Ouvrages doivent édifier, & rendre meilleurs ceux qui les lisent. C'est la fin que je me suis proposée en écrivant cette Histoire.



TABLE

# TABLE DES CHAPITRES

Contenus en ce Volume.

## LIVRE PREMIER.

## LIVRE SECOND.

---

## LIVRE TROISIE'ME.

Fin de la Table des Chapitres.

# *APPROBATION.*

J'AY vû par avance avec un singulier plaisir, & examiné depuis avec encore plus d'attention par ordre de Monseigneur le Chancelier, *La Vie de Dom* ARMAND JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE', *Abbé Regulier Reformateur de l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Trappe de l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux; Par Monsieur l'Abbé DE MARSOLLIER, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzés.* Ce Livre comme tous les autres du même Auteur est écrit d'un stile aisé, naturel, noble & élegant. Il n'attache pas moins les Lecteurs par le tour & la richesse des expressions, & par l'heureux choix du sujet, que par le goût, la sagesse, & le juste discernement qui regnent dans les matieres qui y sont traitées : de sorte que tout y est bien pensé, solide, agreable & édifiant, capable de ramener une infinité d'ames à Dieu, par le beau jour qu'on y a sçu donner à un des plus grands exemples qui ait paru de nôtre temps; en donnant icy mon jugement, j'ay le bonheur de rapporter celuy de plusieurs

personnes illustres & éclairées qui ont lû ce Manuscrit avant ou après moy, & qui croient que c'est un des plus saints & des plus utiles presens qu'on puisse faire au public. En un mot, cet Ouvrage merite d'autant mieux l'impression, qu'il est autorisé par les Puissances, tres-estimé de tout ce qu'il y a de gens de sçavoir, & attendu de tout le monde avec impatience. FAIT à Paris, ce quinziéme Septembre 1702.

LA MARQUE-TILLADET.

---

## *PRIVILEGE DU ROY.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE; A nos amez & feaux Conseillers, les gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT, le sieur *Marsollier* Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzés, nous ayant fait supplier de luy accorder nos Lettres de Privilege pour l'impres-

ſion de *la Vie de Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, Abbé Regulier Reformateur de l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Trappe, de l'Etroite Obſervance de l'Ordre de Cîteaux* qu'il a compoſée ; Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir, ledit Livre, en un ou pluſieurs volumes, en telle forme, marge, caracteres & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de douze années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, & de le faire vendre & diſtribuer par tout nôtre Royaume: Faiſant défenſe à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & diſtribuer ledit Livre ſous quelque pretexte que ce ſoit, même d'impreſſion étrangere & autrement, ſans le conſentement de l'Expoſant ou de ſes ayant cauſe ; ſur peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de quinze cent livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts: A la charge d'en mettre avant de l'expoſer en vente deux exemplaires

en nôtre Bibliotheque publique, un autre dans le Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le sieur Phelyppeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, de faire imprimer ledit Livre dans nôtre Royaume & non ailleurs, en beaux caracteres & papier, suivant ce qui est porté par les Reglemens des années 1618. & 1686. & de faire enregistrer les Presentes ès Registres de la Communauté des Libraires de nôtre bonne Ville de Paris, le tout à peine de nullité d'icelles; du contenu desquelles Nous vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, cesser & faire cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons que la copie desdites Presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution des presentes, toutes significations, défenses, saisies, & autres actes

requis & necessaires, sans demander aucune permission, & nonobstant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le dix-septiéme jour de Septembre, l'an de Grace mil sept cent deux, & de nôtre Regne le soixantiéme. Par le Roy en son Conseil.

*Signé* LECOMTE.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, conformement aux Reglemens. A Paris, le septiéme Octobre* 1702.

P. TRABOUILLET, Syndic.

Achevé d'imprimer le 13. Janvier 1703.

*Les Exemplaires ont été fournis.*

Et ledit sieur de Marsollier a cedé son droit de Privilege à Jean de Nully, Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

LA VIE



# LA VIE
## DE
## DOM ARMAND JEAN
# LE BOUTHILLIER DE RANCÉ,

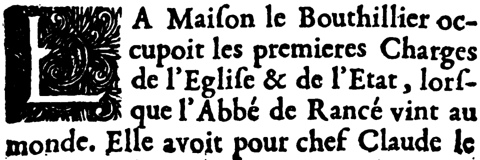
## ABBÉ REGULIER ET REFORMATEUR du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux.

## LIVRE PREMIER.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Naissance de l'Abbé de la Trappe. L'éclat où étoit alors la Maison dont il est sorti. Son éducation : qualitez extraordinaires qui èclatoient en luy dés son enfance.*



LA Maison le Bouthillier occupoit les premieres Charges de l'Eglise & de l'Etat, lorsque l'Abbé de Rancé vint au monde. Elle avoit pour chef Claude le

Bouthillier, Secretaire d'Etat, depuis Sur-Intendant des Finances, pere de Leon le Bouthillier Comte de Chavigny, Secretaire d'Etat, Trésorier des Ordres du Roy, & Chancelier de Gaston de France, Duc d'Orleans: Claude le Bouthillier eut une sœur qui fut Abesse de saint Antoine, & trois freres, Sebastien le Bouthillier Evêque d'Aire, Prelat d'une pieté distinguée, Denys le Bouthillier Seigneur de Rancé, Conseiller d'Etat, President en la Chambre des Comptes, Cour des Aydes, & Finances de Bourgogne, Secretaire de la Reine Marie de Medicis; & Victor le Bouthillier Archevêque de Tours, premier Aumônier de Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roy Loüis XIII. Tous ces enfans avoient pour pere Denys le Bouthillier, Conseiller d'Etat, l'un des plus illustres Magistrats de son tems. Denys le Bouthillier de Rancé, frere de Claude, eut huit enfans de Charlotte Joly sa femme, trois fils & cinq filles. L'aîné des fils fut Denys-François le Bouthillier; le second Armand-Jean, le troisiéme Henry Chef d'Escadre, sert encore aujourd'huy le Roy, & se distingue par sa probité & par sa

valeur ; l'aînée des filles fut mariée premierement au Comte de Belin, & en secondes nôces au Comte d'Albon ; les autres se firent Religieuses, à la reserve de la plus jeune, qui fut mariée au sieur de la Roche Verstasal, Gentilhomme d'Auvergne. De tous ces enfans le plus illustre, sans contredit, a été Armand-Jean de Rancé, Abbé Regulier & Reformateur du Monastere de Nôtre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux, dont, avec l'assistance du Ciel, j'entreprens d'écrire la Vie.

Il nâquit à Paris l'an mil six cent vingt-six, le neuviéme de Janvier ; on le baptisa le même jour dans la maison de son pere, sans les ceremonies ordinaires de l'Eglise. Elles furent celebrées depuis avec beaucoup d'éclat le trentiéme May mil six cent vingt-sept dans l'Eglise de S. Côme ; le Cardinal de Richelieu & la Marquise d'Effiat, femme du Sur-Intendant des Finances, luy servirent de parrain & de marraine.

Son enfance fut remarquable par tous les endroits qui la pouvoient distinguer ; une physionomie heureuse prevenoit tout le monde en sa faveur, un air spirituel, mille agrémens répandus dans

toutes ses manieres, un esprit doux, vif & brillant luy gagnoient tous les cœurs.

Tant de qualitez soutenuës de la faveur du Cardinal de Richelieu, devoient, ce semble, porter Monsieur de Rancé à concevoir de grands desseins pour la fortune de son fils; un autre que luy n'eût point mis de bornes à ses esperances; mais les broüilleries qui survinrent entre la Reine Marie de Medicis, dont il étoit Secretaire, & le Cardinal de Richelieu, l'obligerent de borner ses vûës; la probité même dont il faisoit profession, ne lui ayant pas permis de profiter de la faveur de son frere, qui étoit Sur-Intendant des Finances, ni de l'accés qu'il avoit lui-même auprés du premier Ministre, aprés avoir engagé son aîné dans l'état Ecclesiastique, ses desseins pour Armand-Jean son second fils n'allerent pas plus loin qu'à le faire Chevalier de Malte.

Dieu qui l'appelloit à de grandes choses ne permit pas qu'on se contentât de l'éducation qu'on donne d'ordinaire aux enfans destinez à la profession des armes; son pere fut touché de ce naturel heureux qui ne laissoit presque rien à faire à l'éducation. Il crut qu'il ne luy étoit pas permis de negliger un fonds si

riche, qui produiſoit de luy-même, & qui ne pouvoit manquer de répondre à la culture qu'on auroit ſoin de luy donner : le jeune Armand apprit à lire & écrire, & les premiers élemens des ſciences avec une facilité qui n'a peut-être point eû d'exemple. Ce ſuccez porta Monſieur de Rancé à le faire élever ſous ſes yeux ; il luy donna en même-tems trois Précepteurs ; l'un luy apprenoit la langue Latine, l'autre la langue Grecque, & le troiſiéme n'étoit occupé qu'à former ſes mœurs, à veiller ſur ſa conduite, & à luy apprendre les principes de la Religion Chretienne.

Cet admirable enfant ne ſuffiſoit pas ſeulement à tant d'occupations differentes, il avoit encore du tems de reſte, & ce tems étoit employé aux exercices qui convenoient à une perſonne de ſa qualité, & à la profeſſion des armes à laquelle il étoit deſtiné. Monſieur de Rancé ne le perdoit point de vûë ; il voyoit avec plaiſir qu'il étoit également propre aux Sciences & aux exercices du corps, & ſes maîtres ne ſe pouvoient laſſer d'admirer qu'il réüſsît dans tous ſes exercices, comme s'il ne ſe fût appliqué qu'à un ſeul en particulier.

## CHAPITRE II.

*L'Abbé de Rancé devient l'aîné de sa Maison par la mort de son frere, on l'engage dans l'état Ecclesiastique. Progrès surprenans qu'il fait dans les belles Lettres. Son excellent naturel ; mort de sa mere.*

La mort de son frere aîné, qui avoit [illegible] ce même nom, obligea Monsieur de Rancé de changer les vûës qu'il avoit pour son établissement ; il lui fit quitter l'épée, qu'il fit prendre à son cadet, & l'engagea dans l'état Ecclesiastique. Comme il s'agissoit de sauver les benefices de son aîné, Monsieur de Rancé, qui n'étoit pas riche, pour [illegible] de sa condition, crut qu'il [illegible] & le [illegible] Rancé n'avoit pas enco[re] [illegible] pour connoître l'ir[illegible] qui fait dé[illegible] les [illegible] la ressource la plus ordinaire des familles ; il le commit [illegible] & ce fut ce qui donna lieu à ces [illegible] & éclatantes qu'il fit lors de sa conversion aux dépens de son patrimoine.

L'Abbé de Rancé en ſuccedant à la qualité d'aîné qu'avoit ſon frere, ſucceda, pour ainſi dire, à ſes Benefices, & Monſieur de Rancé luy en procura bientôt d'autres; en fort peu de tems il ſe vit Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, Abbé de la Trappe, de l'Ordre de Cîteaux, de Nôtre-Dame du Val, de l'Ordre de S. Auguſtin, & de S. Simphorien de Beauvais, de l'Ordre de S. Benoiſt. Outre ces Abbayes, Monſieur de Rancé obtint encore pour luy le Prieuré ſimple de Boulogne, prés de Chambort, de l'Ordre de Grammont, & celuy de S. Clementin en Poitou; de ſorte qu'à l'âge de dix à onze ans, n'ayant rendu aucun ſervice à l'Egliſe, n'étant pas même en âge de luy en rendre, il joüiſſoit de quinze à vingt mille livres de rente des revenus Eccleſiaſtiques. L'uſage autoriſoit cet abus, ou pour mieux dire, la cupidité s'en faiſoit un pretexte, comme elle s'en couvre encore aujourd'huy.

L'Abbé de Rancé regarda ſon engagement dans l'état Eccleſiaſtique comme un nouveau motif de s'appliquer à l'étude; ſon inclination l'y portoit: l'obligation où il ſe vit d'être ſçavant pour parvenir aux fins qu'il commençoit dés

lors de se proposer, fortifia cette inclination. Il avoit la memoire heureuse, il apprenoit aisément & n'oublioit jamais ce qu'il avoit une fois appris : la vivacité de son esprit répondoit à sa memoire, & l'application dont il étoit capable égaloit l'un & l'autre; de sorte qu'il se fit admirer dans un tems où l'on connoît à peine les personnes de son âge. Les belles Lettres faisoient alors toute son application; il y fit de si grands progrès, qu'à l'âge de douze ans il sçavoit toutes les delicatesses de la langue Grecque, & de la Latine. Cela pourroit passer pour une éxageration, si on ne luy avoit vû expliquer les Poëtes Grecs & Latins avec une égale facilité, & si nous n'en avions encore des preuves subsistantes ausquelles il n'est pas possible de rien opposer.

On sçait que le Roy voulant donner une Abbaye à l'Abbé de Rancé, qui n'avoit alors qu'onze à douze ans, le Pere Caussin Confesseur du Roy s'y opposa; il se fondoit sur la grande jeunesse de l'Abbé, sur l'incapacité ordinaire aux enfans, & sur le peu de fond qu'on peut faire sur un âge si tendre, & si sujet au changement. On luy parla en vain de la beauté du genie de

l'Abbé de Rancé, de ses talens, de ses progrès surprenans dans les Sciences, & de la juste esperance qu'on pouvoit concevoir qu'il seroit un jour tres-utile à l'Eglise; le Pere Caussin ne voulut s'en rapporter qu'à soy-même; on luy mene le jeune Abbé, il l'interroge, il l'examine, & tout surpris de ses réponses, il luy presente enfin un Homere à expliquer. Comme il vit qu'il le faisoit sans hesiter, il crut qu'il s'aidoit de la version Latine qui étoit à côté du Grec; pour luy ôter ce secours il prend les gants de l'Abbé & en couvre la version Latine. Le jeune Abbé continua à expliquer Homere avec la même facilité. Le Pere Caussin convaincu, l'embrassant tendrement luy dit en riant, qu'il avoit les yeux d'un lynx, qu'il voyoit au travers de ses gants, & depuis ce tems-là il ne s'opposa plus aux graces que le Roy voulut luy faire.

L'Abbé de Rancé n'avoit pas plus de douze ans lors qu'il donna au public une nouvelle édition des Poësies d'Anacreon; il l'accompagna d'un Commentaire Grec qui fut admiré des Sçavans. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1639. & il le dedia au Cardinal de Richelieu. Le tems n'a rien diminué de

l'étonnement que ce Commentaire cause encore tous les jours à ceux qui le comparent à la tendresse de l'âge où étoit alors son auteur. Il fit dans ce même tems une Traduction Françoise de ce même Poëte. Ceux qui travailloient dés lors à la perfection de nôtre Langue y trouverent tant de beautez, qu'il fut aisé de juger que si peu de gens l'égaloient dans la connoissance des Langues Grecque & Latine, personne ne le surpasseroit dans l'intelligence parfaite de la Françoise. En effet aucun n'en a mieux connu toutes les beautez, & tout ce que nous avons de luy est écrit avec tant de goût, d'élevation & de politesse, qu'on est forcé d'avoüer qu'on ne peut ni mieux penser ni mieux écrire.

La bonté de son cœur égaloit, ou même surpassoit la beauté de son esprit; il l'avoit tendre, genereux, sincere, naturellement bienfaisant, toûjours prêt à entreprendre les choses les plus difficiles pour le service de ses amis. Jamais on n'a porté plus loin l'amour tendre & respectueux que nous devons à ceux de qui nous avons reçu la vie; & personne n'a été plus exact à tous les devoirs que les liaisons du sang exigent de nous.

On remarque à cette occasion qu'il n'a desobéï qu'une seule fois à M. de Rancé; Voicy quel en fut le sujet. La Reine Marie de Medicis ayant rompu avec le Cardinal de Richelieu d'une maniere si éclatante, qu'il n'y avoit plus lieu d'esperer de sa part aucun retour, Monsieur de Rancé qui occupoit une des premieres Charges de sa Maison, se crut obligé de ne plus voir le Cardinal. Il supposa que la chose parlant d'elle-même, son exemple suffiroit pour empêcher l'Abbé de Rancé de continuer à faire sa cour à cette Eminence. Mais ayant remarqué qu'il n'en étoit pas moins assidu auprés d'Elle, il luy défendit expressément de voir le Cardinal. Cette défense embarrassa l'Abbé au dernier point. D'un côté il ne pouvoit se resoudre à desobeïr à son pere, & de l'autre, outre que le Cardinal étoit son parrain, comme cette Eminence se connoissoit parfaitement en hommes, le Cardinal avoit penetré tout ce que le jeune Abbé pourroit être un jour, & pour se l'attacher il avoit pour luy des bontez qui flattoient agreablement son ambition. Rien n'est plus seduisant que les caresses d'un grand Ministre.

L'Abbé representa sur cela à Mon-

sieur de Rancé qu'une personne de son âge étoit sans consequence, & que d'ailleurs les obligations qu'il avoit au Cardinal, & celles qu'il pourroit luy avoir à l'avenir ne luy permettoient pas de rompre avec luy; qu'il le prioit d'agréer qu'il continuât de luy rendre ce que la reconnoissance & le devoir exigeoient également de luy. Monsieur de Rancé, qui se croyoit responsable à la Reyne de la conduite de son aîné, & qui d'ailleurs n'aimoit pas à être contredit, reïtera ses défenses, & le fit d'une maniere à faire comprendre à l'Abbé qu'il vouloit être obéï. L'Abbé trouva cet ordre si dur & si à contre-tems, qu'il ne put se resoudre à y deferer. Il continua à voir le Cardinal, mais ce fut avec tant de précautions, que Monsieur de Rancé n'en sçut rien, ou jugea à propos de le dissimuler. La mort du Cardinal le tira enfin de cet embarras. Il sentit vivement combien cette mort dérangeoit ses projets. L'Abbé avoit ses vûës, la Providence en avoit d'autres; heureux qui les sçait connoître, plus heureux qui sçait s'y soumettre, & les aimer.

Il avoit perdu quelques années auparavant Madame de Rancé, qui l'aimoit

avec une tendresse infinie. Jamais mere n'a été plus touchée des belles qualitez de son fils ; on peut dire qu'elle ne vivoit que pour luy. Le jeune Abbé de son côté avoit une attention continuelle à luy témoigner sa reconnoissance. Pendant sa derniere maladie on ne pouvoit l'arracher d'auprés d'elle, & cette bonne mere prenoit volontiers de sa main ce qu'elle eût refusé de toute autre. Le mal plus fort que les remedes l'emporta ; elle mourut entre les bras de son fils ; il la pleura, il en fut long-tems inconsolable, & l'on peut dire que la mort d'une personne si chere fut la premiere leçon que Dieu luy donna sur la fragilité des choses humaines. Ce fut pour luy une perte irreparable. Les affaires dont Monsieur de Rancé étoit accablé ne luy permettoient plus de veiller sur son éducation aussi assiduëment qu'il l eût souhaité ; il le perdoit souvent de vûë. Les soins & les bons exemples d'une mere si vertueuse y avoient suppléé jusques alors ; il joüit trop tôt de cette liberté si douce, mais si funeste aux jeunes gens.

## CHAPITRE III.

*L'Abbé de Rancé étudie en Philosophie & en Theologie avec un succez extraordinaire. Il dedie ses Theses à la Reine Mere. Il donne dans l'Astrologie judiciaire. Ses grands talens pour l'éloquence. Mort de son pere : avis important qu'il luy donne avant sa mort.*

COMME l'Abbé de Rancé sçavoit des belles Lettres tout ce que ses Maîtres étoient capables de luy en apprendre, il fut envoyé au College d'Harcourt pour y étudier en Philosophie ; il y eut tout le succez qu'on avoit lieu d'attendre de la vivacité & de la penetration de son esprit ; il soûtint des Theses qu'il dédia à la Reine Anne d'Autriche, & il s'y fit admirer de la Cour & de la Ville ; mais il donna dans un piege tres-dangereux, l'étude de l'Astronomie le conduisit à celle de l'Astrologie judiciaire. Cet esprit avide de tout sçavoir, capable de tout apprendre, ne se contenta pas de la con-

noissance des choses que la nature nous met devant les yeux. Il voulut penetrer dans l'avenir ; cette connoissance que Dieu s'est reservée, & que les hommes ne peuvent affecter sans crime, luy parut digne d'un esprit aussi sublime que le sien ; il crut que la destinée des hommes étoit écrite dans les Astres, & qu'il luy étoit permis de l'y chercher. Les inconveniens de cette fausse supposition, la liberté détruite, les actions humaines soumises à une fatalité inévitable, toute l'œconomie de la Religion renversée, l'incertitude & la fausseté même des prédictions des Astrologues, tout cela ne fut pas capable de le guerir de cette dangereuse curiosité. Il ne connut plus cette sage sobrieté si recommandée par l'Apôtre, & s'abandonna tout entier à l'avidité qu'il avoit de tout sçavoir.

L'étude de la Theologie suspendit pour un tems des recherches si dangereuses ; il s'y donna tout entier, parce qu'il vouloit l'emporter sur tous ses concurrens, & que l'ambition étoit alors sa passion dominante. Il fut un des premiers qui joignit à l'étude de la Scolastique celle de l'Ecriture Sainte, des Peres, & des Conciles. Il eut bientôt compris quelle étoit la veritable

ſource de la Theologie; & qu'une ſcience toute fondée ſur l'autorité pouvoit bien ſe ſervir de la raiſon, mais qu'elle ne devoit pas s'y borner. Le travail prodigieux que demande une ſcience d'une ſi grande étenduë, ne ſuffit pas pour occuper l'activité de ſon eſprit; il obtint la permiſſion de prêcher, & il le fit avec le même ſuccez q 'il avoit eu dans tout ce qu'il avoit entrepris juſques alors. Il poſſedoit cette haute éloquence qui perſuade, qui touche, & entraîne; ſa prononciation étoit pathetique & vehemente; en un mot il avoit tous les talens & toutes les qualitez qui peuvent former le parfait Orateur. Il ne laiſſa pas de ſoutenir ſes Theſes avec un applaudiſſement general; il dédia ſa
1652. Tentative à la Reine Mere, & ſe fit admirer par la vivacité de ſon eſprit, par la grace naturelle qu'il avoit à parler, & par la facilité qu'il avoit aquiſe de s'expliquer en Grec & en Latin avec une élegance dont peu de gens avoient juſques alors approché. Enfin aprés qu'il eut paſſé par toutes les épreuves qui ſont en uſage dans la Faculté de Paris, il finit ſa Licence, dont il eut le premier lieu, & acheva le cours reglé de ſes études.

La mort de ſon pere, qui arriva quelque tems aprés, acheva de le mettre dans cette funeſte liberté, dont il expia depuis le mauvais uſage par une penitence ſi auſtere. Monſieur de Rancé étoit allé à ſa Terre de Veret, où il s'occupoit à faire de nouveaux embelliſſemens, lors qu'il ſe ſentit attaqué d'une fauſſe pleureſie. Il écrivit auſſitôt à l'Abbé de Rancé l'état où il ſe trouvoit, & luy manda de le venir trouver avec ſon frere le Chevalier. L'Abbé de Rancé prit auſſi-tôt la poſte avec ſon frere, & ſe rendit à Veret.

Mais quelque diligence qu'il pût faire, il trouva Monſieur de Rancé ſi mal qu'on deſeſperoit de ſa vie. Son premier ſoin fut de luy faire recevoir les Sacremens de l'Egliſe, & de le preparer à la mort. Il avoit un fond de Religion aiſé à émouvoir, & qui prenoit le deſſus de tems en tems Comme Monſieur de Rancé avoit fait ſon Teſtament, & qu'il l'avoit confié à une de ſes filles, qui eſt preſentement Religieuſe aux Annonciades de Paris, l'Abbé ſe contenta de prendre de luy quelques lumieres pour la conduite de ſes affaires. Tout ce qu'on a ſçû de ce dernier entretien, ſur lequel l'Abbé ne

*triste, & prend le bonnet de Docteur.*

L'ABBÉ de Rancé qui étoit l'aîné de sa Maison, vit augmenter par la mort de son pere ses revenus, de la Châtellenie de Veret, une des plus belles & des plus agreables Terres de la Touraine, de celle des Clayes, & de plusieurs autres biens; de sorte qu'il eut alors environ trente mille livres de rente.

Il étoit à la fleur de son âge, n'ayant qu'environ vingt-cinq ans; sa taille étoit au-dessus de la mediocre, bien prise & bien proportionnée; sa physionomie étoit heureuse & spirituelle, il avoit le front élevé, le nez grand & bien tiré sans être aquilin, ses yeux étoient pleins de feu, sa bouche & tout le reste du visage avoient tous les agrémens qu'on peut souhaiter dans un homme. Il se formoit de tout cela un certain air de douceur & de grandeur qui prévenoit agreablement, & qui le faisoit aimer & respecter. Au reste il étoit d'une complexion si délicate que le moindre vent suffisoit pour l'enrhumer; on avoit peine à comprendre comment il pouvoit resister à la fatigue de la chasse & de l'étude; mais on fut bien plus surpris,

lorſque depuis ſa converſion malgré ſes auſteritez continuelles, & les travaux d'une penitence qui n'a preſque point eu d'exemple dans les derniers ſiecles, on l'a vû parvenir à une grande vieilleſſe; preuve évidente que le courage nous manque bien plus que les forces, que rien n'eſt impoſſible à la grace, & qu'il ſuffit d'aimer Dieu autant qu'il l'a aimé pour entreprendre pour lui de grandes choſes.

Pour ce qui eſt de ſon eſprit, outre ce qu'on en a déja dit, on doit ajoûter qu'il l'avoit grand, élevé, ſolide & delicat tout enſemble. On peut ſur cela renvoyer à ſes ouvrages, ils en donneront une plus grande idée qu'on ne la pourroit donner icy.

Une bonté ſinguliere, une droiture univerſelle faiſoit comme le fond de ſon cœur; il étoit ſincere dans ſes diſcours, fidele & tendre dans ſes amitiez, bien-faiſant juſqu'à n'avoir jamais manqué une occaſion de ſervir ceux qui ont eu beſoin de ſon ſecours. En un mot jamais homme n'eut les mains plus nettes, n'aima mieux à donner & moins à prendre. Il haïſſoit à peu prés comme il aimoit; auſſi rude ennemi, qu'ami zelé; il ſe corrigea ſi bien de ce defaut depuis ſa converſion, & il porta ſi loin

l'amour des ennemis, qu'on auroit cru qu'il en faisoit trop, si l'on pouvoit exceder dans la pratique de l'Evangile; en general il donnoit un peu dans l'extrême, & ne demeuroit gueres dans la mediocrité; on verra l'excellent usage que la grace fit de ce caractere d'esprit, qui l'eût apparemment perdu s'il n'eût pas quitté le monde. Jamais homme n'a porté plus loin les talensde la conversation; la sienne étoit douce, aisée, polie, sçavante, & sublime même selon les personnes qu'il avoit à entretenir; on n'y trouvoit rien de gêné ny d'affecté, tout couloit de source, tout étoit spirituel jusques à son silence.

Tant de qualitez naturelles & acquises, soutenuës d'un revenu considerable, luy donnoient de grands avantages pour le monde; mais on peut dire qu'elles étoient un terrible obstacle à son salut; le monde l'aimoit, & il aimoit le monde; un cœur tendre comme le sien étoit, pour ainsi dire, sans défense; les plaisirs le cherchoient, & il ne les fuyoit pas. Comme je n'ay pas entrepris de faire son éloge, mais son Histoire, & que ses égaremens ne peuvent servir qu'à relever les misericordes dont Dieu l'a enfin prévenu; je laisse à

imaginer de quoy eſt capable un cœur qui s'abandonne à ſes paſſions. Ce n'eſt pas que l'Abbé de Rancé donnât dans ces deſordres groſſiers auſquels une jeuneſſe emportée ne s'abandonne que trop ſouvent ; il gardoit des meſures, il avoit ſoin de ſa reputation, ou par la droiture naturelle de ſon eſprit, ou pour ne pas nuire à ſa fortune. A cela prés, tout ce que le monde appelle les belles paſſions, occupoit ſon cœur tour à tour; la delicateſſe regnoit dans ſa table, une propreté exquiſe, & le luxe même dans ſes meubles, ſes équipages & ſes habits; il avoit une paſſion extraordinaire pour la chaſſe, c'eſt ce qui luy faiſoit aimer ſa belle maiſon de Veret, où il paſſoit une partie de l'année dans la bonne chere & dans les plaiſirs.

Il avoit ſi peu de ſcrupule de la vie qu'il menoit, qu'il reçut dans le même tems l'Ordre de Prêtriſe des mains de l'Archevêque de Tours ſon oncle, & prit le bonnet de Docteur. Il n'ignoroit pas que les choſes ſaintes ſont pour les Saints, & que rien n'eſt plus capable d'attirer la colere de Dieu, & ne marque plus la reprobation, que de s'engager ſans vocation & par des vûës toutes humaines dans un miniſtere ſi re-

doutable : mais il ne consultoit alors que son ambition, & l'on ne peut que s'égarer en suivant un si mauvais guide.

Il refusa dans ce même tems l'Evêché de Leon. Le respect pour ce sacré Ministere, dont la vie qu'il menoit le rendoit si indigne, n'eut point de part à ce refus. L'Evêché ne luy parut pas d'un assez grand revenu, sa situation étoit desagreable, elle l'éloignoit trop de Paris & de la Cour ; voilà ce qui l'empêcha de l'accepter. Toutes ses vûës alloient alors à obtenir la Coadjutorerie de l'Archevêché de Tours : l'Archevêque de Tours son oncle ne le souhaitoit pas moins que luy, l'usage autorisoit ses esperances, le credit de sa famille, & la faveur de ses amis luy promettoient un heureux succez.

---

## CHAPITRE V.

*Sentiment de l'Evêque de Châlons sur la conduite de l'Abbé de la Trappe. Il s'égare de plus en plus. Deux accidens qui luy arrivent, commencent de le toucher.*

MAIS pendant que le pecheur est loüé en suivant les desirs de son cœur,

cœur que le monde applaudit à l'Abbé de Rancé, & que ces applaudiſſemens ne ſervent qu'à augmenter ſon aveuglement, les gens de bien & des ſaints Evêques en gémiſſoient devant Dieu. Les uns blâmoient ſon entrée ſi peu canonique dans l'état Eccleſiaſtique, ſa vie molle & toute mondaine; d'autres la pluralité de ſes Benefices ſi contraire aux loix de l'Egliſe, & qu'il devoit d'autant plus éviter, que ſes lumieres & ſa reputation ſembloient en autoriſer l'uſage; d'autres trouvoient à redire à cette avidité de tout apprendre & de tout ſçavoir, à cette curioſité profane qui l'engageoit dans des études ſi dangereuſes & ſi éloignées de ſa profeſſion. Ils ne pouvoient aſſez déplorer qu'un Eccleſiaſtique d'un ſi beau génie, d'un eſprit ſi élevé, d'un ſçavoir qui le rendoit ſi capable des plus grandes choſes, & qui avoit reçû de la liberalité de Dieu tant de graces & de talens, ne fût occupé que de ſa vanité & des projets de ſon ambition.

L'Evêque de Châlon Felix Vialart ne ſe contentoit pas d'en gémir devant Dieu: comme il eſtimoit le ſçavoir & les grands talens de l'Abbé de Rancé, & qu'il étoit de ſes amis, il luy diſoit ſouvent:

» Monsieur l'Abbé, vous pourriez fai-
» re quelque chose de mieux que ce que
» vous faites si vous le vouliez, il ne
» vous manque pour cela ni talens ni
» lumieres. Quelquefois il luy disoit en-
» core : Je suis asseuré que vôtre bon
» cœur vous reproche souvent le peu
» que vous faites pour Dieu, aprés tout
» ce qu'il a fait pour vous. D'autres
» fois il ajoûtoit : Si quelqu'un avoit
» fait pour vous la centiéme partie des
» choses dont vous êtes redevable à la
» bonté de Dieu, de l'humeur dont je
» vous connois, vous vous mettriez en
» pieces pour luy. Mais il est inutile de
» parler aux oreilles du corps, lorsque
» Dieu ne parle pas à celles du cœur.

Ce n'est pas que l'Abbé de Rancé fût toûjours d'accord avec luy-même, ses lumieres combattoient ses passions, il se jugeoit, il condamnoit même quelquefois ses égaremens ; il alloit jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens. Mais ses efforts étoient semblables à ceux qu'un homme accablé de sommeil fait quelquefois pour s'éveiller, & qui n'aboutissent souvent qu'à le plonger dans un sommeil plus profond.

Dieu le permettoit ainsi pour faire paroître avec plus d'éclat la toute-puissan-

ce de sa grace, & les richesses infinies de ses misericordes sur l'Abbé de Rancé.

Il vouloit animer par son exemple les pecheurs qui voudroient revenir à luy, & le rendre d'autant plus humble & d'autant plus sensible aux égaremens de ceux qu'il vouloit mettre sous sa conduite, qu'il auroit éprouvé luy-même une partie de leurs malheurs, & qu'il auroit appris par sa propre experience quelle est la force des passions, combien il est difficile de ne s'y pas laisser entraîner, & combien il en coûte pour en revenir.

Cependant plus il avançoit en âge, plus il s'égaroit. Un jour qu'il étoit dans sa belle maison de Veret avec trois de ses amis, aprés s'être bien divertis, ils prirent une resolution des plus extravagantes. Ce fut de mettre chacun mille pistoles dans une bourse, & d'aller comme des Chevaliers errants tant que leur argent dureroit, chercher leurs avantures par terre & par mer, par tout où le vent les pourroit porter; ce fut le terme dont ils se servirent. On juge assez à quoy pouvoit aboutir une pareille partie, à quels desordres, à quels dangers s'exposoient ceux qui l'avoient faite. Ils étoient prêts de l'exe-

citer, lorsque Dieu la rompit par des moyens imperceptibles, ausquels il ne sembloit pas qu'il eût part. Ils etoient pleins de leur projet, ils se repaissoient de mille chimeres, lorsque l'un d'eux fut pourvû par le Roy d'une Charge considerable : il fallut partir pour l'en aller remercier, & pour entrer en exercice. Ils se separerent, & de nouveaux obstacles qui survinrent depuis, les empêcherent de se rejoindre. Mais l'Abbé de Rancé n'eût pas manqué d'autres occasions de se perdre, si Dieu, qui le regardoit toujours des yeux de sa misericorde, n'eût commencé de le rappeller à luy-même par des accidens imprévûs, dont la fortune toute seule paroissoit se mêler. Le premier de ces accidens fut la mort de Leon le Bouthillier, Comte de Chavigny, Ministre d'Etat, son cousin germain ; il avoit succedé à la faveur de son pere, & même il l'avoit surpassée. La fin de sa vie ne fut pas si heureuse ; mais quoy qu'il eût beaucoup perdu de cette faveur éclatante qu'il avoit acquise sous le ministere [illegible]nal de Richelieu, il avoit en[illegible] d'amis pour appuyer une par[illegible] projets ambitieux de l'Abbé de [illegible] sentit vivement cette mort,

mais d'une maniere toute humaine ; la grace ne faisoit encore sur luy que de tres-foibles impressions, & les passions tumultueuses, dont il étoit possedé, l'empêchoient d'entendre la voix de Dieu, qui s'expliquoit si clairement par une mort si contraire à ses desseins.

Un autre accident qui luy arriva dans ce même tems, donna lieu à de nouvelles reflexions. Il étoit allé se promener sur le terrain qui est derriere l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris ; il avoit porté son fusil, parce qu'il aimoit à tirer : des gens qui étoient sur l'un des bords de la riviere, ou par mégarde, ou à dessein, tirerent sur luy. Les bales qui devoient le percer, donnerent dans l'acier de sa gibeciere qui en arrêta le coup. Ce fut ce qui le sauva ; sans quoy il restoit mort sur la place ; la protection de Dieu étoit trop visible pour ne la pas reconnoître ; il en fut touché, & dans le premier mouvement de sa reconnoissance il ne put s'empêcher de s'écrier : *Helas ! que devenois-je, si Dieu n'eût eu pitié de moy ?*

## CHAPITRE VI.

*L'Abbé de Rancé est deputé à l'Assemblée generale du Clergé. Marques d'estime qu'il reçoit de cette Assemblée. Il est reçu en survivance à la Charge de premier Aumônier de Gaston de France, Duc d'Orleans. Une fausse confidence l'oblige de se retirer de cette Assemblée avant qu'elle fût terminée. Ses amis l'en blâment ; il justifie sa retraite.*

1655. IL luy arriva des choses dans ce même tems qui empêcherent cette reflexion d'aller plus loin. L'Archevêque de Tours le fit élire Deputé de sa Province, pour l'Assemblée generale du Clergé qui se devoit tenir à Paris. Il partit pour s'y rendre. L'Assemblée commença le vingt-neuviéme d'Octobre 1655. Elle est fameuse tant par sa durée, qui fut de prés de deux ans, que par les grandes affaires qui s'y traitterent. L'Abbé de Rancé eut beaucoup de part à tout ce qui s'y passa de plus considerable. On voit dans le procés

verbal de cette Assemblée, que François de Harlay Archevêque de Roüen son ancien ami, ayant déplû à la Cour, il eut ordre de se retirer à Gaillon, & on luy défendit de se trouver à l'Assemblée. L'Abbé de Rancé ayant appris cette fâcheuse nouvelle, fut le trouver à Gaillon avec les Evêques d'Angoulême & de Conserans, pour le consoler dans sa disgrace. Il fit plus, il porta l'Assemblée à employer son entremise & ses sollicitations pour le remettre dans les bonnes graces du Roy. Elle deputa en Cour pour cet effet les Evêques de Toulon & d'Angoulême, les Abbez de Rancé & de Boucherat. Ces Deputez obtinrent de la bonté du Roy tout ce qu'ils demandoient. L'ordre envoyé à l'Archevêque de Roüen fut revoqué, & ce Prelat reconnut qu'il en avoit la principale obligation à l'Abbé de Rancé.

La même Assemblée donna encore une marque bien éclatante de l'estime qu'elle faisoit de son sçavoir, & de la connoissance parfaite qu'il avoit de la langue Grecque, lors qu'ayant resolu dans l'Assemblée tenuë le dix-neuviéme 1656.
de Juillet de faire faire des Editions correctes d'Eusebe, & de quelques autres Peres Grecs; Elle pria l'Abbé de Ran-

cé d'en prendre le ſoin, & luy donner pour Ajoints les Evêques de Vence & de Montpellier, avec l'Abbé de Ligny.

L'Abbé de Rancé penſoit à s'acquitter de cette commiſſion d'une maniere digne de l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe, & de la confiance que le Clergé de France avoit en luy, lorſque l'Aſſemblée apprit de l'Archevêque de Sens que l'Abbé de Rancé avoit été reçû en ſurvivance à la Charge de premier Aumônier de Gaſton de France Duc d'Orleans, oncle du Roy, du conſentement & à la ſollicitation de l'Archevêque de Tours ſon oncle. L'Aſſemblée deputa ſur le champ à l'Archevêque l'Evêque de Vannes & l'Abbé de Bonzy, pour le remercier de ſa part de la grace qu'il venoit de faire à ſon neveu. Elle ne ſe contenta pas de cette preuve de l'interêt qu'elle prenoit à l'avancement de l'Abbé de Rancé; elle en donna une plus éclatante en priant le celebre Archevêque de Sens, Loüis de Gondrin, d'écrire en ſon nom à ſon Alteſſe Royale, pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à cet illuſtre Abbé, en le choiſiſſant pour la premiere Charge Eccleſiaſtique de ſa Maiſon. L'Archevêque de Sens, qui étoit depuis long-

tems ami particulier de l'Abbé de Rancé, se chargea d'autant plus volontiers de cette commission, qu'il avoit dessein de s'en acquitter d'une maniere qui feroit connoître également & l'estime que le Clergé de France faisoit de l'Abbé de Rancé, & la part qu'il prenoit à tous ses avantages. On peut voir sa Lettre & la réponse de son Altesse Royale dans le Procés verbal du Clergé, imprimé en 1655.

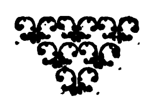
L'Assemblée qui avoit commencé au mois d'Octobre 1655. avoit duré toute l'année 1656. on étoit même entré dans l'année 1657. sans qu'il parût qu'elle dût si-tôt finir; lorsque ceux qui vouloient se rendre maîtres des affaires, & qui redoutoient la droiture, la fermeté & les lumieres de l'Abbé de Rancé, formerent le dessein de l'obliger à la quitter de luy-même. Ils luy firent dire pour cet effet par des personnes interposées, qu'il étoit suspect au premier Ministre, & qu'ils sçavoient de bonne part qu'on devoit luy envoyer un ordre de se retirer de l'Assemblée. L'avis étoit faux, comme on le reconnut depuis; il ne laissa pas d'embarrasser étrangement l'Abbé de Rancé. D'un côté non seulement sa conscience ne luy

[illegible]

[illegible] qu'il a eu toute sa vie pour la Personne sacrée, & qui n'a fait qu'augmenter aprés même qu'il se fut dépouillé de tous les autres sentimens humains. Mais il sçavoit d'ailleurs combien le témoignage d'une conscience droite étoit foible contre les intrigues & les cabales, & sur tout contre les préventions, quand elles se sont une fois emparées de l'esprit & du cœur. Il sçavoit qu'il ne plaisoit pas à plusieurs personnes de l'Assemblée, il en connoissoit les intrigues, il en redoutoit le credit; dans cette perplexité il crut qu'il feroit beaucoup mieux de ceder au tems, de pretexter des affaires pressantes, & de se retirer de l'Assemblée; ce fut le parti qu'il prit.

Il reconnut alors pour la premiere fois, que de grandes qualitez ne servent bien souvent qu'à faire des ennemis, qu'en frappant trop vivement les yeux, elles les offensent, & qu'un merite éclatant est une espece d'injure qu'on n'a [illegible] jamais pardonné. Ces reflexions [illegible] son esprit à Veret où il s'étoit [illegible] les amis qu'il avoit dans

l'Assemblée, luy manderent qu'on luy avoit fait une fausse confidence, & qu'il s'étoit trop pressé de quitter l'Assemblée. L'Abbé de Rancé qui sçavoit qu'il s'y étoit passé bien des choses qui luy avoient fait de puissans ennemis, pretendit au contraire que soit que l'avis qu'on luy avoit donné fût faux, ou qu'il ne le fût pas, il n'avoit pû mieux faire que d'y deferer: que s'il eût tardé de le faire, la feinte auroit bien pû se changer en realité. Que rien n'étoit plus aisé que de rendre de mauvais offices à un homme qui ne se défie de rien, & qui n'est point en garde contre les coups qu'on luy peut porter. Qu'en un mot, sa presence étant tres-peu utile à l'Assemblée, il avoit crû devoir ceder au tems. Qu'au reste s'ils vouloient venir se divertir à Veret, il pourroit leur dire de si bonnes raisons qu'ils approuveroient sa conduite. L'Assemblée generale finit le vingt-troisiéme de May 1657. environ trois mois aprés que l'Abbé de Rancé s'en fut retiré.



# CHAPITRE VII.

*Dieu commence de toucher l'Abbé de Rancé. De quels moyens il se sert pour le dégoûter du monde.*

QUOIQUE l'Abbé de Rancé ne pût se dissimuler à luy-même qu'il s'étoit passé bien des choses dans l'Assemblée Generale qui avoient donné une terrible atteinte à sa fortune, il ne laissoit pas de se divertir dans sa belle maison de Verot, avec un nombre de personnes choisies qu'il y avoit attirées de Paris & de la Province. Un jour qu'il entendit tirer assez proche du lieu où il se promenoit, il y courut aussi-tôt sans être accompagné de personne. Il avoit une delicatesse infinie sur la chasse, dont il faisoit un de ses plus grands plaisirs; & d'ailleurs sa vanité luy faisoit regarder comme un manque de consideration qui ne se pouvoit souffrir, qu'on vînt tirer, pour ainsi dire, sous ses yeux. Il arriva au lieu où il avoit oüi tirer: il y rencontra quelques Gentilshommes du voisinage accompagnez de leurs valets: ils avoient à leur

tête un Gentilhomme qui s'étoit rendu redoutable par ces combats detestables qui ont ravi tant de Noblesse à la France, & que la justice & la fermeté du Roy étoient seules capables d'abolir. Le voir, se jetter sur luy, le desarmer ne fut qu'une même chose pour l'Abbé de Rancé. Ce Gentilhomme fut si surpris de sa hardiesse, qu'il n'eut pas la force de luy resister. Il a avoüé depuis qu'il ne s'étoit pas reconnu luy-même dans cette occasion, & qu'il falloit qu'une puissance superieure l'eût retenu, sans quoy rien n'eût été capable de l'empêcher de tuer l'Abbé de Rancé. Cependant ses amis qui survinrent, accommoderent ce differend, qui n'eut aucune suite fâcheuse.

L'Abbé revenu à son sang froid sentit dans toute son étendue le danger auquel sa temerité l'avoit exposé ; & comme il avoit l'esprit & le cœur droit, il reconnut qu'il n'y avoit qu'une protection particuliere de Dieu qui eût été capable de l'en tirer. La mort & la disgrace de plusieurs personnes, pour lesquelles il avoit de forts attachemens, le toucha encore plus vivement ; il sentit ces pertes avec toute la vivacité dont il étoit capable ; mais il comprit en-

même tems combien il s'étoit mécomté en établissant son bonheur sur des biens qu'une infinité d'accidens pouvoient luy enlever, & que leur propre fragilité ne pouvoit manquer de détruire.

1655. C'est depuis ce tems-là qu'on s'apperçoit dans ses Lettres qu'il change de sentimens. On y voit des pensées & des desirs de conversion; mais des pensées foibles, & des desirs informes, qui n'avoient ny fond ny solidité, & que la moindre tentation étoit capable de détruire. Tout servoit aussi à les fortifier, un contre-tems, un mauvais succés, une disgrace, l'infidelité ou l'indifference d'un ami, le dégoût même qui est comme inseparablement attaché à la joüissance de tout ce qui n'est point Dieu. Tout le rappelloit à luy-même, tout servoit à le détromper, tout contribuoit à rompre le charme des creatures, & à en dissiper l'illusion. Il étoit dans cette disposition lorsqu'il luy arriva ce qu'il raconte luy-même dans son Traitté des obligations des Chrétiens. P. 192.

» Un jour, dit-il, je joignis un Ber-
» ger qui conduisoit un troupeau dans
» une grande campagne, par un tems qui
» l'avoit obligé de se retirer à l'abri

d'un grand arbre pour se mettre à « couvert de la pluye & de l'orage. « Comme je luy remarquay un air qui « me parut extraordinaire ( il avoit « environ soixante ans , ) je luy de- « manday s'il prenoit plaisir à l'oc- « cupation dans laquelle il passoit ses « jours. Il me répondit qu'il y trou- « voit une paix profonde, que ce luy « étoit une consolation bien sensible « de conduire ces bêtes simples & in- « nocentes ; que les jours ne luy du- « roient que des momens ; qu'il trou- « voit tant de douceur dans sa con- « dition, qu'il la préferoit à toutes « les choses du monde ; que les Rois « n'étoient ny si heureux ny si contens « que luy, que rien ne manquoit à « son bonheur , & qu'il ne voudroit « pas quitter la terre pour aller dans « le Ciel , s'il ne croyoit y trouver « des campagnes & des troupeaux à « conduire. «

J'admiray ( continuë l'Abbé de « Rancé , ) la simplicité de cet hom- « me , & le mettant en parallele avec « les Grands dont l'ambition est insa- « tiable , & qui ne trouveroient pas « de quoy se satisfaire , quand ils joüi- « roient de toutes les fortunes, des «

plaisirs, & de toutes les richesses
» d'icy-bas ; je compris que ce n'étoit
» point la possession des biens de ce
» monde qui faisoit nôtre bonheur,
» mais l'innocence des mœurs, la sim-
» plicité & la moderation des desirs,
» la privation des choses dont on se
» peut passer, la soumission aux vo-
» lontez de Dieu, l'amour & l'estime
» de l'état dans lequel il luy a plû
» de nous mettre.

Ces reflexions étoient comme des semences de salut que Dieu jettoit dans son cœur. Mais ses passions, ses soins & sa complaisance pour le monde, qui y prévaloient encore, retardoient cette divine semence, & l'empêchoient de porter tout le fruit qu'elle eût dû produire.

L'amour de la verité ne laissoit pas de faire de grands progrés dans son cœur ; c'est ce qui parut dans l'occasion qu'on va rapporter. Il s'entretenoit un jour avec quelques-uns de ses amis choisis, qui ne le quittoient presque point. On tomba sur un sujet de la pluralité des Benefices ; l'un d'eux qui étoit dans le cas, soûtint qu'elle étoit permise : il allegua sur cela l'usage & les dispenses qu'il prétendoit

s'autoriser ; le long-tems qu'il y avoit qu'on accordoit ces Dispenses, & enfin l'exemple de quantité de grands hommes qui s'en étoient servis sans scrupule. Je craindrois ( ajoûta-t-il ) de m'égarer si je marchois seul ; mais quand on voit tant de gens qui sçavent le chemin qu'il faut tenir, qui ont passé devant nous, & qu'on se trouve accompagné de tant d'autres, qui ne sont ny moins sages ny moins éclairez, pourquoy craindre de se tromper ? Car enfin combien y a-t-il de choses où l'usage, l'exemple, & l'autorité sont les seules regles de la conduite ?

Quoique l'Abbé de Rancé eût l'interêt que l'on sçait à soûtenir le parti que son ami avoit pris, il se déclara fortement pour le sentiment contraire. Il soutint que l'usage & l'exemple n'étoient pas des regles sûres de conduite ; qu'on autoriseroit par là toute sorte d'abus, & que la verité seule étoit la regle infaillible de nos actions ; qu'il étoit vray que les Dispenses dans le fait dont il s'agissoit, étoient d'un usage assez ancien ; mais que ceux qui les accordoient, supposoient toûjours qu'on avoit des sujets legitimes de les demander ; que quand on n'en avoit point

d'autres qu'une avarice insatiable, qu'une cupidité secrette que rien n'étoit capable de contenter, les Dispenses n'exemptoient pas de peché ; que la multitude étoit un tres-mauvais guide, qu'on ne pouvoit que s'égarer en la suivant ; que tous les hommes quelque éclairez qu'ils fussent, étoient sujets à se tromper, à séduire, & à être séduits ; qu'il étoit d'autant moins sûr de suivre leur exemple, que dans le fait, dont il étoit question, la plus-part alloient contre leurs propres lumieres. Que l'Eglise, dont les sentimens devoient l'emporter sur l'exemple de qui que ce fût, avoit toûjours condamné la pluralité des Benefices, qu'en effet c'étoit un abus des plus étranges qu'un seul homme, le plus souvent tres-inutile à l'Eglise (pour ne rien dire de pis) eût luy seul autant de Benefices qu'il en faudroit pour faire subsister tant de bons sujets, dont le travail & l'exemple luy seroient d'une tres-grande utilité. En parlant de la sorte (continua-t-il) je me condamne moy-même ; mais je ne puis méconnoître la verité ; je pourrois dire pour ma justification que je ne me suis point procuré les Benefices dont je joüis, & que je les possedois avant que j'eus-

se assez de lumiere pour en connoître l'abus ; mais si je suis innocent de ce côté-là, j'avouë que je ne suis pas sans scrupule de les avoir gardez si long-tems.

On ne sçait point quelle impression fit ce discours sur ceux qui l'entendirent ; mais il est certain qu'il en fit beaucoup sur l'esprit de celuy qui l'avoit tenu. Depuis ce tems-là l'Abbé de Rancé songea à satisfaire à sa conscience sur la pluralité de ses Benefices ; il en reconnoissoit l'abus, & il avoit l'esprit trop droit pour ne se pas rendre à la verité, lorsqu'il l'avoit une fois connuë.

## CHAPITRE VIII.

### *De quelques qualitez naturelles de l'Abbé de Rancé, dont Dieu se servit pour sa conversion.*

ON peut dire que le respect & cet amour pour la verité que Dieu avoit mis dans le cœur de l'Abbé de Rancé dés sa plus tendre jeunesse, a été une de ses dispositions qui a le plus contribué à attirer sur luy cette abondance de misericordes, dont on verra

ses effets dans la suite de cette Histoire.

Il avoit une aversion naturelle pour la dissimulation & pour le mensonge. On en étoit si persuadé qu'on se fioit plus à sa seule parole qu'aux sermens d'un autre. Quoique la verité luy fût souvent onereuse, qu'elle condamnât sa conduite, qu'elle troublât cette fausse paix que le pecheur cherche en suivant les desirs de son cœur; il l'aimoit, il l'écoutoit volontiers, il faisoit plus, il la cherchoit, & s'il ne la suivoit pas toûjours avec une égale fidelité, ce n'étoit jamais sans de grands scrupules & sans se faire violence. Je n'en citeray qu'un exemple, qui marque trop bien le caractere de son esprit pour ne le pas rapporter.

Un jour que dans ses premiers sentimens de conversion il s'entretenoit avec Gilbert de Choiseul, Evêque de Comminge, sur le sujet de la pluralité des Benefices, ce Prelat luy dit qu'il loüoit la délicatesse de sa conscience sur un point dont tant d'autres faisoient si peu de scrupule; mais qu'il ne faisoit pas reflexion que dans l'origine des choses tous les Abbez étoient soûmis à la Regle, dont on faisoit profession dans les Monasteres, obligez de la faire prati-

quer, de la pratiquer eux-mêmes, & d'en donner l'exemple. Que les Fondateurs l'avoient ainsi prétendu; qu'on ne trouveroit pas un seul exemple contraire, & que c'étoit s'abuser de s'imaginer que les Fondateurs eussent donné aux Monasteres de si grands biens, souvent au préjudice de leurs heritiers, s'ils eussent seulement soupçonné qu'on en fist l'usage qu'en faisoient la plus-part des Abbez Commendataires. L'Abbé de Rancé répondit que les Commendes étoient si anciennes, qu'on en voyoit des exemples dans les premiers siecles de l'Eglise. L'Evêque en convint, mais il fit remarquer à l'Abbé qu'il s'agissoit alors des Commendes pour un tems, toûjours pour l'utilité des Eglises, & nullement pour celles des Commendataires; mais que les perpetuelles & à vie, qui étoient celles dont il s'agissoit, ne pouvoient pas passer pour anciennes, & que l'état d'Abbé Regulier étoit assurément plus parfait que celuy d'Abbé Commendataire. L'Abbé surpris de cette remarque, répondit qu'il étudieroit cette matiere, & que si les choses étoient comme il les luy disoit, ou qu'il quitteroit ses Abbayes, ou que, quelque aversion qu'il eût pour le froc, il se

seroit Moine dés le lendemain.

L'Evéque répondit que la matiere meritoit bien qu'il s'en instruisît à fond, & qu'il prît sur cela conseil de personnes éclairées & desinteressées ; mais que pour luy il ne vouloit rien décider. Cette reflexion de l'Evêque de Comminge ne fit pas alors une plus forte impression sur son esprit, mais le même Evêque l'ayant depuis appuyée plus fortement, il prit enfin la resolution qu'on verra dans la suite de cette Histoire.

Sa droiture & son amour pour l'équité ont encore été, au sentiment de ceux qui l'ont connu, une des principales causes de sa conversion. On raconte sur cela, qu'ayant été deputé avec un Archevêque d'une habileté distinguée au Cardinal Mazarin, pour luy representer quelque chose d'important au Clergé de France, l'Archevêque accommoda ce qu'il avoit à representer aux intentions de ce Ministre ; & trahissant les interêts & les sentimens du Corps qui l'avoit deputé, il dît toute autre chose que ce que portoit sa commission. L'Abbé de Rancé, qui n'étoit pas chargé de porter la parole, eût pû dissimuler cette infidelité ; il ne pouvoit pas même la relever sans se faire un enne-

mi de l'Archevêque, ſans offenſer le Miniſtre, & ſans nuire à ſa fortune, qui dépendoit abſolument du Cardinal. Ces conſiderations ne furent pas capables de le porter à diſſimuler une prevarication ſi honteuſe. Il avertit l'Archevêque qu'il s'acquittoit mal de ſa commiſſion. Ce Prelat en fut offenſé au dernier point, & le Cardinal ne put diſſimuler que cette liberté luy avoit déplû. Cependant, comme le caractere de la vertu eſt de forcer ſes ennemis mêmes à l'eſtimer, le Cardinal ayant fait reflexion à la droiture qui paroiſſoit dans l'action de l'Abbé de Rancé, il l'en eſtima davantage, & luy fit demander ſon amitié. De pareils traits de fermeté & d'amour pour la juſtice ne ſont jamais ſans recompenſe de la part de Dieu. Heureux qui s'attire par de pareilles actions une auſſi grande grace que celle d'une parfaite converſion.

A ces diſpoſitions j'en ajoûteray une autre qui tient un des premiers rangs entre les vertus humaines; c'eſt le deſintereſſement, & une certaine grandeur d'ame qui eſt ſi rare parmi les hommes. Ce fut un des principaux caracteres de l'Abbé de Rancé; il avoit ſes veuës, il ſongeoit à s'élever: mais ce ne fut ja-

mais par des voyes basses & obliques, ny aux dépens de la justice, de la sincerité & de l'amitié. C'est ce qui luy fit rejetter des propositions qu'on luy fit, touchant la Coadjutorerie de Tours Rien n'étoit plus seur ; mais il falloit parler contre ses propres sentimens, appuyer un parti qu'il n'approuvoit pas, & abandonner ses amis. Son ambition s'en fût accommodée ; son cœur n'en put convenir, l'irregularité des moyens ne luy permit pas de les suivre. Cette grandeur d'ame le sollicitoit sans cesse à entreprendre de grandes choses selon le monde ; c'est ce qui fit juger qu'il iroit loin, s'il se tournoit jamais du côté de Dieu.

Enfin l'on peut dire que ce qui a le plus contribué à attirer sur luy cette abondance de graces, dont le Pere des misericordes l'a prévenu, a été sa tendresse pour les pauvres, & sa compassion pour les affligez. La vie molle & sensuelle forme d'ordinaire une dureté impenetrable ; à force de s'aimer on devient insensible pour tous les autres hommes. L'Abbé de Rancé eut toujours le cœur tendre pour les miseres d'autruy. On ne parlera point icy des choses extraordinaires que son amour pour les

pauvres

pauvres lui fit faire depuis sa conversion. On rapportera un seul exemple de sa charité. Lors qu'il étoit encore engagé dans le monde, une pauvre femme qui le connoissoit, & qui le voyoit souvent aller & venir par son Village, ayant sçû qu'il y devoit bien-tôt passer, se tint sur le chemin pour luy demander l'aumône. L'Abbé passa, & cette femme s'étant presentée devant luy, il la renvoya à son valet de chambre qui venoit quelques pas derriere luy. Mais au lieu de luy demander l'aumône, elle fit semblant qu'il l'avoit fait tomber en passant. A ces cris l'Abbé revint sur ses pas, & aprés avoir blâmé son valet de chambre de ce qu'il prenoit si peu garde à luy, il dit à cette femme tout ce qui pouvoit servir à l'appaiser, & luy donna deux pistoles. A peine étoit-il à cent pas de là, qu'il fit reflexion que cette femme luy avoit dit qu'elle étoit grosse, & qu'elle s'étoit blessée. Sa compassion luy representa dans ce moment que deux pistoles étoient un secours bien foible pour l'état où elle se trouvoit; il revint, & luy en donna encore quatre. Si l'on compare cette aumône aux grandes charitez qu'il a faites depuis sa conversion, elle ne paroîtra presque

rien. Cependant elle marque un cœur si tendre & si sensible aux maux du prochain, qu'on n'a pas crû la devoir omettre; aussi celuy qui a promis qu'un verre d'eau froide donné à un pauvre en son nom, ne seroit pas sans recompense, n'oublia pas cette action. Elle trouva grace devant luy, elle fut suivie de l'entiere conversion de celuy qui l'avoit faite.

---

## CHAPITRE IX.

*L'Abbé de Rancé pense serieusement à sa conversion: il fait une retraite à l'Institution des Peres de l'Oratoire. Il retourne à Veret.*

QUOIQUE l'Abbé de Rancé continuât de vivre à Veret avec ses amis, à peu prés comme il avoit vêcu jusques alors, il ne joüissoit plus de cette fausse tranquillité dont le calme trompeur a perdu, & perd encore tous les jours tant de monde. Les momens de Dieu approchoient, & ces tems de misericorde marquez de toute éternité, commençoient à se développer. Cette funeste qui conduit enfin à l'endur-

cissement, étoit souvent troublée, & ce cœur qui sembloit fait pour les plaisirs du monde, n'y trouvoit plus que des amertumes salutaires. Dieu l'agitoit, & luy faisoit sentir le vuide des creatures; & une voix secrete luy disoit au fond du cœur, qu'il n'étoit pas fait pour elles, & qu'elles n'étoient pas capables de le rendre heureux. Comme ces agitations continuoient, & qu'il ne pouvoit discerner par luy-même ce que Dieu demandoit précisément de luy; il résolut pour s'en éclaircir d'aller faire une retraite à l'Institution des Peres de l'Oratoire de Paris. Il supposa sur cela des affaires pour cacher son dessein, & s'y rendit en poste. Il alla dés le lendemain à l'Institution, où il se mit sous la conduite du Pere de Mouchy.

C'étoit un homme d'une naissance distinguée; il avoit de grandes lumieres, une pieté tendre & solide, beaucoup de reputation & de consideration dans le monde; c'est-à-dire qu'il avoit tout ce qui étoit capable de luy acquerir une grande autorité sur l'esprit de l'Abbé de Rancé. L'Abbé luy ouvrit son cœur, il prit ses avis pour une Confession generale; il la fit à l'Institution, & se soumit à tout ce qu'on jugea à propos

de luy ordonner. Le Pere de Mouchy, qui n'étoit que pour la direction & pour le conſeil, le traita d'abord avec beaucoup de douceur pour ne le pas rebuter dès ſa premiere entrée dans le chemin de la vertu ; mais ayant vû d'un côté la profondeur de ſes playes, la force des habitudes qu'il avoit contractées, & le danger où il ſeroit de retomber, ſi l'on uſoit avec luy de trop d'indulgence ; & ayant reconnu de l'autre le deſir ſincere qu'il avoit d'être à Dieu, & ce grand cœur qu'on a toujours remarqué en luy, il ne l'épargna point dans la ſuite ; il luy conſeilla de ſeveres penitences, & le traita avec cette rigueur ſalutaire, que les Canons de l'Egliſe ont preſcrit de tout-tems à ceux qui ont perdu l'innocence de leur baptême.

L'Abbé de Rancé qui connoiſſoit mieux que perſonne ſa propre foibleſſe, & l'obligation où il étoit de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & d'attirer ſur luy ſes miſericordes, ſe ſoumit à tous ces conſeils. Il trouva même qu'on le traittoit avec trop de douceur, & il ajoûta aux penitences qu'on luy avoit imposées celle de coucher ſur des plan- plusieurs autres auſteritez qui

ne luy avoient point été prescrites. Il reçut ensuite du Pere de Mouchy un reglement de vie conforme à son état & à ses besoins, il l'observa tres-exactement, & changea entierement de conduite. C'est ainsi qu'il commença à devenir un veritable Chretien, au lieu qu'il n'avoit été jusques alors qu'un honnête homme selon le monde.

A la sortie de sa retraite il rencontra le Comte d'Albon son beau-frere. C'étoit un tres-honnête homme; mais il ne croyoit pas qu'il y eût rien de mieux que ce qu'il voyoit pratiquer de son tems. Un jour qu'ils s'entretenoient ensemble, le Comte d'Albon luy dit qu'il approuvoit tout-à-fait son changement de vie; que chaque état avoit ses regles, & qu'il ne trouvoit rien de plus monstrueux qu'un Prêtre, qui, au mépris de sa condition, menoit une vie toute seculiere; mais qu'il ne pouvoit approuver qu'étant revêtu de ce caractere, il ne disoit pas tous les jours la Messe. L'Abbé luy répondit, qu'il y avoit trop peu de tems qu'il avoit quitté les desordres de sa vie passée, que les idées en étoient encore trop vives, & qu'il étoit trop éloigné de la pureté que demandoit une action si sainte, mais qu'il

travailloit à l'acquerir. Le Comte d'Albon ne fut pas content de cette réponse, & comme il le pressoit toujours de dire la Messe plus souvent, l'Abbé de Rancé pour se délivrer de ses importunitez retourna à Veret, où il s'occupa sans relâche à la lecture de l'Ecriture sainte, des Peres & des Conciles, avec tant d'application, qu'un Abbé de ses amis, qui s'étoit retiré avec luy, ayant voulu l'imiter, tomba dans un épuisement dont il eut bien de la peine à revenir.

---

## CHAPITRE X.

*Le Duc d'Orleans mande à l'Abbé de Rancé de le venir trouver à Blois. Il s'y rend, & assiste ce Prince à la mort. Il prend la resolution de quitter entierement le monde. Il l'execute & se retire à Veret.*

COMME l'Abbé de Rancé vivoit toûjours à l'exterieur en homme de qualité, & qu'il n'avoit pas encore fait chez luy tous ces changemens qui firent depuis tant d'éclat, sa conversion faisoit peu de bruit, elle étoit même

ignorée de bien des gens. Gaston de France Duc d'Orleans, dont il étoit premier aumônier, ne laissa pas d'en être enfin informé. Dieu avoit touché depuis peu le cœur de ce Prince, il étoit revenu de ses égaremens, & il ne pensoit plus qu'à mener une vie aussi chretienne que la sienne l'avoit été peu jusques alors. Il crut que pour l'execution de ce dessein l'Abbé de Rancé luy seroit d'un grand secours; dans cette vûë il luy manda de se rendre auprés de luy pour y faire sa Charge de premier Aumônier. L'Abbé qui souhaittoit ardemment la conversion du Prince, s'y rendit aussi-tôt.

Le Duc d'Orleans le reçut d'autant mieux qu'il le voyoit dans des dispositions où il souhaitoit d'être luy-même; il n'avoit personne auprés de luy qui favorisât ce bon dessein, au contraire tout s'y opposoit. Comme ses Officiers & ses Courtisans attribuoient son changement de vie à une mélancolie secrette, qui pourroit nuire à sa santé, on ne songeoit qu'à le divertir, & à mettre tous les jours des gens qui pûssent le réjoüir par leur complaisance & leur belle humeur Etrange. condition des Princes; tout favorise leurs desordres,

& ils trouvent toûjours des obstacles quand ils pensent à se convertir. Telle étoit la situation de la Cour du Duc d'Orleans, lorsque l'Abbé de Rancé s'y rendit. Tout le monde avoit les yeux sur luy ; chacun le regardoit comme un reformateur fâcheux qui venoit troubler ses plaisirs. On étoit en garde contre luy, on ne pensoit qu'à traverser ses bons desseins, & à le mettre mal dans l'esprit du Prince.

Cependant, comme le changement de vie de l'Abbé de Rancé n'avoit point alteré sa politesse, & qu'il avoit toûjours les mêmes agrémens dans ses manieres & dans sa conversation, il n'eut pas de peine à gagner la confiance du Duc d'Orleans, & même celle de la plus-part de ses Courtisans. L'estime que ses grandes qualitez luy attiroient, en avoit ouvert le chemin, la conformité de ses desseins avec ceux du Prince, son adresse, ou plutôt un certain charme qui accompagne toûjours la vertu, fit le reste.

Le Duc d'Orleans luy ouvrit son cœur, & ne fit pas difficulté de luy avoüer, qu'il avoit quelques pressentimens de sa mort, qui luy donnoient de grandes inquietudes par rapport à sa vie

passée. L'Abbé luy parla de ses obligations avec cette sincerité genereuse dont on use si peu avec les Grands ; mais en même tems avec tout le respect & tous les ménagemens dont on ne doit jamais se dispenser avec les personnes de ce rang. Le Prince profita de ses avis, & sa conduite devint aussi édifiante qu'elle l'avoit été peu jusques alors.

A l'exemple du Prince, sa Cour changea de face ; & ceux qui se souviennent encore aujourd'huy de ce qui se passa dans cette occasion, avoüent qu'on auroit de la peine à croire les grands biens que l'Abbé de Rancé fit dans cette Cour.

Les choses étoient en cet état, & le Duc d'Orleans faisoit tous les jours de nouveaux progrès dans la pieté, lorsque les pressentimens qu'il avoit de sa mort se trouverent veritables. Il tomba malade, de la maladie dont il mourut. L'Abbé de Rancé fut toûjours auprès de luy, il le soûtint par son exemple, & il le fortifia par des exhortations vives & touchantes, dont il s'acquittoit mieux que personne. La maladie devenant tous les jours plus dangereuse, l'Abbé n'attendit pas à la derniere extremité pour le préparer à recevoir les

derniers Sacremens; le Prince les reçut avec les sentimens de la pieté la plus édifiante.

L'Abbé de Rancé étoit occupé de ces fonctions si saintes, lorsque l'Evêque d'Orleans & le Pere de Mouchy arriverent. L'Evêque après avoir rendu ses devoirs au Prince s'en retourna dans son Diocese. Le Pere de Mouchy demeura avec l'Abbé de Rancé, & luy aida à preparer le Prince à une mort chretienne. Il mourut quelque tems
1660. après, avec de grands sentimens de penitence. Rare exemple de la misericorde de Dieu, dont il ne faut jamais desesperer, parce qu'elle est infinie; mais dont on ne doit jamais présumer, parce qu'elle ne nous est pas duë. Le Duc d'Orleans n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, que ses Officiers l'abandonnerent; chacun se saisit de ce qu'il crut luy convenir; l'Abbé de Rancé & le Pere de Mouchy demeurerent presque seuls auprès du corps.

Un spectacle si touchant, la mort toûjours terrible, plus terrible encore à l'égard des Grands, tant de distinctions détruites, tant de grandeurs anneanties, cet abandon; cette solitude, ce silence, le [illegible] que ce Prince avoit à rendre

à Dieu, étoient des circonſtances trop inſtructives, pour ne pas engager le Pere de Mouchy à inſpirer à l'Abbé de Rancé cette converſion parfaite à laquelle il avoit toûjours eu deſſein de le porter. D'ailleurs outre les circonſtances dont on vient de parler, il y en avoit d'autres qui étoient capables de toucher l'Abbé d'autant plus vivement, qu'elles le regardoient de plus prés, & qu'elles l'attaquoient par l'endroit le plus ſenſible. Il perdoit une Charge conſiderable, qui luy ouvroit le chemin aux grandes Dignitez. Le Prince qui venoit de mourir connoiſſoit tout ſon merite, il l'aimoit, il étoit même de ſa grandeur d'appuyer ſes eſperances. Dieu ſe ſert de tout, quand il veut gagner un cœur, tout ſert à applanir ſes voyes, tout entre dans l'execution de ſes deſſeins.

Le Pere de Mouchy étant donc perſuadé que le tems de l'affliction eſt le tems où Dieu parle le plus efficacement, il prit celuy pendant lequel on embaumoit le corps du Prince, & s'adreſſant à l'Abbé de Rancé, Hé bien (luy dit-il) qu'eſt devenu ce Prince ſi grand, ſi reſpecté, & qui touchoit de ſi près à la Couronne? Dans ce moment où le tems

finit, & où l'éternité commence, il n'y a plus pour luy de rang, de distinction, de gloire, de plaisirs; tout a disparu, tout s'est évanoüi. Le voilà comme le reste des hommes, il est devenu un objet d'horreur, ou plutôt il est devant Dieu, devant ce Juge terrible qui ne fait distinction de personne; il y est nud, seul, abandonné à luy-même: au moment que je parle Dieu a décidé de son éternité, ç'en est fait, il est heureux ou malheureux pour jamais.

Ces paroles qui partoient d'un cœur veritablement touché, penetrerent celuy de l'Abbé de Rancé. Il y a long-tems, (répondit-il) que je me dis les mêmes choses que vous venez de dire, ou plutôt que Dieu me les dit au fond de mon cœur. J'ay l'esprit convaincu du néant des choses du monde, & j'y tiens encore par mille endroits, comme si elles avoient quelque chose de solide, & qui fût capable de me rendre heureux; mais enfin je crains que Dieu ne se lasse de me parler, & quel malheur pour moy, si cela arrivoit!

Le Pere de Mouchy appuya sur cette [illegible]. Il luy fit voir que Dieu n'aime point ces cœurs partagez, qui ne luy qu'à demy; que dans le che-

min de la vertu ne pas avancer, c'est reculer; que comme il n'y a rien par où nous puissions davantage engager Dieu à ne nous pas priver des graces dont il a commencé de nous favoriser, que par le soin que nous avons d'en faire un bon usage; il n'y a rien aussi qui soit plus capable de nous les faire perdre que cette paresse mortelle, qui fait qu'on les neglige, ou qu'on differe d'en suivre les mouvemens. Craignez (ajoûta-t-il) que Dieu ne se retire enfin & ne vous abandonne à vous-même, à vos incertitudes, à vos foiblesses.

Pendant que le Pere de Mouchy parloit de la sorte, la grace agissoit sur le cœur de l'Abbé de Rancé; il entroit insensiblement dans cette liberté sainte que la verité seule est capable de nous donner. Dieu s'emparoit de tout son cœur, & achevoit de rompre ce qui le tenoit encore attaché au monde. C'en est fait (dit-il au Pere de Mouchy) le monde ne me sera plus rien, j'y renonce & l'abandonne pour toûjours. Mais comment faire (ajoûta-t-il) comment m'y prendre? je suis accablé d'affaires, j'ay mille engagemens differens, je suis chargé de Benefices, je tiens au monde par tant d'endroits, je voudrois

le quitter dès aujourd'huy, à cette heure même, dans ce moment ; mais comment ſortir des embarras où je me trouve ? En effet, il avoit beſoin de toute la prudence du Pere de Mouchy pour marcher ſûrement dans un chemin où les plus habiles ſont ſujets à ſe tromper, & où il eſt également dangereux d'aller trop vîte, ou de n'avancer pas aſſez. Le Pere de Mouchy modera ſon zele, ſans le rallentir, & il luy fit comprendre que dans ces commencemens Dieu ne demandoit de luy, ſinon qu'il s'affermît dans ſes bons deſſeins. Priez beaucoup, luy diſoit-il, fuyez le monde, ſoyez fidelle à Dieu, conſervez cherement ces premieres ſemences de ſalut, évitez le trouble & un certain empreſſement mal entendu ; après cela les choſes s'arrangeront, & les difficultez s'applaniront d'elles-mêmes. L'Abbé ſuivit cet avis. Le Pere de Mouchy ne penſoit alors qu'à en faire un Abbé reglé & utile à l'Egliſe, & l'Abbé ne portoit pas luy-même ſes vûës plus loin.

Depuis ce tems-là juſques à la pompe funebre du Prince, il eut de longs & de fréquens entretiens avec le Pere de Mouchy ; il pri ſes avis ſur toutes cho-
[illegible] fut luy qui regla ſon tems, ſa

conduite, & ses occupations, & il le fit avec tant de sagesse, que l'Abbé de Rancé en suivant ses avis n'eut plus de retour pour le monde. Il croyoit que certaines habitudes de délicatesse qu'il y avoit contractées luy coûteroient beaucoup à combattre, & plus encore à détruire; mais par une grace particuliere il y trouva des facilitez ausquelles il ne s'étoit pas attendu. Les voyes de Dieu s'applanirent pour luy, la vertu qui luy avoit paru si austere, la penitence dont il avoit apprehendé les rigueurs, n'eurent pour luy que de la douceur; la paix, la joye, & la tranquillité du cœur, prirent la place de ces faux plaisirs ausquels il avoit été si sensible. Enfin il mourut à luy-même, & devint un homme nouveau. C'est ainsi que Dieu traite les cœurs qui se donnent à luy sans reserve.

Le tems auquel l'Abbé de Rancé & le Pere de Mouchy devoient se separer arriva. Ils se quitterent aprés s'être promis de se rejoindre à Paris. Le Pere de Mouchy en prit le chemin, & l'Abbé de Rancé celuy de Veret.



## CHAPITRE XI.

*L'Abbé de Rancé se retire chez un de ses amis, & ensuite à Veret : Il y cultive avec soin la grace de sa conversion. Ses occupations. Grandes aumônes qu'il y fait.*

L'ABBE' de Rancé ne se vit pas plûtôt dans le chemin de Veret, qu'il fit reflexion que s'il y retournoit si-tôt, la mort du Duc d'Orleans y attireroit infailliblement un grand nombre de visites, dont l'embarras ne convenoit point aux dispositions dans lesquelles il se trouvoit. Cette pensée luy fit changer de dessein ; il prit le chemin du Maine, & se retira chez un de ses amis dont il sçavoit que la maison luy étoit toûjours ouverte ; c'étoit un lieu fort agreable, mais fort solitaire. En arrivant il changea de nom, & défendit à ses gens de dire qui il étoit. Il n'avoit pour toute compagnie que le Maître de la maison, & un de ses amis qui l'y avoit accompagné. Là il repassoit dans l'amertume de son cœur ses anciens égaremens, ces

jours vuides, donnez tout entiers au monde, & perdus pour l'éternité; il tâchoit à fléchir la misericorde de Dieu, cultivoit avec soin les prémices de sa conversion, & se préparoit à de nouvelles graces par le bon usage qu'il faisoit de celles qu'il avoit déja reçuës.

Il passa six semaines de la sorte, & les charmes qu'il trouvoit dans la solitude, luy avoient fait prendre la resolution d'y passer tout le tems dont il avoit besoin pour s'affermir dans ses bons desseins, lors qu'il fut reconnu par des personnes du voisinage. Le bruit s'en répandit aussi-tôt, & comme il étoit fort connu, il jugea bien qu'il ne luy seroit plus possible de se cacher; cela luy fit prendre la resolution de retourner à Veret avec le même ami qui l'avoit accompagné, & il l'executa sur le champ. Mais comme il revenoit tout autre qu'il n'étoit parti, il ne vit plus cette belle maison des mêmes yeux dont il avoit accoutumé de la voir. Il fut choqué de sa magnificence, & des commoditez dont elle étoit accompagnée. *Où suis-je?* dit-il en luy-même; *ou l'Evangile nous trompe, ou c'est icy la maison d'un reprouvé. Est-il possible que j'aye pû oublier si long-tems mes devoirs, pour ne sa-*

*crifier qu'à mon luxe & à ma vanité!* Dans ce moment il fit dessein de vendre cette belle Maison, & d'en donner le prix aux pauvres, comme une restitution qui leur étoit duë.

Mais comme cela ne pouvoit pas s'éxecuter si-tôt, il en bannit l'abondance, le luxe & les plaisirs qui y avoient regné si long-tems; il congedia la pluspart de ses domestiques, & ne retint que ceux qu'il crut luy être absolument necessaires. Il vendit sa vaisselle d'argent, dont il donna le prix aux pauvres. La réforme de sa table fut encore plus remarquable; il se réduisit à ne manger que du boeuf. Il s'interdit la chasse pour laquelle il avoit eu une si forte passion; il se faisoit un plaisir de dessiner, & il y réüssissoit fort bien; il crut devoir renoncer à cette satisfaction, toute innocente qu'elle étoit. L'attention qu'il avoit à son salut luy persuada qu'elle l'attachoit trop, & l'empêchoit de se donner tout entier à la Priere, & à l'étude des choses qui regardoient de plus près sa profession, & sans lesquelles il ne croyoit pas pouvoir soûtenir le nouveau genre de vie qu'il avoit embrassé.

La modestie de ses habits répondoit

au reste de sa conduite ; il ne porta plus de soye, il se reduisit aux étoffes de laine ; & au lieu de ce luxe dans lequel il avoit donné jusques alors, on ne vit plus qu'une propreté modeste, & qui approchoit fort de la pauvreté. Une negligence de sa personne qui tenoit de la dureté, succeda aux soins excessifs qu'il en avoit pris. Il s'habilloit seul & sans feu dans les tems les plus froids, & il se rendoit à luy-même tous les services qui avoient occupé un grand nombre de domestiques. Toutes ses occupations se réduisoient à la Priere, & à l'étude de l'Ecriture sainte & des Saints Peres. C'est ainsi qu'il en parle luy-même, en écrivant à une personne de la premiere qualité.

Quand je pensay à me retirer à Veret, lorsque je voulus me retirer du monde .... mes vuës étoient fort bornées, je me reduisois à garder une solitude exacte, à remplir les journées de la Priere, de la lecture de l'Ecriture Sainte, & des Livres des saints Peres. Je dis de ces ouvrages qui parlent au cœur, & non pas à l'esprit ; j'entens ceux qui ne sont propres qu'à former des Saints, & non pas des hommes sçavans ; car pour lors je ne

Le septiéme Avril 1697.

» me proposay que de connoître JE-
» SUS CHRIST, de l'aimer, de le
» servir, & de vivre dans toute la mor-
» tification exterieure qui me seroit
» possible.

Un genre de vie si different de celuy qu'il avoit mené jusques alors, ne luy permettoit plus de recevoir les compagnies qui abordoient continuellement à Veret, tant de Paris que de la Province. Il trouva le moyen de s'en défaire sans manquer aux bienseances. Elles y cherchoient les plaisirs, ils ne s'y trouvoient plus, il n'en fallut pas davantage pour procurer à l'Abbé de Rancé cette solitude aprés laquelle il soupiroit, & sans laquelle dans ces commencemens il eût été impossible de s'établir solidement dans cette pieté ferme & sincere, qui fit toûjours depuis son principal caractere.

Cependant, ayant fait reflexion que du temperament délicat dont il étoit, il ne pourroit pas soûtenir long-tems ce genre de vie, & l'exemple même de l'ami, dont on a parlé, luy apprenant ce qu'il avoit à craindre pour luy-même; il crut devoir y mêler un peu d'action, & interrompre quelquefois sa solitude. Il choisit pour cela des occupations,

qui bien loin d'affoiblir la pieté, pûssent contribuer à la nourrir & à la fortifier. Il entreprit la visite des pauvres de son voisinage; il la faisoit à pied quelque tems qu'il fist; il instruisoit les uns, il assistoit les autres dans leurs maladies & dans tous leurs besoins corporels; il empêchoit ou terminoit les procès par ses conseils & ses liberalitez, il établissoit par tout où il alloit la paix & la tranquillité. La suppression de toutes les dépenses inutiles, la vente de sa vaisselle d'argent & de ses meubles les plus précieux, l'épargne dont il usoit envers luy-même, étoient une source abondante d'aumônes, où tous les pauvres venoient puiser. Ils abordoient de tous côtez à Veret, & l'Abbé de Rancé les y voyoit avec plaisir consumer ces mêmes biens, qui n'avoient servi si long-tems qu'à satisfaire son luxe & sa vanité.

Pendant le tems qu'il demeura à Veret cette année, & une partie des suivantes, il fournit à la subsistance de quatre à cinq cent pauvres. Il entroit dans toutes leurs miseres, il donnoit des habits aux uns, des remedes aux autres, & à tous generalement la nourriture dont ils avoient besoin. Ces dépenses

1660.

veau genre de vie qu'il avoit embraſſé. Il luy repreſenta combien il étoit peu proportionné à la delicateſſe de ſon temperament. Il tâcha de réveiller ſon ambition ; il luy offrit de partager avec luy ſon autorité, & de ne rien épargner pour le faire ſon Coadjuteur. Tout ce que l'Archevêque put dire fut inutile. L'Abbé qui n'avoit point douté qu'on ne combattît ſa réſolution, s'y étoit affermi d'une maniere à ne pouvoir être ébranlé. Enfin l'Archevêque voyant que ſes remontrances n'obtenoient rien, ſe porta à des railleries piquantes, qui auroient vivement touché l'Abbé dans un autre tems. Tout l'effet qu'elles produiſirent fut qu'étant indigné de trouver un ennemi de ſes bons deſſeins en la perſonne d'un Prélat, qu'il croyoit devoir les favoriſer, il réſolut de ne le plus voir ; & en effet il ne le vit plus qu'il ne luy eût promis de ne plus s'oppoſer à ſes deſſeins.

Mais l'Archevêque ne luy tint parole qu'en apparence ; il vit bien qu'on ne gagneroit rien en attaquant ſa reſolution à découvert, il changea de methode, & perſuadé qu'il ſeroit à demy gagné s'il le pouvoit tirer de ſa ſolitu-

de & le retenir auprès de luy ; il luy representa avec cette amitié à laquelle l'Abbé avoit toûjours été si sensible, que son âge ne luy permettoit plus de vacquer aux fonctions penibles de l'Episcopat avec toute l'application qu'elles demandoient, qu'il avoit besoin de secours, qu'il étoit plus obligé qu'un autre de l'assister, & que même il en étoit plus capable ; qu'il pourroit rejetter cette proposition dans le commencement d'une conversion, où se sentant encore mal affermi, il croiroit devoir éviter jusques aux moindres engagemens ; mais qu'ayant eu tout le tems dont il pouvoit avoir besoin pour se fortifier dans ses bons desseins, il étoit obligé de faire part aux autres des lumieres qu'il avoit acquises dans sa retraite ; que quand il pourroit se resoudre à le compter pour rien, il ne luy étoit pas permis d'avoir la même indifference pour l'Eglise, cette Mere commune de tous les Fidelles ; qu'elle devoit être aprés Dieu le plus grand & le plus tendre objet de nôtre pieté. Qu'aprés tout, la vertu ne consistoit pas à ne vivre que pour soy-même, & à ne penser qu'à son salut sans se mettre en peine de celuy des autres, & que

Dieu luy demanderoit un compte d'autant plus terrible des talens qu'il luy avoit confiez, que les graces qu'il en avoit reçuës étoient moins communes.

L'Abbé aprés avoir parlé modestement de soy-même, répondit à l'Archevêque, que Dieu luy étoit témoin du respect & de l'attachement qu'il avoit pour sa personne; mais qu'il étoit convaincu en même tems qu'il ne luy étoit pas difficile de trouver des gens plus capables que luy de l'aider dans ses fonctions; qu'il s'estimeroit heureux de donner sa vie pour l'Eglise, qu'il demeuroit d'accord qu'elle étoit aprés Dieu ce que nous devons avoir de plus cher, mais qu'on ne luy étoit pas inutile en priant pour elle, en travaillant à se sanctifier soy-même, & à édifier le prochain. Qu'il n'y avoit rien de plus grand que de travailler à la sanctification des autres; mais qu'il y auroit de la temerité à l'entreprendre en risquant son propre salut, qu'il connoissoit sa foiblesse, sa facilité & ses penchans, qu'il ne pouvoit trop s'en défier; qu'en un mot il ne voyoit pas encore bien clairement ce que Dieu demandoit de luy; que quand il le luy auroit fait connoître, il luy en rendroit compte;

qu'en attendant il le prioit de trouver bon qu'il ne s'occupât que de son propre salut, que ce n'étoit peut-être pas ce qui étoit le plus utile pour les autres; mais que c'étoit assûrément le plus sûr pour luy.

L'Archevêque qui vouloit en toutes manieres le tirer de sa solitude & le retenir auprès de luy, le pria de se charger au moins de la conduite des Religieuses de son Diocese, & il ajoûta qu'il n'y avoit rien dans cet employ qui ne fût capable de nourrir la pieté; mais l'Abbé qui sentoit combien il luy étoit important de ne pas quitter si-tôt sa solitude, s'excusa sur ce qu'il étoit trop jeune pour se charger d'un pareil employ. Il ajoûte dans une de ses Lettres un autre motif qui l'obligea de le refuser, c'est qu'il n'étoit pas d'humeur à déplacer de fort honnêtes gens qui en étoient chargez, & qui s'en acquittoient fort bien.

L'Abbé de Rancé parut à l'Archevêque si résolu de ne rien changer à sa maniere de vie, qu'il crut qu'il seroit inutile de l'en presser davantage. En effet l'Abbé avoit beaucoup de feu, mais il avoit aussi beaucoup de fermeté. Sa vivacité le portoit toûjours à en-

treprendre, la mediocrité ne fut jamais de son goût. Sa fermeté le soûtenoit, & il n'étoit presque jamais arrivé qu'il eût abandonné un projet dont l'execution eût dépendu de luy. Ce caractere d'esprit faisoit tout craindre à l'Archevêque de la resolution qu'il avoit prise; il connoissoit tout son merite, il l'aimoit tendrement, il fallut cependant qu'il luy cedât, & le laissât retourner à Veret.

## CHAPITRE XIII.

*Les amis de l'Abbé de Rancé s'opposent en vain à sa retraite. Ses sentimens. Il s'explique luy-même sur les motifs de sa conversion.*

LE bruit de la conversion de l'Abbé de Rancé s'étant répandu à Paris, & par tout où il avoit des amis, il en vint plusieurs à Veret, les uns pour s'informer par eux-mêmes de la verité, les autres pour tâcher de le détourner de sa résolution. Il les reçut avec sa politesse ordinaire (car c'est un caractere qu'il n'a jamais perdu) mais comme il n'étoit pas homme à dissimuler

ses sentimens, il leur en fit paroître de tres-differens de ceux qu'il avoit avant sa retraite; il ne les entretint que du mépris du monde, des avantages & des douceurs de la solitude. Ces entretiens donnerent lieu à ses amis de luy représenter que de tous les genres de vie qu'il pouvoit embrasser, il avoit choisi celuy qui luy convenoit le moins, qu'il étoit né pour la societé, avec toutes les qualitez qui la pouvoient rendre agréable & utile. Pourquoy, luy disoient-ils, enterrer tant de talens? Les avez-vous reçus pour n'en faire aucun usage? Ne les employez pas pour le monde; mais Dieu, mais l'Eglise doivent-ils être comptez pour rien? Ils ajoûtoient qu'il avoit commencé une vie dont la delicatesse de son temperament ne pourroit jamais s'accommoder, qu'il n'avoit pas consulté ses forces, & qu'aprés avoir ruïné sa santé, il seroit obligé de recourir à des adoucissemens, & qu'ils le reverroient enfin parmi eux avec la honte & le repentir qui suivent toujours les entreprises, où l'on ne suit que son zele sans consulter ses forces & sa raison.

L'Abbé de Rancé qui parle de cet entretien dans une de ses Lettres, avoüe qu'il n'en put entendre la conclusion

sans en être indigné, & qu'il répondit » à ses amis à demi en colere; Qu'il ne » cr[illegible]it pas que Dieu l'abandonnât » [illegible]s jusqu'au point de quitter la » [illegible]'il luy avoit fait la grace d'em- » [illegible]r; mais que si ce malheur luy » arrivoit, ce seroit une punition de » son inconstance, & qu'il l'auroit bien » merité.

Cepen[illegible] dont il avoit répondu a[illegible] à ses amis qu'en s'opposant a[illegible]ins on ne feroit que l'y affermir, ils le quitterent. Les uns le plaignoient par des sentimens trop humains, les autres par des vuës toutes opposées admiroient les graces dont Dieu l'avoit prévenu.

Pendant que ce qu'on vient de raconter se passoit à Tours & à Veret, on parloit dans le monde diversement de la retraite de l'Abbé de Rancé. Plusieurs l'attribuoient à des visions dont il ne fut jamais capable; quelques-uns prétendoient que ce fût l'effet d'un chagrin philosophique qui ne seroit pas de durée, & d'autres vouloient que son dégoût du monde n'eût été causé que par le desespoir d'y faire une aussi grande fortune qu'il l'avoit prétendu. La malignité alla jusques à soutenir qu'il ne

quittoit le monde que pour y rentrer; que sa retraite n'étoit l'effet que d'une ambition secrete & déguisée, qu'il alloit à ses fins par des routes, qui, pour être plus cachées, n'en étoient pas moins sûres, & que quand il y seroit parvenu, il quitteroit le masque, & reprendroit sa premiere maniere de vie. Peu de gens attribuoient sa retraite à sa veritable cause, tant le monde est éloigné de croire qu'on puisse se donner à Dieu par des motifs épurez & exempts de tout interêt.

L'Abbé de Rancé ayant appris les jugemens desavantageux qu'on faisoit des motifs de sa conversion, comprit combien il luy étoit important de se mettre au-dessus de tout ce que les hommes pourroient penser de luy.

Il avoit été jusques alors d'une delicatesse infinie sur sa reputation. Dieu luy fit la grace de surmonter presque tout d'un coup une sensibilité si naturelle; il l'établit dans une indifference si parfaite à l'égard des faux jugemens des hommes, qu'il laissa dire & penser tout ce qu'on voulut sans se mettre en peine d'y répondre. On dira de moy « tout ce qu'on voudra, dit-il dans une « de ses Lettres, pourvû que ma con- «

» science ne me reproche rien, je vi-
» vray en repos. Pourveu, dit-il dans
» une autre Lettre, que je sois à Dieu,
» je compte pour ri n l'opinion des
» hommes ; je donne la liberté au mon-
» de de dire de moy ce qu'il luy plaira;
» je merite tout cela & bien davanta-
» ge ; cela me fera connoître encore
» plus l'importance de se mettre dans
» une retraite qui ne puisse être inter-
» rompuë par le commerce des hommes.
» On me mande, écrit-il encore, que
» l'on est extrêmement surpris de ma
» conduite, je m'y suis bien attendu,
» mais il faut achever l'œuvre de Dieu.

Quand les jugemens des hommes ne portent point à faux, & que la conscience reproche qu'ils ont démêlé les replis d'une conduite hypocrite & qui ne tend qu'à imposer, on n'a pas cette tranquillité, on s'agite, on fait des efforts, on prend des détours pour se justifier. Le silence dans la calomnie fut toûjours la marque d'un cœur droit ; il n'y a dans ces occasions que la verité qui offense.

L'Abbé de Rancé gardoit exactement la résolution qu'il avoit prise, de ne rien opposer aux jugemens injustes que l'on faisoit de sa conduite, lors qu'une

personne de qualité de ses amis le pria de luy mander confidemment quels avoient été les motifs de sa conversion. Il crut qu'il n'en étoit pas d'un ami comme du reste des hommes. Il se résolut donc à luy répondre, mais il prit la précaution de l'engager à un secret inviolable.

Vous me demandez, luy écrit-il, « quelles ont été les raisons qui m'ont « déterminé à quitter le monde. Je vous « diray simplement que je l'ay laissé, « parce que je n'y trouvois pas ce que « j'y cherchois. J'y voulois un repos « qu'il n'étoit pas capable de me don- « ner; & si par malheur pour moy je « l'y avois rencontré, je n'aurois peut- « être pas jetté ny mes yeux ny mes « vuës plus loin. Les raisons par où « j'y pouvois tenir davantage, me dé- « plurent de telle sorte, que je me fis « honte à moy-même de les suivre & « de m'y attacher. Enfin les conversa- « tions agreables, les plaisirs, les des- « seins d'établissement & de fortune « me parurent des choses si creuses & « si vaines, que je commençay à ne les « plus regarder qu'avec dégoût. Le mé- « pris que j'eus pour la plûpart des « hommes, en qui je ne vis ny bonne «

» foy, ny honneur, ny fidelité, s'y
» joignit, & tout cela ensemble me
» porta à fuir ce qui ne pouvoit plus
» me plaire, & à chercher quelque
» chose de meilleur.

C'est ainsi que l'Abbé de Rancé décrit les premiers dégoûts qu'il eut du monde. On y voit les commencemens d'une conversion, les premieres impressions de la grace, des tenebres qui se dissipent, un cœur qui se déprend des creatures, qui n'y trouve point de repos, qui commence à sentir qu'il n'est point fait pour elles, & qu'elles ne peuvent le rendre heureux. Tout est naturel dans ce recit, tout marque la sincerité de celuy qui le fait, il ne prévient point les mauvais jugemens qu'on avoit fait de luy, il n'y fait aucune attention, & il continuë comme il avoit commencé.

» Dieu ne manqua pas de venir dans
» ma pensée, & comme j'en avois tou-
» jours conservé la foy & le sentiment,
» je ne doutay point que je ne le trou-
» vasse dans le besoin que j'avois de
» luy, & j'esperay même qu'il rempli-
» roit ce grand vuide qu'y causeroit le
» divorce que je voulois faire avec les
» creatures. Je me retiray à la campa-

gne l'esprit encore plein de tenebres « & de confusion, sans sçavoir précisément ce que je deviendrois. Je me « fis violence pour lire des Livres que « je n'avois jamais lûs, ou du moins « que je n'avois jamais goûtez. Je rappellay toutes les veritez qu'il se peut « dire que je n'avois point encore connuës, je m'y appliquay, j'en vis l'importance, & je me persuaday qu'il « n'y avoit de bonheur effectif que celuy de les croire d'une foy vive, & « de les pratiquer. A force de me le « dire, & de m'adresser à celuy qui « pouvoit seul ôter de mon cœur les « dispositions contraires qui y avoient « été jusques alors, & m'en donner de « nouvelles; je fus touché, mes yeux « s'ouvrirent, je me laissay aller au « mouvement qui me pressoit, & je résolus dés ce moment d'être autant à « Dieu que j'avois été au monde. «

Il décrit ensuite ce qui se passa dans sa solitude de Veret, & il n'oublie pas ce que j'ay déja remarqué de la facilité avec laquelle il se défit de ses mauvaises habitudes.

Dieu me donna (continuë-t-il) « une protection si puissante, que je « n'eus pas même de combats à soûte- «

» nir contre les mauvaises habitudes
» que j'avois contractées. Mes pensées
» d'abord n'allerent pas plus avant qu'à
» mener une vie innocente dans une
» maison de campagne que j'avois choi-
» sie pour ma retraite; mais Dieu me
» fit connoître qu'il en falloit davanta-
» ge, & qu'un état doux & paisible,
» tel que je me le figurois, ne conve-
» noit pas à un homme qui avoit passé
» sa jeunesse dans l'esprit, les égare-
» mens & les maximes du monde.

Il n'oublie pas les efforts que firent ses amis pour l'obliger d'abandonner sa retraite, ce qu'ils luy dirent, & la réponse qu'il leur fit, telle qu'on l'a marquée au commencement de ce Chapitre; puis il ajoûte :

» Enfin Dieu s'expliqua de telle sorte
» que je vis clairement que sa volonté
» étoit que je renonçasse à tout com-
» merce, & que j'embrassasse une so-
» litude exacte & rigoureuse. C'est l'é-
» tat dans lequel je suis, où j'attends,
» dans une esperance vive, l'accomplis-
» sement des promesses qu'il a faites à
» ceux qui quittent toutes choses pour
» l'amour de luy.

L'Abbé de Rancé en expliquant ainsi les motifs, les commencemens, & les

progrès de sa conversion, avoit si peu en vuë de se justifier par rapport aux faux jugemens qu'on faisoit de sa conduite, qu'il finit ainsi cette Lettre :

« Je ne sçay pourquoy je vous ay fait « tout ce détail que je n'ay jamais fait « à personne. Car, quoique vous l'ayez « desiré de moy, j'aurois pû ne le pas « faire sans que vous y eussiez trouvé à « redire ; mais j'ay crû qu'il valloit « mieux l'exposer sincerement à vos re- « flexions ; sur la parole que vous m'a- « vez donnée que ce seroit un secret in- « violable. «

## CHAPITRE XIV.

*L'Abbé de Rancé continuë d'expliquer les motifs de sa conversion.*

C'EST ainsi que l'Abbé de Rancé s'explique sur les motifs de sa conversion. On voit dans ce recit toute la suite des voyes de Dieu, un cœur qui se dégoûte & qui se vuide des creatures ; Dieu qui le dégage, qui le remplit, qui l'affermit, qui l'éleve, la foy & l'esperance qui s'y fortifient, la charité qui s'en empare & qui y regne, la paix qui

ſuccede au trouble ; en un mot, cette heureuſe tranquillité qui eſt un avant-goût de celle dont on joüira dans le Ciel. Mais on ne peut s'empêcher d'y remarquer cette admirable ſimplicité, qui eſt un des principaux caracteres des enfans de Dieu : qualité rare, & qui ne ſe rencontre dans des eſprits auſſi élevez que celuy de l'Abbé de Rancé, que quand la grace s'en eſt renduë maîtreſſe.

Cette même ſimplicité chretienne paroît toutes les fois qu'il ſe croit obligé de parler des motifs de ſa converſion. On croit ſe pouvoir d'autant moins diſpenſer de rapporter ce qu'il en dit une fois à ſes Religieux, que cet entretien ſert de preuve à pluſieurs choſes qu'on a avancé dans les Chapitres precedens. D'ailleurs on a tant gloſé dans le monde ſur les motifs de ſa retraite, qu'on ne peut ſe diſpenſer de les juſtifier ; car enfin cet endroit de ſa vie eſt le fondement de cet édifice ſpirituel qui a fait, & qui fait encore aujourd'huy tant d'honneur à l'Egliſe.

» Je demeuray dans le monde, dit-il, » depuis l'âge de dix-ſept ans, où j'a» chevay ma Philoſophie juſques à tren» te ans. La cauſe de ma converſion » fut que je commençay à me dégoûter

du monde, & à m'en détromper. Je fus convaincu que tout ce qui y fait le fondement & le soutien de ce qu'il y a de plus grand n'avoit aucune solidité. J'étois souvent témoin des chagrins, des troubles, des ennuis, & des foiblesses de ceux qu'on y croit les plus heureux. Je voyois leurs cœurs déchirez en mille manieres differentes, par les passions ausquelles ils s'étoient livrez. Je souffrois comme eux, parce que je m'abandonnois comme eux à mes desirs dereglez, je cherchois un bonheur imaginaire qu'on ne rencontre jamais dans la possession des creatures. Un vuide affreux occupoit mon cœur, toujours inquiet, & toujours agité, jamais content. Je considerois l'état de ceux qui occupoient ces dignitez qui faisoient l'objet de mon ambition, & j'étois frappé de la disproportion que je voyois entre leur vie & leurs obligations. Je feray comme eux (me disois-je) & quand même j'aurois plus de probité qu'eux, je ne ferois pas mieux qu'eux ; l'exemple m'entraîneroit, & d'ailleurs je n'entrerois pas dans cet état par les veritables voyes. Je fus aussi touché de la mort de quel-

» ques personnes, & de l'insensibilité où
» je les vis dans ce moment terrible qui
» devoit decider de leur éternité.

On voit dans ce recit des motifs tout pareils à ceux qu'on a vûs dans la Lettre qu'on vient de rapporter. Il trouve dans le monde même dequoy s'en détromper ; les mémes objets qui l'avoient blessé, le guérissent. Il est vray qu'il regardoit alors les choses avec les yeux de la foy, c'est ce qui l'oblige d'ajoûter:

» A cela se joignit quelque lumiere
» de la foy, certains principes de pieté
» que Dieu avoit conservez dans mon
» cœur. Ces lumieres s'augmenterent,
» ces sentimens devinrent plus vifs. A
» la fin je résolus de quitter le monde,
» & de me retirer dans ma maison, ré-
» solu de ne plus penser qu'à Dieu, à
» soulager les pauvres par des aumô-
» nes, & à ne m'occuper que de lectu-
» res saintes, & de la priere. Je fis en-
» suite reflexion que ma Maison étoit
» trop belle pour une personne qui
» avoit autant besoin que moy de faire
» penitence. Je résolus de m'en défaire,
» & de me retirer dans un lieu où je
» pûsse être inconnu au reste des hom-
» mes. On me disoit sans cesse que je
» faisois une entreprise que je ne pour-

rois soutenir ; cependant Dieu m'a « fait la grace de n'avoir jamais eu de- « puis aucun retour pour le monde. «

Cet entretien où l'Abbé de Rancé parle luy-même de ce qu'il sçavoit mieux que personne, oblige de faire quelques reflexions. Il dit qu'il ne demeura dans le monde que jusques à l'âge de trente ans. Cependant sa conversion ne paroît bien marquée que quelque tems avant son dernier voyage de Blois, où il assista Gaston de France à la mort, & c'est la datte qu'on a suivie dans cette Histoire. Il est constant qu'alors il avoit plus de trente ans. Il faut donc supposer que l'Abbé de Rancé met sa conversion lors qu'il commença à se dégoûter du monde, & à mener une vie plus reglée ; ce qui arriva en effet lors qu'il n'avoit qu'environ trente ans, comme je l'ay remarqué au Chapitre septiéme. A proprement parler, il demeura dans le monde jusques au treiziéme Juin de l'année 1663. qu'il le quitta, en prenant l'habit de l'Etroite Observance de Cîteaux, au Monastere de Nôtre-Dame de Perseigne ; & il avoit alors trente-sept ans cinq mois.

Mais ce qui prouve évidemment que

l'Abbé de Rancé ne parle que d'une conversion commencée, c'est qu'il dit en propres termes, qu'alors il ne fit que commencer à se dégoûter du monde, & à s'en détromper; il commença dés-lors, mais il ne fut pas parfaitement détrompé, & il ne changea veritablement de vie qu'au tems qu'on a marqué. C'est alors proprement que tout change de face dans sa personne, dans sa maison, dans sa table, dans son train, dans ses occupations. Avant ce tems-là sa conversion faisoit peu de bruit; alors tout le monde commence à en parler.

Il a donc été près de huit ans à méditer cette grande retraite, qu'il fit depuis dans l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux; mais il ne fut si long-tems à se déterminer, que parce qu'il fut long-tems sans connoître ce que Dieu demandoit précisément de luy; toujours prêt à suivre ses ordres, quels qu'ils pûssent être, toujours incertain de l'état auquel il étoit appellé; mais quand il eut une fois connu la volonté de Dieu, quand il en fut assuré, il ne délibera plus, & comme il le dit luy-même dans l'entretien qu'on vient de rapporter, il n'eut plus de retour pour le monde.

Une autre reflexion qu'on peut faire est, que l'Abbé de Rancé dans les motifs de sa conversion ne parle point de plusieurs circonstances que j'ay rapportées. On ne doit pas s'en étonner ; il ne rend compte que de ses dispositions interieures, & des sentimens de son cœur. Il en parle même en d'autres endroits qu'on pourra voir dans la suite de cette Histoire.

## CHAPITRE XV.

*Incertitudes de l'Abbé de Rancé sur divers points de sa conduite. Il consulte l'Evêque de Comminges, qui le renvoye à l'Evêque d'Alet.*

PENDANT qu'on avoit dans le monde des sentimens si differens sur la conduite de l'Abbé de Rancé, il joüissoit dans sa retraite d'une paix qui n'étoit troublée que par l'apprehension où il étoit de n'être pas dans l'état que Dieu demandoit de luy. Il étoit prêt de luy tout sacrifier ; mais il ne connoissoit pas assez clairement quels sacrifices luy étoient les plus agreables. Quatre choses luy faisoient de la peine.

la pluralité de ses Benefices, l'
feu Monsieur de Rancé son p
fait de leurs revenus, pendant
toit pas en âge de les admini
plus mauvais qu'il en avoit
méme; sa Maison de Veret qu
roissoit trop magnifique pour
me résolu comme il étoit à f
tence toute sa vie; & enfin d
penchant, un attrait confus qu
pour la solitude, & auquel il
bloit qu'il ne répondoit pas a
de fidelité.

Il consulta sur tous ces poi
sieurs personnes habiles, mais
sité de leurs sentimens ne se
augmenter son incertitude.
étoient d'avis que la pluralité d
fices étant condamnée par les
l'Eglise, il étoit d'autant plus
les quitter tous, que son pa
étoit plus que suffisant pour le
sister selon sa condition. D'au
permettoient de retenir un Bene
même plusieurs, si un seul ne
pas pour son entretien. D'aut
luy conseilloient de les gard
Pour appuyer cet avis, qui étoi
le moins sûr, ils demeuroient
que la pluralité des Benefices é

traire aux Loix de l'Eglise; mais ils soûtenoient que les dispenses qu'il avoit obtenuës remedioient à cet inconvenient. Ils ajoûtoient, que quand il se seroit défait de ses Benefices, on les donneroit à d'autres qui n'en feroient pas un si bon usage que luy. Qu'à proprement parler, tout ce qu'un Abbé Commendataire pouvoit faire de mieux en cette qualité, étoit d'être un prudent Econome, & un charitable dispensateur des biens qui luy étoient confiez; que cela supposé on pouvoit avec dispense administrer les biens de plusieurs Benefices, & que tout consistoit à en faire un bon usage. Que ce qu'il y avoit de plus blâmable dans la pluralité des Benefices, étoient les vuës d'avarice qu'on s'y proposoit; que les choses changeoient de face, quand on n'avoit que des vuës droites & conformes aux intentions de l'Eglise. Qu'il s'ensuivoit de là qu'il pouvoit garder tous ses Benefices, pourvû qu'il fût résolu de n'en faire qu'un bon usage.

Pour ce qui est de la seconde difficulté, qui se prenoit de l'obligation où il se croyoit être de reparer l'abus que Monsieur de Rancé avoit pû faire, & qu'il avoit fait luy-même des revenus

de ses Benefices ; la plûpart étoient d'avis qu'il n'étoit pas obligé d'examiner si scrupuleusement la conduite de son pere, qu'il devoit supposer au contraire qu'étant un homme de probité, instruit de ses devoirs, il avoit satisfait à sa conscience. Que pour ce qui le regardoit, il n'en étoit pas de même, qu'il étoit tenu de répondre de ses propres faits. Que cela supposé, il devoit se contenter du necessaire, & employer toutes ses épargnes à réparer le tort qu'il avoit pû faire aux Eglises & aux pauvres.

Quant à l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude, on étoit d'avis qu'il ne devoit pas douter qu'aprés avoir fait une penitence convenable pour ses pechez passez, Dieu ne l'appellât au service de son Eglise, que les grands talens, le zele & les bonnes intentions qu'il luy avoit données, étoient une preuve de sa vocation ; que l'Eglise manquoit de bons ouvriers, qu'il ne devoit pas l'abandonner au besoin, & se rendre inutile en s'enfonçant dans une solitude qui ne seroit d'aucune utilité que pour luy-même.

L'Abbé de Rancé étoit plus capable que personne de résoudre ces difficul-

tez ; mais comme il s'agissoit de ses propres interêts, il se défioit de luy-même, il n'osoit décider sur ses lumieres.

Comme il étoit dans cet embarras, l'Evêque de Comminges, qui retournoit dans son Diocese, arriva à Veret. C'étoit un Prélat d'un merite éminent, qui joignoit une grande pieté à une profonde érudition. L'Abbé de Rancé n'avoit pas un meilleur ami ; on ne pouvoit rien ajoûter à la confiance qu'il avoit en luy. Il luy proposa toutes les difficultez dont on vient de parler, & l'assura qu'il regleroit sa conduite sur ses sentimens. L'Evêque qui étoit d'une prudence consommée, luy répondit, que les choses qu'il luy proposoit, étoient trop importantes, pour être resoluës dans le peu de tems qu'ils avoient à demeurer ensemble ; qu'il étoit pressé de s'en retourner, & que quand même il pourroit luy donner tout le tems necessaire, il ne pouvoit se resoudre à décider seul de l'état de sa vie, & des autres points dont il étoit question. Que cependant il avoit sur cela un conseil à luy donner, qu'il prendroit pour luy-même dans une pareille occasion. C'étoit de s'en rapporter à l'Evêque d'Alet,

dont les lumieres & la pieté luy étoient connuës. Qu'il s'adressoit à luy dans toutes ses difficultez, & qu'il s'étoit toujours tres-bien trouvé de ses conseils, que la chose meritoit bien qu'il fist pour cela un voyage à Alet, qu'il reviendroit ensuite le joindre dans son Diocese, & qu'ils prendroient ensemble des mesures d'autant plus sûres, qu'ils auroient eû plus de tems pour en déliberer.

L'Abbé de Rancé approuva le conseil de l'Evêque de Comminges, & luy promit de partir pour Alet, quand il auroit reglé quelques affaires qui demandoient sa presence. L'Evêque partit pour son Diocese, & l'Abbé de Rancé quelque-tems aprés pour son Abbaye de la Trappe. Il fut vivement touché de l'état pitoyable où il la trouva, & resolut dés-lors d'y mettre ordre ; mais le peu de tems qu'il avoit à y demeurer, ne luy permettant pas de l'entreprendre, il remit à son retour d'Alet l'execution de ce dessein.

CHAP.

## CHAPITRE XVI.

*L'Abbé de Rancé part pour Paris: Il va de-là à Châlons, puis chez l'Evêque de Comminges, & ensuite à Alet.*

L'Abbé de Rancé n'avoit pas oublié la parole qu'il avoit donnée au Pere de Mouchy, de le rejoindre à Paris. Des affaires indispensables, & l'attachement qu'il avoit à sa retraite, l'avoient empêché jusques alors de l'executer; il crut qu'il ne pouvoit se dispenser de luy communiquer son voyage d'Alet: ce fut dans cette vuë qu'il partit pour Paris. Le Pere de Mouchy le revit avec d'autant plus de joye, qu'il avoit appris d'ailleurs avec quelle fidelité il avoit executé toutes les resolutions qu'ils avoient prises ensemble à Blois. L'Abbé le consulta sur tous les points qu'il avoit proposez à l'Evêque de Comminges; mais ayant ajoûté que ce Prélat n'avoit pas voulu les résoudre, & qu'il l'avoit renvoyé à l'Evêque d'Alet, le Pere de Mouchy approuva ce conseil. Il luy dit pourtant son sentiment sur les difficul-

tez dont on a parlé; mais il ajoûta qu'il ne luy conseilloit pas de s'y tenir jusques à ce qu'il eût consulté l'Evêque d'Alet. Il luy apprit en même tems que ce Prélat faisoit la visite de son Diocese, & qu'il ne reviendroit à Alet que dans deux ou trois mois. Ce terme parut long à l'Abbé de Rancé. Il avoit une impatience extrême de sçavoir à quoy s'en tenir pour sa conduite, & l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude, luy rendoit Paris insupportable; il ne le regardoit plus des mêmes yeux dont il l'avoit vû autrefois; les visites luy étoient à charge; cependant la bienséance ne luy permettoit pas de n'en pas recevoir, & de n'en pas rendre.

Le Pere de Mouchy s'étant apperçu de sa peine, luy conseilla d'aller passer quelque tems avec l'Evêque de Châlons qui étoit son ami particulier; il suivit ce conseil, & partit dès le lendemain. On voit dans une de ses Lettres combien Paris, & tout ce qui l'y avoit autrefois attaché, luy étoit devenu odieux. Il n'y » a, dit-il, que trois jours que je suis » icy, & je m'en sens accablé; le dé» goût & l'ennuy que j'ay d'y être m'en » vont chasser; de sorte que je ne pense » pas y retourner de long-tems, qu'y

pourrois-je faire? il n'y a que miseres. «

L'Evêque de Châlons reçut l'Abbé de Rancé comme un ami qui luy avoit toujours été cher, & pour lequel il se sentoit une nouvelle tendresse depuis qu'il avoit appris sa conversion. Plus il estimoit son sçavoir & ses qualitez, plus aussi il avoit déploré ses égaremens, & cette conduite toute mondaine à laquelle il s'étoit si long-tems abandonné. Il avoit toûjours esperé que Dieu auroit enfin pitié de luy, & par un pressentiment de ce qui arriva enfin, il disoit souvent en parlant de l'Abbé de Rancé : *Les momens de Dieu arriveront enfin, il faut les attendre.*

L'Abbé de Rancé répondit à l'amitié de l'Evêque de Châlons en luy ouvrant son cœur, & en l'assurant qu'il étoit prêt de se soumettre à tout ce qu'il croiroit que Dieu demandoit de luy. Il ajoûta même que s'il n'avoit pas promis à l'Evêque de Comminges d'aller consulter l'Evêque d'Alet, il n'iroit pas plus loin chercher les regles de la conduite qu'il vouloit garder toute sa vie. Mais l'Evêque de Châlons ne voulut rien decider sur le genre de vie qu'il devoit embrasser. Il luy dit seulement en general qu'il ne pouvoit

approuver la pluralité des Benefices ; qu'elle étoit trop contraire aux Loix de l'Eglise, pour s'en tenir à des dispenses obtenuës le plus souvent sur de faux exposez. Qu'il étoit persuadé qu'il devoit reparer le tort que son pere & luy avoient pû faire aux Eglises, & aux pauvres, en n'usant pas des revenus Ecclesiastiques selon l'intention des Fondateurs ; qu'étant l'heritier de son pere, il étoit tenu de ses faits & du payement de ses dettes. Qu'à plus forte raison il devoit satisfaire à celles qu'il avoit contractées luy-même ; qu'au reste il ne pouvoit approuver cette grande retraite pour laquelle il se sentoit un si grand attrait, qu'il pourroit la luy passer pour un tems, dans la vuë d'y faire penitence, d'y prendre de bonnes habitudes, d'y faire un grand fonds de lumieres, & de s'y fortifier contre les impressions des objets des sens ; mais qu'il ne croyoit pas qu'elle dût être perpetuelle, & que Dieu luy eût donné de si grands talens pour les rendre inutiles. Il ajoûta qu'il ne décidoit rien sur ce dernier point, & qu'il s'en remettoit absolument au jugement de l'Evêque d'Alet. L'Abbé de Rancé pressa en vain l'Evêque de Châlons de parler plus décisivement,

il refusa de le faire, & voulut toujours s'en remettre à l'Evêque d'Alet.

Cette espece de conspiration à le renvoyer au jugement de ce Prélat, luy fit croire que Dieu avoit resolu de s'expliquer par luy, & qu'il trouveroit dans les sentimens de cet Evêque la resolution de tous ses doutes, & la tranquillité qu'il cherchoit depuis si long-tems. Il partit pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté ; rien n'étoit capable de 1660. l'arrêter un seul moment, quand il étoit persuadé que Dieu demandoit quelque chose de luy. Lors qu'il fut arrivé à Alan, sejour ordinaire des Evêques de Comminges, il apprit que l'Evêque d'Alet n'étoit pas encore de retour de ses Visites. Il resolut d'attendre son retour, & il passa plusieurs jours avec l'Evêque de Comminges, dans les exercices & dans des entretiens de la pieté la plus solide. Le Prélat ne pouvoit se lasser d'admirer les impressions de la grace sur les cœurs qui en suivent les mouvemens. L'Abbé de Rancé changé en un autre homme, en étoit un exemple bien sensible. Il n'avoit plus rien de cet air & de ces sentimens du monde que l'Evêque de Comminges luy avoit vûs autrefois, & qu'il luy avoit si souvent

reprochez. La modeſtie étoit peinte ſur ſon viſage, une ſimplicité chretienne ſans art & ſans affectation regnoit dans toutes ſes manieres; il ne parloit plus que de Dieu, & commençoit même à en parler de cette maniere vive & touchante, qui a depuis gagné tant de cœurs à JESUS-CHRIST. Il n'étoit occupé que de ce que Dieu demandoit de luy; toujours attentif à ſa voix, toujours prêt à y répondre; au reſte ſi penetré du ſentiment de ſes pechez, que quelque auſtere que fût la penitence qu'il avoit embraſſée, il ne croyoit jamais en faire aſſez. C'eſt ce qui parut un jour dans un entretien qu'il eut avec l'Evêque de Comminges.

Ils ſe promenoient ſeuls dans un endroit fort ſolitaire, d'où l'on découvroit d'aſſez près les plus hautes montagnes des Pyrenées. L'Evêque remarqua que l'Abbé les parcouroit des yeux avec une attention qui le rendoit diſtrait; il y ſoupçonna du myſtere; ce fut ce qui l'obligea de luy dire, qu'il avoit la mine de chercher un endroit où il pût bâtir un Hermitage. L'Abbé rougit; mais comme il étoit ſincere, il avoüa que c'étoit en effet ſa penſée, & qu'il croyoit qu'il ne pouvoit rien faire de mieux.

Si cela est, repartit l'Evêque, vous ne pouvez pas mieux vous adresser qu'à moy; je connois ces montagnes, j'y ay passé souvent en faisant mes visites; j'y sçay des endroits si affreux & si éloignez de tout commerce, que quelque difficile que vous puissiez être, vous aurez lieu d'en être content. L'Abbé qui croyoit que l'Evêque parloit serieusement, le pressa avec cette vivacité qui luy étoit naturelle, de luy faire voir ces endroits si solitaires. Je m'en garderay bien, reprit l'Evêque, ces endroits sont si tentans, que si vous y étiez une fois, il n'y auroit plus moyen de vous en arracher. Puis prenant un visage serieux: Serez-vous toujours entier (ajoûta-t-il) & ne voudrez-vous jamais comprendre de quel prix est cette juste mediocrité qui fut toujours le caractere de la veritable vertu? Croyez-vous donc qu'on ne puisse être agreable à Dieu sans se reléguer dans le fond d'un desert? A quelles tentations n'y seriez-vous point exposé, livré à vous-même, privé de tous ces secours que la pieté trouve dans le commerce des gens de bien? Je ne parle point du merite de la charité à l'égard du prochain, vous en paroissez trop peu touché. C'est pour-

tant sur cela que le Seigneur nous declare expressément que nous serons jugez au dernier jour. L'Abbé qui se sentit pressé, voulut interrompre l'Evêque; mais ce Prélat qui le vouloit corriger de cette ardeur, dont il apprehendoit les suites; Non, non, continua-t-il avec chaleur, que les ignorans soient sans instruction, les affligez sans consolation, les pauvres sans soulagement, l'Eglise sans secours; c'est ce dont vous vous mettez peu en peine : car enfin, dit-il en se radoucissant, que voulez-vous qu'on dise d'un homme qui a reçu de Dieu tant de talens qui peuvent le rendre si utile à l'Eglise, & qui ne pense qu'à des deserts & à des solitudes, c'est-à-dire, qui ne songe à vivre que pour luy-même ?

Alors l'Abbé de Rancé qui connoissoit la tendresse que l'Evêque de Comminges avoit pour luy, & qui sçavoit de quel esprit partoit ce qu'il venoit de luy dire, le pria de ne le point condamner sans l'entendre, & d'être persuadé qu'il n'avoit pas pour le prochain le cœur si dur, ou même si indifferent, que l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude pouvoit le luy faire croire. Mais je me connois (continua-t-il) mieux

que personne : je ne puis assez me défier de ma facilité & de ma sensibilité pour tout ce qui flatte ou le cœur ou les sens ; un homme comme moy ne peut rester dans le monde sans danger, ny y renoncer à demi; ce qui n'est que de conseil pour un autre, est un commandement pour moy ; je voudrois bien pouvoir contribuer au salut des autres, en me sauvant moy-même ; mais si cela ne se peut par rapport à mes foiblesses & à mes mauvaises dispositions, je dois au moins penser à me sauver tout seul.

Quoique l'Evêque de Comminges fût convaincu que ces sentimens de l'Abbé de Rancé ne venoient que de l'humilité profonde dont son cœur étoit penetré, & qu'il n'étoit pas tel en effet qu'il venoit de se dire, il ne crut pas devoir le presser davantage, il se contenta d'ajoûter qu'il s'en rapportoit à l'Evêque d'Alet, & qu'on verroit dans peu si la solitude & les deserts seroient de son goût. L'Abbé de Rancé répondit qu'il ne prétendoit pas se conduire par ses propres lumieres, & que quels que pûssent être les sentimens de l'Evêque d'Alet, il étoit resolu de les suivre. A quelques jours de là on apprit que l'Evêque d'Alet étoit de retour de la visite

de ſon Dioceſe. L'Abbé de Rancé partit auſſi-tôt pour l'aller conſulter.

---

## CHAPITRE XVII.

*L'Abbé de Rancé conſulte l'Evêque d'Alet ſur le genre de vie qu'il devoit embraſſer; & ſur tous les doutes qui luy étoient ſurvenus depuis ſa converſion.*

QUOIQUE la réſidence exacte que l'Evêque d'Alet faiſoit dans ſon Dioceſe depuis tant d'années, ne luy permît pas de connoître quantité de perſonnes de merite qui avoient paru dans le monde, depuis qu'il s'étoit retiré dans ſon Evêché, l'Abbé de Rancé ne luy étoit pas inconnu; ſa converſion & ſes grandes qualitez avoient fait trop d'éclat pour que ſa reputation ne fût pas venuë à luy. D'ailleurs les Evêques de Châlons & de Comminges, ſes amis particuliers, luy en avoient écrit trop avantageuſement, pour qu'il n'eût pas pour luy toute la conſideration poſſible, quand il ne ſe la fût pas attirée par luy-même. Il le reçut donc avec

une cordialité qui luy gagna d'abord toute la confiance de l'Abbé de Rancé. Il luy ouvrit son cœur, & luy proposa toutes les difficultez dont on a parlé.

Sur la premiere, qui consistoit à sçavoir l'employ qu'il devoit faire de son patrimoine, eu égard au mauvais usage que son pere & luy avoient pû faire des biens de l'Eglise, l'Evêque d'Alet après luy avoir recommandé de demander à Dieu ses lumieres, & les avoir demandées luy-même, répondit qu'après avoir satisfait aux charges de sa succession, tant à l'égard d'un frere & d'une sœur qui luy restoit à pourvoir, qu'à tout autre, il ne pouvoit se dispenser de vendre son patrimoine; qu'il devoit en employer le prix aux reparations des Eglises qui avoient été négligées, & au soulagement des pauvres qui avoient été privez pendant tant d'années, des aumônes qu'on étoit indispensablement obligé de leur faire.

L'Abbé de Rancé luy representa que ce dédommagement seroit difficile, ou même impossible à faire, parce que ceux à qui on le devoit étoient morts, ou étoient allez s'établir ailleurs. L'Evêque répondit qu'il suffiroit de le fai-

re à l'Hôtel-Dieu, ou à l'Hôpital General de Paris, parce que les pauvres de toutes les Provinces du Royaume y étoient reçus, & que d'ailleurs il sçavoit que ces deux Hôpitaux avoient un extrême besoin d'être secourus, & que la vie d'une infinité de malheureux qui n'avoient point d'autres ressources dépendoit de ce secours.

Mais, dit l'Abbé de Rancé, en donnant ainsi tout mon patrimoine aux pauvres, je vas soûlever contre moy toute ma famille; elle ne me le pardonnera jamais, & je puis bien m'attendre à en devenir l'anathême. L'Evêque d'Alet luy demanda s'il avoit quelque autre moyen de dédommager les pauvres & les Eglises. L'Abbé répondit qu'il n'en avoit point d'autre. Si cela est, repartit l'Evêque, je ne crois pas que vous me demandiez mon avis sur ce qui peut faire plaisir à vôtre famille, mais sur ce que vous êtes obligé de faire. C'est dans les occasions dont nous parlons, ajoûta-t-il, que la maxime de l'Evangile a lieu : *Quiconque aime son pere & sa mere plus que moy, n'est pas digne de moy.* Et c'est précisement ce que saint Paul a voulu nous marquer, lors qu'il a dit : *Si je voulois plaire aux hom-*

*mes, je ne serois pas serviteur de* JESUS-CHRIST.

Pour ce qui est de la pluralité des Benefices, l'Evêque fut d'avis qu'elle étoit trop expressément condamnée par les Loix de l'Eglise, pour pouvoir user en cela de condescendance, & que l'Abbé de Rancé étoit d'autant plus obligé de s'y conformer, que l'estime & la consideration où il étoit dans le monde, rendoit son exemple d'un plus grand poids. Il ajoûta, qu'ayant donné tout son patrimoine aux pauvres, il pourroit se reserver de ses Benefices ce qui luy étoit necessaire pour une honnête subsistence. Je dis une honnête subsistence (continua-t-il) car on ne peut pas douter que l'Eglise n'ait intention de la donner à ses Ministres; mais pour ce qui est de favoriser leur avarice, ou leur luxe, c'est luy faire injure que de croire qu'elle en ait jamais eu la pensée. L'honnête subsistence même (ajoûta-t-il) ne se doit accorder qu'aux Ministres de l'Eglise, c'est-à-dire, à ceux qui la servent, & qui luy sont utiles; c'est le seul titre legitime par où on la puisse prétendre: car pour ce qui est de ces Ecclesiastiques qui ne le sont que de nom, qui en portent à peine

l'habit, qui s'occupent de toute autre chose que du service de l'Eglise, qui ne servent même souvent qu'à la scandaliser. la deshonorer & la détruire, quel dr[illegible]uvent-ils avoir de prendre leur sub[illegible] sur des biens uniquement d[illegible]nez au service de Dieu, & au sou-[illegible]t les pauvres ?

[illegible] a l'Evêque d'Alet a parl[illegible]es Abbez Commendataires. [illegible] tendit que ce n'étoit pas un titre vain & sans fonction, comme la plûpart se l'i[illegible]noient ; il soûtint qu'un Abbé Com[illegible]endataire devoit veiller à la conservation des bâtimens & des biens temporels de l'Eglise qui luy étoit confiée, & au soulagement des pauvres ; qu'il devoit l'exemple d'une vie irreprochable, qu'il étoit obligé de s'opposer aux desordres, & d'employer tout son pouvoir pour maintenir le bien, ou même pour le procurer, s'il ne le trouvoit pas établi ; que c'étoit dans ces vuës & par rapport à ces soins & à cette protection, qu'on donnoit aux Abbez Commendataires le tiers, ou même les deux tiers des revenus temporels de ces Eglises ; & que manquant à tous ces devoirs, ils renonçoient eux-mêmes aux titres legitimes qu'ils avoient

de posseder une partie des biens de leurs Eglises.

Comme l'Evêque d'Alet craignoit de rebuter l'Abbé de Rancé, il ne jugea pas à propos de s'expliquer plus clairement sur ce que l'Abbé pourroit retenir de ses Benefices ; il se contenta d'en condamner la pluralité, & remit à regler en tems & lieu à quoy il s'en devroit tenir. Le sacrifice de son patrimoine qu'il faisoit si genereusement, le porta à ce ménagement, & il ne douta pas qu'un cœur aussi-bien disposé que celuy de l'Abbé de Rancé, ne se portât enfin de luy-même à executer dans la suite tous les conseils qu'il étoit resolu de luy donner.

Ces difficultez décidées, il en restoit encore une qui n'étoit pas la moins importante ; elle regardoit le genre de vie que l'Abbé de Rancé devoit embrasser. Il representa sur cela plus au long à l'Evêque d'Alet ce qu'il avoit dit en peu de mots à l'Evêque de Comminges ; il le pria de faire reflexion que l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude ne pouvoit venir que de Dieu ; car enfin ( ajoûta-t-il ) je ne vois pas comment l'amour propre y pourroit trouver son compte.

L'Evêque d'Alet répondit qu'il avoit

fait sur cela toutes les reflexions qu'il pouvoit souhaiter ; qu'on ne pouvoit de[illegible] rouver qu'ayant mis ordre à ses [illegible]es, il menât pendant quelque tems [illegible]ie fort retirée ; qu'il ne sçavoit [illegible]le meilleur pour se purifier, ny de p[illegible]ropre à nous faire perdre les idées [illegible]onde, & à nous remplir de celles [illegible]uvoi[illegible]ûtenir dans la pra-[illegible]e de nos [illegible] que la corruption du siecle étoit [illegible], qu'il falloit un grand fonds de v[illegible] pour ne s'y pas laisser entraîner, qu[illegible] ce fonds s'acqueroit dans la retraite, qu'en un mot on devoit beaucoup écouter Dieu avant que d'entreprendre d'en parler aux autres. Pour ce qui est d'une retraite perpetuelle, il luy dit, qu'il ne croyoit pas que Dieu la demandât de luy. Il ajoûta que tout Ecclesiastique étoit appellé naturellement par son état au service de l'Eglise ; que c'étoit la vocation generale, qu'il falloit de grandes marques & des preuves bien sensibles d'une vocation contraire pour s'y soumettre, sur tout dans un tems où l'Eglise avoit tant de besoin de Ministres fermes, sçavans & zelez.

Il ajoûta que l'attrait qu'on se sentoit pour la solitude, ne venoit pas toujours

de Dieu, qu'il pouvoit venir d'un dégoût passager du monde, de même qu'après un grand mouvement, on se portoit naturellement au repos, qu'on quittoit ensuite pour reprendre l'action; qu'il venoit encore assez souvent de l'inconstance de l'homme, qui ne luy permet pas d'être long-tems dans la même situation; que la paresse qui nous est si naturelle pouvoit enco e en être la cause; qu'en un mot, si l'ennemi de nôtre salut ne nous portoit pas quelquefois à des biens apparens, l'Ecriture, pour nous obliger de nous en défier, ne nous avertiroit pas qu'il se transforme souvent en Ange de lumiere.

Quelque déference qu'eût l'Abbé de Rancé pour les sentimens de l'Evêque d'Alet, il ne put se resoudre à suivre ce dernier avis. La foy vive dont il étoit penetré, l'avoit obligé de se soumettre sans repugnance au conseil qu'il luy avoit donné, de se dépoüiller de tout son bien pour le donner aux pauvres: ce grand sacrifice ne luy avoit presque rien coûté; l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude, & qui devenoit tous les jours plus fort, resistoit à l'autorité de l'Evêque. Cependant il ne luy en témoigna rien; il se contenta de le

prier de recommander encore cette affaire à Dieu. L'Evêque le fit, mais l'Abbé persista toujours dans son premier sentiment. On dit même qu'il luy conseilla de se retirer auprès de l'Archevêque de Tours son oncle, & de l'aider dans le gouvernement de son Diocese.

On ajoûte encore, que l'Abbé de Rancé consulta l'Evêque d'Alet sur la signature du Formulaire, touchant les cinq Propositions condamnées par Innocent X. & par Alexandre VII. qui faisoit alors beaucoup de bruit dans l'Eglise de France, & que l'Evêque d'Alet fut d'avis que l'on devoit signer le droit & le fait. Il est vray que ce Prélat changea depuis de sentiment. L'Abbé de Rancé n'en changea pas, & il signa le Formulaire sans restriction, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.



## CHAPITRE XVIII.

*L'Abbé de Rancé va voir l'Evêque de Pamiez, qui luy conseille de se défaire de ses Benefices, & de se contenter d'un seul.*

A La sortie d'Alet l'Abbé de Rancé alla voir l'Evêque de Pamiez. Dans les entretiens qu'il eut avec ce Prélat, il luy dit d'une maniere agreable ( & qui faisoit bien voir combien les sacrifices que l'Evêque d'Alet avoit exigez de luy, luy coûtoient peu ) qu'il avoit de grandes plaintes à luy faire de son voisin, que c'étoit un homme sans pitié ; qu'il s'étoit livré à luy avec une confiance qui devoit le porter à l'épargner ; que cependant il l'avoit dépoüillé de tout son bien, & ne luy avoit laissé que ses Benefices ; que sur cela même il luy avoit prescrit des regles si severes, qu'il vaudroit presque autant qu'il ne luy eût rien laissé. L'Evêque de Pamiez répondit sur le même ton, que cela étoit un peu dur, que l'Evêque d'Alet étoit un étrange homme, & qu'il n'étoit pas le premier de la confiance

duquel il eût ainsi abusé. Il luy demanda ensuite combien il avoit de Benefices. L'Abbé répondit qu'il en avoit cinq, trois Abbayes & deux Prieurez. Si cela est, répondit le Prélat, l'Evêque d'Alet vous a traité avec beaucoup d'indulgence ; il a eu sans doute égard au sacrifice que vous faisiez de vôtre bien, & sur le reste il a ménagé vôtre foiblesse. Si vous vous fussiez adressé à moy (continua-t-il) vous n'en eussiez pas été quitte à si bon marché, je vous eusse obligé à vous contenter d'un seul Benefice. L'Abbé de Rancé répondit que les trois Abbayes & les deux Prieurez valoient au plus quinze mille livres de rente. L'Evêque répondit qu'un Ecclesiastique qui vouloit vivre selon les regles de l'Eglise, devoit se contenter de moins ; qu'au reste l'abus de la pluralité des Benefices étoit si grand, que, s'il en eût été le juge, il n'eût jamais souffert qu'on l'eût autorisé d'un aussi grand exemple que le sien. Eh! que voulez-vous qu'on pense (continua-t-il) quand on sçaura dans le monde que l'Abbé de Rancé converti, si éclairé & si zelé, que l'Abbé de Rancé qui a donné tout son bien aux pauvres, & qui prétend marcher dans la voye étroi-

te, garde trois Abbayes & deux Prieurez? qui pourra croire après cela que la pluralité des Benefices est un aussi grand abus qu'elle l'est en effet? Et qui ne s'autorisera de vôtre exemple? Qui est-ce qui ne l'opposera pas à tout ce qu'on luy pourra dire de contraire?

Quoique l'Abbé de Rancé fût fort touché de ces raisons, cette nouvelle proposition l'étonna d'autant plus qu'elle n'alloit à rien moins qu'à le dépoüiller presque de tout pour le reste de ses jours. Il étoit jeune, il pouvoit vivre encore long-tems; il paroissoit difficile que l'amour propre ne se soulevât contre un conseil qui luy retranchoit toutes ses ressources. Quoy (dit-il) après avoir donné cent mille écus aux pauvres, il faudra me réduire à un seul Benefice! Je n'en ay aucun qui soit capable de m'entretenir selon ma condition. On ne sçauroit se passer d'un carrosse, & d'un certain nombre de domestiques; joignez à cela les aumônes ordinaires qu'on ne peut se dispenser de faire; il ne restera rien du revenu de ces cinq Benefices, & il se trouvera qu'ils suffiront à peine à une honnête subsistence. Qu'on me permette (ajoûta-til) de me retirer dans une solitude, je pourray me passer de

beaucoup moins de revenu ; mais si l'on veut que je reste dans le monde, quelque reglée que soit la vie que j'y mene, il est difficile que je puisse me passer d'un moindre revenu que celuy que les cinq Benefices peuvent produire.

Ces difficultez ne firent point changer de sentiment à l'Evêque de Pamiez. Il dit à l'Abbé de Rancé d'un ton ferme, que quand il s'agissoit d'édifier l'Eglise, & d'être tout à Dieu, il n'étoit pas necessaire de demeurer à Paris, & qu'on n'avoit besoin ny de domestiques ny d'équipages; qu'il se croyoit même obligé d'ajoûter, qu'il devoit fuir Paris, & éviter le grand monde. Que s'il avoit un genre de vie à luy proposer, à la verité il n'approuveroit pas cette grande solitude à laquelle il avoit eu la pensée de se condamner ; mais qu'il luy conseilleroit de se retirer dans un de ses Benefices, & d'y passer ses jours à faire des Missions dans les Paroisses de son voisinage, à soulager les pauvres, & à se nourrir de la parole de Dieu, & de la lecture des ouvrages des Saints. Que s'il pouvoit s'associer une ou deux personnes qui eussent le même dessein que luy, de travailler à leur salut, & à celuy du prochain, ce luy seroit une

grande consolation, & que c'étoit le genre de vie que S. Augustin, le grand modele des convertis, avoit resolu de mener après sa conversion. Qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'on pût satisfaire à tous ses devoirs sans qu'il en coûtât; que le chemin qui conduit à la vie éternelle étoit étroit, qu'on devoit se faire violence pour y entrer; qu'après tout dans ces occasions il ne falloit pas compter sur les forces naturelles, mais sur la grace de JESUS-CHRIST, qu'elle rendoit aisées les choses les plus difficiles, qu'elle applanissoit les chemins les plus rudes, & qu'elle remplissoit le cœur d'une consolation, dont les joyes du monde les plus sensibles n'avoient jamais approché.

La resolution où étoit l'Abbé de Rancé de fuir le monde, & d'éviter tout ce qui pourroit l'y engager, ou même luy attirer de la consideration; la conformité des sentimens de ces deux Prélats sur le genre de vie qu'il avoit à choisir, fit qu'il se soumit à cet avis. Comme il avoit promis à l'Evêque d'Alet de se défaire de son patrimoine en faveur des pauvres, il promit à l'Evêque de Pamiez de quitter tous ses Benefices, de n'en garder qu'un seul, & d'en

faire l'usage qu'il luy avoit conseillé. L'Evêque de Pamiez de son côté ne pouvoit se lasser d'admirer la docilité de l'Abbé de Rancé, la fermeté de sa foy, & cette grandeur d'ame qui le portoit à renoncer avec si peu de répugnance à tout ce que le monde a de plus séduisant, pour embrasser une vie dure & laborieuse, dont la raison & les sens ont tant de peine à s'accommoder. Quand une conversion est fondée sur de pareils sacrifices, on ne voit pas ce qu'on y peut trouver à redire, & comme il est possible qu'on la puisse soupçonner de vanité, d'hypocrisie, ou d'illusion.

## CHAPITRE XIX.

*L'Abbé de Rancé retourne chez l'Evêque de Comminges. Entretiens qu'il a avec ce Prélat sur le sujet des Abbez Commendataires.*

APRE'S quelque sejour à Pamiez, l'Abbé de Rancé en partit pour retourner chez l'Evêque de Comminges. Il luy dit en l'abordant d'un air ouvert, que ses deux voisins venoient de

de luy joüer un mauvais tour, que l'un l'avoit dépoüillé de tout son bien, & l'autre de tous ses Benefices; que cependant, comme il étoit persuadé que Dieu luy avoit parlé par leur bouche, il étoit resolu de suivre leurs sentimens, quoy qu'il luy en pût coûter; car enfin, ajouta-t-il, quand il s'agit de se donner à Dieu, il ne faut point faire les choses à demi.

L'Evêque luy demanda, si les deux Prelats n'avoient point trouvé à redire à l'état d'Abbé Commendataire? L'Abbé luy répondit qu'ils ne luy en avoient point parlé. Sur cela l'Evêque le fit souvenir de ce qu'il luy avoit dit un jour à Veret; il ajouta que plus il y pensoit, plus il trouvoit cet état moins parfait que celuy d'Abbé Regulier. L'Abbé de Rancé repliqua que les deux Evêques étoient si éloignez de désaprouver cet état, qu'ils luy avoient donné des regles pour s'y bien conduire. L'Evêque répondit, que puisque les deux Prelats ne désaprouvoient pas un état qui étoit depuis long-temps en usage dans l'Eglise, il n'avoit rien à dire; qu'il luy avoüeroit cependant, que se trouvant pourvû d'une Abbaye outre son Evêché, il en avoit toujours eu du scrupule. L'Abbé

repartit qu'il étoit bien fondé, parce qu'il se trouvoit dans le cas de la pluralité. Vous avez raison (repliqua l'Evêque) mais j'ay pour le moins autant de scrupule de me voir Abbé Commendataire, que de la pluralité des Benefices. Il ajouta qu'il n'avoit jamais pû mettre sa conscience en repos, qu'en remettant les revenus qui luy appartenoient en qualité d'Abbé, entre les mains du Prieur Claustral, pour les employer en reparations, à l'entretien des Religieux, & en aumônes aux pauvres du lieu. Que nonobstant ces précautions, son scrupule ne laissoit pas de durer, & qu'il voyoit bien qu'enfin il faudroit qu'il se défit de son Abbaye pour n'avoir rien à se reprocher.

L'Abbé répondit que cela luy étoit aisé, parce qu'il avoit d'ailleurs dequoy subsister; mais pour moy (continua-t-il) puis qu'on m'oblige de donner tout mon patrimoine aux pauvres; si je ne suis pas Abbé Commendataire, il ne me reste plus qu'à aller demander l'aumône. L'Evêque repliqua qu'il y avoit un autre parti à prendre, qu'il pouvoit se faire Abbé Regulier, que cet état étoit plus dans les regles, & que l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude sembloit l'y inviter.

Cette proposition parut à l'Abbé de Rancé encore plus surprenante que celle de quitter tous ses Benefices pour se réduire à un seul. Il repartit à l'Evêque, qu'il se sentoit à la verité un grand attrait pour la solitude ; mais qu'il avoit aussi une horrible aversion pour le froc, & qu'il ne pourroit jamais se resoudre à se faire Moine. On peut juger de-là, quelle violence il se fit depuis quand il s'engagea dans l'état Monastique.

L'Evêque de Comminges parle de cet entretien qu'il eut avec l'Abbé de Rancé, dans une Lettre qu'il écrivit depuis à l'occasion d'un fait dont on pourra parler dans la suite de cette Histoire.

Je croy ( dit-il ) que vous sçavez, « Madame, que c'est moy qui luy ay dit « le premier que la condition d'un Abbé « Regulier étoit plus dans l'ordre de l'E- « glise, que celle d'un Abbé Commen- « dataire. A quoy il me répondit, qu'il « avoit une horrible aversion pour le « froc. Je luy dis sur cela, que puisque « Monsieur d'Alet avoit consenti qu'il « demeurât Abbé Commendataire, je « n'avois rien à dire ; parce que je res- « pectois tous les sentimens de ce grand « Evêque ; que cependant je croyois que « ce que je disois seroit d'une grande «

» édification, quoique je ne prétendisse » pas en faire un précepte.

L'Evêque de Comminges étant demeuré dans ces termes avec l'Abbé de Rancé sur la proposition dont on vient de parler, il lui demanda s'il avoit reglé quelque chose avec les deux Evêques touchant le genre de vie qu'il devoit embrasser. L'Abbé répondit, que l'Evêque d'Alet n'approuvoit pas non plus que luy cette grande retraite, qui l'éloigneroit absolument du commerce de tous les hommes, qu'il ne le désaprouvoit pas pour un temps; mais que son sentiment étoit, qu'après s'y être purifié & affermi, il s'attachât à l'Archevêque de Tours pour l'aider à gouverner son Diocése. L'Evêque répondit que c'étoit aussi son sentiment, & qu'il ne voyoit pas ce qu'il pourroit faire de mieux. L'Abbé repartit, que quand il n'auroit point d'autre raison de s'en dispenser, il le prioit de faire reflexion au chagrin qu'il alloit donner à l'Archevêque & à toute sa famille, en vendant son patrimoine pour le donner aux pauvres, & en se défaisant de tous ses Benefices. De quel œil me verra-t-il (continua l'Abbé) aprés deux pareilles démarches? Le moins à quoy je me puisse

attendre est qu'il croira que j'ay perdu l'esprit; aprés cela y a-t-il de l'apparence qu'il me voulût confier le gouvernement de son Diocése ? L'Evêque répondit, que quoy qu'on dût présumer plus avantageusement de la pieté de l'Archevêque de Tours, il demeuroit d'accord que la conjonćture n'étoit pas favorable. Mais enfin ( ajouta-t-il ) quel parti avez-vous donc resolu de prendre? L'Abbé repartit que s'il suivoit son inclination, une solitude entiere seroit tout-à-fait de son goût; mais que comme il étoit resolu de ne se pas conduire par ses propres lumieres, dont il avoit tant de sujet de se défier, il s'accommodoit assez du genre de vie que l'Evêque de Pamiez luy avoit proposé; qu'il étoit resolu de l'embrasser, jusques à ce que Dieu luy eût fait connoître qu'il demandoit autre chose de luy. Il ajouta qu'il avoit toujours redouté les engagemens perpetuels, qu'il les regardoit comme un effort de vertu au dessus de ses forces, qu'il se défioit de l'inconstance du cœur humain, & de ces retours terribles ausquels il n'est que trop sujet. Je sçay bien ( ajouta-t'il ) que cela n'est pas trop de vôtre goût, mais il faut vous accommoder à ma foiblesse.

L'Evêque de Comminges avoüa à l'Abbé de Rancé, qu'il avoit eu autrefois dessein de se faire Religieux, & de mettre une de ses abbayes en Regle, & d'y passer le reste de ses jours dans cette douce tranquillité, à laquelle il ne pouvoit penser sans en être touché. Mais (ajouta-t-il) Dieu ne m'en a pas jugé digne, & je ne puis attribuer qu'à mes pechez, qu'il ait permis que je fusse élevé à l'Episcopat, sans avoir aucune des qualitez que demande un ministere si sublime.

L'Abbé avoüa de son côté, qu'il avoit été assez livré à l'ambition pour souhaiter d'être Evêque, & assez aveugle pour ne pas connoître combien il en étoit indigne; mais que pour l'état Religieux il n'y avoit jamais pensé, & qu'il ne croyoit pas que l'envie le prît jamais d'embrasser un genre de vie pour lequel il avoit toujours eu une repugnance invincible: c'est ainsi que Dieu ne suppose pas dans nous les dispositions necessaires pour l'execution de ses desseins; mais qu'il les y met par sa grace. Elle fait en un moment du plus ardent persecuteur de l'Eglise, le plus zelé des Apôtres, & d'un homme comme l'Abbé de Rancé, qui avoit un éloignement

infini pour la vie Religieuſe, un des plus grands ornemens de l'état Monaſtique....

Comme l'Abbé de Rancé fut ſur ſon départ, l'Evêque de Comminges luy demanda s'il n'avoit point quelque vuë particuliere pour le choix des perſonnes, ſur leſquelles il pouvoit faire tomber ſes Benefices. L'Abbé de Rancé répondit que les Abbayes dépendoient du Roy. Que les Prieurez étoient abſolument à ſa diſpoſition. Que pour ces derniers, il aſſuroit que ſans aucun égard ni à la parenté ni à l'amitié, il en diſpoſeroit en faveur des perſonnes les plus capables; que c'étoit bien aſſez qu'il en eût abuſé luy-même d'une maniere ſi indigne, ſans riſquer d'en perpetuer l'abus en faiſant un mauvais choix; que pour ceux qui dépendoient du Roy, il n'épargneroit ni ſoins ni ſollicitations, pour les faire tomber ſur de bons ſujets. Il partit pour Veret dans ces diſpoſitions, aprés avoir reçu de l'Evêque de Comminges, toutes les marques de l'eſtime la plus parfaite, & de l'amitié la plus tendre.

# CHAPITRE XX.

*L'abbé de Rancé retourne à Veret: Ses sentimens, & les mesures qu'il prend pour se défaire de son patrimoine, & de ses Benefices. Il en écrit à l'Evêque d'Alet.*

PENDANT que l'Evêque de Comminges admiroit l'abondance des graces dont il avoit plû à Dieu de prévenir l'Abbé de Rancé; cette foy si vive, ces sentimens si purs & si désinteressez, & cette disposition si peu commune, qui le portoit à tout sacrifier à ses devoirs; l'Abbé retiré à Veret, étoit agité de diverses pensées. L'amour propre qui n'est jamais bien éteint, même dans les plus grands Saints, luy representoit vivement la grandeur & l'étenduë du sacrifice qu'il alloit faire. Son patrimoine vendu, & donné aux pauvres, & la démission de ses Benefices, l'alloient réduire sans retour au simple necessaire; condition d'autant plus dure à une ame grande & liberale comme la sienne, qu'il se retranchoit tous les moyens d'obliger & de faire du bien. Une famille soulevée

contre luy, des amis mécontens, des domestiques désolez, des difficultez presentes qu'il avoit à surmonter, de plus grandes qu'il luy étoit aisé de prévoir, les plaintes, les reproches dont on alloit l'accabler, tout cela combattoit sa foy; mais d'un autre côté, l'incertitude de la durée de la vie, la mort qui nous surprend lors qu'on y pense le moins; les Jugemens de Dieu, la crainte de manquer à la grace, l'exemple de JESUS-CHRIST, le peril même où les richesses mettroient son salut l'affermissoit, & luy faisoit prendre des resolutions à l'épreuve de toutes les considerations humaines. Il avoüe même dans une Lettre à l'Evêque d'Alet, qu'elles n'ont jamais eu assez de pouvoir pour luy causer le moindre repentir des engagemens qu'il avoit pris avec luy.

Les agitations qu'il avoit ressenties n'ayant donc servi qu'à l'affermir, il resolut pour executer ce qu'il s'étoit proposé avec moins d'embarras, de le faire avec un fort grand secret, & d'en dérober la connoissance à tous ceux qui pourroient avoir quelque interêt de s'y opposer; mais les choses se passerent trop proche de Tours, pour être ignorées à l'Archevêque. Il avoit une atten-

tion continuelle sur ce qui se passoit à Veret, il étoit informé de toutes les démarches de son neveu ; le voyage d'Alet luy avoit été fort suspect, & il en craignoit les suites. Il apprit que l'Abbé de Rancé pensoit à se défaire de Veret, & le bruit s'en répandit bien-tôt dans la famille. On sçut ensuite, qu'il avoit dessein d'en faire autant du reste de son patrimoine.

Cette resolution allarma tous ceux qui y avoient interêt, & on en fit de grandes plaintes ; on s'emporta contre les Directeurs severes, on ne l'épargna pas luy-même ; on resolut enfin de ne rien obmettre de tout ce qui le pourroit détourner de son dessein.

On luy representa sur cela, que le danger des richesses, par rapport au salut, ne consistoit pas à les posseder, mais à y avoir de l'attachement, que tout dépendoit de l'employ qu'on en faisoit. Qu'à le bien prendre, les richesses n'étoient jamais mieux qu'entre les mains des gens de bien ; parce qu'ils étoient les seuls qui en faisoient un bon usage. Que cependant, si l'esprit de penitence dont il étoit resolu de suivre les mouvemens, ne luy permettoit pas de retenir les biens que son pere luy avoit

laissé, comme à l'aîné de sa maison, il avoit un frere & une sœur qui n'étoient pas encore pourvus. Qu'il étoit d'autant plus obligé de leur laisser son bien, qu'il sçavoit mieux que personne qu'ils en avoient besoin ; & que leur legitime à laquelle ils alloient être reduits, ne suffisoit pas pour les établir dans le monde selon leur condition. Que de leur préferer des étrangers dans le cas de la necessité, ne pouvoit être l'effet que d'une pieté mal entenduë, qu'il entroit même dans cette conduite une espece de dureté & d'insensibilité pour ses proches, qui n'avoit jamais été du caractere de la veritable vertu. Qu'enfin s'il vouloit laisser son bien à son frere, on s'engageroit à satisfaire à toutes les obligations de justice & de conscience dont il ne croyoit pas se pouvoir dispenser.

L'Abbé de Rancé se crut d'autant plus obligé de justifier sa conduite, que les reproches qu'on luy faisoit, tomboient indirectement sur ceux qu'il avoit consultez, & dont il étoit resolu de suivre les sentimens. Il répondit donc à ceux qui s'opposoient à son dessein, que le mauvais usage qu'il avoit fait jusqu'alors de ces mêmes biens qu'on luy conseilloit de retenir, ne luy permettoit

pas de douter du danger qu'il y avoit pour luy à continuer de les posseder. Que le salut étoit d'une si grande importance, qu'on devoit toujours prendre les voyes les plus sûres pour y arriver. Qu'on ne pouvoit nier que les richesses n'y fussent un grand obstacle, parce qu'en nous donnant les moyens de satisfaire nos passions, elles nous exposoient continuellement aux occasions d'offenser Dieu. Qu'il étoit vray que le danger des richesses consistoit proprement en l'attachement qu'on avoit pour elles, & au mauvais usage qu'on en faisoit; mais qu'il étoit si difficile de ne s'y pas attacher, & de resister à cette cupidité secrete, qui nous portoit sans cesse à en abuser, qu'il seroit toujours incomparablement plus sûr de s'en défaire. Qu'à la verité le monde ne s'accommodoit pas de ces sentimens; mais que ce n'étoit pas luy qu'il falloit consulter, lors qu'il s'agissoit de la pratique de l'Evangile, & des moyens de faire son salut.

Il ajouta que s'il n'avoit à craindre que les dangers qui se rencontrent dans la possession des richesses, il seroit beaucoup plus naturel de laisser son bien à son frere; que l'amitié qu'il avoit pour luy sans l'entremise de personne, ne man-

queroit pas de l'en solliciter ; qu'il demeuroit même d'accord que sans ce secours, il auroit de la peine à subsister dans le monde selon sa condition ; mais qu'une raison superieure, & qui luy paroissoit indispensable, ne luy permettoit pas de suivre dans cette occasion les sentimens de son cœur. Que tout le monde sçavoit que feu Monsieur de Rancé avoit usé du revenu de ses Benefices, comme de son propre bien, & que les reparations & les aumônes avoient été également negligées, qu'il ne pouvoit oublier les scrupules qu'il en avoit eu à sa mort. Qu'étant son heritier, il étoit obligé de payer ses dettes, & de satisfaire à ses obligations ; & que s'il avoit quelque chose à se reprocher, c'étoit d'avoir tant tardé à s'acquitter de ce devoir. Qu'il y étoit encore porté par une raison plus forte & plus indispensable ; c'est qu'il avoit fait luy-même un usage beaucoup plus mauvais des revenus de ses Benefices, que son pere n'en avoit pû faire, qu'il étoit temps de rendre enfin justice aux Eglises & aux pauvres. Que s'il le pouvoit faire sans vendre son patrimoine, il ne demanderoit pas mieux que de le conserver à sa famille, mais que n'ayant pas d'autre res-

source, il ne pouvoit se dispenser d'avoir recours à la seule voye qui luy restoit pour décharger sa conscience, & celle de son pere.

On veut (continua-t-il) qu'en laissant mon bien à mon frere, je luy laisse le soin de satisfaire à mes obligations; mais pourquoy faire par autruy ce qu'on peut faire soy-même? quelle assurance me peut-on donner, que si je venois à mourir on executeroit mes intentions, & si l'on y manquoit, qui pourroit me justifier devant Dieu, d'avoir remis à un autre à faire des restitutions, dont j'étois moy-même chargé? Les pauvres au jour du Jugement ne me reprocheroient-ils pas de les avoir abandonnez à la cupidité de mes parens? & JESUS-CHRIST mon Juge ne seroit-il pas en droit de me dire, que j'ay pris moins de précaution pour assurer mon salut, qu'on n'en prend d'ordinaire dans le monde pour faire réussir les affaires qui nous paroissent de quelque importance?

Quoique les principes de la Religion paroissent durs à la nature, & que la raison qui prend presque toujours le parti des sens ait de la peine à s'en accommoder, ils sont neanmoins si remplis d'équité, cette sagesse infinie qui

les a dictez s'y fait si fort sentir, qu'on a de la peine à les rejetter, quand on peut prendre sur soy-même de les examiner sans prévention. C'est ce qui arriva dans l'occasion dont il s'agit. L'interêt ne pouvoit s'accommoder des maximes de l'abbé de Rancé, mais il n'étoit pas aisé de les détruire; on se reduisit donc à luy demander, que puis qu'il étoit resolu de vendre Veret pour satisfaire à des obligations qui luy paroissoient indispensables, il préferât au moins un de ses parens qui luy en donneroit autant qu'il en pourroit esperer d'un autre; qu'on conserveroit par ce moyen dans la famille, une des plus belles Terres qui fût alors en France, & que les pauvres n'y perdroient rien.

L'Abbé de Rancé qui connoissoit tous les détours que l'interêt est capable de suggerer, se défia d'abord de cette proposition, il en prévit les suites & les embarras; mais il trouva tant de dureté à la rejetter, qu'il ne pût s'y resoudre; on luy nomma sur le champ le parent qui pouvoit acheter Veret. Il fut question d'en regler le prix. L'Abbé de Rancé qui agissoit comme procureur des pauvres, le portoit tout le plus haut qu'il pouvoit. La famille vouloit l'avoir à

bon marché : enfin aprés quelques contestations, on convint d'en donner deux cent dix mille livres. Quoique l'Abbé de Rancé fût persuadé que Veret valoit davantage, comme il étoit le plus genereux de tous les hommes, il ne put se resoudre à contester plus long-temps, il se contenta de ce qu'on luy offroit.

Cette difficulté terminée, il en survint une autre. Comme la somme étoit considerable, elle ne se trouva pas prête; on luy demanda deux mois de délay, & il ne put se défendre de les accorder. Cette affaire finie, malgré toutes les répugnances qu'il devoit avoir naturellement à se priver de la plus belle maison de la Province, & malgré même toutes les oppositions de sa famille, il se rendit à l'Institution de l'Oratoire de Paris, dans la vuë de vendre ce qui luy restoit de son patrimoine, & d'être plus en état de faire tomber les deux Abbayes dont il vouloit se démettre, sur deux personnes de merite.

Ce dernier dessein ne fut pas plutôt sçû de sa famille & de ses amis, qu'il y causa de nouveaux mouvemens. On tâcha d'abord à l'en détourner, & on se réduisit ensuite à faire tomber son choix sur ses parens, ou sur ceux de ses amis

qui avoient le plus d'attachement pour sa famille. On luy proposa même l'Archevêque de Tours son oncle ; mais comme outre son archevêché & un patrimoine considerable, il avoit encore plusieurs Benefices, l'Abbé de Rancé n'y fit pas la moindre attention. Il en usa de même à l'égard de ceux de ses amis, qui n'avoient point d'autre motif à luy alleguer que celuy de l'amitié ; il cherchoit de la probité & de la pieté. Ce fut ce qui le détermina en faveur d'un Ecclesiastique de merite, qui n'avoit pas même pensé à luy en parler ; mais à qui il étoit redevable de son éducation. Il employa tout ce qu'il avoit de credit pour faire agréer au Roy sa démission de l'Abbaye de Saint Symphorien de Beauvais, en sa faveur, & il l'obtint enfin. On voit par ses Lettres qu'il eut autant de joye de luy faire paroître sa reconnoissance en luy procurant cette Abbaye, qu'il en eût eu autrefois en l'obtenant pour luy-même. Toute la bonté de son cœur paroît dans cette occasion ; il diminuë son present autant qu'il peut, il luy fait des excuses de ce qu'il reconnoît si mal les soins qu'il a pris de luy dans sa jeunesse ; enfin il semble qu'il luy soit obligé de ce

qu'il veut bien accepter ce que tant d'autres, & même l'Archevêque de Tours luy avoient demandé avec empressement.

Il prit les mêmes soins pour rétablir le bon ordre dans l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin au Diocése de Bayeux. Il avoit été pourvû de cette Abbaye en 1636 à l'âge de dix ans. Il la posseda jusques en 1658. sans y avoir été. Les premiers sentimens de conversion qu'il eut en ce temps-là, luy firent venir la pensée d'y faire un voyage pour connoître par luy-même, si tout ce qu'on disoit des desordres de cette Abbaye étoit veritable. Il fut surpris de la désolation où il la trouva. L'Eglise étoit en tres-mauvais état, & les lieux reguliers étoient presque entierement ruinez. Les Chanoines Reguliers qui devoient être sept étoient réduits à trois ; l'Office divin, ou ne se faisoit point, ou se faisoit avec une indécence scandaleuse. L'ignorance, l'oisiveté & tous les desordres qui en sont les suites, y regnoient impunément depuis plus d'un siecle. Tristes suites de la negligence des Abbez Commendataires, qui sont obligez de maintenir le bon ordre dans les Ab-

bayes qui leur ſont confiées, & qui la plûpart du temps ne prennent pas la moindre connoiſſance de ce qui s'y paſſe.

L'Abbé de Rancé frappé de l'état pitoyable de cette Abbaye, reſolut d'y rétablir le bon ordre à quelque prix que ce fût. Sa premiere penſée fut de donner des penſions aux Religieux, & de les obliger de ſe retirer. Il l'offrit enſuite aux Chartreux, mais ils ne purent obtenir l'agrément du Roy. Il fit la même tentative en faveur des Religieuſes de Villers-Bocage avec auſſi peu de ſuccés. Il prit enſuite l'expedient qui étoit le plus naturel. Il s'adreſſa aux Réformez de ſainte Geneviéve, & offrit même de ſe démettre du titre d'Abbé en leur faveur, s'ils pouvoient obtenir de la Cour que cette Abbaye fût remiſe en Regle; mais la Cour n'y voulut jamais conſentir.

Enfin, comme l'Abbé de Rancé dînoit un jour à l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire avec le Pere de Saint-Pé, un Gentilhomme qui s'étoit retiré de la Cour pour ſe faire Eccleſiaſtique, ſe trouva de la partie avec quelques autres amis de l'Abbé de Rancé. Il fut ſi édifié de ſon entretien & de ſes manieres, qu'il crut que s'il ſe démettoit en ſa faveur

de l'Abbaye du Val, il seroit capable d'y rétablir le bon ordre ; il le luy fit proposer par le Pere de Saint-Pé, qui se chargea de luy faire agréer cette proposition. Le Gentilhomme l'ayant acceptée par le conseil du Pere de Saint-Pé, il ne fut plus question que de faire agréer une démission en sa faveur.

L'Abbé de Rancé y trouva de grandes difficultez. La Cour vouloit des démissions absoluës, & croyoit avoir beaucoup fait de luy avoir accordé une de ses Abbayes pour la personne qu'il avoit recommandée. On répondoit à toutes ses sollicitations, ou qu'il gardât cette Abbaye, ou qu'il en laissât au Roy l'entiere disposition.

Comme ces difficultez retardoient l'execution de ses desseins, qui alloient
1661. tous à une entiere separation du monde, il en étoit veritablement affligé ; c'est ce qu'il témoigne dans une Lettre écrite en ce temps-là à une personne de ses amies qui luy avoit demandé de ses
» nouvelles. Je vis (dit-il) en attendant
» toujours la fin de mes affaires qui ne
» finissent point. Je trouve des obstacles
» par tout ; Veret n'est point encore
» vendu, ce qui est ma principale affai-
» re. On n'a point voulu recevoir la dé-

mission que j'ay faite d'une Abbaye. «
Il faut adorer la Providence qui me «
laisse dans un état que j'ay apprehendé «
comme la derniere misere. Je haïs Pa- «
ris (continuë-t-il) plus que jamais, «
& je n'y vois rien qui ne me paroisse «
insupportable. On ne peut souffrir le «
monde fait comme il est. Si vous sça- «
viez avec quelle contradiction je le «
vois, vous en seriez étonnée. Il n'y a «
que malignité; tout s'y conduit par «
passion & par interêt, & en verité on «
ne peut pas y vivre & y conserver de «
la sincerité. On ne quitte pas grand «
chose quand on s'en separe, & on est «
trop recompensé dès cette vie de ne la «
pas passer avec des méchans. «

Il s'explique encore plus clairement de l'état de ses affaires & de ses dispositions dans une Lettre écrite en ce même temps à l'Evêque d'Alet. Comme elle contient la preuve de bien des choses qu'on a avancées, on a cru la devoir rapporter.

J'eus l'honneur, dit-il, de vous «
écrire il y a sept ou huit mois, que «
je travaillois à l'execution des choses «
que j'avois reglées par vos sentimens, «
& quoique je ne manque pas de trou- «
ver des oppositions tres-considerables «

» en mon chemin. Dieu m'a fait la grace
» de n'en rencontrer aucune qui ait ébran-
» lé le moins du monde mes reſolutions;
» & je puis vous dire avec ſincerité, que
» depuis que je ſuis parti d'Alet, je n'ay
» pas eu le moindre mouvement de re-
» pentir ſur les choſes que j'y avois re-
» ſoluës. Cependant, comme l'execu-
» tion n'en eſt pas dans mes mains, quel-
» que ſoin que je prenne de la hâter, je
» ne puis empêcher les longueurs.

Il continuë à rendre un compte exact à ce Prelat de l'état de ſes affaires, & » des diſpoſitions de ſon cœur. Je me
» ſuis déja démis d'une Abbaye entre les
» mains d'un Eccleſiaſtique, homme de
» beaucoup de pieté, & qui fera une re-
» ſidence actuelle dans le lieu. Ma dé-
» miſſion a eu l'agrément de la Cour,
» de ſorte que c'eſt une affaire preſente-
» ment conſommée. J'en ay reformé une
» autre (c'eſt Nôtre-Dame du Val) &
» je l'ay remiſe enſuite aux Reformez de
» Sainte Geneviéve, parce qu'elle étoit
» de l'Ordre de S. Auguſtin, & qu'il
» étoit impoſſible d'y rétablir le ſervice
» de Dieu, que par cette voye-là. Ce-
» pendant, le Roy n'a pas encore agréé
» ma démiſſion, & je penſe qu'elle re-
» cevra beaucoup de difficultez, parce

qu'on ne veut pas d'ordinaire que les «
Benefices en commende tombent en «
regle. J'ay crû que je devois essayer de «
faire réüssir cette affaire, ne voyant «
rien de mieux à faire de cette Abbaye «
qui avoit été depuis long-temps dans «
un extréme desordre. Pour le troiséme «
Benefice dont j'avois resolu de me dé- «
faire, je suis resolu de l'unir aux PP. «
de l'Oratoire de Tours, pour y éta «
blir un Seminaire, & il m'a paru que «
je n'en pouvois faire une disposition «
meilleure ni plus profitable à l'Eglise. «
Aussi-tôt que les choses seront execu- «
tées, je me retireray dans l'Abbaye «
qui me reste pour y demeurer tout le «
temps que la Providence m'y laissera, «
dans le dessein d'y servir Dieu, l'E- «
glise & le prochain, dans toutes les «
occasions qui m'en naîtront dans la «
suite. «

Ce que l'Abbé de Rancé dit du dessein qu'il avoit d'unir un de ses Benefices à la Maison des Peres de l'Oratoire de Tours, pour y établir un Seminaire, ne put s'executer; il ne laissa pas de s'en défaire en faveur de l'Abbé de Barillon, qui fut depuis évêque de Luçon. Il se défit à son tour de ce Prieuré dès qu'il eût pris possession de son Evêché; il ne

voulut pas non plus que l'Abbé de Rancé autorisât la pluralité des Benefices par son exemple.

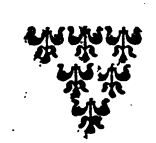
Après que l'Abbé de Rancé a rendu compte à l'Evêque d'Alet, de ce qu'il faisoit pour se défaire de ses Benefices en execution des conseils qu'il luy avoit donnez, il continuë à luy parler des mesures qu'il avoit prises pour se défaire de » Veret. Pour ce qui regarde la vente » de ma maison (poursuit-il) je n'ay pû » refuser deux mois de temps à un de » mes proches qui a desiré de l'acheter » de moy, & qui n'étoit pas en état de » le faire dans le moment même. Quoi- » que cette remise ne fût pas fort consi- » derable, elle m'a donné des peines » extrémes à accorder, & je ne m'y » serois jamais resolu, si dans la circons- » tance quelques personnes de pieté & » de grand desinteressement, n'avoient » jugé que pour conserver la paix dans » ma famille, je pouvois entrer dans ce » temperament là qui ne gâtoit rien du » fond des choses, & qui cependant fai- » soit qu'elles se passoient avec le con- » sentement de ceux qui pouvoient me » donner de la peine. Il y a peut-être eu » trop de foiblesse & de complaisance » en moy dans cette rencontre. J'eusse bien

bien souhaité pouvoir la regler par « vôtre avis, mais avant que j'eusse pû « le recevoir, la meilleure partie du « temps qu'on me demandoit se seroit « écoulée. Le terme qu'on a desiré de « moy expire à la Saint Martin, aprés « lequel rien ne sera capable de me faire « differer un moment. Voilà, Mon- « sieur, un compte exact des choses qui « me regardent; vous y avez tant de « part en toutes manieres, que j'ay crû « que j'étois obligé de vous le rendre. «

C'est ainsi que l'Abbé de Rancé s'explique sur l'état de ses affaires. Voici ce qu'il dit de ses dispositions interieures, par rapport à tous ces grands sacrifices qu'on l'avoit obligé de faire.

Comme les choses que je quitte « (poursuit-il) & ma separation des « embarras exterieurs sont les moindres « attachemens de ma vie, il est vrai aussi « que je ne puis me défaire de moy-mê- « me; je me retrouve par tout aussi mi- « serable que je l'ay jamais été. Je vous « supplie de demander à Dieu qu'il me « délivre du poids des affaires qui m'ac- « cablent, ou qu'il me donne les forces « necessaires pour le porter autrement « que je ne fais pas. J'espere cela de « vôtre charité. «

Voilà les sentimens de l'Abbé de Rancé. Dans le temps même qu'il faisoit de si grandes choses pour Dieu, il est le seul qui n'en est pas frappé ; resolu de donner tout son bien aux pauvres, à la veille de l'executer, dépoüillé de tous ses Benefices, réduit au simple necessaire, & à passer ses jours dans une solitude mal-saine, & éloignée de tout commerce ; dans le temps de la vie le plus propre à en goûter les commoditez & les plaisirs, il n'a de retour sur luy-même que pour voir & sentir ses miseres, pour les avoüer, pour en gemir. Quand la grace fait de pareilles impressions sur une ame dans le commencement d'une conversion, que ne doit-on pas attendre de ses suites ?



## CHAPITRE XXI.

*L'Abbé de Rancé donne tout son bien aux pauvres. Il se démet de tous ses Benefices, à la reserve de l'Abbaye de la Trappe, où il fait dessein de finir ses jours.*

QUELQUE dégoût qu'eût l'Abbé de Rancé pour le monde & pour Paris, il resolut de ne le point quitter qu'il n'eût satisfait à tout ce qu'il croyoit que Dieu demandoit de luy ; la même pieté qui luy en donnoit de l'aversion l'y retenoit. Un autre eût crû faire assez de quitter tous ses Benefices & d'éviter par là les inconveniens de la pluralité. L'Abbé crut qu'il devoit faire quelque chose de plus, & qu'il étoit obligé de ne rien épargner pour se procurer des successeurs, qui pussent reparer les ruines de la Maison du Seigneur.

La Cour persistoit dans ses refus, elle vouloit une démission absoluë, & il faut avoüer que les démissions en faveur ne sont pas sans inconvenient, & qu'elles donnent souvent à l'Eglise de plus mauvais sujets qu'une Collation libre

n'en pourroit donner. A ces difficultez que faisoit la Cour, il en survint d'autres. L'Abbé de Rancé marque dans une
1662. Lettre écrite l'année d'aprés; que la premiere démission qu'il fit de l'Abbaye de Saint Symphorien, fut reçuë avec assez de facilité, parce qu'on n'avoit pas encore penetré les motifs qui le faisoient agir; mais que dés qu'on se fut apperçu qu'il se vouloit réduire à un seul Benefice, parce qu'il ne croyoit pas que la pluralité fût permise; des personnes puissantes qui se voyoient condamnées par son exemple, s'opposerent sous main & sous d'autres pretextes à l'execution de ses desseins.

Ce parti dans la suite se trouva fortifié par les personnes qui croyoient la pluralité permise, ou que du moins on la pouvoit tolerer. Ces trois partis joints ensemble, celuy de la Cour, celuy des interessez dans la pluralité, & celuy des gens qui la favorisoient, donnerent pendant prés de deux ans bien de la peine à l'Abbé de Rancé. Enfin, le Roy qui a toujours favorisé les personnes de pieté, lorsque la droiture de leurs intentions luy a été connuë, accepta sa démission aux conditions qu'il avoit proposées, & l'Abbaye de Nôtre-Dame

du Val fut accordée au Gentilhomme dont on a parlé, en faveur duquel il avoit donné sa démission.

La suite fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé dans son choix. Ce Gentilhomme ayant possedé l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val en commende pendant quatorze ans, & travaillé durant tout ce temps-là par les conseils de l'Abbé de Rancé au rétablissement du spirituel & du temporel de cette Abbaye, il obtint la permission du Roy de la posseder en Regle. Il en prit en qualité d'Abbé Régulier une nouvelle possession en 1676. Se voyant revêtu de toute l'autorité que luy donnoit ce nouveau titre, il fonda cinq Offices claustraux, & établit par ce moyen une Communauté de douze Chanoines Réguliers, au lieu des sept que la Manse Conventuelle pouvoit à peine entretenir. Il rétablit les lieux Réguliers, & rendit l'Eglise une des plus propres & des plus agréables de la Province. La discipline réguliere fut ainsi rétablie dans cette Abbaye, & elle a depuis autant édifié le pays par ses bons exemples, qu'elle l'avoit auparavant scandalisé par ses desordres.

Pour ce qui est des Prieurez de saint Clementin & de Boulogne prés de Cham-

bor ; comme ils dépendoient absolument de luy, il les resigna à deux personnes d'une pieté distinguée, & se réduisit par là à la seule Abbaye de la Trappe ; c'est-à-dire, à celuy de tous ses Benefices, qui étoit le plus mal situé & le moins agreable, par rapport aux commoditez de la vie.

La grace avoit fait de si fortes impressions sur le cœur de l'Abbé de Rancé, il étoit si penetré du néant des creatures, qu'en faisant à Dieu tous ces grands sacrifices dont nous avons parlé, & ceux dont nous parlerons encore, il croyoit ne luy rien offrir.

C'est ce qu'il témoigne luy-même à l'Evêque d'Alet dans la Lettre qu'on vient de citer. » Parmy toutes les contradictions que j'ay éprouvées (luy dit-il) non seulement Dieu m'a fait la grace de ne point balancer dans aucune des resolutions qu'il a plû à sa misericorde de me donner par vôtre ministere, mais la verité est que je me sens plus confirmé que jamais, & que j'attens comme le moment d'une délivrance celuy auquel la Providence divine m'ouvrira les portes que les hommes m'ont fermées jusques icy. Aussitôt que les choses seront dans cet état,

je vous demande encore la permiſſion «
de vous en aller rendre compte, & de «
toutes les autres qui me regardent, «
& que je ne pourrois que tres-mal-ai- «
ſément vous exprimer dans une Let- «
tre. «

Une des plus grandes graces de Dieu, eſt de nous dérober la vûë & le ſentiment de nos bonnes actions, & de nous mettre dans cette heureuſe ſituation, qui fait que nous nous regardons toujours comme des ſerviteurs inutiles; ſans cela l'amour propre eſt ſujet à des retours ſur nous-mêmes, qui mettent la vertu la plus ſolide dans un tres-grand danger. C'eſt la diſpoſition où Dieu avoit mis l'Abbé de Rancé. *J'eſpere toûjours*, ajoûte-t-il, *dans la continuation de vos prieres, & je vous convie à ne vous point laſſer de demander à Dieu ma converſion.*

Un homme qui ſe donnoit à Dieu d'une maniere ſi parfaite, ſembloit avoir lieu d'eſperer qu'il détruiroit enfin tous les obſtacles qui le retenoient malgré lui dans le monde; mais les voyes de Dieu ſont auſſi éloignées de celles des hommes que le Ciel eſt élevé au deſſus de la terre. Il falloit que ſa foy s'affermît, & cela ne ſe pouvoit faire que par les contra-

dictions ; il lui en arrivoit tous les jours de nouvelles. Aprés avoir surmonté les difficultez, dont on a parlé du côté de la Cour, il lui en survint d'autres & en plus grand nombre pour la vente de son patrimoine. Celuy de ses parens qui devoit acheter Veret, aprés l'avoir fait attendre deux mois, lui manqua de parole, soit que sa famille y mît sous main des obstacles, ou pour d'autres raisons qui sont inconnuës ; plusieurs autres personnes à qui il s'adressa en userent de même, toujours à la veille de conclure sans pouvoir terminer aucune affaire.

C'est ainsi qu'il en parle à l'Evêque d'Alet dans la même Lettre. Je ne puis » manquer de vous dire que le marché » de ma maison a été fait & arrêté plu- » sieurs fois ; & quelque diligence que » j'y aye pû apporter, les choses ont » toujours manqué. Je suis à la veille » de les finir, à ce que je pense ; mais » jusques ici lorsque je les ai crû termi- » nées, je les ai vû se renverser en un » moment avec d'extrêmes dégoûts. » Pour moi je vous avouë que mes im- » patiences sur cela ont été extraordi- » naires, & que je n'ai jamais rien de- » siré avec tant d'ardeur que de m'ac-

quitter de cette obligation. «

Il y avoit environ deux ans que l'Abbé de Rancé se trouvoit dans cet embarras avec autant d'ardeur pour se dépoüiller de son bien, que d'autres en ont pour en acquerir, lorsque l'Abbé d'Effiat se presenta pour acheter Veret. L'affaire fut bien-tôt concluë ; il luy en compta deux cent dix mille livres, & se vit par là en possession d'une des plus belles maisons de la province de Touraine. L'Abbé de Rancé vendit dans ce même temps tout ce qui lui restoit de bien, & donna deux maisons qu'il avoit encore à Paris à l'Hôtel-Dieu de la même ville. Tous ces biens, étoient estimez environ trois cent mille francs. Aussitôt que l'Abbé de Rancé se vit entre les mains le prix des terres qu'il avoit venduës, il donna à son frere & à sa sœur tout ce qu'ils pouvoient prétendre sur la succession de leur pere. Il paya les dettes de Monsieur de Rancé ; car pour lui il avoit eu l'équité de n'en point faire. Il récompensa largement tous ses domestiques, & donna jusques à treize ou quatorze mille livres à un valet de chambre qui l'avoit servi depuis son enfance, & qui seroit demeuré dans l'indigence sans cette liberalité. Il

ne conserva que deux valets, dont l'un le suivit dans sa retraite, & fut un des plus fervents Religieux de la Trappe, où il a vécu long-temps sous le nom de Frere Antoine. Il se reserva encore quelque argent qui lui étoit dû pour s'en servir aux reparations de la Trappe, dont tous les bâtimens étoient ruinez. Il donna tout le reste de son bien à l'Hôtel Dieu & à l'Hôpital general de Paris, & se contenta d'environ trois mille livres de rente, à quoy se réduisoit tout le revenu de l'Abbé de la Trappe.

On jugea cependant diversement de tous ces grands sacrifices que l'Abbé de Rancé avoit fait en si peu de temps. Les personnes de pieté ne pouvoient se lasser d'admirer la grandeur de sa foy. Jusqu'où, disoient-ils, n'ira pas un homme qui fait de si grandes démarches dès le commencement de sa conversion, & qui répond à la grace avec tant de fidelité ? Que n'en doit-on point attendre ? A quel degré de perfection n'arrivera-t-il pas à la fin ?

Les gens du monde en jugeoient tout autrement ; ils le regardoient comme la victime d'une morale outrée, qui ne ménageoit rien, & qui exigeoit de la

foiblesse des hommes ce que Dieu lui-même n'en demandoit pas. D'autres disoient qu'il n'avoit fait que suivre son genie ; qu'il avoit toujours été extrême ; que la moderation n'avoit jamais été de son goût. Presque tous lui prédisoient de tristes repentirs, des retours honteux vers le monde ; ils ne pouvoient s'imaginer qu'un esprit aussi vif pût jamais s'accommoder du repos de la solitude.

L'Abbé de Rancé avoit bien d'autres sentimens. Il se regardoit comme un homme qu'on a tiré d'une longue captivité, dont on a rompu les fers, & qui se voit enfin dans une entiere liberté. Il ne pouvoit comprendre comme il avoit pû vivre si long temps sans sentir la pesanteur de ses chaînes, & toutes les horreurs de l'esclavage dont Dieu venoit de le tirer. Il n'étoit occupé qu'à l'en remercier, & dans les tendres mouvemens d'une reconnoissance infinie, il repetoit sans cesse : *Vous avez rompu mes liens, je vous offriray tout le reste de ma vie un sacrifice de louanges.*

Ce fut pour y vacquer tout entier, qu'ayant terminé toutes les affaires qu'il avoit à Paris & ailleurs, il fit dessein

de ſe retirer dans le deſert de la Trappe pour y finir ſes jours dans tous les exercices de la penitence la plus auſtere, & dans la pratique des devoirs de la plus ardente charité.

*Fin du premier Livre.*

# LA VIE
## DE
## DOM ARMAND-JEAN
# LE BOUTHILLIER
# DE RANCÉ,

ABBÉ REGULIER ET REFORMATEUR du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux.

## LIVRE SECOND.

### CHAPITRE I.

*L'Abbé de Rancé se retire à la Trappe dans le dessein d'y finir ses jours. Histoire abregée de cette Abbaye. Etat déplorable où l'Abbé de Rancé la trouve en y arrivant.*

L'IMPATIENCE qu'avoit l'Abbé de Rancé de se retirer à la Trappe, ne luy permit pas de demeurer long-temps à Veret, où il étoit allé à la sortie de

Paris. Outre que cette Maison n'étoit plus à luy, sa magnificence ne convenoit point à l'esprit de penitence dont il étoit penetré. Il n'y fut donc qu'autant de temps qu'il lui en falloit pour en retirer sa Bibliotheque, & ce qui luy restoit de meubles ; car il avoit déja vendu les plus précieux, & en avoit donné le prix aux pauvres. Il partit ensuite pour la Trappe, suivi seulement de deux domestiques.

Cette Abbaye est située dans le Diocése de Séez, au milieu d'un grand vallon, sur les frontieres du Perche & de la Normandie. Les bois & les colines qui l'environnent, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste du monde. On voit dans ce vallon des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, & des pâturages ; onze étangs qui sont autour de cette Abbaye en rendent l'air mal sain, & les approches si difficiles, qu'il est mal-aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Aussi n'y a t-il rien de plus solitaire que ce desert ; un silence éternel y regne en tout temps, & rien ne se presente aux sens qui n'inspire la solitude & la retraite.

Comme on a donné au public des des-

criptions assez amples de cette Abbaye, je ne m'arrêteray point à décrire ses cours, ses jardins, son Eglise & ses bâtimens.

Je me contenteray de dire que l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe (car c'est ainsi qu'elle se nomme) fut fondée par Rotrou Comte du Perche l'an onze cent quarante, sous le Pontificat d'Innocent II. & sous le regne de Louis VII. Roy de France, quarante-deux ans aprés la fondation de Cîteaux, vingt-cinq ans aprés celle de Clairvaux. Il y a des Auteurs qui veulent que cette Abbaye ait été fondée par Robert de France Comte de Dreux & du Perche, & Frere de Loüis VII. mais les Chartres de sa fondation prouvent le contraire, & la donnent à Rotrou Comte du Perche. L'acte par lequel saint Louis confirme les donations de Rotrou, & prend l'Abbaye de la Trappe sous sa protection, prouve la même chose; il est de l'an mille deux cent quarante-six.

Le Comte Rotrou ayant fondé la Trappe, il y mit des Religieux de l'Abbaye du Breüil-Benoist, fondée l'an onze cent trente-sept, de l'Ordre de Savigny, qui commença en l'an onze cent douze. Ainsi dans le temps de sa fondation l'Ab-

[illegible] Trappe [illegible] l'Ordre de Sa- [illegible] juin [illegible] [illegible] [illegible] Or- [illegible] la [illegible] [illegible] & [illegible] de Clair- [illegible] Trappe passa en [illegible] l'Union de Cîteaux [illegible] n'a pas [illegible] [illegible] [illegible] Trappe, & qu'il n'en ait [illegible] qu'il y a eu des [illegible].

[illegible] l'E- [illegible] de la Trappe fut con- [illegible] Vierge par [illegible] Raoul [illegible] Evêque [illegible] Guillaume [illegible] Trappe. Du [illegible] Char- [illegible] Comtesse [illegible] Comte du [illegible] l'an mille deux cent; il en fut le premier Pere & Superieur, & c'est de là que vient le droit que les Ab- bez de la Trappe ont encore aujour- d'huy d'être les Peres & les Superieurs.

immediats de l'Abbaye des Clairets.

L'Abbaye de la Trappe fut long-temps celebre par l'éminente vertu de ses Abbez & de ses Religieux ; la sainteté & les miracles d'Adam son second Abbé, la rendirent encore plus fameuse, plus de deux cent ans aprés sa fondation ; elle étoit encore fort considerée des Princes & des Papes. L'on trouve jusques à quatorze ou quinze Bulles des Souverains Pontifes, addressées aux Religieux de la Trappe, pour confirmer & conserver les biens, les droits & les privileges qui leur avoient été accordez par leurs Prédecesseurs. Elle eut enfin le sort qui est comme attaché aux choses humaines. Dans la suite des temps, les Abbez & les Religieux dégénererent de la vertu de leurs Peres.

Les guerres des Anglois en furent la cause ou l'occasion. Comme les Provinces de Normandie, du Perche, & du Maine y étoient plus exposées que les autres, l'Abbaye de la Trappe fut plusieurs fois saccagée, & ses Religieux se virent enfin réduits à manquer de toutes choses. Dans cette extremité, ils prirent un parti que l'on ne peut assez loüer, & qui fait bien voir quelle étoit encore l'éminence de leur vertu; ils reso-

lurent de n'être à charge à personne, de ne point quitter leur solitude pour aller par le monde chercher les secours dont ils avoient besoin, & de trouver dans les jeûnes & dans un travail continuel, le peu qui leur étoit necessaire pour subsister. Ils se soûtinrent de la sorte pendant quelque temps; mais les Anglois revenant de temps en temps leur enlever le peu qu'ils avoient amassé, ils furent enfin contraints de se separer. Comme leur force consistoit en partie dans leur union, & dans l'exemple qu'ils se donnoient les uns aux autres, par une vie austere, laborieuse & penitente; ce secours leur manquant, leur vertu s'affoiblit. La guerre cessa, les Religieux rentrerent dans la joüissance paisible de leur Monastere; mais bien differens de ce qu'ils avoient été.

Les choses étoient ainsi sur le penchant, lors qu'en mil cinq cent vingt-six, les Commendes ayant été établies en France par le concordat passé entre Leon X. & François I. le Cardinal du Bellay, Evêque de Paris, fut nommé par le Roy Abbé Commendataire de la Trappe. Les Religieux s'opposerent pendant plusieurs années à la nomination du Cardinal, & continuerent à élire

leurs Abbez avec l'approbation & la confirmation de la Cour de Rome ; mais enfin ils furent contraints de ceder à l'autorité du Roy & au credit du Cardinal.

Depuis ce temps-là, comme il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plus aisément que d'une vie reguliere & penitente, le dereglement fit de si grands progrés dans cette Abbaye, qu'elle devint enfin le scandale de tout le pays. La ruine du temporel suivit de prés celle du spirituel ; les Domaines, les Fermes, les bâtimens, tout s'en ressentit. L'Eglise menaçoit ruine, le Dortoir, les Cloîtres, le Réfectoire, & generalement tous les lieux réguliers entierement ruinez, ne pouvoient plus suffire à loger six ou sept Religieux ; à quoy se réduisoit ce grand nombre, dont la sainteté pendant plusieurs siecles avoit édifié toute l'Eglise. Ces Religieux mêmes qui n'en avoient que le nom, & qui en portoient à peine l'habit, ayant enfin abandonné les lieux Réguliers, & les ayant laissé occuper en partie par des Fermiers, des femmes & des séculiers, logeoient çà & là dispersez, separez les uns des autres ; sans autre union que celle que des parties de chasse & de débauche étoient capables de former.

Les choses étoient en cet état, lorsque l'Abbé de Rancé se retira à la Trappe. Il croyoit en connoître tous les desordres, & il étoit venu dans le dessein d'y remedier; mais quand il les eut approfondis, il en fut si effrayé, qu'il fut sur le point de se repentir d'avoir choisi cette Abbaye pour sa retraite; il parla en vain aux Religieux, il les exhorta inutilement à retrancher au moins les desordres dont tout le monde étoit scandalisé; l'iniquité avoit pris le dessus, elle avoit endurci leurs cœurs, & fermé leurs oreilles à toutes les remontrances qu'on leur pouvoit faire.

---

## CHAPITRE II.

*L'Abbé de Rancé reforme l'Abbaye de la Trappe : Il y établit les Religieux de l'étroite Observance de Cîteaux. Dieu le préserve d'un grand peril.*

1662. LE peu de succés des exhortations de l'Abbé de Rancé, ne l'empêcha pas les réïterer souvent. La misericorde ...ui avoit faite en le retirant ...remens, le sollicitoit sans

cesse à travailler à la conversion de ses Religieux, & sa charité le portoit à vouloir les sauver, pour ainsi dire, malgré eux-mêmes. Mais plus une vocation est sainte, plus il est difficile de revenir, quand on s'est accoutumé à en violer toutes les regles.

L'Abbé de Rancé convaincu que ses Religieux avoient pris leur parti, & qu'ils étoient resolus à perseverer dans leur libertinage, les assembla pour la derniere fois, & leur dit : Que puisque rien n'étoit capable de les gagner, il étoit resolu d'appeller les Religieux de l'Etroite Observance, & de les établir à la Trappe ; que les scandales qui y regnoient étoient trop crians pour les souffrir plus long-temps, & que quoy qu'il en pût arriver, il étoit resolu de mettre la reforme dans son Abbaye.

A ce mot de reforme, tous ses Religieux se soûleverent contre luy, ils luy declarerent avec emportement, qu'ils n'y consentiroient jamais, & que même ils s'y opposoient formellement. L'Abbé de Rancé les pria d'y penser, & il ajouta qu'ils n'avoient que deux partis à prendre, ou de se reformer eux-mêmes, ou consentir à l'établissement de la reforme ; qu'ils consultassent là-dessus leurs

amis, ou même leurs propres interêts ; que quand ils y auroient fait reflexion, ils n'hesiteroient pas un moment à accepter la seconde proposition qu'il leur avoit faite.

Mais bien-loin que ces Religieux suivissent un conseil si sage, ils se porterent contre l'Abbé de Rancé aux dernieres extremitez ; les uns le menacerent de le poignarder, les autres de l'empoisonner, ou de le noyer dans leurs etangs. Ils faisoient ces menaces avec si peu de précaution, que le bruit s'en repandit dans tout le païs. Comme on y connoissoit les Religieux de la Trappe pour des gens aussi déterminez qu'il y en eût dans la Province, il n'y eut personne qui ne crût l'Abbé de Rancé en tres-grand danger. Un Gentilhomme de son voisinage qui a depuis servi le Roi avec beaucoup de distinction, en fut touché, & la bonté de son cœur ne lui permettant pas de laisser un homme du merite de l'Abbé de Rancé à la discretion d'une troupe de scelerats, qui étoient capables de tout entreprendre contre luy, il vint exprés à la Trappe pour lui offrir ses services. Il y trouva l'Abbé de Rancé qui n'avoit avec lui que les deux domestiques dont

on a parlé, & qui étoit aussi peu sur ses gardes, que s'il n'eût eu rien à craindre. Le Gentilhomme lui parla des bruits qui couroient, du caractere des gens à qui il avoit affaire, & des précautions qu'il croyoit qu'il étoit obligé de prendre.

L'Abbé de Rancé reçut ses conseils & ses offres avec toute la reconnoissance possible, mais pour ce qui est de prendre des précautions, il lui dit, qu'il s'agissoit de la cause de Dieu, & qu'il sçauroit bien le défendre contre toutes les entreprises des hommes. Que les Apôtres avoient établi l'Evangile malgré toutes les puissances de la terre, sans prendre toutes les mesures que la prudence humaine avoit coutume de suggerer; que le mal n'étoit pas si grand qu'on le faisoit, qu'un peu de confiance en Dieu délivroit de bien des craintes; qu'aprés tout le plus grand bonheur qui pourroit lui arriver, seroit de mourir pour la justice. C'est tout ce que ce Gentilhomme put obtenir de lui, & il le quitta avec tant d'admiration pour sa vertu, qu'il ne pouvoit se lasser d'en parler. Dieu ne laissa pas l'action de ce Gentilhomme sans recompense, & il attribuë encore aujourd'hui les graces

que Dieu lui a faites depuis, à cette démarche si charitable, qu'il se crut obligé de faire en faveur de l'Abbé de Rancé.

Cependant, comme les Religieux de la Trappe ne revenoient point de leur emportement, l'Abbé de Rancé leur fit dire qu'il les prioit de prendre enfin un des deux partis qu'il leur avoit proposez. Qu'ils devoient sçavoir que le Roy ne haïssoit rien tant que le desordre dans des personnes de leur caractere; que s'ils le forçoient à l'informer de leurs déreglemens, ils ne devoient pas douter qu'on n'établît la reforme malgré eux, & avec fort peu d'égard pour leurs interêts. Qu'il leur promettoit au contraire, que s'ils y vouloient consentir, on leur feroit des conditions si avantageuses, qu'ils auroient lieu d'être contens.

L'on étoit dès lors si persuadé de la justice & de la religion du Roy, qu'il n'y eut aucun de ces Religieux, tout determinez qu'ils étoient, qui ne tremblât au nom de sa Majesté. Ils se crurent perdus s'ils obligeoient leur Abbé par une obstination à contre-temps à lui porter ses plaintes. Ce fut ce qui les détermina à donner leur consentement pour

pour la reforme, & à avoir plus d'égard pour leur Abbé.

L'Abbé de Rancé n'eut pas plutôt ce consentement qui lui avoit tant coûté à obtenir, qu'il en écrivit à l'Abbé de Barberie de l'Etroite Observance, & Visiteur de la Province.

Il lui mandoit ce qui s'étoit passé à la Trappe, & le prioit de s'y rendre incessamment, avec tous les pouvoirs necessaires pour y établir la reforme. L'Abbé de Barberie en écrivit aussi-tôt à l'Abbé de Prieres, Vicaire General de l'Etroite Observance; & dés qu'il eut reçu sa commission, il se rendit à la Trappe. Il y passa un Concordat avec l'Abbé de Rancé & les anciens Religieux de la Trappe, le dix-septiéme d'Aoust mil six cent soixante & deux; qui fut ensuite omologué au Parlement de Paris, le seiziéme Février de l'année mil six cent soixante & trois.

En vertu de ce Concordat, les anciens Religieux qui étoient au nombre de sept, six de Chœur, & un Convers, eurent chacun quatre cent livres de pension, & il leur fut permis de demeurer dans l'enceinte de l'Abbaye, ou de se retirer ailleurs. Les Religieux de l'Etroite Observance entrerent dans le Mo-

nastere, & en prirent possession. L'Abbé de Rancé qui comptoit pour rien le temporel, lors qu'il s'agissoit du spirituel, donna dans cette occasion une grande preuve de son désinteressement; il fit reflexion que les pensions & les charges absorboient presque tout le revenu de la Manse Conventuelle; qu'ainsi les Réformez ne pourroient de longtemps mettre dans la Trappe un nombre suffisant de Religieux, pour y faire l'Office divin avec décence, & y garder une regularité un peu exacte. Que par la même raison il ne leur étoit pas possible de faire les reparations, & de rétablir l'Eglise & les lieux Réguliers. Pour les mettre en état de fournir à ces deux dépenses dont le bon ordre de ce Monastere dépendoit; il ceda aux Réformez la Terre de Nuisement, qui étoit de la Manse Abbatiale, & consentit qu'elle fût unie à perpetuité à la Manse Conventuelle. Il fit encore quelque chose de plus, car il se chargea du rétablissement d'une partie des lieux reguliers, & depuis il fit toutes les réparations à ses dépens.

Avec ce secours, les Réformez se virent en état de mettre d'abord à la Trappe six Religieux qu'on fit venir de Perseigne. L'Abbé de Rancé les reçut avec

cette generosité qui lui étoit ordinaire; il pourvut à tous leurs besoins, & il eut sur cela une attention qui ne laissoit rien échapper. L'innocence & l'austerité de leur vie fit dans la suite de si vives impressions sur l'Abbé de Rancé, qu'il se resolut de vivre comme eux; il pratiquoit leurs jeûnes, il se trouvoit au travail, il assistoit à tous leurs exercices: Ces Religieux de leur côté le respectoient comme leur Pere, & l'admiration qu'ils avoient pour sa vertu, les portoit à en user avec lui, comme s'il eût été déja leur Superieur; ils lui découvroient leur conscience, ils prenoient ses avis, ils le consultoient sur toutes leurs peines, & sur toutes leurs difficultez.

La persuasion où étoit l'Abbé de Rancé, que la regularité d'une Maison dépendoit en partie du rétablissement des lieux réguliers, le sollicitoit continuellement d'y donner tous ses soins; il avoit déja fait reparer la maison de l'Abbé, & il alloit faire travailler au logement des Religieux, lors qu'il lui arriva un accident où il pensa perir. Voici ce qu'il en écrit lui-même à un de ses amis. Je vous dirai qu'hier il faillit de m'arri- « ver le plus grand accident du monde. « Je faisois rebâtir mon logis dans mon «

Du 1. Nov. 1662.

» Abbaye, il étoit achevé ; je montois
» pour le voir ; au moment que j'en fus
» sorti, la chambre que je quittois tom-
» ba à cause d'une poutre du plancher
» d'enhaut qui se rompit en un instant.
» Si Dieu ne m'eût préservé j'étois mort
» sans respirer, la poutre & tout le plan-
» cher tomba tout à la fois. Un de mes
» gens qui étoit au pied du mur, n'y fut
» blessé que legerement par la même
» protection. Voilà ce que c'est que la
» vie.

## CHAPITRE III.

*L'Abbé de Rancé conçoit le dessein d'embrasser l'Etat Religieux dans l'Etroite Observance de Cîteaux : Il fait sur cela un voyage à Paris. Il y consulte des personnes tres-éclairées, qui tâchent en vain de l'en détourner.*

L'ATTENTION continuelle qu'avoit l'Abbé de Rancé à tout ce qui pouvoit lui marquer la volonté de Dieu, & augmenter le dégoût qu'il avoit depuis long-temps pour le monde & pour tout ce qui a coutume d'y attacher le

plus fortement, lui fit faire de grandes reflexions ſur l'accident qu'on vient de raconter. La vie d'elle-même ſi courte, quelque étenduë qu'elle puiſſe avoir, mille accidens qui peuvent la ravir tous les jours, lors qu'on y penſe le moins; l'éternité qui la ſuit; les Jugemens de Dieu; plus terribles encore qu'on ne peut ſe les imaginer; l'inconſtance de l'homme, ſa fragilité, ſes repugnances pour la vertu, ſes penchans vers le vice, tout cela lui donnoit de grandes défiances de lui-même, il ſe ſentoit un trouble & une agitation dont il n'étoit pas le maître; il en prit occaſion de croire que Dieu demandoit de lui quelque choſe de plus qu'il n'avoit fait, & qu'il n'étoit reſolu de faire. Cette penſée fut ſuivie d'une autre.

Nous avons dit qu'il vivoit comme un Religieux de l'Etroite Obſervance, à l'habit prés qu'il ne portoit pas, & à l'engagement perpetuel qu'il n'avoit pas contracté. Qu'a donc (ſe diſoit-il à lui-même) de ſi terrible, ce genre de vie pour lequel je me ſens de ſi grandes répugnances? Ne pourrois-je pas vivre toute ma vie comme j'ai vécu pendant ſix mois? Cette penſée l'occupa long-temps ſans le déterminer, ſans pouvoir

vaincre l'aversion qu'il avoit pour l'habit Religieux, & sans pouvoir le persuader que cet engagement ne fût pas au dessus de ses forces. Il y pensoit sans cesse, & il y pensoit sans pouvoir rien resoudre, toujours inquiet, toujours incertain sur ce que Dieu demandoit de lui.

Enfin le temps marqué par la Providence étant arrivé, un jour qu'il s'étoit retiré dans l'Eglise, & qu'il y prioit Dieu avec encore plus de ferveur qu'à l'ordinaire, de lui faire connoître ce qu'il demandoit de lui; il entendit qu'on chantoit au Chœur ces paroles du Pseaume 124. *Ceux qui se confient au Seigneur, seront comme la montagne de Sion, rien ne sera capable de les ébranler.* Ces paroles le frapperent, & comme si elles eussent renfermé la solution de toutes ses difficultez. *Pourquoy se troubler* (se dit-il) *pourquoy tant hésiter? Qui suis-je? quelles sont mes forces? Mettons nôtre confiance en Dieu, appuyons-nous sur son secours, & rien ne nous sera impossible.*

Dans ce moment même, toutes ses repugnances se dissiperent, & il crut voir clairement que Dieu demandoit de lui qu'il se fist Religieux. Tout ce que l'Evêque de Comminges lui avoit dit

contre l'état d'Abbé Commendataire lui revint en penſée, & contribua encore à l'affermir dans ſa reſolution. Mais comme une pareille démarche étoit de la derniere conſequence, & ſans retour, il crut ne devoir rien décider ſans prendre l'avis d'une perſonne éclairée, en qui il avoit une parfaite confiance, c'eſt-à-dire, ſans conſulter le Pere de Mouchy, qui l'avoit conduit juſques-alors avec tant de ſageſſe; il ſe rendit pour cet effet à l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire de Paris.

La ſurpriſe du Pere de Mouchy fut grande, quand il lui dit qu'il avoit deſſein de ſe faire Religieux, & qu'il croyoit que Dieu le demandoit de lui. Le Pere de Mouchy qui connoiſſoit ſes grands talens, & qui vouloit à quelque prix que ce fût le conſerver pour le ſervice de l'Egliſe, combattit cette reſolution de toutes ſes forces, il luy repreſenta tout ce qui étoit capable de l'en détourner. Il lui dit entr'autres choſes, qu'il cherchoit dans l'Etroite Obſervance de Cîteaux une entiere ſeparation du monde qu'il n'y rencontreroit jamais; que la Réforme étoit mal affermie, qu'elle avoit de grands procès à ſoutenir contre la Commune Obſervance qui n'épargne-

roit rien pour la détruire ; que ces procès seroient infailliblement portez à Rome ; que les Réformez ne manqueroient jamais de l'y députer ; qu'il avoit trop d'estime, trop d'amis, & trop de considération dans le monde, pour pouvoir croire que leur choix tombât sur un autre. Qu'on lui feroit un merite de l'obéïssance & de la défense d'une Réforme dans laquelle il se seroit engagé, & qu'on ne voyoit pas comme il pourroit s'en défendre. Qu'il arriveroit de-là, qu'au lieu du silence & de la retraite qu'il cherchoit, il se verroit engagé plus que jamais dans le tumulte du monde ; dans des sollicitations & des intrigues, & sur tout dans des procès qui étoient si peu compatibles avec cette charité douce & paisible, qui est l'ame du Christianisme, & le veritable caractere de l'état Religieux. Que rien ne l'empêchoit sans changer d'état & d'habit, de pratiquer toutes les vertus chrétiennes & religieuses dans le degré le plus éminent ; qu'en un mot, il estimoit & respectoit la vie Religieuse, mais qu'il ne croyoit pas qu'elle lui convint.

L'Abbé de Rancé qui étoit persuadé du contraire, crut prendre le Pere de Mouchy par son foible, en lui represen-

tant tout ce que l'Evêque de Comminges lui avoit dit contre l'état d'Abbé Commendataire en faveur de l'état d'un Abbé Régulier. En effet, le Pere de Mouchy qui étoit un grand zelateur des anciens Canons de l'Eglise, & de la discipline des premiers siecles, ne pouvoit pas nier que dans l'origine de tous les Ordres Religieux tous les Abbez n'eussent été Réguliers; & suivant ces maximes, les Abbez Commendataires ne devoient pas être de son goût. D'ailleurs l'estime qu'il faisoit de l'Evêque de Comminges rendoit son autorité d'un grand poids. Cette difficulté l'embarrassa sans le faire changer de sentiment à l'égard de l'Abbé de Rancé. Ainsi le parti qu'il prit, fut de lui conseiller de ne rien précipiter, de se donner tout le temps necessaire pour s'éprouver, & pour mieux connoître la volonté de Dieu.

Prés de trois mois se passerent de la sorte, sans que l'Abbé de Rancé changeât de sentiment, & que le Pere de Mouchy pût se resoudre à approuver sa resolution. Cependant l'état où se trouvoit l'Abbaye de la Trappe, demandoit la presence de l'Abbé pour donner ordre aux reparations. Le Pere de Mouchy lui conseilla d'y retourner, & de ne rien

resoudre sans lui en donner avis. L'Abbé partit; mais il ne fut pas si-tôt arrivé à la Trappe, qu'il se sentit une nouvelle ardeur pour l'état Religieux. Cette pensée l'occupoit sans cesse, & il croyoit connoître si clairement que Dieu demandoit de lui, qu'il lui fist encore ce sacrifice, qu'il ne pouvoit assez s'étonner que le Pere de Mouchy avec toutes ses lumieres s'opposât à sa resolution. Il passa six semaines dans ces agitations, aprés lesquelles ne pouvant plus resister à la sainte impatience qui l'entraînoit vers la solitude, il en écrivit au Pere de Mouchy, & partit aussi-tôt pour Paris, dans le dessein de prendre enfin avec lui une resolution conforme à ce qu'il croyoit que Dieu demandoit de lui.

Le Pere de Mouchy persistoit toujours dans ses premiers sentimens; mais enfin l'Abbé de Rancé lui ayant rendu un compte exact de ses dispositions, & de tout ce qui se passoit dans son cœur, le Pere de Mouchy aprés avoir consulté plusieurs personnes de pieté, se rendit, & approuva sa resolution.

L'Abbé de Rancé se voyant en liberté de suivre les mouvemens de son cœur, crut qu'il ne devoit plus faire un secret de la resolution qu'il avoit prise. Voicy

comme il en écrit à un de ses amis. Je « suis persuadé que vous serez surpris « quand vous sçaurez la resolution que « j'ay formée de donner le reste de ma « vie à la penitence sous l'habit & dans « la réforme de saint Bernard. Dieu m'a « conduit par des voies qui m'étoient « fort inconnuës pendant plusieurs an- « nées ; mais enfin, depuis huit ou dix » mois que sa misericorde m'a inspiré « le sentiment dans lequel je suis, j'ay « commencé à voir plus clair que je n'a- « vois pas fait, & je suis presentement » convaincu, que l'état dans lequel il « veut que je m'engage, est celui de la « vie religieuse. Cela paroîtra étrange à « ceux qui mesurent toutes choses par « les coutumes & les manieres ordinai- « res d'agir des hommes, & qui croyent « que ce qui est établi par la plus grande « partie du monde, est ce qui doit être « pratiqué de tous. Mais en verité, si « l'on pense serieusement & sans préven- « tion à la necessité dans laquelle sont « tous les Chrétiens de vivre dans la pe- » nitence, & à l'obligation de ceux qui « ont été dans le commerce du monde, « on aura bien plus de sujet de s'étonner « qu'il y en ait qui s'imaginent se don- » ner à Dieu avec des ménagemens, «

» & des reserves qui offensent sa justice,
» qui n'appaisent point sa colere, &
» qui ne conviennent nullement à l'état
» d'un pecheur, qui doit revenir à Dieu
» par la voye d'une conversion sincere,
» & d'un veritable renoncement à tou-
» tes choses. Dieu veüille se contenter
» du peu que je fais, & du desir que
» j'ai d'en faire davantage, si je n'étois
» retenu par le poids de mes pechez.
» Je sçai que plusieurs siecles de la vie
» que je veux embrasser, ne peuvent
» pas satisfaire pour un moment de celle
» que j'ai passée dans le monde, & si
» je ne trouvois dans l'excés des mise-
» ricordes de Dieu, ce que je ne puis
» trouver dans mes actions, quelque
» changement qui arrive dans ma per-
» sonne, je vivrois sans consolation sur
» la terre. Mais je vous avouë, que com-
» me la confiance que j'ai en ses bontez,
» m'empêche de tomber dans cette ten-
» tation; elle m'engage aussi à un aban-
» don entier à sa Providence, de sorte
» que je me remets de tout à sa con-
» duite, & je lui laisse pour jamais la
» disposition de ma personne, & de
» tout ce que je suis.

L'approbation que le Pere de Mou-
chy avoit donné au nouveau genre de

vie, que l'Abbé de Rancé vouloit embrasser, ne le tira pas seulement de la contrainte où il étoit de cacher ses sentimens, elle le mit encore dans la liberté d'agir. Il sollicita tous les amis qu'il avoit dans le Conseil de conscience du Roy, pour obtenir que l'Abbaye de la Trappe fût remise en Regle, & qu'il pût la posseder comme Abbé Régulier. Le Pere Annat Confesseur du Roy, La Mothe-Houdancourt Evêque de Rennes, depuis Archevêque d'Auch, premier Aumônier de la Reine-mere, lui promirent tous leurs offices, & lui tinrent parole; mais il trouva d'ailleurs tant d'obstacles, qu'il désesperoit d'obtenir la grace qu'il demandoit, lorsque l'Abbé de Prieres Vicaire General de la Réforme de saint Bernard, dont l'interêt particulier se trouva joint à celui de l'Abbé de Rancé, l'obtint par le credit de la Reine-Mere. Ce fut à condition qu'aprés la mort de l'Abbé, l'Abbaye de la Trappe retourneroit en Commende. L'Abbé de Rancé qui portoit ses vuës plus loin pour la Réformation de cette Abbaye, fut un peu mortifié de cette restriction, mais il fallut s'en contenter. Le Brevet lui fut accordé avec cette clause le 10. May 1663. Aussi-

tôt il l'envoya en Cour de Rome, pour le faire confirmer par le Pape.

C'eſt de l'Abbé de Rancé même qu'on apprend une partie de ces circonſtances, dans une lettre qu'il écrivit à l'Evêque d'Alet, quelques jours aprés qu'il eut obtenu le Brevet dont on vient de parler.

Du 30. May 1663.

Il lui rend compte dans cette lettre de la plûpart des choſes qu'on vient de rapporter; il entre dans tous les détails qu'on a marquez enſuite; l'humilité profonde dont il étoit penetré, l'oblige d'ajouter: Je vois bien que la vie que » j'entreprens eſt au deſſus de mes for» ces, & qu'il n'y a nul rapport entre » la vie que j'ai menée juſques ici, & » celle dans laquelle je m'engage; mais » je ſçai bien que rien n'eſt au deſſus de » la puiſſance de Dieu, & qu'il peut » achever en moi l'œuvre que ſa miſe» ricorde y a commencé. Vous ne trou» verez pas mauvais que je vous rende » ce compte de l'état où je me trouve, » & que je vous demande des prieres; » vous connoiſſez les beſoins que j'en » ai, & vous ſçavez les miſeres de ma » vie, & les obligations de la condition » que j'embraſſe.

On voit par les réponſes de l'Evêque

d'Alet, & par d'autres lettres que l'Ab- Du 23.
bé de Rancé lui écrivit depuis, que ce Juillet
Prelat approuva sa vocation à l'état Re- 1664.
ligieux, & toute la conduite qu'il avoit gardée pour connoître la volonté de Dieu, & pour se préparer à un entier renoncement au monde, & à la pratique d'une penitence qui devoit durer autant que sa vie. L'Evêque d'Alet ajoute même, que lors qu'il le vint consulter, il ne lui parla pas d'embrasser l'état Religieux, c'est qu'il ne lui trouva pas dans l'esprit & dans le cœur les dispositions que demandoit une profession si sainte, & si opposée à la vie qu'il avoit menée jusques alors. Que cependant sa fidelité à correspondre à la grace, lui avoit fait juger que les misericordes de Dieu sur lui n'en demeureroient pas là, & que c'est ce qui l'avoit empêché d'exiger de lui bien des choses sur lesquelles il n'eût pas manqué de se précautionner à l'égard de tout autre.

## CHAPITRE IV.

*L'Abbé de Rancé veut se défaire de l'Abbaye de la Trappe, pour se réduire à l'état d'un simple Religieux; Il en est empêché par des personnes de pieté. Entretien qu'il a avec l'Evêque de Comminges. Il prend l'habit Religieux dans l'Etroite Observance de Citeaux, & commence son Noviciat.*

L'Evesque d'Alet ne se trompoit pas en supposant que Dieu étoit trop bon pour ne pas donner à l'Abbé de Rancé une connoissance entiere de tous ses devoirs, & que la délicatesse de sa conscience ne lui permettroit pas d'en negliger aucun. En effet, ayant fait reflexion à la maniere dont il avoit eu l'Abbaye de la Trappe dés l'âge de dix ans, il apprehenda que le défaut de vocation ne fût un obstacle aux graces dont il avoit besoin pour perseverer dans l'état qu'il alloit embrasser, & pour y faire tout le bien qu'il se proposoit. Cette crainte ne fut d'abord qu'un leger scru-

pule, mais l'attention qu'il avoit à ne laisser rien passer qui pût déplaire à Dieu, l'ayant porté à des reflexions plus serieuses, il resolut de renoncer à son Abbaye, & de se faire simple Religieux; si ceux qu'il vouloit consulter jugeoient qu'il le dût faire.

Il s'adressa pour cela à des personnes éclairées, & de la derniere exactitude, & se soûmit sans reserve à leur décision, quelque qu'elle pût être. Ces personnes ayant examiné cette affaire devant Dieu, & pesé toutes les raisons pour & contre au poids du sanctuaire, furent d'avis, que tout ce que l'Abbé de Rancé avoit fait depuis sa conversion, & la disposition sincere où il se trouvoit de quitter son Abbaye, si l'on jugeoit que Dieu le demandât de lui, reparoit suffisamment tout ce qu'il pourroit y avoir eu de défectueux dans sa premiere vocation. Une raison particuliere les porta à cette décision; ils connoissoient les grandes qualitez de l'Abbé de Rancé, la droiture de ses intentions, & tout le bien qu'il étoit capable de faire, s'il avoit toute l'autorité necessaire pour l'execution de ses bons desseins. En le réduisant à l'état de simple Religieux, on ensevelissoit, pour ainsi dire, tous ses talens, on les ren-

doit inutiles ; en le dépoüillant de l'autorité que donne la qualité d'Abbé Régulier, il ne lui étoit plus possible d'établir cette regularité exacte, & cette discipline si austere & si édifiante qu'il avoit déslors en vuë, & qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise. Une raison si décisive les porta à lui dire, que non seulement il pouvoit, qu'il devoit même retenir l'Abbaye de la Trappe ; mais qu'il se souvînt d'employer l'autorité que Dieu lui mettoit entre les mains, pour rétablir dans cette Maison l'esprit de pénitence & de retraite, & la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses.

Cette décision ayant levé toutes les difficultez qui pouvoient rester à l'Abbé de Rancé sur l'état qu'il alloit embrasser, il ne pensa plus qu'à dire un adieu éternel au monde, & à rompre avec lui sans retour. Cependant l'Evêque de Comminges se trouvant alors à Paris, l'Abbé de Rancé crut qu'il manqueroit à la confiance qu'il lui devoit, s'il lui faisoit un secret du dessein qu'il avoit de se faire Religieux. Ils s'étoient déja vûs à l'Institution, mais l'Abbé de Rancé s'étoit contenté de lui dire en general, qu'il avoit fait de serieuses reflexions sur ce

qu'il lui avoit dit autrefois touchant l'état d'Abbé Commendataire, qu'il ne vouloit avoir rien à se reprocher; mais qu'il n'étoit pas encore bien sûr du parti qu'il prendroit. L'Evêque de Comminges étant revenu le voir, l'Abbé de Rancé lui dit qu'il étoit enfin resolu de suivre ses conseils, qu'il avoit obtenu son Abbaye en Regle, qu'il alloit embrasser l'état Religieux, & qu'il ne lui reprocheroit plus celui d'Abbé Commendataire. L'Evêque de Comminges lui dit, qu'il loüoit Dieu des graces qu'il continuoit de lui faire. Mais que quand il lui avoit parlé contre l'état d'Abbé Commendataire, il n'avoit pas prétendu qu'on n'y pût pas faire son salut; mais seulement que celui d'Abbé Régulier étoit plus sûr & plus conforme à l'esprit de l'Eglise. L'Abbé de Rancé repartit, qu'il s'étoit expliqué assez clairement pour ne s'y pas méprendre, qu'il lui suffisoit que l'état d'Abbé Régulier fût plus sûr & plus conforme au premier esprit de l'Eglise, pour se croire obligé de l'embrasser. Vous êtes donc resolu, continua l'Evêque, de vous faire Religieux de l'Etroite Observance de Cîteaux? Si resolu, répondit l'Abbé, que je vais partir pour entrer au Noviciat;

mais, ajouta l'Evêque, comment avez-vous pû vaincre l'aversion que vous aviez pour cet état, car elle me paroissoit extrême ? L'Abbé avoüa que sa vanité naturelle lui avoit livré sur cela d'étranges combats. Que jamais resolution ne lui avoit plus coûté à prendre; qu'enfin la grace avoit si-bien pris le dessus, que toutes ses difficultés s'étoient dissipées, & qu'il avoit alors autant d'impatience d'embrasser l'état Religieux, qu'il en avoit autrefois d'éloignement. Il n'y a que Dieu, continua-t-il, qui puisse faire de pareils changemens. Il faut être le maître des cœurs, il faut les avoir formez pour en disposer ainsi à sa volonté. Il parla ensuite avec tant de ferveur des obligations de l'état qu'il alloit embrasser, que l'Evêque se crut obligé de lui conseiller de se moderer; qu'autrement il iroit si-loin, que personne ne le pourroit suivre. L'Abbé le lui promit. Mais l'Evêque prétendit depuis, qu'il ne lui avoit pas tenu parole.

L'Evêque de Comminges parle lui-même de cet entretien dans une de ses lettres qu'on a déja citée au Livre précedent. » Deux ans après (dit ce Prelat) m'en » étant allé à Paris, Monsieur l'Abbé de

Ch. XIX Du 16. May 188.

Rancé retiré à l'Institution, m'écrivit « un billet pour m'en donner avis, & « me pria de l'aller voir ; ce que je fis. « Il me témoigna que cette petite se- « mence que j'avois jettée à Comminges « dans son esprit & dans son cœur, avoit « germé, & qu'il ne sçavoit pas encore « ce qu'elle produiroit. Au bout de six « semaines, il me dit qu'il alloit au No- « viciat. Là-dessus, je lui dis, que com- « me je connoissois qu'il avoit l'esprit « ardent, il iroit si loin que personne « ne le pourroit suivre. Il m'assura du « contraire, & qu'il se modereroit. On « pourra voir dans la suite de cette Hist- « toire, quelle fut l'occasion qui porta « l'Evêque de Comminges à prétendre « que l'Abbé de Rancé portoit un peu « trop loin la severité de ses sentimens. «

Le lendemain de cet entretien, l'Abbé de Rancé partit pour se rendre au Monastere de Nôtre-Dame de Perseigne de l'Etroite Observance de Cîteaux. Il y fut admis au Noviciat, & prit l'habit Religieux le treiziéme de Juin de l'an 1663. il avoit alors trente-sept ans cinq mois. 1663.

Cette démarche de l'Abbé de Rancé acheva de soûlever contre lui sa famille, & la plûpart des amis qu'il avoit

encore dans le monde. Les uns publioient qu'une trop grande retraite lui avoit affoibli l'esprit. D'autres prétendoient qu'il n'avoit rien fait qui ne fût de son genie; qu'il avoit toujours donné dans l'extrême. Il y en avoit d'assez injustes, pour assurer qu'il avoit ses vuës. Qu'une ambition secrete étoit le seul motif d'une retraite si édifiante en apparence, que n'ayant pû porter dans le monde sa fortune aussi-loin qu'il l'avoit prétendu, il vouloit s'ouvrir de nouvelles routes, & dominer dans la Religion. Qu'on sçavoit trop ses sentimens sur l'amour de la gloire, & qu'il s'en étoit ouvert à trop de gens pour en pouvoir douter; que selon lui on y devoit tout sacrifier, & qu'il n'y avoit point d'honnête homme qui pût se proposer une autre fin.

Il est certain que ces maximes étoient assez celles de l'Abbé de Rancé, lors qu'étant livré à ses passions, il ne pensoit qu'à s'élever dans le monde. Il ne s'en cachoit pas alors, il en faisoit gloire; aussi en se proposant une fin si humaine, il prenoit le chemin qui l'y pouvoit conduire. Mais de se dépoüiller de tout son bien, de tous les avantages qu'il avoit dans le monde, & de ceux qu'il y pouvoit prétendre; de se revêtir

d'un habit, & d'embrasser une profession qui le rendoit méprisable aux yeux du monde, de se condamner au jeûne, à la retraite, aux veilles, au silence, à une penitence qui devoit durer autant que sa vie, par un motif de vanité & d'ambition, & dans la vuë de s'élever; c'est ce que des personnes raisonnables comprendront d'autant moins, que les plus grands scelerats seroient à peine capables d'une hypocrisie si outrée.

On ne s'est point encore avisé d'aller à la gloire par des routes aussi extraordinaires, & quiconque l'entreprendroit, couteroit risque de demeurer en chemin. La gloire & tous les autres biens qui flatent les sens ou la vanité, supposent la vie & la santé; ce n'est donc pas les rechercher que d'embrasser un état qui détruit l'un & l'autre.

Aussi, Dieu ne tarda pas à mettre l'Abbé de Rancé dans une épreuve qui l'auroit bien forcé de découvrir ses sentimens, s'il en avoit eu d'autres que ceux que la pieté la plus sincere est capable d'inspirer. L'application continuelle des mains, le travail, les veilles, le jeûne, la priere, toutes les austeritez de sa Regle, quantité d'autres qu'il y ajoutoit; en un mot, une vie si differente de celle qu'il avoit

menée dans le Monde, & si contraire à la délicatesse de son temperament, le jetta au quatriéme mois de son Noviciat dans une maladie d'autant plus dangereuse, qu'il l'avoit long-temps dissimulée, & qu'elle n'avoit pû l'obliger à rien relâcher de l'austerité de sa Regle. Les Medecins consultez le condamnerent à la mort, s'il ne quittoit un genre de vie si contraire à son temperament; & ses rechutes frequentes porterent enfin les Religieux à luy donner le même conseil. Il n'est point de dissimulation à l'épreuve de pareilles attaques, nous tenons trop à la vie, tous les autres biens en dépendent trop pour pouvoir la mépriser par des motifs humains.

L'Abbé de Rancé porta cependant la generosité chrétienne & religieuse jusques à la mépriser. Il répondit aux Medecins & à tous ceux qui vouloient le rengager dans le monde, qu'il aimoit mieux mourir que de quitter un état auquel Dieu l'avoit appellé, & où il étoit persuadé qu'il le vouloit. Et rien ne fut capable de le faire changer de resolution.

Dieu recompensa une fidelité si rare en luy rendant la santé, aprés bien des rechutes qui ne servirent qu'à faire éclater

ter son zele; il la recouvra aussi parfaite qu'il l'eût jamais euë; & il reprit ses austeritez avec autant de zele que que s'il n'en eût pas pensé perdre la vie. De prétendre aprés cela que les motifs interieurs ne s'accordoient pas avec une penitence exterieure qui a si peu d'exemples, la justice & la charité ne permettent point de pareils jugemens; car enfin, il ne s'agit de rien moins que de faire un démon d'un homme dont les vertus & les exemples ont été d'une si grande édification pour toute l'Eglise.

L'Abbé de Rancé parle de cette maladie dans une lettre qu'il écrivit quelque temps aprés à l'Evêque d'Alet. Je tombay malade (dit-il) quatre mois « aprés avoir commencé le Noviciat; « & quoique mon mal fût tres-violent, « & m'eût mis à deux doigts de la mort, « & que selon les apparences il eût été » causé par le changement de ma vie; « Dieu me fit tant de misericorde, que « je ne sentis jamais un soulevement « d'un moment, contre le dessein que « j'avois eu de prendre l'état Monastique. «

Du 26 May 1664.

Ces soulevemens toutefois sont si naturels, ils naissent si aisément de l'amour de la vie, qu'il faut être bien mort à

soi-même, & que la grace regne bien tranquillement dans un cœur, pour ne pas ressentir de pareils mouvemens. Car enfin, si les ressentir & les combattre, les combattre & les vaincre, seroit l'effet d'une vertu peu commune ; que doit-on penser d'une vertu qui va jusques à étouffer les sentimens les plus naturels, & à les empêcher de naître ?

L'Abbé de Rancé continuë à rendre compte de ses sentimens à l'Evêque d'Alet. Cependant (ajoute-il) le temps » de mes épreuves est prêt de finir, & » je pense que dans trois semaines, si » Dieu me donne la perseverance, je » me verrai tres-proche de luy rendre » des protestations exterieures, de ce » que je luy ay déja promis tant de fois » dans le fond de mon cœur. Je vous » avouë qu'il est plein du desir de se » consacrer à Dieu ; mais qu'il n'en est » pas pour cela moins rempli de mise- » res, & je ne puis comprendre que te- » nant à toutes choses par mille liens & » mille engagemens, j'aye la hardiesse » de prendre une Profession qui ne veut » que des ames détachées ; & que mes » passions étant aussi vivantes en moy » qu'elles le sont, j'ose entrer dans un » état d'une veritable mort. Je vous

convie de demander à Dieu ma con- «
version, dans une conjoncture qui doit «
être la décision de mon éternité ; & «
qu'aprés avoir violé tant de fois les «
vœux de mon baptême, il me donne «
la grace de garder ceux que je luy «
vais faire, qui en sont comme un re- «
nouvellement, avec tant de fidelité, «
que je répare en quelque maniere les «
égaremens de ma vie passée. Je ne per- «
drai jamais la reconnoissance d'une «
obligation aussi grande que celle que «
je vous aurai dans cette rencontre, si «
vous m'accordez le secours de vos prie- «
res. «

L'Evêque d'Alet répondit à cette Lettre avec une cordialité, une estime & une veneration (c'est le terme dont il se sert) qui fait bien voir combien il étoit persuadé de la sincerité de sa vertu, & de la pureté de ses sentimens. Avec toutes ses lumieres, avec toute l'attention, & toutes les précautions qu'il avoit apportées à examiner le fond de son cœur, il n'y avoit jamais découvert cette verité secrete, cette ambition cachée, cet amour de la gloire, & de la reputation auquel ses ennemis veulent qu'il ait tout sacrifié. Aussi l'envie voit souvent le mal qui n'est pas, & ne voit presque jamais

Du 23. Juillet 1664.

la vertu dont l'éclat frappe le plus vivement les yeux.

L'Evêque d'Alet admire sur tout cette foy vive, cette charité ardente qui l'avoit porté à préferer l'amour de sa vocation à sa propre vie, & il fait sur cela une reflexion trop importante pour ne » la pas rapporter. La maladie (dit-il) » qui vous est survenuë dans vôtre No- » viciat, doit beaucoup vous affermir » dans la persuasion & la confiance tres- » vive & tres-constante de vôtre invio- » lable fidelité à cet état, & que vôtre » vocation sera suivie de la fidelité & » de l'accomplissement de vos promesses » & de vos vœux. Car s'il y avoit tenta- » tion qui eût dû apparemment vous » ébranler, c'étoit celle de la foiblesse » de vôtre complexion, pour porter la » rigueur d'une Regle si étroite, & si » rebutante à la nature. Mais puisque » cette épreuve n'a pas fait la moindre » impression de découragement dans » vôtre cœur, on en peut tirer avec rai- » son le prejugé de l'inutilité des atta- » ques que le démon vous pourroit faire » à l'avenir; non qu'il ne faille toujours » demeurer dans la crainte & dans la » défiance de soy-même, mais parce que » la confiance en la grace de Dieu doit

toujours prévaloit, & on ne doit em- «
ployer le premier mouvement, que «
pour passer au second d'une maniere «
plus assurée, & auquel toutes nos crain- «
tes, & toutes les experiences de nos «
foiblesses se doivent terminer. Voilà «
ce que l'Evêque d'Alet pense de cette épreuve qui est en effet la plus grande de celles ausquelles la foiblesse humaine puisse être exposée.

---

## CHAPITRE V.

*Les Superieurs de l'Abbé de Rancé l'envoyent au Monastere de Champagne, pour y favoriser l'établissement de la Réforme. Il y réussit. Ils veulent l'envoyer en Touraine pour le même sujet: Il s'en excuse. Raisons de ce refus. Il va trouver l'Abbé de Prieres.*

QUELQUE-TEMPS avant que l'Abbé de Rancé eut écrit à l'Evêque d'Alet la Lettre à laquelle celle qu'on vient de rapporter sert de réponse, on avoit établi la Réforme de Cîteaux au Monastere de Champagne; les anciens Religieux qui n'en étoient pas contens s'y

opposerent, & engagerent des Gentils-hommes du païs à soutenir leur opposition. La démarche étoit délicate sous un regne où les voyes de fait avoient un air de rebellion, dont les suites pouvoient être tres-fâcheuses. Cependant, les anciens Religieux sçurent si bien persuader à la Noblesse de leur voisinage, que le Roy n'étoit pas favorable à l'Etroite Observance, qu'elle prit leur parti, & leur promit d'obliger de gré ou de force les Réformez de se retirer.

Cette nouvelle étant venuë à Perseigne, le Prieur crut que ce qu'on pouvoit faire de mieux étoit d'envoyer l'Abbé de Rancé en Champagne, pour ménager les esprits de la Noblesse, & l'empêcher d'executer son dessein. A peine l'Abbé y étoit-il arrivé, qu'on y vit venir vingt-cinq Gentilshommes bien montez, & bien armez. Ils s'étoient assemblez sous pretexte d'une partie de chasse, mais en effet, pour obliger les Réformez de se retirer. Le Marquis de Vassé qui étoit à leur tête apprit en arrivant à Champagne, que l'Abbé de Rancé venoit de s'y rendre; ils s'étoient vûs souvent à la Cour, & même l'Abbé de Rancé luy avoit rendu un service des plus importans; il s'en souvint dans ce

moment, & sa reconnoissance l'emportant sur l'engagement qu'il avoit pris avec les Gentilshommes qui l'accompagnoient; il ne vit pas plutôt l'Abbé de Rancé, qu'il courut l'embrasser, & luy faire mille offres de services. L'Abbé le prit au mot, & il le pria de favoriser la Réforme, ou du moins de ne s'y pas opposer, & de porter les Gentilshommes qui l'accompagnoient à prendre le même parti. Le Marquis le luy promit, & l'ayant quitté pour aller parler à ceux qui l'accompagnoient, il les obligea de se retirer. Il les suivit quelque temps aprés, & fut toujours depuis tres-favorable à la Réforme.

Environ ce même temps, quelques Monasteres de Touraine ayant été reformez, on y trouva à peu prés les mêmes obstacles; le Prieur de Perseigne jetta aussi-tôt les yeux sur l'Abbé de Rancé; il crut que s'il l'envoyoit en Touraine, il y auroit le même succès qu'il venoit d'avoir à Champagne, & sur cela il luy proposa de faire ce voyage. L'Abbé de Rancé qui n'avoit quitté le monde que pour vivre dans le silence & dans la retraite, ne put goûter cette proposition.

Il consideroit d'un côté l'obéïssance qu'il devoit à ses Superieurs, le bon

ordre, & la discipline reguliere qu'il s'agissoit d'établir dans plusieurs Monasteres, les amis & le credit qu'il avoit dans la Province, la protection dont la Réforme avoit besoin, & les inconveniens du refus qu'il pourroit faire. Mais il consideroit de l'autre qu'il s'agissoit de retourner dans une Province où il ne pouvoit manquer de rencontrer les compagnons de ses égaremens passez, & une partie des objets qui les avoient causez, qu'il n'étoit pas encore assez affermi dans le bien pour s'exposer à des occasions dont personne ne comprenoit mieux le danger que luy, qu'il luy faudroit essuyer des entretiens & des visites qu'il ne pouvoit éviter avec trop de soin, que c'étoit exposer la grace de sa vocation; que l'Ecriture l'avertissoit, que qui n'a pas soin d'éviter le peril, ne manque jamais d'y succomber. Qu'il étoit même contre le bon ordre, qu'un Novice allât courir ainsi de Province en Province, qu'il se mêlât de negociations, d'accommodemens & de traitez, que rien n'étoit plus contraire à l'esprit de componction & de penitence; qu'en un mot, le temps des épreuves devoit se passer dans la solitude & dans le silence. L'Abbé de Rancé s'étant affermi dans ces dernieres

reflexions, il les representa avec respect à son Superieur, & le pria d'y avoir tout l'égard que sa foiblesse exigeoit de sa charité. Mais ce ne fut jamais la maxime des Communautez de faire assez d'attention aux besoins des particuliers, quand il s'agit de l'interêt commun. Le Prieur de Perseigne entêté de son dessein, & resolu de profiter du credit & des amis de l'Abbé de Rancé, traitta ses raisons de scrupules mal fondez; il luy parla en termes magnifiques du merite de l'obéïssance, & l'assura qu'il ne couroit aucun risque en entreprenant ce voyage, par le seul motif de la soumission qu'il devoit à son Superieur. Mais soit que l'Abbé de Rancé en sçût plus que luy sur un pareil chapitre, ou qu'il fût convaincu que l'obéïssance avoit des bornes, où plutôt qu'il fût vivement frappé du danger auquel on le vouloit exposer, il pria le Prieur de Perseigne de ne luy point ordonner ce que sa conscience ne luy permettoit pas d'executer.

La fermeté avec laquelle l'Abbé de Rancé luy fit cette priere, l'empêcha d'insister davantage sur ce voyage, il ne luy en parla plus; mais il considera l'Abbé de Rancé comme un homme at-

à son sens, & qui ne feroit jamais
volonté ; il en écrivit en ces ter-
l'Abbé de Prieres Vicaire General
Réforme, & luy manda que quel-
onneur que luy pût faire la recep-
e l'Abbé de Rancé, si l'on étoit
on penseroit deux fois à l'admet-
la Profession. C'est ainsi que les
ations particulieres décident sou-
les plus grandes affaires.

Abbé de Prieres fut d'autant plus
ris de la Lettre du Prieur de Persei-
gne, qu'il étoit plein d'estime pour l'Abbé de Rancé, & qu'il ne doutoit pas que sa reception ne fût fort avantageuse à l'Etroite Observance. Mais comme il avoit une prudence consommée, & qu'une longue experience luy avoit appris que rien n'est plus aisé que de se tromper, lors qu'il s'agit du discernement des esprits, il crut qu'il ne devoit pas tout-à-fait negliger le sentiment du Prieur de Perseigne, mais qu'il ne devoit pas aussi décider d'une affaire de cette importance sur son seul avis. Il resolut sur cela de ne s'en rapporter qu'à soy-même, & pour mieux juger du caractere de l'Abbé de Rancé, il luy donna un rendez-vous à quatre lieues de Paris. L'entretien qu'il eut avec luy

ne servit qu'à augmenter l'estime qu'il en avoit conçuë, & détruisit absolument toutes les préventions que le Prieur de Perseigne avoit voulu luy donner. Il luy trouva un esprit superieur, & une capacité d'autant plus estimable qu'elle étoit accompagnée d'une humilité profonde.

Il avoit déja acquis toutes les vertus religieuses, & il les possedoit dans un degré si éminent, qu'on ne pouvoit attribuer qu'à une grace du premier ordre le progrès qu'il y avoit fait en si peu de temps. L'Abbé de Prieres pour s'assurer de sa docilité dont on avoit voulu luy donner de la défiance, luy fit plusieurs propositions plus dures les unes que les autres; mais comme elles alloient toutes à l'élever à une plus haute perfection, il luy trouva une soumission qui alloit toujours au delà de tout ce qu'il put luy proposer. Il est vrai qu'il luy parut avoir une grande fermeté pour toutes les Observances de sa Regle, & il luy fut aisé de juger qu'il en porteroit la pratique au delà même de ce qui étoit en usage dans l'Etroite Observance; mais l'Abbé de Prieres avoit trop de vertu pour être sensible à cette belle jalousie, qui ne peut souffrir

natiere de Réforme on porte les
plus loin que nous ne les avons
nous-mêmes ; en un mot, ce zele
fermeté ne passerent point pour
ut dans l'esprit de l'Abbé de
Quand il eut congedié l'Abbé
cé, il écrivit au Prieur de Per-
. qu'il ne fist point difficulté de
tre à la Profession,& qu'il se char-
vant devant les hommes
es c pourroit avoir l'engage-
le l'A é de Rancé.

---

## CHAPITRE VI.

*L'Abbé de Rancé va à la Trappe, y lit son testament en plein Chapitre. Retourne à Perseigne, y fait sa Profession. Conversion de Dom Joseph Bernier ancien Religieux de la Trappe. L'Abbé fait prendre une nouvelle possession de l'Abbaye de la Trappe, en qualité d'Abbé Régulier : Il reçoit la benediction Abbatiale à Séez.*

COMME le temps de la Profession de l'Abbé de Rancé approchoit, à peine fut-il de retour à Perseigne qu'il

se vit obligé de se rendre à la Trappe. Là le Chapitre étant assemblé, il y lût le testament qu'il avoit fait en faveur des Peres de l'Etroite Observance de cette Maison, dès le temps qu'il eut pris la resolution de s'y faire Religieux. Voicy après les préliminaires ordinaires comme il parle dans ce testament.

Si j'avois plus de bien que je n'en « ai, je me croirois obligé préferable- « ment à tout d'en disposer en faveur du « Monastere de la Trappe, duquel il y a « plus de vingt-cinq ans que je suis Abbé « Commendataire, pour satisfaire à un « tres-grand nombre de malversations « que j'y ay faites, & de dommages qui « y sont arrivez par ma negligence dans « le maniement de ses affaires & de son « bien, & pour ne m'être acquitté pen- « dant tout ce temps-là d'aucune de mes « obligations spirituelles & temporelles. « Je proteste que je parle sans exagera- « tion & sans excés, & que la confession « que je fais est aussi veritable & sincere « que je la ferois si j'étois devant le tri- « bunal de JESUS-CHRIST. «

Après une declaration si humble sur laquelle on pourroit faire bien des reflexions, il se dépoüille de tous les meubles qu'il avoit mis dans le Monastere

de la Trappe, & particulierement de sa Bibliotheque ; il les remet entre les mains des Religieux, à condition qu'ils ne pourront être transportez hors de l'Abbaye, ni mis ailleurs pour quelque raison que ce puisse être. Il déclare que son intention est qu'ils servent à l'usage & à l'instruction des Religieux Réformez de la Maison ; & au cas que par des évenemens qu'on ne peut prévoir, l'Abbaye tombât entre les mains des anciens Religieux, & que la Réforme cessât d'y être, il donne sa Bibliotheque à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être venduë, & le prix employé à la nourriture des pauvres & des malades. Il déclare encore qu'il fait cette disposition en faveur des Religieux Réformez de cette Maison, & de ceux qui leur succederont dans la même Observance, & qu'il ne veut point que son successeur (s'il est Abbé Commendataire) y ait aucune part, & puisse y rien prétendre, ni même qu'il ait aucun usage des Livres qu'avec la permission des Religieux de la Maison. Il donne encore au Monastere de la Trappe tout ce qui pourra luy être dû au jour de sa mort ; à la reserve de deux mille quatre cent livres qu'il donne au Monastere de Per-

seigne, pour luy marquer sa reconnoissance de la grace qu'il y a reçuë d'y faire son Noviciat, & de celle qu'on veut bien l'y faire en l'y recevant à Profession.

Après avoir fait ces dispositions (il ajoute) qu'il espere que Dieu re- « gardera des yeux de sa misericorde, « cette legere restitution qu'il fait au « Monastere de la Trappe, quoi qu'elle « soit beaucoup au dessous de ses obliga- « tions, & que luy ayant fait la grace de « luy donner des intentions plus éten- « duës, il ne le jugera pas dans la seve- « rité de sa justice. «

Après que l'Abbé de Rancé se fut ainsi dépoüillé de tout ce qui luy restoit de bien, il retourna à Perseigne pour y achever son Noviciat. Il y reçut quelque temps après ses Expeditions de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe qu'il avoit encore en Commende. Enfin il y fit Profession le vingt-sixiéme Juin de l'année mil six cent soixante & quatre, entre les mains de Dom Michel Guiton, Commissaire de l'Abbé de Prieres Vicaire General, avec deux autres Novices; l'un d'eux avoit été son valet de chambre. L'exemple de son Maître le toucha, il ne put se resoudre

à le quitter, il voulut le ſuivre dans ſa retraite ; il ſe diſtingua depuis par ſa penitence, & a vécu long-temps à la Trappe ſous le nom de Frere Antoine. Deux jours après il y eut encore un Religieux qui fit Profeſſion pour la même Abbaye de la Trappe.

Mais ce qui combla de joye l'Abbé de la Trappe (car c'eſt le nom qu'il porta toujours depuis) fut la converſion d'un des anciens Religieux de la Trappe, qui arriva quelque temps avant ſa Profeſſion ; il s'appelloit Dom Joſeph Bernier. Il avoit vécu long-temps dans de grands deſordres, & perſonne ne s'étoit oppoſé avec plus d'ardeur à l'établiſſement de la Réforme, & à tous les bons deſſeins de l'Abbé. La retraite ſi édifiante de l'Abbé, l'auſterité de ſa penitence, ſon aſſiduité à la priere & à tous les exercices reguliers, ſon humilité profonde, & la charité ſans bornes dont il uſoit envers luy, firent d'abord une impreſſion aſſez vive ſur ſon eſprit ; mais la force des habitudes l'entraînoit, & le poids des liens de l'iniquité qui l'accabloit ne luy permettoit pas même de penſer à l'imiter. Cependant le temps des miſericordes de Dieu approchoit, & les grands exemples de l'Abbé dont il étoit

continuellement frappé, le portoient à se dire quelquefois à luy-même ? *Pourquoy ne pourrois-je pas faire au moins une partie des choses que je vois faire à un homme de qualité, élevé dans la délicatesse & dans le grand monde, nourri dans l'esperance d'une grande fortune ? Quels sont les liens qui me retiennent en comparaison de ceux qu'il a rompus?*

L'Abbé s'apperçut que ce Religieux commençoit à revenir à luy-même, à la maniere respectueuse & pleine de reconnoissance dont il recevoit les petits services qu'il s'attachoit à luy rendre. *Vous avez*, luy disoit-il quelquefois, *bien de la bonté pour un miserable qui ne merite pas qu'on pense à luy.* D'autrefois il luy disoit : *Ce seroit assez pour moy des miettes qui tombent de vôtre table ; je ne suis pas digne d'y être admis avec vous.* L'Abbé qui connoissoit le prix d'une ame, avoit une attention continuelle sur ce Religieux ; il faisoit des prieres ferventes pour sa conversion. Cependant il partit pour aller prendre l'habit à Perseigne, sans que Dom Bernier se fût ouvert à luy de ce que Dieu commençoit à operer dans son cœur. Mais l'Abbé fut agréablement surpris, lorsque deux mois après qu'il fut arrivé à Perseigne, Dom

Bernier l'y vint trouver, il se jetta à ses pieds, il les arrosa de ses larmes, & ne les quitta point qu'il ne luy eût promis qu'on le recevroit au Noviciat. Il y fut reçu, & pendant l'année des épreuves, personne ne le surpassa dans l'amour du silence & de la retraite, dans la pratique de la penitence la plus austere & de toutes les vertus religieuses. Il fit Profession environ trois mois après l'Abbé de la Trappe, il l'y suivit, & fut toujours depuis un modele de vertu.

Quatre jours après que l'Abbé de la Trappe eut fait Profession, Pierre Felibien successeur de l'Abbé au Prieuré de saint Clementin, prit en son nom possession de l'Abbaye de la Trappe en qualité d'Abbé Régulier, en vertu de sa Procuration. L'Abbé étoit si penetré de la grace que Dieu luy avoit faite en le retirant du monde, qu'il ne put se resoudre à aller faire luy-même cette ceremonie. On voit ses sentimens dans une Lettre qu'il écrivit dans ce même temps.

» Je vous confirme (dit-il) par cette » Lettre le pressentiment que vous aviez » de ma Profession. Il y a trois jours » que je l'ay faite, & que je suis lié à » Dieu pour le reste de mes jours, dans » une condition qui m'a paru tres-vile

& tres-méprisable, & par consequent «
tres-propre pour faire penitence de mes «
pechez. «

Vous me demandez (continuë-t-il) »
quels ont été les sentimens de mon «
cœur dans ce moment? Et pour vous «
répondre je vous dirai en un mot, «
que je me suis vû comme un homme «
condamné à l'enfer par le nombre & «
par la grandeur de mes pechez; & j'ay «
crû en même tems que l'unique moyen «
d'appaiser la colere de Dieu, étoit de «
m'engager dans une penitence qui ne «
finît qu'avec ma vie, & que la profession «
que j'embrassois convenoit tout-à-fait «
à une personne penetrée de ces senti- «
mens.... Je ne sçay pas si ma vie pourra «
plaire à Dieu, & si la satisfaction pu- «
blique que je veux luy faire trouvera «
grace auprès de luy; mais je sçai bien «
que j'ay frappé à la seule porte qui «
m'étoit ouverte, & que je ne pouvois «
rentrer que par là dans la paix de Je- «
sus-Christ...... J'essayeray de luy «
garder, avec une fidelité constante, «
ce que mon cœur luy a promis mille «
fois avant que ma bouche luy en ren- «
dît des protestations exterieures, & «
mon repos est que je sers un maître «
qui n'abandonne jamais ceux qui sont «

» demeurez avec perseverance à son ser-
» vice. Enfin il fera ce qui luy plaira,
» il est le Seigneur, & personne n'a
» droit de s'en plaindre; mais je feray
» mon devoir jusques à la mort, au
» moins je ne cesseray pas de luy en de-
» mander la grace. Voilà en peu de mots
» ma disposition presente, qui n'est
» qu'une pure resignation à la provi-
» dence de Dieu, & un abandonnement
» à ses soins paternels; je n'ai pas le
» loisir de vous en dire davantage. Priez
» Dieu pour moy, je n'en ay jamais eu
*1. Deg.* » tant de besoin. Je me souviens d'avoir
*art. 7.* » lû dans saint Jean Climaque, qu'une
» creature qui a été assez malheureuse
» pour perdre les bonnes graces de son
» Dieu, ne doit point arrêter le cours
» de ses larmes, jusques à ce que Dieu
» luy ait dit par luy-même ou par quel-
» qu'un de ses Anges, que ses pechez
» luy sont pardonnez.

Ce fut dans ces sentimens si vifs de penitence, de confiance en Dieu, & d'abandon à sa misericorde, qu'il reçut la benediction Abbatiale des mains de Patrice Plunguet, Evêque d'Arda en Irlande, assisté de l'Abbé de S. Martin de Séez, & de toute la Communauté. La ceremonie s'en fit dans ce même

Le 13. Juillet 1664.

Monastere qui est de l'Ordre de saint Benoist, & de la Congregation de saint Maur.

Ce ne fut pas pour luy une simple ceremonie, comme elle l'est pour tant d'autres qui n'y apportent pas les dispositions requises. Il y reçut avec plenitude cet esprit de sagesse & de discretion qui luy étoit necessaire pour la conduite de ses Religieux, dont il étoit devenu le pere & le Pasteur.

## CHAPITRE VII.

*L'Abbé de Rancé se retire à la Trappe, resolu d'y finir ses jours dans la penitence. Il y commence la Réforme qui a depuis édifié toute l'Eglise. Il est obligé de quitter sa solitude pour se trouver à une Assemblée des Abbez de l'Etroite Observance.*

L'Abbé de la Trappe se voyant au comble de ses desirs par la Profession Religieuse, se rendit dès le lendemain dans son Monastere, en vuë d'y finir ses jours dans la pratique d'une penitence continuelle. Il y trouva une

Communauté peu nombreuse, mais toute composée de Religieux bien intentionnez, qui ne respiroient que la pratique exacte de toutes les vertus de leur état. L'Abbé se contenta d'abord d'y faire observer la regularité qui étoit en usage dans les Monasteres de l'Etroite Observance ; mais il ne fut pas long-temps sans porter ses vuës plus loin.

Il avoit lû pendant son Noviciat avec toute l'application possible, la Regle de saint Benoist dont il devoit faire profession ; tout ce qui avoit été en usage parmi les premiers solitaires de l'Eglise, & tout ce qui s'étoit pratiqué dans les premiers siecles de la Réforme de Cîteaux. Il demeuroit d'accord qu'on avoit rétabli dans l'Etroite Observance d'excellentes pratiques, & que la vie que l'on y menoit étoit tres-sainte ; mais il étoit persuadé que la Regle de saint Benoist, dont on y fait Profession, demandoit quelque chose de plus. L'exemple des premiers Religieux de Cîteaux & de Clairvaux le touchoit vivement, & il ne pouvoit approuver qu'on n'en eût pas rétabli tous les usages. *Sommes-nous* ( disoit-il ) *moins pecheurs qu'eux & moins corrompus, & avons-nous moins besoin de penitence ?* On luy representoit sur cela que

les corps étoient devenus plus foibles, & qu'on ne pouvoit plus pratiquer toutes les austeritez qui avoient été autrefois en usage. *Dites* (répondoit-il) *que nous avons moins de zele & de ferveur; mais pour les forces elles sont égales, & la vie des hommes est encore aussi longue qu'elle l'étoit du temps de nos peres.*

Penetré de ces sentimens, il resolut de porter les choses plus loin que l'on n'avoit fait dans l'Etroite Observance, & de rétablir, s'il se pouvoit, tous les anciens usages de Cîteaux & de Clairvaux. Il avoit toutes les qualitez necessaires pour l'execution d'une si sainte entreprise; il étoit ferme, il avoit de grandes lumieres, un zele ardent, capable de tout entreprendre, une éloquence propre à tout persuader, un grand discernement des esprits, une charité tendre & insinuante, qui le rendoit maître des cœurs de tous ceux que Dieu avoit soumis à sa conduite, & un amour pour la penitence, & pour toutes les vertus religieuses qui ne pouvoit aller plus loin, & qui le sollicitoit continuellement à entreprendre de grandes choses pour Dieu, & qui le soutenoit dans toutes ses entreprises.

Ces qualitez & les grands exemples

de vertu qu'il donnoit continuellement à ses Religieux, luy en ayant acquis l'estime & la confiance, il entreprit de les porter à la plus haute perfection. Il leur representoit avec ce zele & cette éloquence qui luy étoit naturelle, & que l'esprit de Dieu rendoit encore plus » vive & plus touchante; que la premiere » obligation d'un Chrétien, à plus forte » raison d'un Religieux, étoit de vivre » dans la penitence, puisque les pre- » mieres paroles dont JESUS-CHRIST » s'étoit servi pour commencer sa Mis- » sion, & pour prêcher au peuple, nous » apprenoient que c'est la penitence qui » ouvre les portes de son Royaume. » Que cette vertu ne pouvoit subsister » sans la priere, le jeûne, la retraite, » & une entiere abnegation de soy-mê- » me. Que S. Bernard ne leur avoit » point laissé d'autre idée de l'état qu'ils » avoient embrassé, & qu'on lisoit en- » core dans la cent quarante-deuxiéme » de ses Lettres, que l'Ordre de Cîteaux » n'étoit autre chose que la profession » d'une vie humble, pauvre, méprisée, » soumise, & qu'on n'y connoissoit de » paix & de joye, que celle que le S. » Esprit répand dans les cœurs. Que » c'étoit-là le veritable caractere de l'Ordre

*Ordo noster abjectio est,*

l'Ordre dans lequel ils étoient entrez, « & celuy de tous les vrais Religieux ; « qui les avoit distinguez de tout tems, « & qui leur avoit donné cet empire si « absolu sur le démon & sur les hom- « mes. C'est ( ajoutoit-il ) ce qui les a « rendus la terreur des premiers, & l'ad- « miration des autres ; C'est par cette « disposition qu'on peut nommer toute « divine, parce qu'elle ne sçauroit être « que l'operation du S. Esprit, qu'ils « ont chassé les démons des corps des « possedez ; qu'ils ont amoli les ames « les plus dures & les plus rebelles, « qu'ils ont rendu la vie aux morts, la « vue aux aveugles, la santé aux mala- « des, qu'ils ont dompté la fureur des « bêtes les plus cruelles ; enfin, qu'ils « ont rétabli l'innocence & la pieté, « qu'ils ont formé des cœurs dignes d'ê- « tre les temples du S. Esprit, & que « par une penitence de peu de durée, « ils se sont purifiez & assurez du bon- « heur éternel. «

*humilitas est, voluntaria paupertas est, obedientia, pax, gaudium in Spiritu Sancto. Ep. 142.*

Par tels & semblables discours, l'Abbé de la Trappe inspiroit à ses Freres l'estime & l'amour de leur état, & leur en donnoit la veritable idée. Il rétablit de la sorte plusieurs anciennes pratiques de l'Ordre de Cîteaux. D'un consente-

unanime les Religieux de la
pe se priverent de l'usage du vin,
celuy du poisson ; ils ne se permi-
celuy des œufs que fort rarement,
luy de la viande que dans les plus
ls besoins. Le commerce avec les
nnes du siecle fut rendu moins fre-
t, dans la vuë de se retrancher
à fait, comme on fit quelques an-
après.

. Abbé de la Trappe avoit encore fort
à cœur le rétablissement du travail des
mains, tel qu'il étoit en usage dans les
premiers temps de Cîteaux. Il disoit
» sur cela à ses Religieux : Que Dieu
» avoit ordonné le travail à l'homme
» innocent, comme un moyen pour
» conserver son innocence ; mais qu'il
» l'avoit commandé à l'homme pecheur,
» pour la recouvrer aprés l'avoir per-
» duë. Qu'aussi tous les Ordres Monas-
» tiques qui avoient été établis sur la
» pratique des conseils Evangeliques,
» n'avoient eu garde de negliger ce
» commandement. Qu'il n'y avoit au-
» cune regle de solitaires qui n'en re-
» commendât la pratique ; que le tra-
» vail abaissoit, qu'il humilioit & mor-
» tifioit l'esprit aussi-bien que le corps,
» qu'il portoit & unissoit à Dieu, lors

qu'il ſe faiſoit en eſprit de penitence, «
& avec tous les ſentimens de pieté qui «
devoient l'accompagner; Qu'en un «
mot, les Moines devoient travailler «
pour gagner leur vie, pour n'être à «
charge à perſonne, & pour avoir de- «
quoy aſſiſter les pauvres. Il ajoutoit «
qu'on ne pouvoit pas ſatisfaire à des «
intentions ſi ſaintes que l'Apôtre luy- «
même avoit marquées, par un travail «
de peu de durée, ou qui ne produiſoit «
rien d'utile; qu'ainſi il ne croyoit pas «
qu'on pût donner à une pratique ſi «
ancienne & ſi eſſentielle à l'état des «
ſolitaires, moins d'une heure & demie «
le matin, & autant après midy. C'eſt «
ſur ce pied qu'on regla deſlors à la
Trappe le temps du travail; il y eut
même quelque choſe de plus; car les
Religieux apprehendant que dans la
ſuite des temps on ne negligeât cet
uſage, comme il étoit déja arrivé,
voulurent s'y engager pour toujours par
un vœu particulier. Comme cela ne
s'étoit point encore pratiqué dans l'Ordre de Cîteaux, l'Abbé ne jugea pas à
propos de le permettre. Je dirai à cette
occaſion que l'Abbé de la Trappe ne
s'eſt jamais ſervi de ſon autorité pour
établir aucune de ces obſervances ſi édi-

s qui sont en usage dans ce Mo-
e. Jamais homme ne fut plus éloi-
de cette domination accablante,
e consulte personne quand il s'agit
lir des loix. Il avoit de la fermeté
maintenir les Regles lors qu'elles
it une fois reçuës, mais il n'en
ssoit aucune que tout le monde
& même ne l'eût de-
avec beaucoup d'instance; alors
il étoit le premier à en donner l'exemple, & il alloit toujours au delà de ce qu'il prescrivoit aux autres. C'est ainsi que cette Réforme si édifiante commença à s'établir à la Trappe. On en verra le progrès dans la suite de cette Histoire.

On ajoutera seulement qu'en même temps que l'Abbé de la Trappe rétablissoit dans son Monastere les pratiques exterieures de penitence, qui avoient été en usage parmi les anciens solitaires, il étoit encore plus occupé à y établir l'esprit d'une pieté tendre & solide, d'une humilité profonde, d'une charité ardente & effective; il commença même deslors à introduire parmi ses Freres (car il les appelloit toujours ainsi) une maniere respectueuse de parler & d'agir les uns avec les autres, & pour ainsi dire une

sainte politesse. Ces manieres pleines de déference & de respect n'avoient rien de l'esprit & de l'air du monde; elles étoient toutes fondées sur un profond mépris qu'ils avoient pour eux-mêmes, & sur une estime tres-sincere qu'ils avoient les uns pour les autres. On ne voyoit point à la Trappe ces manieres familieres, ou pour mieux dire indecentes & grossieres, que même les honnêtes gens du monde ont bannies de leur commerce; la retenuë, la circonspection, la modestie regnoient dans toutes les paroles & dans toutes les actions de ces saints Solitaires.

L'Abbé de la Trappe ne pensoit qu'à se sanctifier luy-même, & à porter ses Freres à la plus haute perfection de l'état Monastique, lors qu'il reçut de ses Superieurs des ordres pressans ausquels il ne s'attendoit pas. Ces ordres l'obligeoient de se rendre incessamment à Paris, pour se trouver à une assemblée d'Abbez, & de Superieurs de l'Etroite Observance de Cîteaux, qui avoit été indiquée au College des Bernardins. Pour comprendre quel en fut le sujet, on ne peut pas se dispenser de reprendre les choses d'un peu plus haut.

# CHAPITRE VIII.

*Histoire abregée des differends entre les Religieux de l'Etroite Observance, & ceux de la Commune Observance de Cîteaux.*

L'ORDRE de Cîteaux fondé sur la fin du onziéme siecle par saint Robert, S. Alberic, & S. Etienne, & illustré le siecle suivant par la doctrine & la sainteté éclatante de saint Bernard, fut pendant deux cent ans la gloire & l'édification de l'Eglise.

Dans ces premiers temps, la vie des Religieux de l'Ordre de Cîteaux étoit tres-austere & tres-penitente ; ils n'avoient point d'autre Regle que celle de saint Benoist, & ils faisoient profession de la pratiquer à la lettre, & de n'admettre ni explication, ni adoucissement, ni aucune de ces dispenses qu'on a depuis obtenuës, & qui étoient dés-lors pour la plûpart en usage dans l'Ordre de Cluny. Ils joignoient le travail des mains aux jeûnes, aux veilles, à la priere, & au chant de l'Office divin ; la retraite & le silence s'y pratiquoient avec

la derniere exactitude. La simplicité & la pauvreté regnoient dans leurs meubles, leurs habits, & dans les ornemens de leurs Eglises ; on ne pensoit qu'à y adorer Dieu en esprit & en verité. Il est vrai que deslors les Princes, les Evêques & les peuples leur bâtirent des Eglises & des Monasteres à l'exterieur fort magnifiques ; le dedans étoit tres-pauvre, la grandeur & la magnificence des bâtimens ne servoit bien souvent qu'à les rendre moins sains & moins commodes. La nourriture de ces saints Solitaires répondoit parfaitement au reste de leur vie, & à l'amour qu'ils avoient pour la penitence. On rapporte dans la vie de saint Bernard, qu'un homme de qualité passant à Clairvaux ne put s'empêcher de verser des larmes en voyant le pain dont on nourrissoit des personnes d'une vertu si éminente, dont plusieurs étoient d'une naissance illustre, & avoient été élevez dans le monde avec beaucoup de délicatesse ; il étoit tel que les bêtes avoient de la peine à en manger. En un mot, on vivoit dans tous les Monasteres de Cîteaux comme on vit aujourd'huy à la Trappe.

L'Abbé dont j'écris l'Histoire prétendoit même qu'on ne menoit pas encore

dans son Monastere une vie si austere que celle qui étoit alors en usage à Cîteaux, & dans tous les Monasteres de l'Ordre. On peut juger par là quelle étoit l'austerité de ces premiers Solitaires. Deux siecles se passerent de la sorte avec tant d'estime & d'admiration pour l'Ordre de Cîteaux, que les plus illustres Eglises s'estimoient heureuses quand elles en pouvoient tirer leurs Evêques.

Mais il n'est point encore arrivé qu'aucun établissement ait subsisté long temps sur le pied de la premiere ferveur ; il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plutôt que d'une vie austere & cachée, où l'amour propre & la cupidité ne trouvent point de ressources. L'Ordre de Cîteaux l'éprouva, il déchut insensiblement de sa premiere austerité ; on demanda, & on obtint des adoucissemens & des dispenses. Le schisme qui divisa si long-temps l'Eglise d'Occident survint là-dessus ; tout prit parti ; les Religieux même les plus unis se partagerent ; les guerres succederent au schisme, la désolation fut portée dans les Provinces ; les Monasteres furent pillez, & plusieurs même furent détruits de fond en comble. L'heresie qui suivit la guerre, & qui la ralluma plus terrible qu'aupa-



ravant, augmenta la déſolation & le deſordre; on ne connut plus de dépendance, on ſe ſouleva contre l'autorité la plus legitime; chacun ſe rendit juge des mœurs & de la Foy. L'oiſiveté & les richeſſes ſuccederent au travail & à la pauvreté. Une curioſité profane prit la place de la ſimplicité ancienne; elle penetra dans les Monaſteres les plus éloignez de la vuë des hommes; la diſſolution & l'impieté trouverent des aziles & des protecteurs. Voilà les cauſes de la décadence de la plûpart des Ordres Religieux, & de celuy de Cîteaux en particulier.

D'abord le deſordre fut renfermé dans l'enceinte des Monaſteres; comme il avoit peu de témoins au dehors, on en fut peu ſcandaliſé; il ſe répandit enſuite dans le public avec tant d'éclat, que les Princes dont les prédeceſſeurs avoient fait gloire de proteger l'Ordre de Cîteaux, en demanderent la ſuppreſſion à Innocent VIII.

Les choſes étoient à peu près en cet état, lorſque Dom Denys de l'Argentier Abbé de Clairvaux, ſecondé de quelques autres Religieux de l'Ordre de Cîteaux, entreprit de faire revivre le premier eſprit de l'Ordre dans tous les

Monasteres de France : il étoit déja fort âgé lorsque Dieu luy inspira cette sainte resolution ; mais le zele supléant à l'âge, il commença par son Abbaye, il en bannit les abus & les scandales, il y rétablit le bon ordre, & le soutint toujours depuis par sa pieté & par sa vigilance. Plusieurs Maisons de sa filiation, & d'autres même qui n'étoient pas de sa dépendance, touchées de son exemple, resolurent de le suivre, & reprirent les mêmes pratiques qui avoient été rétablies dans Clairvaux. C'est par-là que l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux a commencé en France. On ne sçauroit assez loüer Dom Nicolas Boucherat Abbé General de Cîteaux, de l'avoir toujours appuyée de toute son autorité ; mais comme les Chapitres Generaux luy étoient contraires, & qu'elle n'avoit d'ailleurs aucun appuy, les choses n'allerent pas loin ; la Reforme se trouva reduite à un petit nombre de Monasteres, & tout le reste de l'Ordre demeura dans le relâchement. L'Ordre de Cîteaux n'étoit pas le seul qui se trouva en cet état, tous les anciens Ordres Religieux étoient à peu près dans la même situation, ils avoient tous abandonné les Regles & l'esprit de leur premiere Institution.

Les plaintes qui en furent portées de tous côtez au Roy Louis XIII. luy persuaderent qu'il étoit de sa religion de remedier à tant de desordres ; il s'adressa pour cela à Gregoire XV. & en obtint un Bref en datte du huitiéme Avril mil six cent vingt-deux ; il étoit adressé au Cardinal de la Roche-Foucaud, & luy donnoit pouvoir de reformer tous les anciens Ordres Religieux de France.

Le Roy ayant reçu ce Bref l'autorisa par ses Lettres Patentes, le remit au Cardinal de la Roche-Foucaud, & luy en recommanda l'execution. Le Cardinal qui avoit toute la pieté & tout le zele qu'une commission de cette importance demandoit, le fit aussi-tôt signifier à l'Abbé de Cîteaux, & aux quatre premiers Abbez de l'Ordre. Il leur envoya en même temps des Mandemens, par lesquels il leur ordonnoit de se rendre auprès de luy, afin qu'il pût conferer avec eux sur l'execution du Bref de Sa Sainteté, & faire toutes choses de leur participation & de leur avis.

La surprise des Abbez fut extréme, quand ils virent l'autorité du Pape & du Roy concourir à leur Réformation ; c'est-à-dire, à la chose du monde pour

laquelle ils avoient le plus d'averſion. Ils s'étoient fait une douce habitude de la vie qu'ils avoient menée juſques alors, & ils regardoient le rétabliſſement des anciennes pratiques de l'Ordre comme un joug inſupportable dont la ſeule penſée leur faiſoit horreur ; les Religieux de leur dépendance étoient pour la plûpart dans les mêmes ſentimens. On délibera ſur cela, l'on prit conſeil, & l'on reſolut enfin de ſe ſoumettre en apparence ; mais d'éluder en effet par toutes les voyes poſſibles l'execution du Bref de Sa Sainteté.

Pendant que le General de l'Ordre & les premiers Abbez étoient dans ces ſentimens, ceux dont Dieu avoit touché les cœurs, & qui avoient commencé à ſe reformer, regardoient l'execution du Bref comme la ſeule choſe qui pouvoit les autoriſer, les mettre à couvert des entrepriſes de la Commune Obſervance, & leur donner les moyens de s'établir & de s'étendre ; ils prirent donc une reſolution unanime de ſeconder de tout leur pouvoir les intentions du Pape & du Roy, & de ſe faire un protecteur du Cardinal de la Roche-Foucaud.

Cependant tous les délais étant expirez, le General & les premiers Abbez,

de l'Ordre se rendirent à Paris auprès de son Eminence, & luy témoignerent qu'ils étoient resolus de se soumettre à tout ce qu'il luy plairoit d'ordonner. Le Cardinal pour profiter d'une disposition à laquelle il ne s'attendoit pas, dressa dès l'onziéme de Mars de l'année suivante mil six cent vingt-trois, de leur avis & de leur consentement, des articles de Réformation. Les Abbez les accepterent, & les signerent avec des protestations apparemment si sinceres de les garder, & de les faire observer, que quoi qu'on pût remontrer au contraire au Cardinal, il resolut de leur en confier l'execution, & la leur confia en effet.

Les Abbez ayant ce qu'ils souhaitoient se retirerent ; mais bien loin de tenir la parole qu'ils avoient donnée au Cardinal, ils assemblerent au mois de May suivant le Chapitre general, & luy proposerent de casser tout ce qui avoit été ordonné pour la Réformation de l'Ordre. La démarche étoit hardie par rapport à la qualité de Commissaire Apostolique dont le Cardinal étoit revêtu, & à l'autorité du Roy dont il étoit appuyé. Cependant soit que les Abbez eussent pris des mesures du côté de Ro

me, & qu'ils se fussent assurez auprès du Roy d'une protection secrete, comme on le reconnut depuis, ou qu'ils crussent qu'ils ne pouvoient détourner la Réformation que par un coup d'éclat, le Chapitre general passa outre, & cassa tout ce que le Cardinal avoit ordonné.

Les choses n'en fussent pas aparemment demeurées là, mais la mort du Pape qui survint, & le temps porté par la Commission du Cardinal qui expira, ne permirent pas de faire ce qu'on eût aparemment executé dans d'autres occurrences.

Cependant, comme il est rare qu'on n'abuse pas d'une liberté recouvrée contre toute apparence, & qu'on croit avoir mis hors d'atteinte, les desordres continuerent d'une maniere si criante, que le Roy se crut obligé de demander un second Bref au Pape Urbain VIII. Il fut aussi-tôt expedié en datte du 10. Septembre 1632. il étoit tout conforme au précedent, & donnoit le même pouvoir au Cardinal de la Roche-Foucaud, de faire tout ce qu'il jugeroit necessaire pour le rétablissement de l'ancienne discipline de l'Ordre de Cîteaux.

On ne peut assez estimer la moderation du Cardinal dans cette occasion.

Il dépendoit de luy de venger ſon autorité mépriſée, ſans s'arrêter à un vain point d'honneur; il alla droit au bien de l'Ordre dont la Réformation luy étoit confiée. Quoi qu'il n'eût aucun lieu de douter des mauvaiſes intentions des premiers Abbez, il ne laiſſa pas de les inviter par des Mandemens exprès de ſe rendre auprès de luy pour agir de concert. Il n'y eut cependant que l'Abbé de Pontigny & pluſieurs autres qui obéïrent; les Abbez de Cîteaux, de Clairvaux, de la Ferté, & de Morimond, s'en excuſerent ſous divers pretextes.

Ils avoient crû qu'à cauſe du rang & de la grande autorité qu'ils ont dans l'Ordre, on ne feroit rien ſans leur participation; mais le Cardinal qui n'étoit pas obligé par ſa Commiſſion à prendre leur avis, indiqua une aſſemblée generale de tous les Abbez & de tous les Superieurs de l'Ordre qui s'étoient rendus à Paris; & afin qu'on ne pût pas dire qu'on n'avoit conſulté que les Superieurs, il y invita pluſieurs Evêques, des Conſeillers d'Etat, & des Religieux de l'Etroite Obſervance, de tous les Ordres qui étoient diſtinguez par leur ſçavoir & par leur pieté; & reſolut de paſſer outre à la Réformation, nonobſ-

stant l'absence du General & des premiers Abbez. Ce fut dans cette Assemblée qu'il arrêta les principaux articles de la Réformation.

Le General & les premiers Abbez en ayant été avertis, se rendirent en diligence auprés du Cardinal ; mais quoy qu'ils pussent faire par eux-mêmes & par leurs amis, le Cardinal persuadé de l'aversion qu'ils avoient pour la Réformation n'y eut aucun égard ; il rendit ensuite une Ordonnance generale pour établir la Réforme en France le 27. Juillet 1634.

Alors les premiers Abbez qui d'abord avoient paru si soûmis, leverent le masque ; & pour traverser l'execution de cette Ordonnance, ils en appellerent au saint Siege ; ils se pourvûrent devant le Roy, & s'adresserent enfin au Cardinal de Richelieu pour luy demander sa protection. Le Cardinal qui n'avoit pas dessein de la leur accorder, pour favoriser le déreglement de l'Ordre, la leur promit, à condition qu'ils recevroient les Articles de Réformation qui leur seroient proposez de sa part. Pour avoir la protection du premier Ministre, l'opposer au Cardinal de la Roche-Foucaud, & faire ainsi une diversion qui retarde-



roit au moins la Réformation generale si elle n'en détruisoit pas tout-à-fait le projet; ils promirent tout ce que le premier Ministre jugea à propos d'exiger d'eux. Les articles de la Réformation furent dressez, acceptez, & signez au mois de Mars 1635. dans l'Abbaye de Royaumont, & les Abbez se rendirent chacun chez eux après avoir promis d'en procurer l'execution.

Les premiers Abbez s'étoient flattez que le premier Ministre chargé de toutes les affaires de l'Etat, perdroit de vuë celle de la Réformation, & n'auroit pas le temps d'y donner son attention; qu'ainsi en differant sous divers pretextes, le projet de la Réformation s'évanoüiroit enfin, & qu'on n'en entendroit plus parler. Ils se tromperent dans leur conjecture; le premier Ministre leur donna des surveillans, qui l'avertirent qu'ils ne songeoient à rien moins qu'à executer la parole qu'ils luy avoient donnée. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire perdre sa protection; il les abandonna au Cardinal de la Roche-Foucaud, & luy laissa la liberté toute entiere d'executer sa Commission. Le Cardinal n'étant plus retenu par la consideration du premier Ministre, donna

une seconde Ordonnance par forme de provision en faveur de l'Etroite Observance, par laquelle sans la soustraire à l'autorité du General & des premiers Abbez, il luy donna les moyens de se former, de se soûtenir, & de s'accroître; cette Ordonnance est du 20. Août 1635. Dans ce même temps le Roy donna ses Lettres Patentes pour l'execution de la Sentence, qui ordonnoit la Réformation generale, & voulut que l'Etroite Observance fût établie dans le College des Bernardins de Paris; ce que le Cardinal de la Roche-Foucaud executa tout aussi-tôt le sixiéme Septembre 1635.

Ce coup d'autorité fit comprendre aux premiers Abbez, qu'ils ne pourroient à la fin éviter la Réformation, s'ils ne trouvoient le secret de regagner la protection du premier Ministre. Dans cette vuë ils persuaderent à Dom Pierre de Nivelle, alors Abbé General de Cîteaux, de se démettre de sa Charge, & firent élire pour son successeur le Cardinal de Richelieu. Deux reflexions les porterent à faire cette démarche qui parut fort extraordinaire; l'une que le premier Ministre étant devenu le Chef de l'Ordre, ne pourroit leur refuser sa

protection ; l'autre qu'il seroit aisé de luy persuader qu'en cette qualité c'étoit à luy d'ordonner de la Réformation de l'Ordre, & qu'on ne pouvoit la commettre à un autre sans luy faire injure. Ils supposoient encore, que quand même le Cardinal de Richelieu n'entreroit pas dans leurs sentimens, la jalousie d'autorité mettroit dans peu la mésintelligence entre les deux Cardinaux, ou que pour l'éviter, le Cardinal de la Roche-Foucaud n'entreprendroit que tres-peu de chose, & peut-être même rien du tout. En effet, cette démarche l'embarrassa d'abord au dernier point.

Mais le Cardinal de Richelieu étoit trop éclairé & trop bien intentionné pour prendre ainsi le change, comme on se l'étoit imaginé. Il accepta la dignité qui luy étoit offerte, & il se servit de l'autorité qu'elle luy donnoit pour favoriser la Reformation. Il établit luy-même l'Etroite Observance dans Cîteaux, & relegua dans divers Monasteres de l'Ordre les anciens Religieux qui continuoient à s'opposer à son introduction. Une protection si puissante & si peu attenduë, fit faire de grands progrès à l'Etroite Observance ; en peu de temps plus de quarante Mo-

nasteres la reçurent. Et Dieu fit voir combien les projets des hommes sont vains, & qu'il sçait faire servir à l'execution de ses desseins ce qui sembloit les devoir détruire.

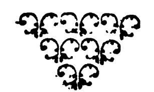
La mort du Cardinal de Richelieu arrivée sur la fin de l'an 1642. arrêta les progrès de l'Etroite Observance ; les anciens Religieux de Cîteaux n'étant plus retenus par son autorité, rentrerent tumultuairement dans leur Monastere, & élurent Abbé General de Cîteaux Dom Claude Vaussin; mais le Roy cassa cette élection, comme faite contre toutes les formes. Cependant le Pape nomma Octave de Bellegarde Archevêque de Sens, Nicolas Grillet Evêque d'Uzés, & Pierre de Broc Evêque d'Auxerre, pour terminer en qualité de Commissaires Apostoliques, les differends dont il étoit question, à l'occasion de l'Ordonnance faite par le Cardinal de la Roche-Foucaud pour la Réformation generale. Ces Commissaires s'étant assemblez, la confirmerent dans ses principaux points par leur Sentence renduë le 13. Juin 1644. Les Abbez de la Commune Observance n'étant pas contens de ce Jugement, en appellerent en même temps au Pape par un appel simple,

& au Parlement par un appel comme d'abus. Dans ce même temps, Dom Claude Vaussin fut élu pour la seconde fois Abbé General de Cîteaux, & le Pape confirma son élection par un Bref donné, *Motu proprio*. Le premier usage que le nouveau General fit de son autorité, fut de chasser de Cîteaux l'Etroite Observance que le Cardinal de Richelieu y avoit établie.

Pendant que ces choses se passoient en France, & que les affaires, selon les divers incidens qui s'y formoient, étoient portées à Rome, au Parlement, & au Conseil du Roy, l'Abbé de Cîteaux trouva moyen de porter la Republique des Suisses à intervenir dans ses differends avec l'Etroite Observance par une suplique qu'elle fit presenter à Sa Sainteté. Sur cette intervention le Pape donna un Bref, par lequel il cassoit les Sentences de la Réformation faite d'autorité Apostolique, & declaroit nul tout ce qui avoit été fait en France, en consequence par le Cardinal de la Roche-Foucaud.

Ce succès fut suivi d'un autre en faveur de la Commune Observance; car l'Abbé de Cîteaux étant allé luy-même à Rome, il obtint un second Bref qui

confirmoit celuy dont on vient de parler ; par ce Bref, le Pape ordonnoit encore à l'Abbé de Cîteaux, de faire trouver à Rome des personnes de l'Ordre de toutes les Nations où il se trouvoit étably, pour donner leur avis sur le sujet de la Réformation generale que le Pape vouloit faire de son autorité. Le Roy ayant permis l'execution de ce Bref par un Arrest rendu le troisiéme de Juillet 1664. l'Abbé de Cîteaux se rendit en personne à Rome, & mit par là les Peres de l'Etroite Observance dans la necessité d'y envoyer des députez. Ce fut pour déliberer de cette importante affaire qu'on convoqua l'Assemblée dont on a parlé, à laquelle l'Abbé de la Trappe fut obligé de se rendre.



## CHAPITRE IX.

*On tient au College des Bernardins de Paris une Assemblée generale des Abbez & des Superieurs de l'Etroite Observance. L'Abbé de la Trappe y est deputé à Rome, avec l'Abbé Duval-Richer : Il s'en défend en vain. Il retourne à la Trappe pour y établir l'ordre qui devoit être gardé pendant son absence, & part pour Rome.*

EN vertu de la convocation d'une Assemblée generale des Abbez & des Superieurs de l'Etroite Observance, faite par Dom Jean Joüaud Abbé de Prieres, Vicaire General de cette Observance, trente-deux Abbez ou Prieurs se rendirent à Paris au College des Bernardins, où l'Assemblée avoit été indiquée. L'Abbé de Prieres en fit l'ouverture par un discours où il rendit compte de tout ce qui s'étoit passé depuis l'établissement de la Réforme, tant en France qu'en Cour de Rome. Après avoir donné une idée juste de l'état des affaires, il

ajouta que l'Etroite Observance n'en avoit jamais eu de plus importante que celle dont il s'agissoit. Que le moment critique étoit arrivé qui devoit l'établir ou la détruire pour toujours, qu'on ne pouvoit pas douter que les vuës & les intentions de l'Abbé de Cîteaux & des premiers Abbez de l'Ordre, n'allassent à l'entiere destruction de l'Etroite Observance; que la Réforme generale de l'Ordre qu'on proposoit au Pape de faire par son autorité, n'avoit point d'autre motif; que si l'on avoit un veritable dessein de reformer l'Ordre, la Réforme se trouvant établie, ce qu'il y auroit à faire, seroit d'ordonner qu'elle seroit reçuë dans Cîteaux & dans tous les Monasteres de sa dépendance; qu'en proposant une nouvelle Réforme, c'étoit assez de se declarer qu'on ne vouloit pas de l'Etroite Observance, & qu'on ne pensoit qu'à la détruire. Car enfin (continua-t-il) que pouvons-nous esperer de Rome? tout au plus une mitigation; les Dispenses accordées subsisteront, la Cour Romaine se fera un point d'honneur de maintenir ce qu'elle a accordé; & sous pretexte de reduire tous les membres sous un même Chef, & de rétablir par tout l'ordre, l'uniformité

nité des pratiques ; on ordonnera que tout le monde se tienne aux Reglemens qui auront été faits à Rome. Voilà (dit-il ) ce que nous avons à craindre, & ce qu'il faut tâcher de prévenir. Il ajoûta que si l'on avoit tout à esperer de la pieté du Pape, on avoit tout à craindre du Cardinal Chigy son néveu. Que la santé d'Alexandre VII. étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit presque plus s'appliquer aux affaires. Que le Cardinal Patron s'en étoit rendu maître, & que tout dépendoit de luy. Qu'il sçavoit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'il étoit absolument dans les interêts de l'Abbé de Cîteaux ; que cet Abbé luy avoit fait assidûment sa cour dans le temps qu'il étoit Legat en France ; qu'il l'avoit à son retour à Rome reçu magnifiquement à Dijon & à Cîteaux, & qu'il avoit gagné par des presens ceux qui l'accompagnoient, & qui avoient du pouvoir sur son esprit ; que le Chancelier Seguier avoit fortement recommandé au Cardinal Chigy les interêts de l'Abbé de Cîteaux, que l'Etroite Observance n'avoit jamais été de son goût ; qu'en un mot, l'Abbé de Cîteaux avoit donné assez de preuves de son credit en Cour de Rome, pour qu'on eût lieu

d'en tout apprehender. Qu'il leur demandoit ſur cela leurs avis, & qu'il les prioit en particulier de reſoudre ſi l'on envoyeroit des Deputez en Cour de Rome, ou ſi l'on ſe contenteroit d'y envoyer des Memoires.

Après que la Compagnie eut longtemps déliberé ſur les differentes faces qu'on pouvoit donner à cette affaire, on reſolut d'un conſentement unanime d'envoyer des Deputez à Rome, que ces Deputez n'auroient qu'une Procuration limitée, & qu'on y marqueroit expreſſement qu'ils étoient ſeulement deputez pour traiter de la Réformation generale, pour s'oppoſer en toutes manieres à ce qu'on n'en prît pas occaſion de donner la moindre atteinte à la Réforme de France, & pour faire entendre au Pape, qu'ayant été établie par trois Commiſſions expreſſes émanées du S. Siege, on n'y pouvoit toucher ſans ſcandaliſer toute l'Egliſe, & ſans mettre en compromis l'autorité de Sa Sainteté. On ordonna enſuite qu'on dreſſeroit des Memoires, & qu'on les mettroit entre les mains de ceux qui ſeroient deputez. Voilà ce qui ſe paſſa le premier jour de l'Aſſemblée.

Le lendemain les mêmes Abbez & Su-

perieurs s'étant rassemblez, l'Abbé de Prieres leur representa, que puis qu'il s'agissoit de nommer des Deputez pour la plus importante affaire que l'Etroite Observance eût encore euë, il les prioit de faire reflexion aux qualitez qu'ils devoient avoir; qu'il croyoit qu'il falloit choisir des Abbez, afin que leur caractere leur donnât de la consideration, & leur procurât les entrées dont ils avoient besoin. Qu'ils devoient être d'une pieté distinguée, afin que par leurs prieres ils pussent attirer la protection de Dieu sur cette affaire, & donner une grande idée de la Reforme de France. Qu'ils devoient avoir tout l'usage du monde, qui pouvoit convenir à des personnes de leur état, de la penetration, de la vigilance, de la naissance même, parce que cette derniere qualité attiroit des égards, & que les affaires se sentoient toujours de la consideration qu'on avoit pour les personnes qui en étoient chargées, & qui étoient commises pour les traiter.

Pendant que l'Abbé de Prieres parloit de la sorte, tout le monde avoit les yeux sur l'Abbé de la Trappe. On ne s'ingerera point de deviner si c'étoit l'intention de l'Abbé de Prieres de le faire

nommer, mais il est certain qu'il ne pouvoit pas mieux le désigner ; aussi quand on eut pris les voix il se trouva nommé d'un consentement unanime. On luy donna pour adjoint l'Abbé Duval-Richer. C'étoit justement ce que le Pere de Mouchy luy avoit prédit, & en même temps la chose du monde qu'il apprehendoit le plus.

Il representa sur cela à l'Assemblée tout ce que sa pieté & son amour pour la retraite & pour la penitence étoient capables de luy suggerer, son peu d'ancienneté dans l'Ordre, le peu de temps qu'il y avoit qu'il y étoit engagé, qu'il y avoit à peine deux mois qu'il y avoit fait Profession, le danger auquel on l'exposoit en le jettant dans l'embarras des negociations & dans le tumulte des affaires, le peu de connoissance même qu'il en avoit, les fautes qu'il étoit presque impossible qu'il n'y commît pas, étant aussi peu instruit qu'il l'étoit. En un mot, l'Abbé de la Trappe n'oublia rien de tout ce qui pouvoit servir à le faire décharger de la députation ; mais on étoit si éloigné d'avoir aucun égard ni à ses raisons ni à ses prieres, qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée qui ne regardât comme une marque toute visible de la pro-

tection de Dieu sur l'Etroite Observance, de luy avoir donné un homme qui avoit tant de grandes qualitez, justement dans le temps qu'elle en avoit le plus besoin. Il fallut donc se soumettre & accepter sa commission.

Pendant qu'on dressoit sa Procuration & les Memoires qu'on avoit resolu de luy donner, il retourna à la Trappe pour y regler toutes choses, & les mettre sur le pied où il souhaitoit qu'elles fussent jusques à son retour. Pendant le peu de temps qu'il fut à la Trappe, il se rendit aussi exact à la priere, aux veilles, à l'Office divin & aux autres exercices reguliers, que s'il n'eût pas été à la veille d'un voyage aussi long & aussi penible que celuy de Rome, ou qu'il n'eût pas été chargé d'affaires aussi importantes que celles qui luy avoient été commises. Un jour qu'il conduisoit ses Freres au travail, la pluye survint; il pensa les faire retirer du jardin; mais ayant ensuite fait reflexion que l'esprit de penitence ne permettoit pas tant de ménagement, il marcha à leur tête. Ayant distribué le travail, il luy échut une terre qui étoit en friche depuis longtemps; au premier coup de bêche qu'il donna, il sentit de la resistance; il crut

que c'étoit quelque pierre, ce qui l'ayant obligé de redoubler ses efforts, il apperçut quelque chose qui brilloit parmi la terre qu'il avoit jettée; il regarda ce que c'étoit, & l'ayant manié il trouva que c'étoit des pieces d'un or tres-pur & ancien; il les examina de plus prés, & vit que c'étoit des écus d'or d'Angleterre, dont chacun valoit sept livres. Il continua son travail, & trouva jusques à soixante de ces pieces d'or. Il regarda cet évenement comme un coup de la Providence, & comme une marque que Dieu approuvoit son voyage, puis qu'il vouloit bien luy fournir une partie de l'argent dont il avoit besoin pour le faire. Jamais secours ne vint plus à propos; car comme on ne pouvoit s'imaginer que l'Abbé de la Trappe en quittant le monde se fût reservé si peu d'argent, & que les procès que l'Etroite Observance avoit été obligée de soûtenir l'avoient épuisée, on l'avoit prié de faire les frais de son voyage, & de celuy de l'Abbé Duval-Richer; comme il étoit le plus genereux de tous les hommes, il s'y étoit engagé. Cependant les grandes aumônes qu'il faisoit, & les reparations de son Monastere avoient consommé tout ce qu'il avoit d'argent,

& sans ce secours il étoit reduit à emprunter. On ne donne pas cet évenement pour un miracle, mais il a quelque chose d'assez singulier pour qu'on y fasse attention, & qu'on y remarque comme les yeux de Dieu sont toujours ouverts sur ceux qui se confient en luy.

La veille de son départ, après avoir établi les Superieurs qui devoient gouverner pendant son absence, il passa plusieurs heures en prieres, recommandant à Dieu le voyage qu'il alloit entreprendre, & ses Freres qu'il laissoit sous sa protection. Il craignoit pour luy-même les embarras & les distractions inseparables des longs voyages, le trouble & la dissipation dont les grandes affaires & le commerce des gens du monde fournissent des occasions si difficiles à éviter; il craignoit pour ses Freres, ces découragemens & ces dégoûts ausquels les vocations mal affermies sont si sujettes; ces nouveautez d'autant plus aisées à introduire, que l'amour propre ne manque jamais de pretextes pour les autoriser. Dans cette double crainte il ne trouvoit rien qui le rassurât que la vuë des misericordes de Dieu: Vous ne nous « avez pas separez du monde (luy disoit- « il) & vous ne nous avez pas cachez «

» dans le ſecret de vôtre face pour nous
» abandonner à nous-mêmes, & aux
» efforts de nos ennemis ; Vous êtes ni-
» tre partage, vous faites toutes nos ri-
» cheſſes ; vous ſerez nôtre force & nôtre
» nôtre conſolation : Que les autres ſe
» confient en leur credit, en leurs ri-
» cheſſes, aux foibles reſſources de la
» ſageſſe humaine ; pour nous nôtre
» confiance ſera toujours au nom du
» Seigneur nôtre Dieu, que nous ne
» ceſſerons d'invoquer. Ayant ainſi pris
de nouvelles forces dans la priere, le
jour de ſon départ étant arrivé, il aſſem-
bla ſes Freres pour prendre congé d'eux ;
» & voicy le diſcours qu'il leur fit. Je
» ne ſçaurois partir, mes tres-chers Con-
» freres, ſans vous témoigner que rien
» au monde ne me pouvoit être plus
» ſenſible que nôtre ſeparation, & que
» jamais Dieu ne m'a fait ſi évidem-
» ment connoître ce qu'il avoit mis dans
» mon cœur pour vous, que dans cette
» rencontre. Ma ſeule conſolation eſt
» que luy ſacrifiant toutes mes inclina-
» tions & tous les ſentimens de mon
» cœur, par l'obéïſſance aveugle que je
» rends aux ordres de mes Superieurs,
» c'eſt-à-dire aux ſiens ; j'ay ſujet d'en
» eſperer pour vous & pour moy une



protection puissante qui nous conser- «
vera toujours dans sa crainte & dans «
son amour. Soyez persuadez, mes chers «
Confreres, que je vous porterai tous «
dans le fond de mon cœur. Qu'en tout «
temps, en tous lieux, vos personnes «
à qui Dieu m'a si fortement attaché «
me seront tres-presentes, & particu- «
lierement au pied de la Croix de JE- «
SUS-CHRIST : *Absens corpore, præsens* «
*verò spiritu.* Je le prie autant que j'en «
suis capable dans mon extrême misere, «
de retracer en vous sa vie toute labo- «
rieuse & toute penitente, par laquelle «
il a appaisé la juste colere de son Pere «
contre les hommes ; & je vous con- «
jure aussi de vous abandonner à luy, «
de la maniere dont ceux qui ne veu- «
lent que luy au monde ont accoutumé «
de le faire. Vôtre Profession vous y «
engage indispensablement, & sans cet «
abandonnement sans reserve dans la «
main de Dieu, vôtre Religion sera «
vaine, & vôtre penitence pleine d'il- «
lusion ; elle n'aura jamais ni le fruit «
ni la recompense que vous en esperez. «
Je suis si pressé de partir, que je n'ay «
le temps que de vous remettre devant «
les yeux ces paroles de S. Bernard, «
rapportées par le sçavant & saint Fas- «

» tredes : *Fili, si scires quanta sit obli-*
» *gatio Monachi, omnis bucella panis*
» *quam comedis, lacrymis tuis irriganda*
» *foret. Mon Fils, si vous sçaviez quelles*
» *sont les obligations d'un Moine, vous ne*
» *mangeriez pas une bouchée de pain sans*
» *l'arroser de vos larmes.* Priez Dieu pour
» moy, je vous en conjure, & songez
» que vôtre salut & le mien sont desor-
» mais inseparables selon l'ordre de la
» Providence de Dieu. Je le prie d'a-
» voir pitié de vous comme de moy-
» même, de vous combler de ses gra-
» ces & de ses benedictions, & que
» s'il nous separe dans le temps, il
» nous réünisse dans l'éternité.

Après avoir tenu ce discours, il embrassa tous ses Freres, & partit aussitôt. Qui n'a pas éprouvé les tendresses de la charité de JESUS-CHRIST, & combien les liens dont elle unit les cœurs sont forts & indissolubles, ne comprendra jamais quelle fut l'affliction des Religieux de la Trappe lors qu'il fallut se separer de leur Pere. Les perils qui accompagnent les longs voyages, son corps affoibli par la penitence, l'austerité de sa vie dont ils sçavoient qu'il étoit incapable de se relâcher, leur faisoient tout craindre pour luy. Dans ces

ſentimens ils furent tous ſe proſterner devant Dieu pour luy demander ſa conſervation & ſa protection pour les affaires de la Réforme.

Cependant l'Abbé de la Trappe étant arrivé à Paris, il y trouva la Procuration & les Memoires qu'on luy devoit donner tout dreſſez ; mais comme on crut que les affaires de la Réforme avoient beſoin d'une puiſſante protection, il fut obligé de rendre pluſieurs viſites pour avoir des Lettres de recommandation. Il en eut de la Reine-Mere, de la Ducheſſe d'Orleans, de Mademoiſelle de Montpenſier, du Prince de Conty, & de la Ducheſſe de Longueville. Toutes ces Lettres faiſoient voir combien l'Etroite Obſervance étoit eſtimée en France, & combien l'on s'intereſſoit à ſa conſervation. La veille de ſon départ de Paris il écrivit à ſes Religieux une Lettre tres-touchante, par laquelle il prend encore congé d'eux, les exhorte à perſeverer dans la vie penitente qu'ils avoient embraſſée, & ſe recommande à leurs prieres.

A la ſortie de Paris les deux Abbez ſe ſeparerent. L'Abbé de la Trappe accompagné d'un de ſes amis, qui devoit faire avec luy le voyage de Rome, fut

en Lorraine pour consulter le Cardinal de Retz sur les affaires de la Réforme, & pour luy demander des Lettres de recommandation. L'Abbé du Val-Richer fut l'attendre à Châlons sur Saone. L'Abbé de la Trappe étant arrivé à Commercy, fut reçu du Cardinal de Retz comme une personne qu'il estimoit depuis long-temps, & dont il connoissoit tout le merite. Comme il avoit étudié mieux que personne le genie de la Cour de Rome, & le caractere de tous ceux avec qui l'Abbé auroit à traiter, il luy donna des avis importans, & luy marqua les routes qu'il devoit suivre. Il écrivit des Lettres de faveur à tous ses amis qu'il avoit à Rome en grand nombre, recommanda aux Agens qu'il y avoit laissez, les affaires de l'Abbé de la Trappe comme les siennes propres, & luy promit que si elles traînoient en longueur, selon l'usage de cette Cour, il iroit les solliciter en personne, & il le fit en effet l'année suivante.

La parole que l'Abbé de la Trappe avoit donnée à l'Abbé Duval-Richer de le rejoindre au plutôt, ne luy ayant permis de demeurer à Commercy qu'autant de temps qu'il luy en falloit pour pren-

dre les instructions & les Lettres du Cardinal de Retz ; il se rendit en diligence à Châlons où l'Abbé Duval-Richer l'attendoit. Ils passerent ensemble les monts, sans qu'il leur arrivât rien de considerable. Lors qu'ils furent à Turin, Monsieur de Servien Ambassadeur de France les vint prendre dans ses carosses pour les mener à l'audience du Duc de Savoye. Comme l'Ambassadeur avoit eu soin de prévenir ce Prince sur le merite & sur la qualité de l'Abbé de la Trappe, il en fut reçu avec beaucoup de distinction & de grandes marques d'estime : il eut même la consolation de voir, de baiser & de toucher le saint Suaire que le Duc avoit fait apporter dans sa Chapelle. A la vuë de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour d'un Dieu pour les hommes, l'Abbé de la Trappe se sentit penetré d'une vive reconnoissance, & conçut de nouveaux desseins de finir ses jours dans la pratique de la penitence la plus austere. *Si* JESUS-CHRIST ( se disoit-il ) *n'a point mis de bornes à ses souffrances pour nous reconcilier avec son Pere, que ne devons-nous point faire nous mêmes ? Quel exemple ! & qui peut se dispenser de le suivre ?*

Il profitoit ainsi de tout ce qui pou-

voit servir à nourrir sa pieté, & à augmenter sa ferveur, & il avoit coutume de dire qu'on y devoit avoir une attention particuliere pendant les voyages, parce qu'il se presente toujours bien des choses qui détournent de l'attention à Dieu, & qui sechent l'esprit de devotion.

De Turin il se rendit à Milan. Dès qu'il y fut arrivé, il fut faire ses devotions au tombeau de saint Charles : il y fut si long-temps en prieres, que son Compagnon eut le loisir pendant qu'il y étoit d'aller voir ce qu'il y avoit de plus curieux dans cette grande Ville. Pour luy il avoit coutume de ne rien accorder à sa curiosité, quelque innocente qu'elle pût être ; il faisoit de ces privations une partie de sa penitence. Il avoit outre cela une devotion particuliere au saint Archevêque de Milan. Son zele pour la reformation des mœurs & pour la sainteté des Ministres de l'Eglise, luy donnoit une confiance toute particuliere en ses prieres, & il ne doutoit pas qu'il ne les employât auprès de Dieu pour obtenir la reformation de son Ordre, qui étoit l'unique motif de son voyage de Rome.

Après avoir passé par Bologne, & y

avoir fait ses devotions au tombeau de sainte Catherine, il arriva à Florence. Comme il avoit des Lettres pour le Grand Duc, il se rendit sur le soir au Palais. Il y fut reçu par le Marquis de Caupoly qui le conduisit aussi-tôt à l'audience. Le Grand Duc l'entretint en particulier, & ne voulut jamais permettre qu'il fût découvert devant luy. Après qu'il luy eut rendu compte des motifs de son voyage, & qu'il luy eut demandé sa protection en Cour de Rome pour les affaires de la Reforme, il luy remit les Lettres de la Duchesse d'Orleans qui luy faisoit la même priere. Il fut ensuite conduit à l'appartement de la Grande Duchesse, à celuy du Grand Prince & de la Grande Princesse: il leur presenta les Lettres de la Duchesse d'Orleans, & fut reçu par tout avec beaucoup de distinction.

A peine l'Abbé de la Trappe fut-il de retour à son logis, qu'on y vit arriver un des premiers Officiers du Grand Duc. Il étoit suivi de dix Estafiers chargez de presens. Après qu'il luy eut fait les complimens de son Maître, il luy presenta de sa part des plus excellens vins, & plusieurs bassins de divers rafraîchissemens. L'Abbé de la Trappe ayant répondu au

compliment du Grand Duc, & reconduit l'Officier, il vint rejoindre l'Abbé Duval-Richer, & luy dit en soûriant : *Nous voilà plus embarrassez de nôtre abondance que nous ne l'étions de nôtre pauvreté ; mais si vous m'en croyez, nous en serons bien-tôt débarrassez : envoyons tout cela à l'Hôpital, il s'y trouvera des gens qui en ont plus de besoin, & qui s'en accommoderont mieux que nous.* L'Abbé Duval-Richer qui avoit beaucoup de vertu n'eut pas de peine à y consentir ; ainsi sans se rien reserver de ces presens, tout fut donné aux pauvres.

Le lendemain le Marquis de Caupoli vint prendre l'Abbé de la Trappe dans les carosses du Grand Duc, & le conduisit à l'audience du Prince Mathias frere de son Altesse. La Grande Princesse s'y trouva ; elle entretint longtemps l'Abbé en particulier. Sur le soir la Grande Duchesse envoya luy offrir sa Chapelle pour y dire la Messe le lendemain ; mais comme il se dispensoit autant qu'il pouvoit de tout ce qui avoit quelque air de distinction, il s'en excusa sur la necessité où il se trouvoit de partir de grand matin. Tant qu'il fut à Florence, il eut toujours à sa porte un carosse du Grand Duc pour le conduire

par tout où il voudroit aller. Son humilité souffroit beaucoup de toutes ces marques d'honneur; mais il y a des occasions où il n'est pas possible de les éviter.

L'Abbé de la Trappe étant sorti de Florence fit toute la diligence possible pour se rendre à Rome. Il y arriva le douziéme Novembre, six semaines après l'Abbé de Cîteaux. 1664.

## CHAPITRE X.

*L'Abbé de la Trappe arrive à Rome: Il y trouve les choses assez mal disposées pour la Réforme. Il commence ses sollicitations. Il va à l'Audience du Pape. Ce qui se passa dans cette Audience.*

Après que l'Abbé de la Trappe eut donné aux sentimens de sa pieté, non pas tout le temps qu'il eût bien voulu, mais celuy que luy permirent les affaires importantes qui l'avoient amené à Rome, il fut voir quelques personnes de confiance, à qui le Cardinal de Retz l'avoit adressé. Il crut qu'il étoit important, avant que de faire la

moindre démarche, de s'informer de l'état des choses, de la disposition des esprits à l'égard de l'Etroite Observance & du caractére des personnes qu'il auroit à voir & à solliciter. Il trouva ces personnes prévenuës par les Lettres du Cardinal de Retz, pleines d'estime pour sa personne, & toutes disposées à luy rendre service. Elles l'avertirent d'abord que l'Abbé de Cîteaux n'avoit point manqué de se prévaloir de l'avantage du temps qu'il avoit sur luy, & de l'accés qu'il s'étoit procuré auprès du Cardinal Patron.

Que la consideration où il étoit auprès de cette Eminence, ses manieres magnifiques & liberales luy avoient donné de grandes entrées auprès du Pape, des Cardinaux & des Prelats. Qu'il s'en étoit servi pour les prévenir contre l'Etroite Observance, & qu'il y avoit réüssi. Qu'il avoit representé les Réformez comme des ambitieux, qui pour se rendre indépendans du General & des premiers Abbez de l'Ordre, n'épargnoient rien pour en renverser l'ancien gouvernement, & pour y introduire un schisme, auquel dans la suite il ne seroit pas possible de remedier. Que c'étoit dans cette vuë qu'ils avoient

obtenu du Cardinal de la Rochefoucaud le droit de nommer un Vicaire General, & de tenir des Aſſemblées particulieres contre l'ordre établi de tout temps. Que le Cardinal de la Rochefoucaud Commiſſaire Apoſtolique avoit excedé ſon pouvoir dans des points ſi importans, que cela ſeul ſuffiſoit pour rendre nul tout ce qu'il avoit établi. Que les Peres de l'Etroite Obſervance contre toutes les regles de la charité faiſoient ſonner bien haut des déreglemens qui n'étoient point dans l'Ordre ; qu'à l'uſage de la viande prés, que le ſaint Siege avoit permis, on ne pouvoit avec juſtice luy rien reprocher Que cependant les Reformez l'avoient diffamé dans tous les Tribunaux de France ; qu'au préjudice de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, ils y avoient porté tous leurs differends, dont la connoiſſance ne pouvoit appartenir qu'au Saint Siege. Qu'en un mot, c'étoit à Sa Sainteté à ordonner de la reforme de l'Ordre, s'il en avoit beſoin, & qu'il étoit prêt d'executer tout ce qu'il luy plairoit de luy preſcrire.

Ces perſonnes qui étoient tres-inſtruites du caractere & des ſentimens de la Cour de Rome, ajouterent que les préventions dans cette Cour, comme en

[illegible]

ıl de la Rochefoucaud
:r un Vicaire General,
ſemblées particulieres
ılı de tout temps. Que
Rochefoucaud Com-
ue avoit excedé ſon
oints ſi importans, que
ıour rendre nul tout
li. Que les Peres de
ıce contre toutes les
faiſoient ſonner bien
:ns qui n'étoient point
à l'uſage de la viande
ıiege avoit permis, on
ıſtice luy rien repro-
ant les Reformez l'a-
ns tous les Tribunaux
préjudice de la Juriſ-
ique, ils y avoient
fferends, dont la con-
roit appartenir qu'au
ı un mot, c'étoit à Sa
ıer de la reforme de
voit beſoin, & qu'il
ıter tout ce qu'il luy
:ſcrire.
ıui étoient tres-inſtrui-
& des ſentimens de la
ajouterent que les pré-
:te Cour, comme en

toute autre, étoient tres-dangereuses; qu'il falloit s'attacher incessamment à les détruire. Que les singularitez y étoient suspectes, & que c'étoit le caractere qu'on avoit tâché de donner à la Reforme de France. Qu'après tout, la prévention n'étoit pas si generale, que les personnes bien intentionnées ne fussent tres-disposées à la servir, quand on auroit détruit les préventions qu'on s'étoit efforcé de leur inspirer. Que l'Evêque d'Evreux avoit parlé au Pape même tres-avantageusement de la Reforme; que le Pere Bona Assistant du General des Feüillans, qui avoit beaucoup de part à l'estime & à la confiance de Sa Sainteté, en avoit fait autant; qu'il luy avoit même dit tant de bien de luy, qu'il avoit fait naître au Pape l'envie de le voir, & qu'il pouvoit s'attendre à en être tres-bien reçu.

Ces avis donnez si à propos à l'Abbé de la Trappe, luy firent comprendre qu'il auroit encore plus d'affaires à Rome qu'il ne se l'étoit imaginé, & qu'il s'agissoit moins de la Reforme generale de Cîteaux que de la destruction de l'Etroite Observance. Sur cela il ne put s'empêcher de demander s'il y avoit lieu d'apprehender que la Cour de Rome

pût se resoudre à détruire une Reforme établie par l'autorité du Saint Siege dans plus de soixante Monasteres, qui faisoit l'édification de toute la France, & que plus de sept cent Religieux avoient embrassée. On luy répondit qu'il devoit tout craindre, qu'on agissoit à Rome par des vues generales qui ne s'accordoient pas toujours avec les interêts des particuliers. Qu'en un mot, cette affaire demandoit ses soins, & qu'il n'avoit point de temps à perdre. On l'instruisit ensuite du génie & du caractere des personnes avec qui il auroit à traiter, & on ne manqua pas de l'avertir que la santé du Pape devenoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit presque plus s'appliquer aux affaires, qu'ainsi les audiences seroient rares, & qu'il devoit s'attacher à profiter de la premiere.

A la sortie de cet entretien, l'Abbé de la Trappe & l'Abbé Duval-Richer commencerent les visites des Cardinaux & des Prelats; ils rendirent les Lettres de recommandation dont ils étoient chargez, & furent reçus par tout avec de grands témoignages d'estime & de bienveillance; mais nonobstant des dehors si specieux, il ne leur fut pas difficile de s'appercevoir qu'on n'étoit pas

favorable à l'Etroite Observance; c'est ce qui leur fut confirmé par l'Evêque d'Evreux, lors qu'ils furent luy rendre visite, & ce que la sincerité du Pere Bona ne luy permit pas de dissimuler. Ce Religieux qui fut depuis Cardinal étoit d'une pieté rare, d'un sçavoir & d'un merite éminent. Des qualitez toutes pareilles qu'il trouva dans l'Abbé de la Trappe, eurent bien-tôt formé entr'eux une amitié tres-étroite qui dura autant que leur vie, & qui fut d'un grand secours pour les affaires de la Reforme.

Comme l'Abbé de la Trappe le voyoit souvent avec une estime & une confiance reciproque, il ne put s'empêcher de luy témoigner un jour l'étonnement où il étoit de trouver la Cour de Rome » si peu favorable à la Reforme. Où la » pieté (luy disoit-il) la regularité, la » penitence, où les vertus chrétiennes » & religieuses trouveront-elles un azi- » le, si elles n'en trouvent pas auprès » du Pape & du Saint Siege? Est-il pos- » sible qu'on n'ait icy aucun égard pour » un établissement fait par son autorité, » pour une Reformation que le Conseil » du Roy & les Parlemens de France « ont respectée? Le Pere Bona luy ré-

pondit qu'il sçavoit les sentimens de Sa Sainteté, qu'elle estimoit l'Etroite Observance, qu'elle l'aimoit, qu'elle étoit resoluë de la proteger. Qu'il n'en étoit pas de même de la plûpart des Cardinaux, qu'on les avoit prévenu, que cependant ils n'étoient opposez à la Reforme, que parce qu'on leur avoit persuadé que si on en permettoit le progrès, il causeroit infailliblement un schisme dans l'Ordre, auquel on ne pourroit plus remedier. Que dès que le General auroit embrassé la Reforme, les Monasteres des Païs Etrangers à l'égard de la France, ne reconnoîtroient plus sa jurisdiction, & n'assisteroient plus aux Chapitres Generaux. Qu'il étoit aisé de comprendre l'interêt qu'avoit la Cour de Rome à empêcher cette separation. Qu'un Ordre réüni sous un chef se gouvernoit bien plus aisément, que lorsque tous les Monasteres faisoient comme autant de corps separez & indépendans. Qu'il étoit même bien plus facile de le maintenir dans la dépendance du Saint Siege. Qu'il y avoit encore une autre chose qui avoit nuy à la Reforme; c'est qu'on ne pouvoit croire que les desordres de la Commune Observance fussent aussi grands qu'on

les disoit ; qu'au contraire on étoit convaincu qu'elle ne differoit de l'Etroite Observance, que par l'usage de la viande qu'on supposoit qu'elle avoit obtenu du Saint Siege. Mais (dit l'Abbé de la Trappe) vous sçavez mieux que personne que c'est une fausseté, & que jamais le Saint Siege n'a accordé à l'Ordre de Cîteaux une dispense generale de l'abstinence. Le Pere Bona dit qu'il en étoit persuadé ; mais qu'il étoit question d'en convaincre ceux qui devoient être ses juges. Il ajouta que les Cardinaux ne faisoient pas grand état de tout ce qu'avoit ordonné le Cardinal de la Roche-Foucaud, parce qu'on leur avoit persuadé qu'il avoit excedé le pouvoir que luy donnoit sa commission, qu'il avoit negligé les [illegible] qui luy avoient été [illegible] & qu'il avoit ordonné [illegible] contraires [illegible] de l'Ordre, [illegible] qui en étoit le [illegible] fondamental. Qu'en particu- [illegible] approuver qu'il [illegible] Vicaire General, & qu'il [illegible] de faire des Assemblées [illegible] de l'Abbé [illegible] peres de l'Or- [illegible] general qui y avoit

avoit toujours eu la ſupréme autorité. Que cela s'appelloit à Rome introduire le ſchiſme dans un Ordre, & en ruiner l'ancien gouvernement ſous pretexte d'y introduire la Reforme. L'Abbé de la Trappe répondit, qu'il étoit aiſé de juſtifier le Cardinal de la Roche-Foucaud de tout ce qu'on luy imputoit, & qu'il eſperoit le faire dans les Memoriaux qu'il ſeroit obligé de preſenter. Que pour ce qui étoit du Vicaire General & des Aſſemblées particulieres, il n'étoit pas poſſible que l'Etroite Obſervance pût s'établir & ſubſiſter ſans ces deux points; qu'il étoit inoüi qu'une Compagnie Religieuſe & Reformée eût été gouvernée par d'autres Superieurs que ceux de ſon Obſervance. Que le pouvoir de s'aſſembler pour conſerver la diſcipline étoit un droit naturel qu'on ne pouvoit refuſer à l'Etroite Obſervance, ni luy ôter ſans injuſtice. Que quant au Vicaire General, on ne l'avoit établi que parce qu'il n'étoit pas juſte de laiſſer l'Etroite Obſervance dans la dépendance de l'Abbé de Cîteaux, & des premiers Peres de l'Ordre, ſes ennemis déclarez, qui ne penſoient qu'à la renverſer. Qu'en tout cas ce n'étoit qu'un Reglement proviſionel, qui ne

subsisteroit qu'autant de temps que l'Abbé de Cîteaux & les premiers Peres de l'Ordre refuseroient d'embrasser la pratique exacte de la Regle de S. Benoist. Qu'ils y étoient obligez autant ou même plus que les autres Religieux, parce qu'ils devoient donner l'exemple ; que quand ils auroient pris ce parti dont ils ne pouvoient se dispenser devant Dieu, l'Etroite Observance consentiroit volontiers qu'on supprimât le Vicaire General. Que jusques-là on ne pouvoit sans injustice la soumettre à des Superieurs qui se faisoient un interêt capital de la détruire.

Le Pere Bona répondit, que tout ce qu'il disoit paroissoit tres-juste, qu'en son particulier il en étoit persuadé ; mais qu'on ne pouvoit trop s'attacher à en convaincre au plutôt le Pape & les Cardinaux, qu'il alloit travailler à luy ménager une audience de Sa Sainteté, & qu'il en parleroit dès le jour même à l'Abbé Favoriti.

Cependant l'Abbé de Cîteaux étant venu rendre aux deux Abbez de l'Etroite Observance la visite qu'il en avoit reçuë ; l'Abbé de la Trappe, qui craignoit tout des préventions où étoit la Cour de Rome contre la Reforme, crut

qu'il devoit s'appliquer à le gagner ; il luy témoigna sur cela le regret qu'il avoit d'être obligé d'agir & de solliciter contre luy, que cela étoit d'autant plus fâcheux, qu'étant le Chef de l'Ordre, au lieu d'être partie, il étoit de sa dignité d'être le juge des differends ; que si l'on obligeoit le Pape à leur donner des juges, on ne pourroit pas se dispenser de dire de part & d'autre bien des choses qu'il seroit plus à propos de supprimer ; que la charité & même l'honneur de l'Ordre le demandoient ; que leurs démêlez n'avoient que trop duré, & trop fait de bruit, qu'ils alloient faire à Rome un nouvel éclat qu'il étoit aisé d'éviter. Qu'ils pouvoient convenir d'arbitres sous le bon plaisir de Sa Sainteté, & terminer leurs differends à l'amiable. Que comme l'Etroite Observance n'avoit que des choses justes à luy demander, il étoit persuadé que son équité ne luy permettroit pas de les refuser ; qu'en un mot, si l'Ordre avoit à être reformé, il étoit de son honneur que ce fût par son autorité.

C'étoit prendre l'Abbé de Cîteaux par son foible, & peut-être que dans une autre conjoncture l'experience de l'Abbé de la Trappe eût réüssi. Mais soit

que l'Abbé de Cîteaux fût trop avancé pour reculer, ou plutôt qu'il eût des assurances que le jugement de Rome luy seroit favorable, & qu'il gagneroit plus par cette voye que par un accommodement; il répondit à l'Abbé de la Trappe, qu'il eût été à souhaiter qu'on eût pris d'abord dans leurs differends les voyes de paix & de douceur qu'il proposoit; mais que dans l'état où étoient les choses on ne pouvoit éviter un jugement; qu'il l'avoit demandé luy-même à Sa Sainteté, qu'il l'avoit assurée qu'il recevroit de sa main la Reforme qu'il luy plairoit d'établir; qu'après une pareille démarche on ne pouvoit se dispenser d'en passer par tout ce qu'il luy plairoit d'ordonner.

L'Abbé de la Trappe qui s'étoit attendu à cette réponse alloit repliquer, lors qu'on vint avertir que l'Evêque d'Evreux venoit rendre visite aux deux Abbez; l'Abbé de Cîteaux se retira, & l'entretien n'alla pas plus loin. L'Evêque d'Evreux étant entré, dit aux deux Abbez qu'on n'avoit rien épargné pour mettre mal l'Etroite Observance dans l'esprit du Pape; mais que ce qui l'avoit le plus choqué, étoit qu'on l'avoit assuré que leurs Peres avoient appellé des Tri-

bunaux Ecclesiastiques, aux Seculiers. Que cela se regardoit à Rome comme un attentat énorme contre les droits de l'Eglise, que c'étoit de ces fautes qu'on n'oublioit jamais, & qu'elles faisoient des impressions qu'il n'étoit presque pas possible d'effacer. Vous pouvez bien penser (ajouta-t-il) que je suis trop de vos amis & trop affectionné à la Reforme, pour avoir laissé dans l'esprit du Pape un si dangereux préjugé; je n'ay rien épargné pour le détruire, & je croy y avoir réüssi, car je l'ay assuré que c'étoit vos Parties qui vous avoient traduits devant les Juges Seculiers, & que vous n'aviez rien obmis pour l'éviter. L'Evêque leur donna encore plusieurs avis, puis il ajouta qu'on avoit à Rome de bonnes intentions; mais qu'on s'y laissoit prévenir comme ailleurs. Après que les Abbez l'eurent remercié de ses bons offices, & luy en eurent demandé la continuation, l'Evêque d'Evreux s'en alla.

Quand ils furent seuls, l'Abbé Duval-Richer dit à l'Abbé de la Trappe, qu'il luy sembloit qu'il s'étoit un peu trop avancé avec l'Abbé de Cîteaux, que s'il l'eût pris au mot, il ne voyoit pas comme il eût pû se tirer d'affaire, parce que

Procuration étoit limitée, & qu'elle
leur donnoit pas pouvoir de convenir
...es. Que si l'Abbé de Cîteaux
...é dans la proposition qu'il luy
...te, il n'eût pas manqué de de-
...r à voir leur Procuration, & qu'il
... lieu de se plaindre qu'il luy pro-
des expediens qui excedoient son
...

...bbé de la Trap... répondit, que
de la maniere dont ...s choses étoient
disposées à Rome, l'E...oite Observance
n'avoit rien tant à cr... ...dre qu'un juge-
ment dans les formes. Que selon toutes
les apparences il ne luy seroit pas favo-
rable; que s'il étoit une fois rendu,
comme il passeroit pour contradictoire,
il n'y auroit plus moyen d'en revenir;
qu'ainsi le veritable interêt de la Refor-
me étoit de l'empêcher par toutes les
voyes que la charité & la prudence pou-
voient suggerer; que la voye du com-
promis étoit celle qui convenoit mieux
aux personnes de leur caractere, qui ne
pouvoient avoir trop d'éloignement des
procès. Qu'ils ne perdroient jamais par
cette voye ce qu'un jugement de rigueur
selon toutes les apparences leur feroit
perdre; qu'en tout cas il y avoit tou-
jours des voyes ouvertes pour en reve-

nir. Qu'à la verité leur Procuration ne leur donnoit pas pouvoir en termes exprès de convenir d'Arbitres ; mais qu'elle le leur donnoit en termes équivalens. Qu'elle portoit expressement qu'ils étoient deputez à Rome pour s'opposer en toutes manieres à ce que sous pretexte d'établir une Reforme generale, on n'en prît occasion de donner la moindre atteinte à celle de France. Qu'en tout cas si l'Abbé de Cîteaux n'eût pas été content de leur Procuration, on luy auroit offert d'en faire venir une plus ample, & qu'il ne croyoit pas que quand les Peres de l'Etroite Observance seroient informez des dispositions peu favorables où l'on étoit à Rome pour la Reforme de France, ils pussent se resoudre à la refuser.

Cependant, comme les deux Abbez continuoient à rendre leurs visites, on vint les avertir de la part de l'Abbé Favoriti, que le lendemain deuxiéme Decembre le Pape leur donneroit audience. Sur cet avis l'Abbé de la Trappe qui sçavoit que Dieu a dans sa main le cœur des Princes, & qu'il les gouverne comme il luy plaît, passa une partie de la nuit en prieres. Tantôt dans l'amertume de son cœur, il disoit à Dieu : Ce n'est

1664.

» point dans la confiance que nous
» avons en nôtre justice que nous osons
» nous presenter devant vous, nous n'a-
» vons d'esperance qu'en vos misericor-
» des qui sont infinies, & que nous
» avons éprouvées tant de fois dans nos
» besoins les plus extrémes. Levez-vous,
» Seigneur, jugez vous-même vôtre
» cause. Quelquefois il ajoutoit : Les
» apparences sont contre nous ; Mais si
» vous êtes pour nous, qui est-ce qui
» pourra nous nuire ? D'autres se con-
» fient en leurs équipages, dans le faste
» d'une puissance toute seculiere. Pour
» nous nous n'avons de confiance qu'au
» Seigneur nôtre Dieu, que nous ne
» cesserons point d'invoquer.

Le jour l'ayant surpris dans ces exercices de pieté, les deux Abbez partirent pour se rendre à Monte-Cavallo où le Pape faisoit alors sa residence. Ils arriverent comme Sa Sainteté alloit commencer sa Messe ; ils y assisterent, & quelque temps après ils furent admis à l'audience. Le Pape reçut les deux Abbez avec un visage riant & beaucoup de bonté. Il leur dit en propres termes : *Vôtre arrivée ne nous est pas seulement agréable, mais nous l'avons attenduë & apprise avec plaisir.*

L'Abbé de la Trappe qui étoit chargé de porter la parole, expliqua le plus succinctement qu'il luy fut possible de quoy il s'agissoit entre la Commune & l'Etroite Observance; ensuite il supplia Sa Sainteté de remettre l'affaire de la Reforme à une Congregation de Cardinaux, afin de luy donner plus d'autorité dans les Païs Etrangers. Comme l'Abbé de la Trappe étoit l'homme du monde le plus poli & le plus insinuant, & que la reputation de sa rare pieté avoit prévenu le Pape en sa faveur; après l'avoir écouté avec plaisir, il luy répondit d'une maniere obligeante, qu'il apprenoit avec beaucoup de satisfaction le progrès de la Reforme, qu'il auroit bien souhaité que chacun fût ainsi rentré dans l'ordre où il devoit être; qu'il aimoit l'Etroite Observance, & qu'il pouvoit l'assurer de sa protection; qu'il l'avoit témoigné à l'Abbé de Cîteaux, & que lors qu'il luy avoit parlé de son affaire, il luy avoit dit qu'il falloit entendre ses Parties, & rendre justice à tout le monde.

L'Abbé de la Trappe répondit au Pape, qu'il étoit d'autant plus penetré de toutes ses bontez, qu'ils avoient appris avec une douleur infinie qu'on avoit

voulu leur rendre de mauvais offices auprès de Sa Sainteté ; qu'on s'étoit efforcé de luy persuader que l'Etroite Observance avoit tiré ses affaires de la Jurisdiction Ecclesiastique, pour les porter aux Tribunaux Seculiers. Que cependant il la supplioit de croire que c'étoit leurs Parties qui l'avoient traduite malgré elle au Parlement de Paris ; qu'après dix années de poursuites, le Parlement n'avoit fait autre chose que de declarer que la Reforme de France ayant été établie par l'autorité du Saint Siege, elle devoit subsister, & que l'apel comme d'abus interjetté par l'Abbé de Cîteaux des Sentences Apostoliques, étoit nul & sans fondement.

Le Pape répondit, que parce que le Parlement s'étoit mélé de cette affaire, on en avoit pris occasion de dire qu'il avoit tout fait. Que pour luy il avoit toujours été ennemi des préventions, & que celuy qui s'efforçoit de le prévenir étoit toujours moins favorablement écouté.

L'Abbé de la Trappe ayant remercié le Pape de ses bons sentimens ; il ajouta, que comme il apprehendoit de n'être pas admis une seconde fois aux pieds de Sa Sainteté, il la supplioit de luy

donner ſa benediction pour luy & pour le Monaſtere dont elle avoit bien voulu luy confier la conduite. Le Pape la luy ayant donnée, ajoûta avec beaucoup de bonté, que pendant le cours de ſon affaire il le verroit volontiers autant de fois qu'il ſeroit neceſſaire pour ſa ſatisfaction. Enſuite le Pape ayant tourné le diſcours ſur pluſieurs choſes differentes, qui ne permirent pas de reprendre l'affaire de la Reforme ; l'Abbé de la Trappe luy preſenta les lettres de la Reine Mere, de Madame, de Mademoiſelle, du Prince de Conty, & de la Ducheſſe de Longueville, écrites en faveur de l'Etroite Obſervance ; & les deux Abbez prirent congé de Sa Sainteté. L'Abbé de la Trappe parle de cette audience dans une de ſes Lettres. Je fus (dit-il) auprès de Sa Sainteté une heure & demie ; on ne pouvoit « pas en attendre plus de bonté & de beni- « gnité qu'elle nous en fit paroître dans « ſes paroles, & dans l'air de ſon viſage ; « quand je les luy aurois inſpirées moy- « même, elles n'auroient pas été plus obli- « geantes, je vous avoüe que j'en fus ſur- « pris. «

## CHAPITRE XI.

*Diverses negociations de l'Abbé de la Trappe, en faveur de la Reforme de France. Differens entretiens qu'il a sur ce sujet avec les personnes les plus considerables de Rome.*

LE premier soin de l'Abbé de la Trappe après l'audience du Pape, fut de faire avertir le Pere Bona de ce qui s'y étoit passé. Deux jours après il le fut voir, & le Pere Bona luy donna un Memorial qu'il avoit fait luy-même, pour demander au Pape une Congregation de Cardinaux. L'Abbé de la Trappe le porta aussi tôt à Monsieur Picolomini Secretaire des Memoriaux ; ce Prelat le reçut avec toutes les marques possibles d'estime & d'affection, & l'assura qu'il luy rendroit tous les services qui dépendroient de luy. Il tint parole, car quelques jours après le Pere Bona envoya avertir les deux Abbez de l'Etroite Observance, que la Congregation qu'ils avoient demandée étoit établie, qu'elle étoit composée de Cardinaux & de Prelats, comme ils l'avoient souhaité. Que

les Cardinaux étoient, Franciotti, Corrado, Farnese, Palavicini, & Celsi. Et les Prelats, Fagnani-Bossi, Altieri, de Vecchi, & Ugolini. Tout le monde fut surpris d'une nomination si prompte contre la coutume de la Cour de Rome, dont une des plus constantes maximes est de ne rien précipiter, & de marcher à pas lents dans les moindres procedures. On en felicita les Abbez de l'Etroite Observance, & bien des gens regarderent ce succès comme une marque de la bienveillance que le Pape leur avoit témoignée. Dans la verité c'étoit l'effet du credit de l'Abbé de Cîteaux auprès du Cardinal Patron. Le Pape devenoit tous les jours plus infirme, l'Abbé de Cîteaux craignoit que s'il venoit à manquer, un autre Pontificat ne luy fût pas si favorable. Le grand secret en Cour de Rome, est de profiter des conjonctures & de l'état present des choses quand il convient aux prétentions qu'on y peut avoir. La mort d'un Pape ne manque jamais de causer de grands changemens. Tel réüssit sous un Pontificat, qui échoüeroit sous un autre.

Il parut quelques jours après combien l'Abbé de Cîteaux étoit persuadé qu'on ne pouvoit faire trop de diligence

dans l'affaire dont il étoit question, entre luy & l'Etroite Observance. Le Procureur General de l'Ordre, qui luy étoit absolument dévoüé, vint voir exprès les deux Abbez, pour leur dire de sa part, que puisque la Congregation étoit établie, il croyoit qu'ils voudroient bien concourir avec luy pour avancer les affaires autant qu'il se pourroit, qu'ils y avoient tous un égal interêt ; que quelque diligence qu'ils pussent faire, les longueurs ordinaires de la Cour de Rome les meneroient bien loin, que la santé du Pape s'affoiblissoit tous les jours, que s'il venoit à manquer avant qu'on eût jugé leur affaire, ce seroit à recommencer, & qu'il faudroit essuyer des longueurs infinies avant que de mettre les choses sur le pied où elles se trouvoient pour l'établissement de la Congregation. L'Abbé de la Trappe répondit que son collegue & luy feroient toujours tres-volontiers tout ce qui pourroit faire plaisir à l'Abbé de Cîteaux, & tout ce qui seroit capable de luy marquer l'extréme consideration qu'ils avoient pour luy ; mais qu'ils ne voyoient pa[s] ...nent ils pouvoient contribuer ...ter les affaires, si ce n'est en faisan[t] ... la diligence possible pour dress[er]

leurs instructions, à quoy ils ne perdroient pas un moment de temps. Que tout le reste dépendoit de la Congregation.

Le Procureur General répondit, qu'il dépendoit d'eux de convenir de bien des choses, & de réduire par là leurs contestations au moins de chefs qu'il se pourroit. L'Abbé de la Trappe qui se défioit de l'habileté du Procureur General, luy demanda de quels points il croyoit qu'ils pouvoient convenir. Le Procureur General marqua celuy de l'abstinence de la viande, & du Vicaire General de l'Etroite Observance. Il ajouta que quant au premier on pouvoit demeurer d'accord que la Commune Observance pourroit se servir des dispenses qu'elle avoit obtenuës du Saint Siege. Que quant au second on trouveroit des expediens. L'Abbé de la Trappe repliqua, que l'Etroite Observance ne demeuroit pas d'accord que le S. Siege eût accordé à tout l'Ordre de Cîteaux une permission generale d'user de la viande, qu'au contraire elle le nioit formellement. Que cela supposé, il y alloit de leur honneur & de leur conscience de consentir qu'on usât d'une dispense qu'ils sçavoient n'avoir jamais été ac-

cordée. Que cet article étoit d'ailleurs trop formellement contraire à la Regle de saint Benoist, & aux Statuts fondamentaux de l'Ordre de Cîteaux, pour pouvoir consentir qu'on y donnât la moindre atteinte. Qu'ils étoient à Rome pour travailler conjointement à une Reformation generale de l'Ordre ; que ce seroit aller directement contre ce dessein que de consentir à l'inexecution d'une Regle aussi essentielle, & aussi recommandée dans les anciens Statuts de l'Ordre, que celle de l'abstinence de la viande.

Pour ce qui est du Vicaire General, l'Abbé de la Trappe répondit qu'il n'avoit été établi que par provision ; c'est-à-dire jusques à ce que tout l'Ordre fût reformé. Que la Reforme generale une fois établie, le Vicaire General n'auroit plus de lieu, parce qu'ils seroient tous alors d'une même Observance. Que jusques-là ils ne pouvoient se dispenser de le maintenir, parce que l'Etroite Observance ne pouvoit pas subsister sans ce point, & qu'il n'étoit pas juste de la soumettre à des Superieurs d'une autre Observance, qui avoient interêt de la détruire.

Le Procureur General répondit qu'on

pouvoit remedier à cet inconvenient, en établissant des Vicaires particuliers dans les Provinces. Les deux Abbez répondirent, qu'il n'y avoit point d'expedient plus propre pour ruiner l'Etroite Observance, & qu'ils n'y pouvoient consentir. Le Procureur General repartit que l'Abbé de Cîteaux de son côté ne consentiroit jamais qu'on établît un Vicaire General dans plus de soixante Monasteres de l'Ordre indépendemment de luy ; que quand on vouloit s'accommoder, il falloit de part & d'autre relâcher quelque chose. L'Abbé de la Trappe répondit, qu'un pareil accommodement mettroit tout l'avantage du côté de l'Abbé de Cîteaux, & lui donneroit un moyen infaillible d'abolir l'Etroite Observance. Le Procureur General repliqua, qu'il vaudroit mieux qu'elle courût risque d'être détruite (ce qui pourtant n'arriveroit pas) que d'introduire un schisme dans l'Ordre qu'on ne pourroit plus éteindre.

L'Abbé de la Trappe répondit que ce prétendu schisme étoit aisé à éviter. Qu'il n'y avoit qu'à établir la Reforme generale, & reduire tout l'Ordre à la même Observance. Comme cette supposition n'accommodoit point le Procu-

reur General, qui étoit le plus dangereux ennemi de la Reformation, il demanda à l'Abbé de la Trappe, s'il étoit assuré que le Pape maintînt le Vicaire General. Il ajouta avec un air de confiance capable de donner beaucoup d'inquietude aux deux Abbez, que pour luy il ne pouvoit s'empêcher d'en douter. L'Abbé de la Trappe qui avoit peine à s'imaginer que le Pape pût se resoudre à détruire l'Etroite Observance, après la maniere avantageuse dont il luy en avoit parlé, luy dit avec une fermeté qui l'étonna, que le Pape étoit bien intentionné, qu'il comprenoit parfaitement ce qui étoit de l'honneur du Saint Siege, & que qui vouloit la fin, vouloit assurément les moyens.

Le Procureur General s'étant retiré, l'Abbé de la Trappe fut voir une personne de grande autorité ami du Cardinal de Retz, à qui cette Eminence l'avoit fort recommandé; cette personne luy dit qu'elle s'étoit appliquée à penetrer les sentimens des Cardinaux qui étoient de la Congregation que le Pape venoit d'établir pour regler leurs differends; qu'il avoit vû avec douleur qu'ils n'étoient pas favorables à l'Etroite Observance. Qu'en particulier un Cardinal

des plus considerables & des plus instruits luy avoit dit, que de manger de la viande ou n'en manger pas, étoit une chose fort indifferente pour la gloire de Dieu, & pour l'édification de l'Eglise. Que trois autres avoient ajouté, qu'on auroit de la peine à consentir que le schisme s'introduisît dans l'Ordre, sous pretexte d'une Observance plus étroite que l'autre.

L'Abbé de la Trappe répondit, que comme il voyoit plus souvent les Cardinaux, & qu'il leur parloit plus librement que luy, il le prioit d'agréer qu'il luy dît, qu'en effet manger ou ne manger pas de la viande, étoit de soy une chose fort indifferente pour la gloire de Dieu; mais que quand on avoit fait profession d'une Regle qui défendoit d'en manger, & qu'on s'étoit obligé par un vœu solemnel à la pratiquer, ce n'étoit plus chose indifferente. Que telle étoit la situation de l'Ordre de Cîteaux, qu'on y faisoit profession de la Regle de S. Benoist qui défendoit l'usage de la viande, & que les anciens Statuts de Cîteaux défendoient de demander sur ce point aucune dispense; qu'après cela on ne comprenoit pas qu'on pût supposer que c'étoit une chose indifferente à

[illegible] de Cîteaux de manger ou [illegible] pas de la viande ; qu'il [illegible] qu'il est indifferent [illegible] garder ou de ne garder [illegible] qu'il a solemnellement [illegible] ce qui est du schisme [illegible] dans l'Ordre de Cîteaux, [illegible] n'étoit plus aisé [illegible], qu'il n'y avoit pour cela [illegible] l'Ordre sous une seule Observance [illegible] Qu'il y [illegible] S. Siege d'en user [illegible] sans un res[illegible] une Reforme [illegible] l'édification de [illegible] de Dieu, & de tous ceux [illegible] pour l'honneur de l'Eglise. [illegible] Cardinal de Retz se [illegible] faire valoir ces [illegible] ; mais il [illegible] pouvoir assez les dire [illegible]

[illegible] Rome qui jugeoit du [illegible], ne pouvoir [illegible] où il étoit de [illegible] à Rome, à [illegible] celuy de la Reforme. Mais il fut bien plus surpris, [illegible] voir un des principaux [illegible] de la Congregation, ce Prelat

pour toutes réponses à ses sollicitations, luy dit que la Reformation generale de l'Ordre étoit une affaire à terminer en un quart d'heure; que la Commune & l'Etroite Observance ne differoient entr'elles que par l'usage ou le non usage de la viande. L'Abbé de la Trappe répondit qu'elles differoient en bien d'autres choses, dont l'établissement seroit d'une tres-grande édification; mais que le point de l'usage de la viande ne laissoit pas d'être assez important par rapport à la Regle de saint Benoist qui le deffendoit, & par rapport à la penitence dont l'Ordre de Cîteaux étoit obligé de faire profession. Le Prelat repartit que le Saint Siege avoit accordé à l'Ordre de Cîteaux une permission generale d'user de la viande. L'Abbé répondit que l'Etroite Observance n'en demeuroit pas d'accord. A ce mot de l'Etroite Observance, le Prelat se recria qu'il n'en falloit plus parler, que le Pape l'avoit cassée par ses Brefs. L'Abbé voulut luy en faire voir la nullité; mais le Prelat luy dit qu'il pourroit mettre tout ce qu'il auroit à dire dans ses Memoriaux; qu'en un mot on ne raisonnoit pas à Rome comme en France.

## CHAPITRE XII.

*Une These qu'on soutient en France, & divers écrits en faveur de l'Etroite Observance, achevent de la ruiner dans l'esprit des Cardinaux & des Prelats. L'Abbé de Prieres tâche en vain d'y remedier.*

PENDANT qu'on étoit à Rome dans des dispositions si peu favorables à l'Etroite Observance, il arriva une chose en France qui acheva de l'y rendre tout-à-fait odieuse. Dom Joseph de Montulé Religieux de l'Abbaye de Perseigne, de l'Etroite Observance, avança pendant sa Licence dans une de ses Theses, une proposition touchant l'infaillibilité du Pape, tres-éloignée des sentimens de la Cour de Rome. On disputa contre avec beaucoup de chaleur, & les réponses furent encore plus vigoureuses que la These. Trop de gens étoient interessez à l'affaire pour qu'elle en demeurât là. On en fit des plaintes au Nonce, & pour l'indisposer contre l'Etroite Observance, on ne manqua pas de luy faire remarquer que le Religieux qui avoit

soutenu la These étoit Reformé ; que l'Abbé de Prieres y avoit assisté, & qu'il ne l'avoit point désaprouvée. Le Nonce prit la chose comme on se l'étoit imaginé. Il envoya chercher l'Abbé de Prieres, & luy fit de grandes plaintes de la These qu'on luy avoit deferée. L'Abbé fut d'autant plus embarassé, qu'il n'avoit rien de satisfaisant à répondre. Le Religieux qui avoit soutenu la These étoit de l'Etroite Observance, l'Abbé qui étoit Vicaire General y avoit assisté, il n'avoit ni corrigé, ni même repris ce Religieux ; la proposition & les réponses choquoient la Cour de Rome dans un endroit des plus sensibles. C'étoit des faits dont on ne pouvoit disconvenir, & dont il étoit dangereux dans la situation des choses qu'un Superieur demeurât chargé. Mais l'Abbé de Prieres avoit trop d'esprit, & concevoit trop bien les consequences de cette affaire, pour ne pas dire quelque chose d'apparent au défaut de quelque chose de solide. Il répondit donc au Nonce, qu'à la verité le Religieux qui avoit soutenu la These étoit de l'Etroite Observance ; mais qu'il étoit de la filiation & de la dépendance de l'Abbé de Citeaux ; & que les choses étant à la veille

d'un jugement, elles se trouvoient dans une situation si delicate, qu'on ne pouvoit pas faire la moindre entreprise sur la Jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, sans luy donner lieu de faire à Rome de grandes plaintes, & d'accuser l'Etroite Observance de vouloir ruiner son autorité.

L'Abbé de Prieres croyoit que le Nonce s'en tiendroit à cette réponse, & que les choses n'iroient pas plus loin; mais il est des conjonctures favorables dont un habile homme ne manque jamais de profiter. Le Nonce à demi satisfait de l'Abbé de Prieres, fit faire de grandes plaintes à l'Abbé de Cîteaux. L'Abbé qui comprit combien il luy étoit aisé de se justifier, & de faire tomber l'accusation sur l'Abbé de Prieres & sur l'Etroite Observance, répondit aux plaintes du Nonce par un Memorial qu'il luy fit presenter. Il demeuroit d'accord que le Religieux dont il s'agissoit étoit de sa filiation; mais il soutenoit qu'étant de l'Etroite Observance, il étoit sous la jurisdiction de l'Abbé de Prieres Vicaire General de la Reforme, & que c'étoit à luy à répondre de ses actions. Que pour ce qui regardoit la These en particulier, elle n'avoit rien

que

que de tres-conforme aux ſentimens de l'Abbé de Prieres, & à ce qu'il avoit avancé dans une Requête preſentée au Roy, pour empêcher que les affaires de la Reforme ne fuſſent portées à Rome; & afin que le Nonce n'en pût pas douter, il citoit les endroits de la Requête dont il luy fit preſenter une copie revêtuë de toutes les circonſtances juridiques qui la pouvoient rendre authentique.

Il n'en fallut pas davantage pour perdre l'Abbé de Prieres & l'Etroite Obſervance dans l'eſprit du Nonce. Il envoya la Theſe & les extraits de la Requête à Rome, & porta par là un coup mortel à l'Etroite Obſervance.

Cependant l'Abbé de la Trappe qui ne ſçavoit rien de ce qui paſſoit en France, n'oublioit rien de ce que ſa pieté luy pouvoit ſuggerer pour ſe rendre Dieu favorable, & pour oppoſer ſa protection aux préventions des hommes; il redoubloit ſes jeûnes & ſes auſteritez, il ſe retiroit ſouvent dans les Egliſes les moins frequentées, & paſſoit proſterné au pied des Autels tout le temps qu'il pouvoit dérober à ſes affaires. Mais comme il étoit tres-éloigné de prétendre que Dieu fiſt des miracles en ſa faveur, il dreſſoit des Inſtructions & des Memo-

riaux, où il employoit toujours cette éloquence vive & insinuante qu'on admire encore dans ses écrits; il sollicitoit, il visitoit, il interessoit ses amis, & trouvoit toujours des oppositions nouvelles dont il ne pouvoit deviner la cause.

Un jour qu'il s'en entretenoit avec un Prelat de ses amis, ce Prelat luy apprit ce que l'on vient de raconter, qui s'étoit passé en France à l'occasion de la These & des extraits de la Requête presentée au Roy. Il ajouta que ce contretemps étoit des plus fâcheux, que l'Abbé de Cîteaux n'avoit pas manqué de s'en prévaloir, & qu'il avoit rendu l'Etroite Observance si suspecte, qu'on n'osoit presque plus parler en sa faveur. L'Abbé de la Trappe répondit par rapport à la These, qu'il n'étoit pas juste de rendre tout un Corps responsable du fait d'un particulier. Que pour ce qui étoit de la Requête, il s'en falloit prendre aux Avocats qui l'avoient dressée, & que l'Etroite Observance pouvoit n'y avoir point de part. Le Prelat répondit, que de pareilles justifications pourroient avoir lieu en France; qu'à Rome on étoit si irrité contre l'Etroite Observance, que ses deputez n'y étoient peut-

être pas sans quelque danger. L'Abbé répondit qu'il s'estimeroit heureux de souffrir pour la justice, qu'à la verité il éviteroit tout ce qui pourroit aigrir ceux qui ne luy vouloient pas de bien; mais qu'il ne prendroit aucune précaution pour sa seureté.

Ayant pris congé du Prelat, il fut trouver le Pere Bona pour s'assurer de ce qu'on venoit de luy dire, & pour luy demander conseil. Le Pere Bona luy confirma tout ce que le Prelat luy avoit appris. Il ajouta que la recommandation de l'Ambassadeur de France toujours favorable à l'Abbé de Cîteaux, avoit fait un tort à la Reforme qui ne se pouvoit exprimer. Que pour le bien comprendre, il falloit supposer qu'à Rome avant que de donner un Bref & un Jugement, on vouloit être sûr du succès & de la maniere dont ils seroient reçus. Que sur cela l'Ambassadeur avoit assuré que quoi qu'il plût au Pape d'ordonner, le Roy l'appuyeroit de son autorité. L'Abbé de la Trappe répondit que cela n'étoit peut-être pas si sûr que l'Ambassadeur se l'étoit imaginé: que la Reine Mere avoit toujours honoré l'Etroite Observance d'une protection declarée, qu'elle en avoit écrit à Sa Sainteté d'une maniere

qui ne laissoit aucun lieu d'en douter ; & qu'on devoit être persuadé que sa recommandation auprès du Roy, étoit d'un poids à contre-balancer tout autre credit, tel qu'il pût être. Le Pere Bona repartit, qu'on étoit convaincu que la Reine-Mere ne pouvoit pas vivre longtemps ; qu'on en seroit quitte pour ne publier le Bref qu'après sa mort. Qu'en un mot il voyoit tout à craindre pour la Reforme, & tres-peu à esperer. Mais, dit l'Abbé de la Trappe, n'admirez-vous point comme les desseins de Dieu sont differens de ceux des hommes ? Qui eût crû qu'un établissement aussi édifiant (& je puis dire aussi saint que celuy de l'Etroite Observance) fût à la veille d'être détruit, & que le Saint Siege même ruineroit son propre ouvrage ; car enfin, ajouta-t-il, le Cardinal de la Roche-Foucaud n'a rien fait que par son autorité. Sur quels fondemens faut-il donc que les choses soient établies pour être inébranlables? Ces reflexions l'ayant attendri, il en parut sensiblement affligé. Le Pere Bona qui l'aimoit tendrement, & qui ressentoit aussi vivement que luy toutes les playes qu'on faisoit à l'honneur de l'Eglise, n'oublia rien pour le consoler. Il luy dit que Dieu se plaisoit

ainsi à éprouver nôtre Foy sur sa Providence, toujours sage, toujours attentive au gouvernement de l'Eglise, qui étoit le prix de son Sang, & le plus tendre objet de ses complaisances. Que si quelquefois il paroissoit dormir, il s'éveilloit enfin; & commandoit à la mer & aux vents soulevez contre elle de luy rendre sa premiere tranquillité. Qu'une des plus grandes marques qu'un ouvrage venoit de Dieu, étoit d'être ainsi exposé à la contradiction des hommes. Que Dieu avoit ses momens, qu'ils arrivoient tôt ou tard, qu'il falloit cependant vivre d'esperance, & mettre toute sa confiance en luy.

Il ajouta qu'une marque que Dieu n'abandonnoit pas l'Etroite Observance, étoit que malgré toutes ces contradictions apparentes, le Pape luy étoit toujours favorable, & qu'il le sçavoit d'une maniere à n'en pouvoir douter.

Une assurance si positive donna lieu à l'Abbé de la Trappe de luy demander s'il approuveroit qu'il fist demander une audience au Pape. Le Pere Bona répondit qu'une pareille démarche ne pouvoit rien gâter; mais qu'il doutoit fort qu'on la luy accordât. Dès le lendemain l'Abbé de la Trappe fut demander audience à

mais le Cardinal Patron avoit pris les devants, & avoit défendu qu'on ne parlât au Pape d'aucune affaire; ainsi l'audience fut refusée, & on dit à l'Abbé de la Trappe que Sa Sainteté ayant établi une Congregation, c'étoit à elle qu'il falloit s'adresser; que si on accordoit de pareilles audiences, le Pape en seroit accablé.

Dans ce même temps, l'Abbé de Prieres qui avoit appris par les lettres de l'Abbé de la Trappe combien l'affaire de la These & de la Requête avoit nui à l'Etroite Observance, crut qu'il devoit penser à y remedier. Pour cet effet il obtint des Lettres des Evêques de France les plus considerables par leur naissance, leur pieté & leur doctrine, en faveur de l'Etroite Observance; elles étoient adressées aux Cardinaux & aux Prelats de la Congregation. L'Abbé de la Trappe les ayant reçuës se mit en devoir de les rendre; mais il luy fut aisé de juger qu'on y auroit peu d'égard. En effet il apprit quelque temps après que le projet du Bref étoit dressé, qu'on l'avoit porté au Pape, que Sa Sainteté l'avoit envoyé au Pere Bona pour l'examiner, & luy en dire son avis; que le Pere Bona l'avoit trouvé si contraire à l'Etroite Obser-

vance, qu'il n'avoit pû s'empêcher d'y faire plusieurs changemens. Qu'en un mot les préventions étoient si grandes contre la Reforme, qu'il n'y avoit pas moyen de. les vaincre ; mais tout cela luy fut dit sous un si grand secret, qu'il n'eut pas la liberté de s'en servir.

---

## CHAPITRE XIII.

*L'Abbé de la Trappe apprend qu'on avoit dressé le projet d'un Bref contre la Reforme. Il sollicite en vain pour en empêcher l'effet. On luy conseille de quitter Rome, & de s'en retourner en France : Il execute ce conseil. Raisons & motifs de son retour.*

IL n'y a peut-être pas de situation plus fâcheuse que celle où se trouvoit alors l'Abbé de la Trappe. Il sçavoit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'on alloit détruire la Reforme de France ; il étoit à Rome pour la défendre ; & il ne luy étoit pas permis de se servir des lumieres qu'on luy avoit données pour en empêcher la ruine. Il étoit obligé de dissimuler, lors qu'il luy étoit si impor-

tant d'agir à découvert pour rompre les efforts des ennemis de l'Etroite Observance ; c'est-à-dire de l'état qu'il avoit embrassé pour y finir ses jours dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses. Un zele ardent le brûloit au dedans, & le portoit à tout entreprendre ; la crainte de commettre ses amis le retenoit & l'empêchoit d'agir. Son recours ordinaire étoit à Dieu ; il le sollicitoit sans cesse par les prieres les plus ferventes de prendre en main sa cause, & d'en être luy-même le Juge ; mais Dieu qui le vouloit éprouver, ne luy rendoit que des réponses de mort, *comme parle l'Ecriture*, & ne luy laissoit voir ni jour ni expedient pour sortir de l'état accablant où il se trouvoit.

Comme il étoit dans cet embarras, le Pere Bona le vint trouver pour luy apprendre ce qu'il sçavoit déja d'ailleurs. Il ajouta qu'il avoit fait de grands changemens au Bref, dans le dessein de le rendre moins préjudiciable à la Reforme ; mais qu'il avoit lieu de craindre qu'on n'y eût pas tout l'égard qu'il eût souhaité, que le Pape étoit toujours favorable à la Reforme, qu'il ne vouloit pas qu'on la détruisist ; mais que sa santé devenoit tous les jours si mau-

vaiſe, qu'on ne pouvoit preſque plus luy parler d'aucune affaire; que le Cardinal Pation étoit le Maître, & qu'il luy avoüoit à regret qu'il ne pouvoit pas luy être plus contraire. L'Abbé de la Trappe luy demanda s'il vouloit bien luy permettre de ſe ſervir des avis qu'il luy donnoit. Le Pere Bona luy dit qu'il le pouvoit faire; mais qu'il le prioit de ne le pas commettre, parce que s'il devenoit ſuſpect, il ne pourroit plus luy être utile.

Sur cette permiſſion, l'Abbé de la Trappe recommença ſes ſollicitations auprès des Cardinaux & des Prelats de la Congregation; il preſenta de nouveaux Memoriaux, il donna à ſon affaire toutes les faces les plus favorables, il la mit dans tous les jours les plus avantageux; mais il trouva par tout les mêmes préventions contre la Reforme. Les Cardinaux & les Prelats luy diſoient tous, comme s'ils en fuſſent convenus, que le Cardinal de la Roche-Foucaud avoit excedé ſon pouvoir, qu'il n'avoit pas gardé les formalitez qui luy avoient été preſcrites; qu'ainſi tout ce qu'il avoit ordonné étoit nul de droit, & qu'il falloit faire de nouveaux Reglemens. D'ailleurs, qu'il n'étoit pas neceſſaire pour

reformer un Ordre d'en renverser les Reglemens fondamentaux, & d'y introduire le ſchiſme, qui après l'hereſie étoit le plus grand de tous les maux; qu'on étoit reſolu de rendre à l'Abbé de Cîteaux, aux premiers Abbez, & aux Chapitres Generaux toute la Juriſdiction qui leur appartenoit de droit, & dont on n'avoit pû les dépoüiller ſans injuſtice, & ſans faire injure au Saint Siege qui avoit confirmé les anciens Reglemens qui leur donnoient toute l'autorité qu'on s'aviſoit de leur conteſter.

L'Abbé de la Trappe répondit, que ſi l'on vouloit rendre à l'Abbé de Cîteaux & aux premiers Abbez toute la Juriſdiction que les anciens Statuts leur donnoient, il falloit du moins les obliger à garder la Regle de ſaint Benoiſt qu'ils avoient voüée, & à pratiquer la penitence preſcrite par ces mêmes Statuts dont ils prétendoient tenir leur Juriſdiction; qu'en réüniſſant ainſi tous les Monaſteres de l'Ordre ſous la même Obſervance, c'étoit le moyen infaillible d'éviter le ſchiſme qu'on craignoit d'introduire dans l'Ordre de Cîteaux. On luy répondit que les Generaux des Dominicains & des Franciſcains n'é-

toient pas Reformez, & qu'ils ne laissoient pas d'être les Chefs des Reformez qui avoient été introduits dans ces deux Ordres. L'Abbé de la Trappe fit voir la difference qui étoit entre ces deux Ordres & l'Abbé de Cîteaux; mais les Cardinaux & les Prelats n'en furent pas moins fermes dans leurs premiers sentimens, tant la prévention a de force quand elle s'est une fois emparée des personnes mêmes les plus éclairées & les mieux intentionnées.

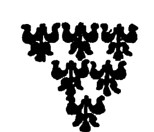
Des declarations si précises & si peu favorables à l'Etroite Observance, firent comprendre à l'Abbe de la Trappe, qu'un plus long sejour à Rome seroit assez inutile, ou qu'en tout cas il suffiroit que l'Abbé Duval-Richer attendît la conclusion de cette affaire, dont il n'espe-roit plus aucun succès. Comme il étoit venu à Rome avec beaucoup de repugnance, & que les occupations qu'il y avoit n'étoient pas de son goût, le sejour luy en paroissoit insupportable. L'amour de la retraite & du silence, l'esprit de penitence dont il étoit penetré le rappelloient sans cesse à la solitude. Son humilité même luy persuada que ses pechez étoient un obstacle au succès de la Reforme, & qu'elle ne

réüssiroit jamais tant que ses affaires seroient en d'aussi mauvaises mains que les siennes. Plus il fit d'attention à ces reflexions, plus il s'y affermit. Mais comme il se défioit de ses lumieres, il crut devoir consulter ses amis; il leur fit part des reflexions qu'on vient de rapporter, & les pria de décider sans aucun égard au dégoût qu'il se sentoit pour Rome, & à l'inclination qu'il avoit de retourner en France.

Tous ses amis furent d'avis, que supposé le mauvais état des affaires de l'Etroite Observance, dont on ne pouvoit douter, sa presence seroit desormais assez inutile à Rome, qu'un deputé y étoit plus que suffisant pour ce qui y restoit à faire. Que son départ pourroit même faire faire des reflexions qui ne seroient peut-être pas inutiles aux affaires de la Reforme, qu'on y soupçonneroit du mystere; que l'Abbé de Cîteaux en prendroit l'alarme, que cela pourroit l'obliger à retourner en France, & que comme sa presence nuisoit beaucoup, son absence ne pouvoit être qu'avantageuse à la Reforme. Que les Cardinaux en iroient peut-être moins vîte, & que si le jugement étoit une fois retardé, il pourroit naître des con-

jonctures qui feroient changer l'affaire de face. Qu'en un mot, on ne voyoit aucun inconvenient à son départ.

Sur cette assurance, l'Abbé de la Trappe écrivit à l'Abbé de Prieres l'état où il laissoit les affaires, & les raisons qu'il avoit de quitter Rome. Il écrivit aussi à ses amis pour les avertir de son retour, & il partit au commencement de Février pour revenir en France. Ce qu'on avoit prévu arriva, ce départ précipité & dont on ne sçavoit pas les raisons, allarma l'Abbé de Cîteaux, il craignit que l'Abbé de la Trappe ne luy suscitât quelque traverse du côté de la France, par le credit de la Reine-Mere qui s'étoit déclarée la protectrice de la Reforme. Dans cette apprehension, il laissa le soin des affaires au Procureur General, & partit en diligence quelques jours après. 1665.



## CHAPITRE XIV.

*Le départ de l'Abbé de la Trappe est également désaprouvé à Rome & en France. Il arrive à Lyon : il y trouve des Lettres pressantes de l'Abbé de Prieres & de ses autres amis qui l'obligent de retourner à Rome. Avanture singuliere qui luy arrive à Lyon.*

QUOIQUE l'Abbé de la Trappe ne fût parti de Rome que par le conseil de plusieurs personnes éclairées qui favorisoient la Reforme ; son départ fut également désaprouvé à Rome & en France. On disoit à Rome qu'il avoit trahi la cause de la Reforme en l'abandonnant, qu'il ne falloit jamais désesperer des affaires, & moins à Rome qu'ailleurs, qu'un zele outré en avoit causé son impatience, & que quoi qu'il se plaignît des préventions, il n'y avoit peut-être point d'homme au monde qui fût plus prévenu & plus entêté que luy. En France, le déchaînement contre luy étoit encore plus grand ; les interessez & les indifferens, amis & ennemis, ses parens

mêmes ne gardoient aucune modera-
tion.

L'Abbé de la Trappe dans une de ses Lettres parle de cette espece de persecution, & confirme en même temps ce que l'on a avancé, c'est-à-dire, qu'il n'avoit rien fait sans conseil. Je ne doute pas «
( dit-il ) que vous n'ayez beaucoup «
souffert pour moy, & que l'interêt «
de ma reputation ne vous ait tenu fort «
au cœur. Ce que j'ay fait quand je suis «
sorti de Rome ayant pû recevoir diffe- «
rentes explications, ceux qui n'étoient «
ni de nos amis ni bien intentionnez «
pour nous, y en ont donné de désa- «
vantageuses. Je m'y étois bien at- «
tendu, lorsque je me suis retiré de «
Rome. Cependant, le bien de nôtre «
cause, & la disposition des choses qui «
nous étoit en ce temps-là tres-peu fa- «
vorable m'y obligea. Je ne le fis ni «
par humeur ni par passion, l'avis n'en «
vint pas de moy, je déferai en ce ren- «
contre au sentiment des autres; & ve- «
ritablement mon départ fit quitter «
Rome à Monsieur de Cîteaux qui nous «
étoit un tres-grand obstacle, il crut «
me devoir suivre en France. Cela sursit «
dans l'esprit de nos Juges les desseins «
qu'ils avoient formé sur nôtre affaire, «

» & leur fit faire des reflexions qu'ils n'a-
» voient pas encore faites.
» Tous mes proches (dit-il dans une
» autre Lettre) commencent à être d'un
» même sentiment sur mon sujet. Je re-
» çus hier une Lettre de M. B. qui vous
» surprendroit si vous l'aviez vuë; pour
» peu qu'il continuë, je ne doute point
» que l'excés ne passe jusques à avoir
» horreur de moy. Dieu est bon de m'ou-
» vrir les mêmes voyes qui ont sanctifié
» ses Elus.

L'Abbé de la Trappe étant arrivé à Lyon, y trouva des Lettres tres-pressantes de l'Abbé de Prieres, qui le prioit, toutes raisons cessantes, de retourner à Rome, si sa santé le luy permettroit; il y reçut encore diverses Lettres de ses amis, qui blâmoient son retour avec beaucoup de liberté, & luy mandoient que tout le monde d'un commun accord le condamnoit à retourner à Rome. Comme l'Abbé de la Trappe par esprit de penitence & de pauvreté prenoit toujours les voitures les moins cheres, & par consequent les moins commodes, & que pendant ses voyages il ne se dispensoit d'aucune de ses austeritez accoutumées, il étoit arrivé à Lyon si fatigué, qu'à peine se pouvoit-il soutenir,

La fiévre même l'avoit pris en chemin, & ne l'avoit point encore quitté. Tout autre que luy eut crû être en droit de penser plutôt à se reposer & à se guerir, qu'à recommencer un voyage aussi long & aussi fatiguant que celuy de Rome. La saison même sembloit s'y opposer, on étoit encore au mois de Février, & la quantité de neiges qui étoit tombée, fermant les passages des Alpes, s'opposoit à son retour. Mais d'un côté l'obéïssance qu'il croyoit devoir à ses Superieurs, & de l'autre l'indifference qu'il avoit pour sa santé, & le mépris qu'il faisoit de son corps ne luy permettoient pas de déliberer.

Cependant, une raison qui ne pouvoit être plus forte l'empêchoit d'obéïr; il luy restoit si peu d'argent, qu'à peine en avoit-il assez pour se rendre à Paris; il étoit dans une Ville où il n'avoit presque point de connoissance, & où il se trouvoit sans credit.

Comme il étoit dans cet embarras, un homme fort mal vêtu qu'il ne connoissoit point, vint luy demander s'il n'étoit pas l'Abbé de la Trappe. L'Abbé luy ayant répondu que c'étoit luy-même, l'inconnu luy presenta une bourse de quatre cent loüis d'or, & luy dit

qu'il avoit ordre de le prier d'en prendre autant qu'il en auroit besoin. L'Abbé luy demanda de quelle part il venoit. L'inconnu répondit qu'on luy avoit défendu de le dire ; & quelque instance que l'Abbé pût faire, il luy fut impossible de le sçavoir. Sur cela il refusa de prendre de l'argent. Car enfin, dit-il, je suis resolu de rendre ce que j'en prendrai, & je ne le puis faire, si je ne sçai à qui je serai redevable. L'inconnu repartit qu'on le quittoit de cette obligation, qu'il prît autant d'argent qu'il en auroit besoin, & qu'il ne se mît pas en peine de le rendre. Après bien des difficultez, l'Abbé prit quatorze loüis d'or, & rendit le reste. Mais l'inconnu dit que cela ne suffisoit pas, & qu'il ne reprendroit point la bourse qu'il n'en eût pris au moins cent. L'Abbé de la Trappe eut beau s'en défendre, il fallut les prendre. L'inconnu reprit la bourse, & sortit sans avoir voulu dire de quelle part il venoit. Jamais secours ne vint plus à propos, & ne fut plus genereusement donné.

Voici le dénouëment de cette avanture, qui a assurément quelque chose d'extraordinaire. Un des amis de l'Abbé de la Trappe qui étoit à Paris, ayant

sçu qu'on luy envoyoit à Lyon un ordre de retourner à Rome, & ne doutant point qu'il ne l'executât, s'imagina qu'il pourroit avoir besoin d'argent; sur cela il écrivit à un frere qu'il avoit à Lyon, de luy fournir sur son compte tout l'argent dont il auroit besoin; mais de prendre si bien ses mesures que l'Abbé de la Trappe ne sçût point d'où luy venoit ce secours. Il s'en acquitta de la maniere dont on vient de le raconter, & l'Abbé de la Trappe fut long-temps sans sçavoir qui étoit le genereux ami qui l'avoit assisté dans le plus grand besoin où il eût été de sa vie; il le sçut enfin, & luy en témoigna toute la reconnoissance dont un aussi bon cœur que le sien pouvoit être capable.

L'Abbé de la Trappe se voyant en état de retourner à Rome par le secours qu'il venoit de recevoir, il écrivit à l'Abbé de Prieres & à ses autres amis, que quoi qu'il n'eût quitté Rome que par le conseil des personnes les plus affectionnées à la Reforme, & qu'il fût convaincu que sa presence y seroit fort inutile, neanmoins pour rendre à ses Superieurs l'obéïssance qu'il leur devoit, il y alloit retourner; il partit dès le lendemain, & arriva à Rome le premier d'Avril. 1665

## CHAPITRE XV.

*L'Abbé de la Trappe arrive à Rome : Il redouble ses sollicitations pour le maintien de la Reforme de France. Il en soutient les interêts avec une fermeté qui luy fait de nouveaux ennemis.*

LE retour de l'Abbé de la Trappe à Rome surprit également ses amis & ses ennemis. Comme on connoissoit sa fermeté, on s'étoit imaginé qu'étant convaincu comme il étoit que sa presence y étoit fort inutile, il ne seroit pas aisé de luy persuader d'y revenir. On fut extrémement édifié de sa docilité, & ceux même qui étoient les plus prévenus contre luy, ne purent s'empêcher d'admirer qu'un homme d'un merite si distingué, & qui s'étoit acquis dans le monde tant de consideration par ses grandes qualitez, fût aussi soumis aux ordres de ses Superieurs que le moindre de ses Religieux. On en fit en France le même jugement, & cette démarche si humble fit taire ses ennemis, & luy rendit l'estime qu'on ne luy avoit ôtée,

que parce qu'on ne connoissoit pas l'éminence de sa vertu.

Dès le lendemain de son arrivée, l'Abbé de la Trappe pour ne point perdre de temps recommença ses visites & ses sollicitations. Les Cardinaux & les Prelats à qui son départ avoit fait faire des reflexions qu'ils n'avoient point encore faites, le reçurent avec de grands témoignages d'estime pour sa personne, & de consideration pour la cause qu'il défendoit. On luy fit esperer qu'on luy seroit plus favorable qu'il ne l'avoit crû; & qu'on ne regleroit rien sans l'avoir écouté, & sans avoir bien examiné tout ce qu'il jugeroit à propos de produire pour la défense de l'Etroite Observance.

Pour profiter de cette disposition si favorable en apparence, l'Abbé de la Trappe presenta un Memorial où il réduisoit toutes les demandes à quatre chefs.

Que l'abstinence de la viande fût generale dans tout l'Ordre de Cîteaux, parce qu'elle étoit expressement ordonnée par la Regle de saint Benoist, par les anciens Statuts, & que le S. Siege n'en avoit jamais accordé une dispense generale.

Qu'il fût permis à la Reforme d'avoir

e étoit celle de Dieu même, re-
avec beaucoup de fermeté aux
, que la Cour Romaine se
it elle-même en détruisant
ux Brefs une Reforme qui
e en France par l'auto-
qui subsistoit depuis
avoit été dans plus
res, embrassée par
ieux, avec l'édi-
y a de gens de
qui avoit été
r les Arrests
upplioit de
Rome n'a-
execution, s'ils
Roy & par son Par-
oit aisé de juger que le
urroit agréer ces nouveaux
ntraires à ceux qu'il avoit au-
ez de son approbation, qui avoient
été confirmez par les Arrests du Parle-
ment; & que tout le monde trouveroit
étrange qu'on opprimât à Rome des
gens de bien qui avoient pour eux le
témoignage de tout ce qu'il y avoit en
France de plus grand & de plus saint.

Pendant que l'Abbé de la Trappe sou-
tenoit ainsi les interêts de la Reforme
avec une fermeté si digne de son zele

un premier Superieur qui la gouvernât avec le nom & l'autorité de Vicaire General.

Qu'il fût élu par les Peres de la Reforme. Que neanmoins pour ne pas déroger aux droits de l'Abbé de Cîteaux, on pourroit ordonner qu'il n'exerceroit sa Charge qu'après avoir été approuvé & confirmé par son autorité.

Qu'on accordât aux Superieurs de la Reforme le pouvoir de faire entr'eux des assemblées pour le bien & la conservation de la regularité dans les Monasteres de l'Etroite Observance, parce que le bon ordre ne pouvoit se soutenir sans ce moyen, que toute Societé avoit de droit naturel, & qu'on ne pouvoit luy ôter sans injustice.

Qu'enfin il fût permis à l'Etroite Observance de mettre la Reforme dans les Monasteres de la Commune Observance, sous de certaines conditions dont il seroit aisé de convenir.

Ce Memorial ayant été presenté à la Congregation, l'Abbé de la Trappe fut averti qu'on n'y auroit point d'égard, & que dans le fonds on n'étoit pas mieux disposé pour la Reforme qu'on l'étoit avant son départ. Sur cet avis, l'Abbé qui étoit persuadé que la cause de la

Reforme étoit celle de Dieu même, representa avec beaucoup de fermeté aux Cardinaux, que la Cour Romaine se déshonoteroit elle-même en détruisant par de nouveaux Brefs une Reforme qui avoit été établie en France par l'autorité du S. Siege, qui subsistoit depuis quarante ans, qui avoit été dans plus de soixante Monasteres, embrassée par plus de sept cent Religieux, avec l'édification de tout ce qu'il y a de gens de bien dans le Royaume, & qui avoit été confirmée par le Roy & par les Arrests de son Parlement. Qu'il les supplioit de faire reflexion que les Brefs de Rome n'avoient en France aucune execution, s'ils n'étoient reçus par le Roy & par son Parlement. Qu'il étoit aisé de juger que le Roy ne pourroit agréer ces nouveaux Brefs contraires à ceux qu'il avoit autorisez de son approbation, qui avoient été confirmez par les Arrests du Parlement; & que tout le monde trouveroit étrange qu'on opprimât à Rome des gens de bien qui avoient pour eux le témoignage de tout ce qu'il y avoit en France de plus grand & de plus saint.

Pendant que l'Abbé de la Trappe soutenoit ainsi les interêts de la Reforme avec une fermeté si digne de son zele

& de la confiance que l'Etroite Observance avoit en luy ; on apprit par des Lettres de France, que depuis que l'Abbé de Cîteaux y étoit arrivé, on y publioit qu'il avoit gagné son affaire à Rome, & qu'il y avoit obtenu un Bref qui détruisoit entierement la Reforme. L'Abbé de la Trappe eut d'abord de la peine à le croire ; mais cette nouvelle luy fut confirmée de tant d'endroits, qu'il crut n'avoir pas lieu d'en douter. Pour s'en éclaircir davantage, il fut rendre visite à un Cardinal, sans la participation duquel il sçavoit qu'on n'avoit rien ordonné. Le Cardinal luy parla d'abord des quatre articles du Memorial qu'on vient de rapporter. Il luy dit sur cela que ce n'étoit pas le sentiment de la Congregation d'obliger la Commune Observance à l'abstinence de la viande ; que les Religieux qui s'y étoient engagez n'avoient pas prétendu se soumettre à cette austerité, qu'ils avoient voüé la Regle comme ils l'avoient vuë pratiquer, qu'ils n'avoient pas prétendu s'engager à davantage, & qu'il n'étoit pas juste de les surcharger dans un âge avancé d'un joug qu'ils n'avoient pas porté pendant leur Noviciat.

L'Abbé de la Trappe répondit, qu'ils avoient

avoient voüé la Regle de ſaint Benoiſt telle que ce Saint l'avoit faite, & qu'à prendre les choſes comme ſon Eminence les prenoit, les Chrétiens ne ſeroient pas obligez d'obſerver l'Evangile autrement qu'ils l'avoient vû pratiquer pendant leur jeuneſſe. Le Cardinal repliqua qu'il ne falloit pas faire de comparaiſon entre l'Evangile & la Regle de ſaint Benoiſt, & ne s'expliqua pas davantage ſur cet article. Il paſſa aux trois autres du Memorial, & dit, que ſi on les accordoit on cauſeroit dans l'Ordre de Cîteaux un ſchiſme dont il ſeroit difficile de reparer les inconveniens. Que la plûpart des Reformez duroient cinquante ou ſoixante ans, que la premiere ferveur paſſée en reprenoit inſenſiblement les premiers adouciſſemens, qu'on redevenoit comme les autres. Que cependant le ſchiſme ne laiſſeroit pas de ſubſiſter, que la Reforme ceſſeroit, & que le ſchiſme dureroit toujours.

L'Abbé de la Trappe répondit à ce raiſonnement ce qu'il avoit répondu tant de fois, & ce qu'on ne pourroit repeter ſans ennuyer; mais voyant que le Cardinal n'y avoit point d'égard, il luy parla du bruit qui couroit en France,

qu'on avoit accordé à l'Abbé de Cîteaux un Bref qui détruisoit la Reforme. Le Cardinal luy répondit d'une maniere ambiguë. L'Abbé en conclud que le bruit qui couroit n'étoit que trop vrai. Sur cela il representa au Cardinal avec beaucoup de fermeté les inconveniens d'un Bref donné contre les intentions de Sa Sainteté, sans appeller & sans entendre les Parties, sans consulter même la plûpart de ceux qui composoient la Congregation, les scandales qui en naîtroient, l'avantage qu'en prendroient les heretiques contre l'Eglise; en un mot l'honneur du Saint Siege sacrifié aux interêts de l'Abbé de Cîteaux. Comme le Cardinal avoit plus de part que personne au Bref dont il s'agissoit, ce discours l'offensa; il répondit à l'Abbé avec chaleur qu'il perdoit le respect, qu'il parloit comme les schismatiques & les heretiques. Que cette sorte de gens avoit toujours la Reforme dans la bouche, & presque jamais dans le cœur. L'Abbé qui voyoit les affaires de la Reforme ruinées de quelque maniere qu'il en usât, repartit avec une humble fermeté, qu'il parloit comme S. Bernard, & même moins fortement; que cependant le Saint Siege n'avoit jamais eu de

plus zelé défenſeur ni de plus ferme appuy. Il uſa de la même vigueur en parlant aux autres Cardinaux & Prelats qui compoſoient la Congregation ; il s'apperçut bien-tôt qu'elle luy faiſoit des ennemis. Comme il n'avoit point d'autres prétentions à menager que celles de la verité & de la justice, il n'en relâcha rien de ſon zele ; c'eſt ce qui fait voir combien il étoit éloigné de ces vuës intereſſées que quelques perſonnes mal informées ont voulu luy attribuer.

*Fin du ſecond Livre.*

# LA VIE DE DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE',

ABBE' REGULIER ET REFORMATEUR du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux.

## LIVRE TROISIE'ME

### CHAPITRE I.

*Le Cardinal de Retz arrive à Rome : Il oblige l'Abbé de la Trappe à venir demeurer dans son Palais. Il tâche inutilement de luy persuader de relâcher de son austerité. Il soutient hautement la Reforme de France : Il en parle au Pape & aux Cardinaux au nom de la Reine Mere qui l'en avoit expressement chargé.*

LEs choses étoient à Rome dans l'état qu'on vient de le representer, lorsque le Cardinal de Retz y arriva. Un de

ses premiers soins fut de s'informer de la vie qu'y menoit l'Abbé de la Trappe. Il apprit qu'il y étoit tres-pauvrement logé; qu'il y vivoit avec la même austerité qu'il eût pû faire dans son Monastere. Qu'un homme qu'il avoit pris pour le servir étant tombé malade, non seulement il n'avoit point pris d'autre valet, mais qu'il servoit cet homme avec autant d'assiduité que s'il eût été luy-même à son service. Le Cardinal fut touché d'une vie si extraordinaire, & qui avoit si peu de rapport avec la premiere éducation de l'Abbé; il resolut de l'en tirer, & de l'obliger, s'il pouvoit, à avoir un peu plus de soin de luy-même. Pour cet effet l'Abbé de la Trappe l'étant venu voir, il luy proposa de venir demeurer dans son Palais. Il se garda bien de luy laisser voir les motifs qui le portoient à luy faire cette proposition; il se contenta de luy dire que les affaires de la Reforme demandant qu'ils eussent de frequentes conferences, & qu'ils ne fissent pas une démarche, pour ainsi dire, que de concert; cela ne se pouvoit executer à moins qu'ils ne fussent en état de se voir à toutes les heures du jour & de la nuit. Il l'assura qu'il seroit chez luy aussi retiré, & qu'il y vivroit

avec la même liberté qu'il pourroit faire dans son Monastere. L'Abbé qui avoit extrémement à cœur les affaires de la Reforme, & qui étoit persuadé que les lumieres & le credit du Cardinal luy seroient d'un tres-grand secours, s'en défendit d'abord par une pure civilité; mais le Cardinal ayant insisté jusques à luy dire qu'il ne se mêleroit point de ses affaires, qu'il ne luy eût accordé ce qu'il luy demandoit; l'Abbé ne s'en défendit pas davantage. Il vint dès le jour même demeurer dans son Palais; c'est-à-dire qu'il y choisit celle de toutes les chambres qui étoit la plus pauvre & la moins commode.

Le Cardinal ayant obtenu ce point, luy parla de la vie qu'il menoit à Rome. Il luy dit sur cela qu'il n'étoit pas possible qu'il pût subsister long-temps en vivant de la sorte, qu'il falloit se nourrir & se donner les autres besoins de la vie à proportion du travail dont on étoit chargé. Que la repugnance qu'il avoit à demeurer si long-temps à Rome, les contradictions qu'il y éprouvoit, la fatigue des visites & des sollicitations étoient une penitence assez grande pour se permettre d'ailleurs quelque soulagement; qu'en un mot, l'Abbé de Prie-

tres qui étoit son Superieur l'avoit prié de veiller sur sa conduite, & de l'obliger de moderer ses austeritez; & qu'il sçavoit bien luy-même que cet Abbé le luy avoit souvent recommandé de bouche avant son départ, & depuis qu'il étoit à Rome par plusieurs lettres qu'il luy avoit écrites sur ce sujet.

L'Abbé de la Trappe qui se pardonnoit à peine la démarche qu'il avoit faite en venant demeurer dans le Palais du Cardinal, après l'avoir remercié du soin qu'il vouloit bien avoir de luy; le pria de se souvenir de l'assurance qu'il luy avoit donnée, qu'il vivroit chez luy de la maniere qu'il pourroit faire dans son Monastere; qu'il s'en tenoit là, & qu'il le prioit de l'agréer. Le Cardinal luy fit de nouvelles instances; mais l'Abbé demeura ferme, & ne voulut jamais rien relâcher de sa premiere austerité.

Ils s'entretinrent ensuite des affaires de la Reforme; & l'Abbé ayant dit au Cardinal qu'elles ne pouvoient pas être en plus mauvais état, & qu'il étoit impossible de vaincre les préventions qu'on avoit données aux Cardinaux contre l'Etroite Observance, le Cardinal luy répondit que le mal ne venoit pas de là, mais de la These & des écrits dont le

tions avoient tellement pris le dessus ; qu'il ne luy fut pas possible de les vaincre. On l'assura pourtant qu'on feroit des Reglemens generaux pour tout l'Ordre, qu'on ne détruiroit pas la Reforme ; mais aussi qu'on ne luy laisseroit pas tous les avantages que le Cardinal de la Roche-Foucaud luy avoit accordez.

Cette ouverture donna lieu au Cardinal d'entrer dans un plus grand détail. On ne luy dissimula pas qu'on supprimeroit le Vicaire General, qu'on défendroit les assemblées particulieres de la Reforme, & qu'on maintiendroit la Jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, des premiers Abbez de l'Ordre, & celle du Chapitre general. Le Cardinal répondit que ces articles étoient si essentiels, que s'ils étoient une fois établis, il n'étoit pas possible que la Reforme pût subsister long-temps, & que cela s'appelloit la sapper par les fondemens, en même temps qu'on se vantoit de la conserver. On repartit au Cardinal que cet inconvenient seroit à craindre, si l'on n'avoit pas l'exemple de plusieurs autres Reformez, qui ne laissoient pas de subsister avec beaucoup d'édification, quoi qu'elles fussent soumises à des Generaux & à

des Chapitres generaux non reformez. Mais, dit le Cardinal de Retz, quel inconvenient y auroit-il d'obliger tout l'Ordre de Cîteaux, au moins en France, de recevoir la Reforme telle qu'elle y est établie? On répondit qu'il y auroit de la dureté à soumettre un si grand nombre de Religieux à des austeritez ausquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager en faisant Profession. Le Cardinal de Retz repliqua encore plusieurs choses en faveur de la Reforme, mais ce fut inutilement; le Bref étoit dressé, ou du moins le projet en étoit fait.

Des dispositions si peu favorables à la Reforme obligerent le Cardinal de Retz à proposer à l'Abbé de la Trappe la voye de l'accommodement avec la Commune Observance. L'Abbé de la Trappe répondit, qu'elle convenoit beaucoup mieux que toute autre à des personnes de leur Profession, qui ne pouvoient avoir trop d'éloignement des procès, qu'il l'avoit souvent proposée, mais toujours inutilement, & que la Commune Observance connoissoit trop bien ses avantages pour s'en départir. Le Cardinal repliqua qu'il ne falloit pas laisser de la tenter, qu'il ne connoissoit point d'autre ressource pour l'Etroite Obser-

vance, & il se chargea même d'en parler au Procureur General. On ne sçait pas si les conjonctures luy permirent de le faire ; mais il est certain que s'il le fit, ce fut sans succès, & que la Commune Observance s'en tint toujours à un jugement de rigueur.

## CHAPITRE II.

*Le Prieur de la Trappe tâche d'en affoiblir la regularité, & d'y introduire le relâchement. Les Religieux s'y opposent : Ils en écrivent à Rome à l'Abbé de la Trappe : Il leur répond, & les exhorte à perseverer dans la charité & dans la penitence.*

PENDANT que l'Abbé de la Trappe donnoit tous ses soins à Rome pour maintenir la Reforme de France, l'homme ennemi, *comme parle l'Ecriture*, tâchoit de profiter de son absence pour répandre l'yvraïe parmi le bon grain qu'il avoit semé dans son Monastere avant son départ. Le Prieur qu'il avoit choisi luy-même se revêtant d'une fausse passion, entreprit d'en alterer la

regularité, & d'y introduire le relâchement. Il alla même jusques à faire servir du poisson au Refectoire, à donner à ses Religieux l'exemple d'en manger, de violer l'abstinence qu'ils s'étoient prescrite, & dont ils avoient promis à leur Abbé de ne se point départir. Le Souprieur qui avoit du zele & de la fermeté s'y opposa, les autres Religieux se joignirent à luy, & se maintinrent malgré le Prieur dans toutes les observances qu'ils avoient rétablies à la persuasion de leur Abbé. La charité ne laissa pas d'en souffrir; l'union qui est l'ame de toutes les societez en fut un peu affoiblie. Le Prieur se plaignoit de ce que le Souprieur, sous pretexte de la regularité, luy ôtoit l'estime & la confiance de ses Religieux; & le Souprieur prétendoit qu'il n'avoit pû se dispenser de s'unir à ses Freres pour s'opposer au relâchement qu'on tâchoit d'introduire, & qu'en effet l'on eût introduit sans cette union; qu'au reste si le Prieur avoit perdu quelque chose de l'estime & de la confiance de ses Religieux, il ne devoit s'en prendre qu'à luy-même.

Ce differend alla si-loin, que l'Abbé de Prieres fut obligé d'en prendre connoissance. Il s'efforça en vain de réta-

blir l'union, & de rendre au Prieur l'estime dont il s'étoit privé luy-même par son peu de zele ; il se vit obligé de le retirer, de l'envoyer dans un autre Monastere, & de laisser celuy de la Trappe sous la conduite du Souprieur jusques au retour de l'Abbé. Tout cela ne se passa pas sans qu'on en écrivît à Rome à l'Abbé de la Trappe. L'Abbé de Prieres l'en avertit, le Souprieur & les Religieux luy rendirent compte de toutes choses. L'Abbé de la Trappe fit voir dans cette occasion que s'il estimoit les pratiques exterieures de penitence, il faisoit encore plus d'état de la charité & de l'humilité sans lesquelles il ne peut y avoir de veritable vertu. Il estimoit le zele que ses Religieux avoient fait paroître dans la conjoncture dont on vient de parler ; mais il craignoit que sous pretexte de zele & de regularité, la charité qui est l'ame de toutes les societez chrétiennes n'eût été blessée, & que l'humilité qui est essentielle à l'état religieux n'eût reçu quelque alteration; c'est ce qu'il fait paroître dans la réponse qu'il fit à ses Religieux.

Du 28. Aoust 1665.

» Je ne vous parlerai point (dit-il) » des peines que m'ont donné les Let- » tres par lesquelles j'ay appris que nô-

tre Maison n'étoit pas tout-à-fait dans «
cet état de paix, d'union & de con- «
corde, dans lequel elle devroit être, «
& que j'avois esperé qu'elle conser- «
veroit pendant nôtre absence. Vous «
croirez assez quelles elles ont été, si «
vous êtes persuadez que je vous porte «
tous dans le fond de mon cœur. Que «
rien ne m'est sensible en comparaison «
de ce qui vous touche, & que vous «
ne faites pas moins mon occupation «
dans Rome, que vous la feriez si j'é- «
tois parmi vous. Je vous dirai seule- «
ment que j'ay appris depuis quelques «
jours avec beaucoup de joye, que les «
choses étoient rétablies, de maniere «
qu'il n'y avoit presentement rien à «
craindre, & que ce petit nuage qui «
s'étoit élevé s'est dissipé de telle sorte, «
qu'il y a sujet d'esperer que Nôtre- «
Seigneur vous fortifiant de ses graces, «
vous luy garderez la fidelité que vous «
luy devez, & que vous vous unirez «
plus que jamais pour le servir dans «
l'Observance exacte de la vie peniten- «
te que vous avez embrassée. Vous sça- «
vez, mes chers Confreres, qu'elle «
ne luy peut être agréable si elle n'est «
accompagnée d'une charité veritable, «
& d'une humilité sincere. Les actions «

» mortes ne sçauroient plaire au Dieu
» de la vie ; il faut qu'elles soient ani-
» mées & vivantes, que la charité les
» produise, que son esprit divin en soit
» la source & le principe ; & comme
» il n'y a que les ames humbles qui puis-
» sent en recevoir les mouvemens, les
» impressions & la vie, & qu'il n'y ha-
» bite jamais qu'après y avoir établi les
» dispositions d'une humilité profonde ;
» jugez de quelle utilité vous seroient
» toutes vos penitences, ce que vous
» retireriez à la fin de toutes les morti-
» fications exterieures, quel secours
» vous trouveriez dans vos veilles, dans
» vôtre solitude, & dans tous vos au-
» tres exercices dans lesquels vous vi-
» vez, si vous n'aviez pas cette humi-
» lité si necessaire, sans laquelle il n'y
» a point de charité, & par consequent
» nul agrément à esperer de la part de
» Dieu, nul merite, nulle recompense.

Mais quoique l'Abbé de la Trappe estimât la charité & l'humilité à un point que de compter pour rien toutes les mortifications exterieures qui n'étoient pas accompagnées de ces deux vertus, il ne laisse pas d'en recommander fortement la pratique ; mais il veut qu'elle soit animée de cet esprit interieur, de cette

pieté vive & sincere, qui peut seule les rendre agreables aux yeux de Dieu; c'est ce qui l'oblige d'ajouter :

Je vous recommande plus que je « n'ai jamais fait ces pratiques exactes, « cette conduite étroite de laquelle nous « avons essayé de vous faire connoître « la necessité & les avantages. Le plus « grand déplaisir que nous pourrions « avoir, seroit d'apprendre qu'on se relâ- « chât en quelque chose de cette exacti- « tude que nous vous avons marquée « avant que de vous quitter. Mais je vous « conjure de joindre l'esprit à la lettre, « les dispositions du cœur aux pratiques « exterieures, & de faire ensorte que le « fond de vos ames soit autant separé de « vos propres inclinations, que vôtre « vie paroît éloignée de toutes les super- « fluitez du monde, que vous gardiez « le silence autant avec vous-mêmes « qu'avec les autres. Que vous écoutiez « aussi peu les discours de vos propres « sens & de vos passions que ceux de « vos freres. Que vôtre solitude soit au- » tant dans l'esprit & dans le cœur, que « dans la retraite exterieure de vos per- « sonnes. Que vos veilles soient spiri- « tuelles, & que lorsque vos corps sor- « tent de leurs lits comme de leurs tom- «

» beaux, vos ames n'y demeurent point
» ensevelies dans la langueur du som-
» meil; mais qu'elles accompagnent le
» mouvement de vos lévres, qu'elles en
» suivent toutes les paroles, & qu'avec
» des expressions fidelles elles fassent en-
» tendre à Dieu, lorsque vous êtes en-
» semble pour chanter ses loüanges, les
» differentes dispositions dans lesquelles
» elles se trouvent.
» Que vos jeûnes ne soient pas seule-
» ment l'effet d'une obéïssance regu-
» liere, mais encore d'une juste con-
» viction que vos pechez vous ren-
» dent indignes non seulement des vian-
» des dont la Regle vous défend l'usage,
» mais même de celles dont elle vous le
» permet. Enfin, mes chers Confreres,
» si vous allez au travail sanctifiez-le
» par vos reflexions & par des inten-
» tions expresses d'imiter au moins pour
» quelques momens la vie laborieuse
» que JESUS-CHRIST n'a jamais inter-
» rompuë lors qu'il a été sur la terre.
» Lors qu'on vous applique aux exer-
» cices les plus abjets du Monastere;
» vous devez en être contens; soit que
» vous consideriez que l'exaltation est
» la retribution assurée d'un abaissement
» veritable & sincere, soit que par une

revuë fidelle sur vous-mêmes, vous «
connoissiez que vous êtes dignes de «
toute confusion & de tout mépris..... «
Et que si JESUS-CHRIST qui n'avoit «
que l'image & l'apparence du peché «
qu'il n'avoit pû commettre, s'est char- «
gé d'une honte & d'une confusion in- «
exprimable ; il n'y a rien que nous ne «
meritions, nous qui en avons la verité «
& l'horreur. «

C'est ainsi que l'Abbé de la Trappe parle à ses Religieux dans les premiers temps de la Reforme, lorsque celle qu'il y avoit établie n'étoit, pour ainsi dire, que l'ombre de celle qu'il établit dans la suite, & qu'ils n'étoient pas encore arrivez à cette haute perfection à laquelle il les porta depuis. Il en avoit deslors tous les sentimens dans le cœur, & c'est ce qui l'oblige d'ajouter avec un zele qui marque si bien le veritable caractere de son esprit, & cet ardent amour pour la penitence dont il étoit penetré : Voilà, mes chers Confreres, les dis- «
positions dans lesquelles il faut que «
vous viviez.... Les exercices corporels «
sont d'une necessité indispensable aux «
Moines ; plus ils y sont exacts, plus «
il y a d'avantages & de benedictions «
attachées. Mais ce n'est point en cela «

» seulement que consiste la perfection
» & la verité de l'état Monastique ; elle
» est dans la pureté du cœur, c'est-à-
» dire, dans le retranchement & la sepa-
» ration de tout ce qui peut empêcher
» que l'esprit de JESUS-CHRIST ne le
» meuve, ne le vivifie & ne l'anime,
» & dans cette humilité profonde qui
» ne nous laissant rien voir en nous-
» mêmes qui ne nous fasse gemir, &
» ne nous donne de la confusion & de la
» douleur, dissipe jusques aux moindres
» complaisances que nous pourrions
» avoir, & anéantit tellement les restes
» du vieil homme, que rien n'empêche
» que nous ne soyons revêtus de l'inno-
» cence & de la sainteté du nouveau ;
» c'est à cela que vous devez rapporter
» toute la suite de vos actions ; cette
» componction continuelle dans laquelle
» saint Benoist nous ordonne de vivre
» n'a point d'autre fin ni d'autre but.
» C'est pour cela que nôtre Pere saint
» Bernard veut que nous soyons inces-
» samment occupez de la pensée de la
» mort, & qu'un Moine ne mange pas
» un morceau de pain sans l'arroser de
» ses larmes. Je prie Dieu qu'il vous
» penetre de ces veritez si importantes,
» qu'il vous fasse la grace de juger de

vôtre état, non pas par l'opinion de « la plûpart des hommes, mais par les « sentimens & les instructions de ses « Saints, & de vous unir pour en rem- « plir les devoirs par les liens sacrez « d'une paix & d'une charité constante. « Que ces larmes, mes chers Confreres, « que saint Bernard dit que les Moines « doivent répandre dans les actions mê- « mes de leur vie qui en devroient être « le plus exemptes, sont douces, qu'elles « enferment de consolation, & qu'au « contraire les joyes du monde sont « ameres, & qu'elles produisent d'in- « quietudes & d'ennuis! Au moment « que je vous écris, nos vies s'écoulent, « les instans dont elles sont composées « disparoissent avec une rapidité prodi- « gieuse. Le monde passe, dit saint Ber- « nard, avec tous ses faux plaisirs, & « JESUS-CHRIST s'avance selon ses pro- « messes, pour recompenser nos larmes, « & punir nos joyes. Car enfin, quoi- « que la durée du monde ne soit que de « quelques momens, par rapport à l'é- « ternité, il est pourtant vrai que nous « finissons encore plutôt que le monde. « Si cette pensée nous occupe, nous ne « serons gueres sensibles à toutes ces « joyes, que les Saints & JESUS-CHRIST «

» même ont condamnées ; & nous ne
» trouverons de repos & de paix que
» dans cette tristesse qui nous dispose à
» des contentemens éternels. J'espere,
» mes chers Confreres, qu'elle sera le
» sujet le plus ordinaire de vos entre-
» tiens, & je me promets de la miseri-
» corde de Dieu, qu'il ne permettra
» point que je sois trompé dans l'opi-
» nion que j'ay conçuë de vôtre exacti-
» tude & de vôtre fidelité sur toutes les
» choses que nous vous avons recom-
» mandées, puis qu'elles ne regardent
» que vôtre sanctification & sa gloire.
» Je m'assure même que dans peu de
» temps Dieu nous accordera la conso-
» lation que nous luy demandons inces-
» samment dans nos prieres ; c'est celle
» de vous revoir, & de finir avec vous
» ma vie & ma penitence.... Je prie le
» Pere des misericordes, le Dieu de
» toute consolation que nous servons,
» en qui nous avons mis toute nôtre
» esperance, & qui est le seul bien que
» nous prétendons pour le temps & pour
» l'éternité, qu'il remplisse nos cœurs
» de son esprit, & qu'il nous rende tous
» dignes de la sainteté de nôtre Profes-
» sion, afin que n'ayant vécu que pour
» luy, il soit à jamais nôtre recompense.

## CHAPITRE III.

*L'Abbé de la Trappe sollicite inutilement une Audience du Pape. Le Cardinal de Retz en obtient une, où il luy parle fortement de la Reforme. L'affaire est enfin jugée au désavantage de la Reforme. L'Abbé de la Trappe prend congé du Pape & des Cardinaux, & retourne en France.*

QUOIQUE l'Abbé de la Trappe parût tranquille sur l'état où on luy avoit mandé qu'étoit son Monastere, comme on l'a pû voir dans la lettre qu'on vient de rapporter, il n'étoit pas sans inquietude. Sa confiance en Dieu ne pouvoit être plus parfaite ; mais il sçavoit qu'il permet souvent que ses Elus soient tentez, que nous avons un ennemi vigilant, sans cesse occupé à nous nuire, & le passé l'instruisoit dans ce qu'il avoit à craindre pour l'avenir.

D'ailleurs, tout luy paroissoit si opposé à la Reforme de France, qu'il n'osoit plus rien esperer en sa faveur. Il se

regardoit comme tout-à-fait inutile à Rome, il y vivoit dans un dégoût, dont on croit que sa pieté seule étoit capable de le soutenir, pendant que sa presence ét[oit] necessaire à son Monastere, & qu[e] tout l'appelloit à sa solitude.

Dans ce même temps, s'entretenant avec le Cardinal de Retz des fâcheuses dispositions où l'on étoit à Rome à l'égard de la Réforme, le Cardinal luy dit qu'il n'y voyoit qu'une ressource, qui consistoit à demander au Pape une audience particuliere, à l'informer directement de ce que c'étoit l'Etroite Observance, & à luy demander sa protection : cela peut servir, ajouta-t-il, & ne peut nuire ; car enfin, le Pape ne peut pas trouver mauvais qu'on ait recours à son autorité, & qu'on présu-[illegible] pour croire qu'il [illegible] d'une [illegible] celle de [illegible] souvent [illegible] n'accorderoit [illegible] circonspecte, [illegible] menagemens.

[illegible] l'Abbé de la Trappe [illegible] été [illegible] particuliere [illegible] la plus difficile à

à obtenir, il ne laiſſa pas de ſe preſenter; il ſollicita, il employa tous ſes amis, ſes ſoins furent inutiles; on luy répondit, comme on avoit déja fait, que le Pape ne donnoit plus d'audiences, qu'ayant établi une Congregation, c'étoit à elle qu'il falloit s'adreſſer.

Cependant le bruit couroit dans Rome que l'affaire alloit être jugée, & que quelques mouvemens que les Peres de l'Etroite Obſervance ſe puſſent donner, on jugeroit en faveur de l'Abbé de Cîteaux. Dans cette extremité le Cardinal de Retz demanda une audience au Pape, & il l'obtint. Comme il jugea bien que ce ſeroit la derniere qu'on luy accorderoit ſur cette affaire, il luy repreſenta au ſujet de la Reforme de France, tout ce qui ſe pouvoit dire de plus fort, & luy fit voir de nouvelles Lettres de la Reine-Mere, par leſquelles elle luy recommandoit la Reforme, comme une des choſes du monde qu'elle avoit le plus à cœur. Le Pape luy répondit, qu'à la conſideration de cette Princeſſe il avoit établi une Congregation de Cardinaux & de Prelats où cette affaire ſeroit ſerieuſement examinée, & toutes choſes peſées avec beaucoup de maturité. Que c'étoit tout ce qu'on pouvoit

raisonnablement exiger de luy.

Comme cette réponse étoit un peu vague, & qu'on n'en pouvoit rien conclure pour ou contre la Reforme, le Cardinal fit de nouvelles instances pour obliger le Pape à découvrir ses sentimens. Enfin, il luy échappa de dire que la Reine ne pouvoit pas vivre longtemps; que quand elle seroit morte on détruiroit en France tout ce qu'il auroit pû faire en faveur de la Reforme. Le Cardinal répondit que le Roy & le Parlement ne mourroient pas, & qu'ils sçauroient bien maintenir tout ce qu'il luy auroit plû d'ordonner en faveur d'une Observance qui faisoit l'édification de tous les gens de bien. Qu'il pouvoit assurer Sa Sainteté qu'il ne connoissoit rien qui meritât mieux qu'elle la protection du S. Siege. Le Pape ne répondit rien; mais il témoigna que ce discours l'importunoit, ce qui obligea le Cardinal à se retirer.

On apprit quelques jours après que l'affaire avoit été jugée; mais on tint le jugement si secret, qu'on n'en put rien sçavoir pendant long temps. Cependant le Cardinal de Retz apprit enfin en general qu'il n'étoit pas favorable à la Reforme, & que l'Abbé de Cîteaux



avoit obtenu tout ce qu'il avoit demandé. Sur cet avis l'Abbé de la Trappe qui avoit obtenu de l'Abbé de Prieres la permiſſion de retourner en France, quand il le jugeroit à propos, propoſa au Cardinal le deſſein où il étoit de partir inceſſamment. Le Cardinal auroit bien voulu le retenir à Rome plus long-temps, mais il fut ſi touché de la contrainte dans laquelle il y vivoit, qu'il ne put s'empêcher de conſentir qu'il partît au plutôt. Dans cette vuë il luy obtint une audience du Pape; mais ce fut à condition qu'il ne parleroit point des affaires de la Reforme.

L'Abbé de la Trappe étant allé à l'audience, dit à Sa Sainteté, qu'il n'avoit rien ſouhaité avec plus d'ardeur que de lüy baiſer les pieds, de recevoir ſes ordres & ſa benediction pour ſa conſolation particuliere, & celle des Religieux qu'il avoit bien voulu ſoumettre à ſa conduite. Le Pape la luy donna avec de grandes marques d'eſtime & de bonté. Il l'entretint même de diverſes choſes; mais il évita de luy parler des affaires de la Reforme. L'Abbé tâcha pluſieurs fois de l'y engager; mais le Pape en éloigna toujours le diſcours; ainſi l'Abbé de la Trappe fut obligé de prendre

congé sans luy dire un seul mot de l'affaire du monde qu'il avoit le plus à cœur, & dont d'ailleurs il eût été tres-important que le Pape, aussi bien intentionné qu'il étoit, eût été exactement informé.

En allant prendre congé des Cardinaux, l'Abbé de la Trappe remarqua qu'ils luy rec[illegible]ient tous la soumission & l'[illegible] au saint Siege. Cela luy donna [illegible] conclure qu'on avoit dessein de [illegible] l'une & l'autre à de fortes épreuves, & que le jugement rendu n'étoit pas favorable à la Reforme. Un Cardinal ajouta que de jeûner étoit une chose sainte ; mais que si le saint Siege l'avoit défendu, ce bien deviendroit un mal. L'Abbé répondit, qu'il ne croyoit pas que le saint Siege eût dessein de faire une pareille défense. Le Cardinal repliqua que s'il la faisoit il luy faudroit obéïr.

Quand il fallut prendre congé du Pere Bona, l'entretien fut plus tendre & plus sincere. Ce saint Religieux qui avoit pour l'honneur de l'Eglise tout le zele qu'une pieté éclairée est capable d'inspirer, luy témoigna une extréme douleur du mauvais succès des affaires de la Re-me ; il luy dit qu'il n'avoit rien épar-

gné pour luy rendre auprès du Pape & des Cardinaux tous les bons offices qui avoient dépendu de luy ; que le Bref luy ayant été communiqué par l'ordre exprès de Sa Sainteté, il en avoit retranché bien des choses qui ne pouvoient être plus préjudiciables à l'Etroite Observance ; mais qu'il ne sçavoit pas si les Cardinaux y auroient eu égard ; qu'en un mot, la These & les écrits dont le Nonce en France s'étoit plaint, avoient tout gâté, & qu'il n'avoit pas été possible de guerir les préventions que ces écrits avoient causé. L'Abbé de la Trappe répondit qu'il falloit recevoir de la main de Dieu les bons & les mauvais succès. Que les ouvrages où il paroissoit le plus de pieté avoient été exposez de tout temps aux contradictions des hommes, que ces contradictions ayant prévalu contre JESUS-CHRIST même, il ne falloit pas s'étonner si tout ce qui portoit sa marque & son caractere se ressentoit du traitement qu'on luy avoit fait. Qu'il avoit donné ses soins, son application, & fait de tres-ardentes prieres pour le succès de la Reforme de France, que c'étoit tout ce que Dieu demandoit de luy, que le reste étoit en sa main, & que souvent

l'indignité de ceux qui prioient les empêchoit d'être exaucez. Qu'il alloit donner toute son attention à la Reforme de son Monastere, & à y rétablir toutes les pratiques de penitence qui avoient été en usage dans les premiers temps de l'Ordre de Cîteaux, qu'il luy demandoit pour cela le secours de ses prieres, & ses soins auprès du saint Siege en cas qu'il en eût besoin. Le Pere Bona les luy promit, & l'assura d'une amitié qui dureroit autant que sa vie. L'adieu du Cardinal de Retz ne fut ni moins tendre ni moins sincere. Enfin l'Abbé de la Trappe partit de Rome pour revenir en France le 25. de Mars 1666.

---

## CHAPITRE IV.

### *Quelques circonstances édifiantes du voyage & du séjour de l'Abbé de la Trappe à Rome.*

COMME pour ne pas interrompre le recit des choses qu'on vient de raconter on a été obligé d'obmettre quelques circonstances tres-édifiantes du voïage & du sejour de l'Abbé de la Trappe à Rome, on a crû qu'on feroit plaisir au

Lecteur de les rapporter icy.

On croit donc devoir remarquer que pendant les quatre voyages qu'il fit, soit en allant, soit en revenant de Rome, quoi qu'il allât souvent à pied avec beaucoup de fatigue, il observa toujours l'abstinence & les jeûnes de la Regle, & n'usa jamais de la dispense que l'Abbé de Prieres luy avoit donnée des derniers. Il disoit tous les jours la Messe, il avoit une attention continuelle sur luy-même, & gardoit une mortification exacte dans les choses les plus indifferentes; il disoit sur cela: *Que quoique l'usage de bien des choses fût indifferent, la privation n'en devoit pas être indifferente à un homme qui avoit consacré comme luy toute sa vie à la penitence.*

Cette attention continuelle à se mortifier fut cause que, soit à Rome, soit en Italie, il ne vit rien de toutes ses raretez, de tous ces restes fastueux de la magnificence Romaine qui y attire les Etrangers de toutes parts. Il évitoit avec un soin extréme, autant que la bienséance le luy permettoit, tous les honneurs qu'on vouloit rendre à sa naissance, à son merite ou à son caractere. Cet esprit de penitence dont il étoit penetré ne luy permettoit pas même de se trouver dans

les Eglises frequentées où il y avoit de ces excellentes Musiques & de ces ceremonies pompeuses qui sont si ordinaires à Rome. La Religion qui sert si souvent de pretexte à la curiosité le bannissoit de ces lieux, & ne luy permettoit de frequenter que ces Eglises solitaires où regnent l'obscurité & le silence, & qui ne sont remarquables que par les Reliques des Martyrs qui les ont sanctifiées par l'effusion de leur sang. Il y passoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à ses affaires, & il en revenoit toujours plein de ce même zele qui avoit porté ces Saints à sacrifier jusques à leur propre vie pour rendre témoignage à la verité. C'est ce que l'on apprend d'une de ses Lettres.

» Je passe icy ma vie (dit-il) dans une » langueur & une misere que je ne puis » vous exprimer. Rome m'est aussi peu » supportable que le grand monde de» puis ma retraite, & hors la consola» tion que je trouve dans la visite des » Lieux saints, je ne croirois pas qu'il » y eût d'état comparable au mien. Je » ne vous diray rien des curiositez de » Rome, je ne les vois point, & je ne » me sens touché d'aucun desir de les » voir. Les Eglises sont d'une beauté

admirable, & je vous avouë qu'elles «
inſpirent la pieté plus que toutes cel- «
les de France, à cauſe de leur majeſté; «
mais particulierement par la vertu ſe- «
crete d'un nombre preſque infini de «
Martyrs, dont les corps y attendent «
la reſurrection univerſelle. Qu'il eſt «
grand de mourir pour Dieu! Mais «
qu'on eſt heureux quand on ne vit que «
pour luy! Je ne ſçay point quel temps «
je ſerai à Rome, mais je fais état de le «
donner à nos affaires qui ſont celles de «
Dieu, & aux Egliſes pour obtenir la «
protection du Pere des miſericordes, «
par l'interceſſion des Saints que leur «
ardente charité rend tout-puiſſans au- «
près de luy. «

On remarquera encore que dans tous ſes voyages, quoi qu'il fiſt ſouvent un froid extréme, il ne ſe ſervit jamais de gands, parce que les premieres Ordonnances de ſes Peres en défendoient l'uſage. Quelque chaleur qu'il fiſt (on ſçait qu'elles ſont exceſſives à Rome) il porta toujours un habit groſſier, rude & peſant, & ne ſe permit jamais aucun de ces ſoulagemens dont les perſonnes les plus reglées ne font pas difficulté d'uſer. Sa mortification étoit continuelle; cependant ſa converſation étoit toujours

douce & aisée, comme si dans tous les momens de sa vie il n'eût pas eu quelque chose à souffrir. On ne luy voyoit jamais cet air chagrin, critique & rebutant, dont une vertu mal entenduë a coutume de se parer. Jamais il n'agissoit par humeur; la paix de son cœur, la tranquillité de son ame, qui sont dès cette vie la recompense de la veritable vertu, paroissoient sur son visage & dans toutes ses manieres, austere pour luy-même, & toujours plein d'égards & de ménagemens pour les autres.

Pendant le voyage, & pendant tout le sejour qu'il fit à Rome, il ne bût que de l'eau, & ne mangea que du pain, des herbes, ou tout au plus quelque boüillie mal apprêtée étoit sa nourriture ordinaire; sa dépense par jour n'alloit le plus souvent qu'à deux sols. L'Abbé Duval-Richer qui n'avoit rien épargné pour l'obliger à moderer sa penitence, en écrivit enfin à l'Abbé de Prieres, & le pria d'envoyer sur cela à l'Abbé de la Trappe des ordres si précis, qu'il ne pût se dispenser d'y obéïr. Voicy ce que l'Abbé de Prieres luy écrivit à cette occasion.

» Je vous conjure d'avoir soin de vô-
» tre santé, & de ne pas croire vôtre

zele pour les austeritez du corps. «
Croyez, je vous supplie, que la peni- «
tence que Dieu demande de vous pre- «
sentement, n'est pas l'abstinence du «
vivre ni du sommeil, mais le soin & «
le travail necessaires pour le succès des «
affaires qui vous sont commises, pour »
lesquelles vous avez besoin de nour- «
riture & de repos. Souvenez-vous, «
s'il vous plaît, qu'à cet égard vous «
avez été mis sous la direction du Re- «
verend Abbé Duval-Richer. Je vous «
y mets derechef, & je crois devant «
Dieu que vous luy ferez chose plus «
agreable de vous soumettre, que de «
suivre les mouvemens de vôtre zele. «
Vous aurez souvent bien du travail à «
Rome qui vous exemptera aussi-bien «
du jeûne que la fatigue du chemin. «
Conservez vos forces pour le service «
de Dieu. «

Ce ne fut pas un petit embarras pour l'Abbé de la Trappe, que d'accorder son zele pour la penitence avec l'obéïssance qu'il devoit au Vicaire General de la Reforme. On ne sçait point quel expedient il prit là-dessus; mais il est certain que tant qu'il fut à Rome il vécut toujours d'une maniere tres-austere. Il joignoit aux jeûnes, aux veilles & aux au-

tres mortifications corporelles une lecture & une priere presque continuelle, il y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à ses affaires.

On croit encore devoir remarquer que des personnes de consideration luy ayant fait present de plusieurs raretez pour les porter en France, il ne rapporta de Rome que des Reliques des Saints Martyrs. Elles luy furent données par l'Evêque de Porphire, Sacristain d'Alexandre VII. il les mit depuis dans des Reliquaires qu'il fit exposer sur l'Autel aux grandes Fêtes, avec la permission de l'Evêque Diocésain. Ce fut ainsi que saint Bernard revenant de Rome à Clairvaux, après avoir refusé tous les presens que le Pape luy offroit, n'apporta qu'une dent du Martyr saint Cesaire, qui luy fut donnée par Sa Sainteté.

On ne doit pas non plus passer sous silence, que quoique la vie de l'Abbé de la Trappe fût toujours tres-penitente, lorsque de grandes Fêtes arrivoient, il rompoit tout commerce pour passer ces saints jours dans la priere & dans le silence. La premiere année qu'il fut à Rome, les Fêtes de Noël étant proches, il luy arriva à cette occasion quelque chose d'assez singulier pour être raconté.

L'envie de passer ces saintes Fêtes dans un entier éloignement du monde luy ayant fait concevoir le dessein de se retirer dans un Monastere de son Ordre qui est dans la ville, il y alla pour demander à l'Abbé la permission de passer quelques jours avec ses Religieux. En arrivant dans le Cloître il y trouva un Religieux fort âgé, qui ayant reconnu qu'il étoit François, l'aborda assez civilement; il s'informa d'abord du sujet qui l'amenoit dans leur Maison. L'Abbé luy dit qu'il y venoit à dessein de saluer le Superieur, & de luy demander en grace de luy permettre de passer sept ou huit jours avec ses Religieux. Ce bon vieillard plus sincere que ne le sont d'ordinaire les Italiens, luy dit franchement, qu'il ne luy conseilloit pas de faire cette demande, qu'aparemment on ne la luy refuseroit pas, mais qu'il n'en auroit pas toute la satisfaction qu'il en esperoit. Vous êtes François (luy dit-il) vous ne vous accommoderez pas aisément de nos manieres de vivre, ce qui vous fera de la peine & à nous aussi.

Les François (continua-t-il) ont une trop grande délicatesse pour l'observation des Regles de leur Ordre, & ils

se scandalisent aisément quand ils voyent qu'on ne fait pas toutes choses avec la derniere exactitude ; ainsi ce que nous regardons comme des bagatelles, vous en avez horreur comme d'un déreglement épouvantable ; je vous en citeray ( ajouta-t-il ) un exemple ; Nous ne lisons jamais pendant le repas, chacun s'entretient tant qu'il dure comme bon luy semble. Le dîné ou le soupé fini, on jette des cartes sur la table, joüe qui veut, on va se divertir à quelque autre chose. Je suis persuadé que si vous veniez à voir ces choses, elles vous déplairoient ; c'est pourquoy j'ay crû vous en devoir avertir, afin que vous preniez vos mesures là-dessus.

Il est aisé de s'imaginer que les mesures de l'Abbé de la Trappe furent bien-tôt prises ; étonné au dernier point d'une conduite si irreguliere, il sortit au plus vîte de ce Monastere, & resolut de ne chercher plus dans Rome d'autre retraite que sa propre Maison. Cette avanture luy donna un nouveau dégoût pour le sejour de Rome. Voicy comme il en écrit à un de ses amis.

» Vous ne pouvez me plaindre sur un » sujet plus affligeant & plus sensible que » sur la longueur de mon sejour à Rome.

« Ce qui me le fait ressentir au point « que je fais, n'est nullement la crainte « de ne pas réüssir dans l'affaire qu'on « m'a confiée, & d'en recevoir de la « honte. Car pour vous parler sincere- « ment, il n'y a point d'emplois que « j'acceptasse de meilleur cœur que ceux « où je recevrois le plus de confusion. « Si en me faisant Moine je n'avois pas « eu la pensée d'embrasser le mépris, « & de vivre dans l'opprobre en choi- « sissant une Profession tres-méprisable « aux yeux des hommes, je me serois « fort mécompté, & j'aurois beaucoup « mieux fait de demeurer dans le silence. « Je ne suis point surpris qu'il y ait des « gens qui disent que je devois con- « noître le peu d'apparence qu'il y avoit « de réüssir dans cette commission qu'on « me donnoit, & que je ne devois pas « la prendre. Ils en jugent selon les vuës « & les maximes du monde, & je ne « doute nullement que vous ne sçachiez « fort bien leur répondre selon celles « de JESUS-CHRIST. Il nous dit claire- « ment qu'il n'est venu dans le monde « pour rien moins que pour faire sa « volonté. Je le prie d'éteindre de telle « sorte tous les mouvemens de la mien- « ne, que je n'en aye point d'autres «

» que ceux qui me seront inspirez par
» l'esprit & par la bouche de ceux que
» sa Providence a établis pour me con-
» duire.

Ce dégoût pour le sejour de Rome luy dura autant qu'il y fut ; ainsi dès qu'il ne s'y crut plus necessaire, il en partit, comme on a déja dit, le vingt-cinquiéme Mars de l'an mil six cent soixante six ; il arriva à Paris le trentiéme d'Avril, il y rendit compte à l'Abbé de Prieres & aux autres Superieurs de l'Etroite Observance qui s'y trouverent de tout ce qui s'étoit passé à Rome dans l'affaire de la Reforme de France, & arriva à la Trappe le dixiéme May de la même année ; il y trouva sa Communauté augmentée de plusieurs nouveaux Profés qu'on avoit reçus pendant son absence.



# CHAPITRE V.

*L'Abbé de la Trappe étant de retour dans son Monastere, y fait le projet de cette grande Reforme, qui fut depuis l'édification de toute l'Eglise.*

L'ABBÉ de la Trappe se voyant tranquille dans son Monastere, ne songea plus qu'à y bien établir la Reforme qu'il avoit tâché inutilement de procurer à tout l'Ordre de Cîteaux. Il porta même ses vuës plus loin, & cet ardent amour pour la penitence, dont il étoit penetré, luy fit concevoir le dessein d'y faire revivre tous les anciens usages de Cîteaux. Cette entreprise étoit si extraordinaire, que l'Etroite Observance, quoique fondée par des Religieux d'une vertu éminente, n'avoit pas crû que la foiblesse humaine pût aller jusques-là. Cependant l'Abbé de la Trappe ayant remarqué beaucoup de choses dans ces anciennes pratiques qui ne convenoient pas à nos tems, & qui au lieu de donner de l'édification, auroient pû faire un effet tout contraire, il crut qu'il devoit se restreindre à la

pauvreté & à la simplicité qui s'y trouve établie, à la regularité, à la discipline, à la mortification, aux jeûnes, aux veilles, à la priere, aux couches dures, au travail des mains, au silence, à la nudité des pieds du Mercredy des Cendres & du Vendredy-saint, à l'abstinence des six Vendredis de Caresme, dont les trois premiers sont à une seule portion, & les trois autres au pain & à l'eau, & à tout ce qu'il y a de semblables pratiques.

L'Abbé de la Trappe ayant resolu d'établir la Reforme sur ce fondement, projetta les Reglemens qu'il avoit à faire, c'est-à-dire, les pratiques qu'il vouloit établir. Comme ce projet ne peut être que d'une tres-grande utilité à toutes les Societez Religieuses qui voudront imiter son zele, on a crû qu'on ne pouvoit se dispenser d'en donner icy un abregé.

Les premiers Reglemens qu'il se proposa le regardoient luy-même, & en sa personne tous les Superieurs qui devoient luy succeder. Il se prescrivit donc de donner l'exemple en toutes choses, de n'établir aucune Regle qu'il ne pratiquât luy-même le premier, & d'être en cela plus severe à son propre égard,

qu'il ne le seroit à celuy d'aucun de ses Religieux.

Comme il vit que la coutume étoit que le Superieur mangeât avec les hôtes, qu'il sortît souvent du Monastere pour faire des visites, sous pretexte de se faire des amis, d'en donner ou d'en conserver à la Maison; il s'imposa comme un devoir indispensable de ne sortir jamais que pour aller au Chapitre general, en cas qu'il ne pût s'en dispenser. En effet, il n'a jamais mangé avec qui que ce soit, & n'a jamais fait de visite qu'une seule, qu'il se crut obligé de rendre à l'Evêque Diocésain. Il n'en fit jamais aux Lieutenans Generaux, aux Gouverneurs, aux Intendans, aux grands Seigneurs, aux Officiers de Justice, quoique ce fût l'usage dans l'Etroite Observance, & qu'eux-mêmes luy rendissent visite. Comme il n'en usoit de la sorte que par un sentiment de regularité, & qu'il étoit incapable de cette suffisance ridicule, qui fait souvent negliger les choses les plus duës, personne en cela ne trouva jamais à redire à sa conduite.

La persuasion où il étoit que la tenuë frequente des Chapitres contribuoit plus que toute autre chose à former les Religieux dans l'esprit de leur Profession,

luy fit regarder cette pratique comme une espece de necessité à laquelle un Superieur ne pouvoit trop s'attacher. Il crut qu'il ne devoit pas traiter cette regularité d'une maniere superficielle; mais qu'il y falloit donner un temps considerable, c'est-à-dire, au moins l'espace d'une demi-heure chaque jour; il employoit ce temps à éclairer, à animer, & à former ses Freres par des instructions pleines de zele, par des reprehensions, des humiliations, des proclamations & des accusations sinceres de leurs fautes, afin de pratiquer dans cette rencontre autant qu'il se pouvoit ce que saint Benoist a exprimé dans ses douze degrez d'humilité. On ne peut pas nier que cette fonction ne soit tres-penible & tres-dégoûtante pour un Superieur d'un esprit aussi élevé que le sien; il s'y attacha cependant aves d'autant plus de fermeté, qu'il voyoit que cet exercice, tout sanctifiant qu'il est, étoit negligé presque par tout.

Il étoit attentif dans ces occasions à donner toujours des penitences convenables au lieu & aux personnes, toujours propres à humilier & à mortifier, & qui n'avoient rien de semblable à ce qui se pratique dans beaucoup de Mai-

sons Religieuses, où elles ne sont pas toujours assez serieuses.

Avant son voyage de Rome, & quelque temps même après son retour, suivant plutôt ce qu'on luy avoit conseillé que ses propres lumieres, il avoit établi à la Trappe des Leçons de Theologie ; mais comme il eut remarqué que quelque soin qu'il y pût apporter, l'aigreur, la secheresse, la dissipation se glissoient insensiblement parmi ses Freres, & qu'elles en bannissoient l'esprit de componction, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de bannir pour jamais l'étude reglée de son Monastere. On trouva dans la suite fort à redire à ce reglement. Il assure cependant qu'il y réüssit, & qu'il donna lieu à ses Religieux d'être plus retirez, plus interieurs, & plus appliquez à Dieu.

Comme l'experience luy avoit appris que le Superieur est presque toujours celuy pour lequel les Religieux ont moins d'ouverture & de confiance, il se fit une loy de la gagner par toutes les voyes que la douceur & la charité, soutenuës cependant d'une grande fermeté, pourroient luy inspirer. C'étoit la chose du monde la plus difficile ; car ayant dessein d'établir dans son Monastere une

vie aussi austere que celle qu'il y introduisit en effet, une discipline si severe ne pouvoit subsister qu'en employant les moyens qui revoltent le plus la nature. Cependant il gagna si bien le cœur & la confiance de ses Freres, sans rien relâcher de la rigueur de la discipline, que quoi qu'il eût établi plusieurs Confesseurs, tous ses Religieux se confessoient à luy ; ils n'étoient qu'un cœur & qu'une ame avec luy. Tout ce que la veneration la plus profonde peut attirer de respect, tout ce que la charité la plus vive peut inspirer de tendresse, ils le ressentoient pour luy ; & encore aujourd'huy sa memoire leur est si chere, qu'ils sont, pour ainsi dire, hors d'eux-mêmes quand ils parlent de luy. On a bien de la peine à gagner les hommes, & à se les conserver même en usant pour eux de toutes les condescendances possibles ; mais de les gagner en les contrariant, en les assujettissant à tous momens aux loix les plus severes, aux contraintes les plus dures, c'est ce que l'Abbé de la Trappe a sçu faire, & ce qu'il n'auroit pas fait sans une grace extraordinaire. On estime les miracles qui se font sur les corps ; la vuë renduë, la surdité guerie, une tempête

calmée jettent les hommes dans l'étonnement ; les miracles faits sur les cœurs ne sont pas moins admirables. Il seroit difficile d'en faire de plus grands que celuy dont nous parlons. Au reste l'Abbé de la Trappe estimoit si fort cette pratique, que le Superieur confessât seul tous ses Religieux, qu'il luy attribuë le bon ordre, la discipline & la charité, qui se sont conservées dans son Monastere pendant qu'il l'a gouverné ; il témoigne même qu'il espere que tout s'y maintiendra de la même maniere, tant que l'on y gardera la même conduite. Mais il veut que cette Confession faite au Superieur soit libre & volontaire, qu'il n'y ait rien de contraint ni de gêné, & que l'estime & la confiance qu'on a en luy en soient l'unique motif.

Pour marquer quels étoient ses sentimens touchant le respect qui est dû aux Evêques, il veut que l'on ait une soumission profonde en particulier pour l'Evêque Diocésain ; il l'a euë luy-même dans toutes les occasions qui s'en sont presentées, & c'est dans cet esprit qu'il voulut qu'on celebrât dans son Monastere la Dedicace de l'Eglise Cathedrale de Séez, les Fêtes des Patrons de ce Diocése & de la Paroisse.

Pour ce qui est des proclamations, c'est-à-dire, de la coutume ancienne de dire publiquement en plein Chapitre les fautes qu'on a remarquées dans ses Freres : voicy comme il en parle luy-même.

Comme il sçavoit que les Religieux étoient negligez dans les Monasteres, qu'on y avoit aboli l'usage des proclamations charitables, & que la plûpart des Superieurs reprenoient leurs Freres par le mouvement de l'humeur d'une maniere dure & violente, que leur gouvernement paroissoit plutôt une domination seculiere qu'une direction monastique, & qu'entre ceux qui conduisent & ceux qui sont conduits, la charité étoit fort rare, il resolut de temperer l'exactitude & la severité qui est necessaire pour la conduite, par la douceur & la charité dont il auroit soin de donner des marques à ses Religieux, de telle sorte qu'il pût venir à bout de les persuader des dispositions qu'il avoit pour eux, & que conformément à la Regle de saint Benoist, il auroit plus de soin de se faire aimer que de se faire craindre. Sur toutes choses il se fit une loy inviolable de les recevoir quand ils le viendroient trouver, & de paroître

toujours

toujours avec un viſage ouvert & ſans nuage, afin de leur faire connoître qu'ils ne luy étoient point à charge, & qu'il les voyoit toujours avec plaiſir. Il étoit encore plus appliqué à ceux qui luy étoient moins agréables, & qui avoient le plus de défauts, & par conſequent plus de beſoin que les autres. Souvent il a été chercher ceux qui avoient été trop long-temps ſans le venir voir.

---

## CHAPITRE VI.

### *Suite du même ſujet.*

L'ABBE' de la Trappe ne bornoit pas ſes ſoins à ce qui regardoit la direction; ainſi comme il étoit informé que la plûpart des Superieurs ne s'appliquoient point aux neceſſitez de leurs Freres, pour ce qui regarde leurs vêtemens, & que ſouvent ils les laiſſoient manquer des choſes les plus neceſſaires; il ſe fit une loy d'autant plus ſevere de s'informer en détail de tous leurs beſoins, & d'y pourvoir, qu'il ſçavoit que rien n'indiſpoſe tant un Religieux à l'égard de ſon Superieur, que de voir qu'il le

neglige, & qu'il n'a aucune attention pour ses besoins. L'Abbé de la Trappe portoit en cela l'exactitude si loin, qu'il étendoit ses soins sur tous les offices de la Maison, quoi qu'il en eût pourvû des Religieux exacts & charitables, à l'attention desquels rien ne pouvoit échapper; on ne donnoit pas un verre de tisane à l'Infirmerie sans son ordre, il en regloit tout le détail, & il ne se passoit presque point de jour qu'il ne visitât tous les malades. Il sçavoit qu'il y avoit des Religieux d'une si grande vertu, qu'il pouvoit se passer de tous ces soins, & en souffrir la privation avec paix & avec plaisir. Mais il sçavoit aussi que ce sont des faits & des dispositions particulieres qui dispensent d'autant moins de l'application generale dont il faut user pour soutenir les foibles, qu'elle ne nuit point à la perfection de ceux qui ont & plus de religion & plus de force.

Comme dans beaucoup de Communautez monastiques on regarde souvent avec peine un Religieux malade quand la maladie est longue, & qu'elle le met hors d'état de s'acquitter des regularitez communes, qu'il devient à charge au Superieur & au reste de ses Freres,

& qu'on luy témoigne en toutes occasions qu'on se sent importuné de la continuation de ses infirmitez, comme si son mal n'étoit qu'un effet de sa negligence & de son immortification; une des principales regles qu'il se prescrivit, fut de s'appliquer à ces sortes de malades. Lors qu'il s'en rencontroit dans sa Communauté, il examinoit la cause de leurs incommoditez. Et lorsque selon le rapport qu'ils en faisoient eux-mêmes, elles consistoient dans des douleurs interieures qui n'avoient aucunes marques apparentes, après leur avoir representé la faute qu'ils auroient faite en supposant de fausses maladies; il les croyoit sur leur parole, & il leur accordoit volontiers les dispenses & les soulagemens dont ils pouvoient avoir besoin.

Dans ces reglemens faits pour luy-même, il se prescrivoit encore de voir ces sortes de malades, & de leur parler avec toute la charité possible. Il craignoit que si étant incommodez, comme ils le disoient, il les eût traité avec dureté, & qu'il eût voulu les obliger à ce qu'ils ne pouvoient pas faire, il ne les jettât dans l'abattement & dans le desespoir; d'ailleurs il étoit persuadé

qu'après toutes les précautions qu'il avoit prises pour s'assurer de la verité de leur état, s'il y avoit de la fausseté & du mensonge, le peché retomberoit sur eux, & ne luy seroit point imputé.

En ayant usé de la sorte toute sa vie, il declare que cette conduite n'a causé nul relâchement, & n'a donné aucun mauvais exemple dans sa Communauté, qu'au contraire elle y a établi une paix profonde, & en a banni le chagrin & le murmure.

L'Abbé de la Trappe ne s'imposa pas seulement l'obligation dont on vient de parler à l'égard des malades ; il s'en fit une essentielle d'éviter la negligence de ces Superieurs qui regardent comme des bagatelles de s'appliquer à ceux qui sont foibles ; ils furent toujours un des principaux objets de ses soins. Il étoit persuadé qu'un Religieux incapable d'une vie austere, s'il est soutenu dans ses langueurs, peut plaire à Dieu par les dispositions de son cœur ; mais qu'au contraire s'il ne reçoit aucune consolation de la part de ses Superieurs, il est malaisé qu'il ne se laisse aller au ressentiment qu'il a de la maniere dont on le traite, & qu'il ne s'abandonne enfin à la tristesse & à toutes ses suites les plus funestes.

Le dessein qu'avoit l'Abbé de la Trappe de rompre tout commerce entre ses Religieux (selon l'intention de la Regle) le porta encore à se charger autant qu'il luy fut possible de tous les besoins de ses Freres. Il établit pour cela qu'en quelque lieu qu'il fût, même dans l'Eglise, on le viendroit avertir des moindres choses sans crainte de l'importuner, pour y donner les ordres necessaires ; cette vigilance faisoit que tout le monde étoit dans une dépendance exacte selon la Regle, & que les secours dont les Religieux avoient besoin n'étoient point differez.

L'usage s'étoit introduit depuis long-temps que la plûpart des Superieurs eussent quelques domestiques, & souvent même des Religieux qui les servoient. Il crut devoir éviter l'un & l'autre, comme quelque chose d'indigne d'un homme qui fait profession d'imiter JESUS-CHRIST, particulierement en ce qu'il dit qu'il est venu pour servir les autres, & non pas pour être luy-même servi ; ainsi il balayoit luy-même sa cellule, & se rendoit tous les services que les valets ont coutume de rendre ; il s'attacha si fortement à cette pratique, que lors qu'il se vit obligé de prendre

quelqu'un pour luy aider à écrire ses ouvrages, ou à répondre aux Lettres qu'on luy écrivoit de tous côtez, il se rendit toujours à luy-même & à ses Freres les services les plus bas.

Ce même esprit de modestie, d'humilité & de simplicité, le porta encore à s'interdire l'usage de toutes les choses qui pouvoient marquer quelque distinction; tout luy étoit commun avec ses Religieux; ils se servoient indifferemment de tout ce qui étoit à son usage. Ainsi, quoi qu'il eût banni l'argenterie de son Eglise, aussi-bien que ces riches ornemens qu'on a introduit dans les Eglises des Moines, qu'il eût réduit la sienne sur le pied de l'ancienne simplicité: Comme il avoit reservé quelques Calices & quelques ornemens plus propres que les autres pour les Evêques & les autres Ecclesiastiques de distinction, il ne s'en servit jamais. Il ne permettoit pas même qu'on luy donnât des habits neufs, quoi qu'il eût grand soin d'en faire donner à tous ceux de ses Freres qui en avoient besoin. S'il avoit quelque voyage à faire, il choisissoit autant qu'il le pouvoit la voiture la plus pauvre & la moins commode; on l'a vû entrer dans Paris, dans une charette conduite par un paysan.

Outre ce qu'on vient de rapporter qu'il ſe preſcrivit à luy-même, par rapport à ſa conduite particuliere, ou à celle qui regardoit ſes Religieux, il crut encore qu'il devoit uſer de ménagemens à l'égard des Gentilshommes voiſins de ſon Monaſtere, & il ſe fit une loy d'éviter tout ce qui pouvoit leur donner de l'éloignement de ſa Maiſon ou de ſa perſonne. Il ſe regloit en cela ſur le commandement de JESUS CHRIST, qui nous ordonne d'avoir des égards charitables pour tout le monde. On voulut d'abord le prévenir contre eux, & on s'efforça de lui perſuader qu'il devoit leur faire connoître que s'ils entreprenoient quelque choſe au préjudice de ſon Monaſtere, ils le trouveroient en leur chemin avec une reſiſtance inflexible. Il fit tout le contraire de ce qu'on luy conſeilloit. Il prévint la Nobleſſe du voiſinage par toutes les marques d'eſtime & de conſideration qu'il pouvoit luy donner. Il luy fit même entendre qu'il avoit des amis qui luy étoient reſtez dans le monde, & que dans toutes les occaſions où ils pourroient luy être utiles, il ſeroit toujours prêt à les employer à ſon ſervice. Il leur laiſſa même la liberté de la chaſſe, & il ſe contenta

[illegible]

## [illegible] VII.

*[illegible] faits par l'Abbé [illegible] pour la Reforme [illegible] Monastere.*

[illegible] abstinence & le jeûne ont [illegible] dans l'Eglise pour [illegible] de la penitence. [illegible] premiers reglemens

que l'Abbé de la Trappe se proposa, fut de défendre dans son Monastère l'usage des œufs & du poisson, & de n'y permettre que celuy des herbes, des racines, des legumes & du laitage. Il reserva les œufs pour les malades, le poisson ne fut permis ni en maladie ni en santé. Il regla encore qu'on n'assaisonneroit les jours de jeûne, qui durent la plus grande partie de l'année, qu'au sel & à l'eau. Que les autres jours on pourroit mêler un peu de lait; au lieu du pain blanc on devoit se contenter de pain bis, dont le son n'auroit pas été tiré, & au lieu du vin, d'une petite portion de cidre ou de biere, c'est-à-dire, par jour d'une chopine de Paris. On ne devoit manger les jours de jeûne de l'Ordre qu'à midy, & une demi-heure plus tard les jours de jeûne d'Eglise. On reduisit la collation pour les jeûnes de Regle, à trois onces de pain seulement, à deux pour les jeûnes d'Eglise, sans qu'on pût rien y ajouter.

On devoit aller à des repas si pleins de frugalité, & s'y comporter avec la même modestie que si on alloit à l'Office divin, ou que l'on eût à chanter les loüanges de Dieu; le respect que l'on doit à sa divine presence ne permettant

pas qu'on s'en oublie dans le temps qu'on reçoit sa subsistance de sa main liberale. Cette Regle se pratique si bien à la Trappe, & avec tant d'édification, qu'il seroit à souhaitter qu'on fût ailleurs à la Communion avec autant de recueillement & de modestie, qu'on y va au Refectoire.

Au reste il en bannit tout extraordinaire pour quelque Fête, ou quelque occasion que ce pût être ; ensorte qu'il n'y eût jamais aucun changement ni aucune augmentation pour la nourriture. Un jeûne si continuel ne l'empêcha pas de regler qu'on s'occuperoit trois heures par jour à des travaux penibles ; il avoit établi ce travail avant son départ pour Rome, mais il le rendit depuis bien plus fatiguant.

L'hospitalité est si recommandée dans la Regle de saint Benoist, & elle se trouvoit même si conforme aux inclinations bienfaisantes de l'Abbé de la Trappe, qu'il crut ne la pouvoir assez recommander ; mais il crut qu'elle se pouvoit passer des viandes trop delicates, & des apprêts trop recherchez. Il se proposa donc de faire servir aux hôtes le même pain, la même boisson & la même nourriture de la Communauté, mais un peu

mieux apprêtées ; il y ajouta les œufs, avec quelques fruits pour le dessert. On devoit suppléer au reste par une grande propreté, une honnêteté & une charité qui n'ont peut-être point d'exemple. Comme l'experience luy avoit appris que la bonne chere avoit commencé à s'introduire dans les Monasteres, par celle qu'on s'étoit crû obligé de faire aux hôtes ; il s'attacha si fortement à ce reglement, que dans la suite il ne permit jamais qu'on s'en dispensât. Dieu donna tant de benediction à cette conduite, que quoique les personnes les plus distinguées dans l'Eglise & dans l'Etat, des Princes & des Princesses de la Maison Royale, des Rois mêmes & des Reines, soient depuis venu souvent à la Trappe, & qu'on ne se soit point relâché en leur consideration de ce reglement ; non seulement ils n'y ont rien trouvé à redire, mais même ils en ont été tres-édifiez. Tant il est vrai que la veritable vertu se fait toujours respecter, & qu'on ne trouve jamais mauvais que chacun observe ce qui convient à son état, quand on est persuadé que l'hypocrisie n'y a point de part, & que ceux qui se dispensent des bienséances du monde, ne le font que pour obéir

aux regles que leur condition leur prescrit.

L'Abbé de la Trappe resolut aussi de retrancher si absolument l'usage du linge, qu'on ne s'en servit pas même à l'Infirmerie dans les plus grandes maladies; il crut aussi qu'il en devoit bannir les lits de plume & les matelats, & se reduire à des paillasses qui ne fussent point piquées; elles le sont dans les Cellules, & si dures & si inégales, qu'on seroit mieux si on étoit couché sur des planches; ainsi le jour & la nuit, sain & malade, on devoit être dans la pratique d'une penitence continuelle, & être toujours revêtu du même habit.

L'amour du silence & la persuasion où étoit l'Abbé de la Trappe, que moins ses Religieux auroient ensemble de communication, plus il seroit aisé de les porter à la perfection, le fit resoudre à leur retrancher enfin absolument toute sorte de recreation, l'usage des promenades communes, sur tout celles que l'on appelle les grandes sorties: il crut même qu'il devoit reduire les Conferences qui se faisoient d'abord tous les jours, à trois par semaines; & enfin à une seule qui se feroit le Dimanche; c'est le pied sur lequel elles sont aujourd'huy,

Pour ce qui est de la matiere des Conferences, on se contentoit au commencement de s'entretenir de choses utiles. Il resolut d'en reduire le sujet précisément à ce qui regarderoit le salut, à ce qui pourroit porter à la penitence, à la vie interieure, à l'imitation des anciens & au renoncement absolu aux manieres nouvellement introduites. Dans cette vuë il prit pour sujet ordinaire de ses entretiens, les endroits les plus touchans de la vie & des actions des Peres des deserts, de saint Jean Climaque, des Ascetiques de saint Bazile, & des Conferences de Cassien; il en bannit absolument toutes les questions de Theologie, dans la pensée que rien n'étoit plus capable d'alterer l'esprit de solitude, & de dissiper la devotion & la componction. Il la regardoit comme l'ame de la penitence, sans laquelle il ne croyoit pas qu'elle pût subsister long-temps.

Les habits devoient être de serge grossiere, moins amples & moins longs que de coutume, & il ne devoit jamais être permis de quitter l'habit de chœur, hors le temps du travail, sous pretexte des grandes chaleurs, pour se soulager, ou pour quelque raison que ce pût être. Par la même raison d'une mortification

continuelle, on ne devoit se chauffer que rarement, même pendant les plus grands froids, & il ne devoit jamais être permis de s'asseoir en se chauffant. En un mot, il se proposa de former ses Religieux à souffrir la faim, la soif, les veilles, les chaleurs les plus excessives, les froids les plus rudes, les travaux les plus penibles, les maladies les plus aiguës; en un mot toutes les incommoditez de la vie, & la mort même, non seulement avec patience, mais même avec joye; il appelloit tous ces maux que le peché a introduit dans le monde, la penitence de tous les hommes, & celle que Dieu leur a luy-même imposée.

Enfin, il se proposa dessors de leur inspirer cet esprit de modestie, d'humilité, de pauvreté, de pieté, d'une priere presque continuelle, d'une charité & d'une abnegation sans bornes. Il les a enfin établies dans la Trappe, & elles y font encore aujourd'hui l'édification de toute l'Eglise.

## CHAPITRE VIII.

*L'Abbé de la Trappe trouve de grandes difficultez à établir sa Reforme. Il en écrit à l'Abbé de Prieres : Réponse remarquable que luy fait cet Abbé.*

LE projet qu'on vient de rapporter n'étoit, pour ainsi dire, qu'un essay de la Reforme que l'Abbé de la Trappe avoit dessein d'établir dans son Monastere ; on en peut juger par les reglemens qu'il y ajouta depuis. Comme on les a donnez au public, on ne s'étendra pas davantage sur cet article.

Cependant, comme ce projet n'étoit pas fait pour n'être pas executé, l'Abbé de la Trappe commença de prendre des mesures pour porter ses Freres à cette haute perfection, où il s'étoit proposé de les conduire ; mais comme il ne vouloit rien faire par autorité, il se contenta d'employer l'exemple & les exhortations les plus vives. On le voyoit toujours le premier à tous les exercices de penitence & de regularité, austere dans ses jeûnes, assidu à l'Office divin,

à la priere & aux veilles, sans cesse occupé du travail des mains ou des besoins de ses Freres; le zele & l'esprit de penitence dont il étoit penetré paroissoit dans ses moindres actions; il ne parloit d'autre chose dans ses entretiens; c'étoit le sujet ordinaire de toutes ses exhortations. Mais comme il vouloit faire un établissement solide, il ne crut pas devoir d'abord proposer à ses Freres une vie aussi austere, & une discipline aussi exacte qu'elle l'a été depuis; il marchoit, pour ainsi dire, pas à pas, & par de foibles commencemens, il préparoit ses Religieux à quelque chose de plus fort & de plus élevé; il rétablit ainsi quelques anciens usages, & quelques-unes des Observances primitives. Ce succès le porta à entreprendre quelque chose de plus. Il s'apperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas secondé, les forces ou le courage manquerent à la plûpart de ses Religieux, ils ne purent ou ne voulurent pas s'engager à des austeritez qu'ils n'avoient pas pratiquées pendant leur Noviciat.

L'Abbé de la Trappe ne jugea pas à propos de les contraindre, quelque persuadé qu'il fût que ses Religieux ayant promis de vivre selon la Regle de saint

Benoist, il étoit en droit d'en exiger la pratique. Comme il étoit convaincu qu'une penitence qui n'est pas volontaire, est sans merite devant Dieu, & ne peut pas être de durée, il crut devoir user de condescendance, & attendre les temps que Dieu avoit marquez pour le rétablissement entier de la penitence dans son Monastere. Il se persuada pendant quelque temps, qu'il trouveroit une ressource dans les Novices qu'il pourroit recevoir, & que les formant luy-même à la pieté, il seroit aisé de leur inspirer le premier esprit de l'Ordre de Cîteaux, & de les engager à en rétablir toutes les pratiques. Mais le bruit qui s'étoit déja répandu de l'austerité avec laquelle on commençoit de vivre à la Trappe, en détournoit ceux qui avoient eu dessein de s'y presenter.

Dans cet embarras il crut devoir écrire à l'Abbé de Prieres, pour luy demander quelques Religieux de l'Etroite Observance qui eussent assez de zele pour vouloir bien seconder ses bons desseins, & il s'offroit de les échanger contre les Religieux de son Monastere, qui ne vouloient ou qui ne pouvoient pas soutenir sa Reforme. Mais comme on étoit informé dans l'Ordre du dessein

qu'avoit l'Abbé de la Trappe de rétablir dans son Monastere les premiers usages & l'ancienne penitence de Cîteaux ; tout le monde en fut si effrayé, qu'il ne se trouva personne qui pût se resoudre à aller demeurer à la Trappe. Ce fut ce qui obligea l'Abbé de Prieres de répondre à l'Abbé de la Trappe dans ces propres termes, qu'on a crû devoir rapporter :

» Vous ne trouverez ( luy dit-il ) gueres de personnes dans nôtre Ordre, » poussez du même esprit de penitence » que Dieu vous donne, & moins encore qui ayent la force & le courage » de pratiquer l'austerité que vous observez. Pour moy je n'en connois point, » & comme cette austerité au point que » vous la décrivez, surpasse l'obligation » de nôtre Regle & de nos Constitutions, encore qu'elle n'en surpasse pas » la perfection ; je ne pourrois pas obliger aucun Religieux de l'aller embrasser contre son gré, & vous ne » voudriez pas vous-même que je vous » en envoyasse malgré eux. Je crois bien » que nôtre lâcheté attire sur nous la » colere de Dieu, & que nous meritons tres-justement ses châtimens ; » mais s'il veut par là nous attirer à

cette grande penitence que vous pratiquez, sa bonté sera assez grande pour nous en inspirer le mouvement, & pour nous en donner la force. Si je vois qu'il la donne à quelques-uns, je ne manquerai pas de vous les adresser; mais jusques à present je puis dire de vous ce qu'on disoit de nos premiers Peres, que vous aurez beaucoup d'admirateurs de vôtre sainte vie, mais peu d'imitateurs. Il faut de necessité que vous vous serviez des personnes que vous avez, & que vous receviez des Novices portez d'un même esprit, lors qu'il plaira à Nôtre-Seigneur de vous en envoyer; car d'en attendre des autres Monasteres, il n'y a gueres d'apparence qu'il vous en puisse aller aucun qui vous soit propre.

L'Abbé de la Trappe ayant reçu cette lettre, tourna toutes ses pensées du côté de Dieu, & attendit de sa misericorde le secours dont il avoit besoin pour l'execution de ses desseins. Il s'appliqua cependant à établir dans son Monastere toutes les pratiques de penitence dont la foiblesse de ses Freres se trouveroit capable, & quoi qu'alors il ne portât pas les choses à ce haut point de perfection

où elles furent depuis, la regularité de la Trappe étoit si grande, qu'on la regardoit deslors comme le modele des Maisons les plus reformées de l'Ordre.

## CHAPITRE IX.

*Le Bref que l'Abbé de Cîteaux avoit obtenu à Rome est envoyé en France. Le Nonce le presente au Roy, qui en ordonne l'execution. L'Abbé de Cîteaux convoque le Chapitre general pour le faire recevoir. L'Abbé de la Trappe est obligé de s'y rendre: Il s'oppose à la reception du Bref.*

1664. LEs choses étoient en cet état lorsque le Bref dont on a tant parlé fut envoyé en France, & adressé au Nonce pour en procurer l'execution. Ce Bref portoit le nom du Pape Alexandre VII. il étoit datté du dix-neuviéme Avril mil six cent soixante & six. La circonstance ne pouvoit être plus favorable. La mort de la Reine-Mere venoit de ravir à l'Etroite Observance son principal appuy, & la protection declarée que le Chan-

celier Seguier avoit accordée à l'Abbé de Cîteaux, luy faisoit esperer ou qu'il ne trouveroit aucun obstacle à ses desseins, ou qu'il luy seroit aisé de le surmonter. Plein de ces esperances, il fut trouver le Nonce, & l'assura qu'il avoit si bien pris ses mesures, que le Bref seroit infailliblement reçu. Sur cette assurance le Nonce fut le presenter au Roy de la part du Pape, & le pria au nom de Sa Sainteté d'en ordonner l'execution. Le Roy nomma aussi-tôt des Commissaires pour l'examiner. Mais comme le Chancelier étoit à leur tête, l'Abbé de Cîteaux ne douta point que leur avis ne luy fût favorable, ou que quand même il ne le seroit pas, le Chancelier n'eût assez d'autorité pour faire recevoir le Bref, & pour en procurer l'execution.

Cependant les Peres de l'Etroite Observance ayant été avertis que le Bref étoit arrivé, & des mesures qu'on prenoit pour le faire recevoir, trouverent le moyen d'en avoir une copie; ils l'examinerent, & le trouverent si préjudiciable à la Reforme, qu'ils crurent ne se pouvoir dispenser de remontrer au Roy les abus qu'ils prétendoient y être, & les inconveniens qui naîtroient de la reception de ce Bref.

Le Chancelier l'ayant sçu, fit assembler chez luy les Commissaires, & avertir l'Abbé de Prieres de s'y rendre; il luy ordonna de dire devant l'Assemblée tout ce qu'il avoit à objecter contre le Bref. Quelque prévenu que fût l'Abbé de Prieres que le Chancelier ne luy étoit pas favorable, & qu'on ne l'obligeoit de proposer devant cette Assemblée les objections qu'il avoit à faire contre le Bref, que pour empêcher l'effet de la Requête qu'il avoit dessein de presenter au Roy, il ne laissa pas de parler fortement. Il prétendit que le Bref dont il s'agissoit étoit plein de contradictions & d'obscuritez, plus propre par consequent à mettre de nouveaux troubles dans l'Ordre, & à y causer de nouveaux procès qu'à les terminer. Qu'il étoit contraire à la Regle de saint Benoist, aux anciens Statuts, & en particulier à la carte de charité. Qu'il cassoit, sans connoissance de causes, plusieurs Sentences des Commissaires Apostoliques. Qu'il détruisoit les Arrests du Conseil & du Parlement donnez sur le fait même dont il s'agissoit. Qu'en un mot, il n'avoit été fait que pour détruire l'Etroite Observance, & pour donner à l'Abbé de Cîteaux une autorité qu'il n'avoit ja-

mais euë dans l'Ordre. Il ajouta que quoi qu'il portât le nom du Pape, il n'en avoit jamais eu aucune connoissance à cause de sa maladie, qui empêchoit qu'on ne luy parlât d'aucune affaire; qu'il avoit même été donné sans la participation de la plûpart des Commissaires nommez par Sa Sainteté; qu'enfin il étoit contraire aux usages de France, au Concile de Trente & à la discipline monastique. Que pour toutes ces raisons l'Etroite Observance s'opposoit à la reception du Bref, & qu'il esperoit que le Roy voudroit bien avoir égard à cette opposition.

Ces objections soutenuës de leurs preuves que l'Abbé de Prieres ne manqua pas de faire valoir, firent une forte impression sur l'esprit des Commissaires. Cependant le Chancelier fit ensorte que le Roy ordonnât par un Arrest que le Bref seroit enregistré au Grand-Conseil, & qu'il seroit executé.

L'Abbé de Cîteaux ayant obtenu par là tout ce qu'il prétendoit, ne pensa plus qu'à faire recevoir dans l'Ordre ce Bref qui luy avoit coûté tant de soins & de dépense. Il convoqua pour cet effet le Chapitre general pour le mois de May de l'année suivante mil six cent soixante,

sept ; il le fit par une indiction qui fut imprimée, & s'attacha sur tout à la faire signifier aux Abbez de l'Etroite Observance. D'abord les sentimens furent fort differens sur cette convocation. L'Abbé de Prieres & quelques autres Abbez étoient d'avis de ne se point trouver au Chapitre general, pour éviter toutes les contestations que la reception du Bref ne pouvoit pas manquer d'exciter, & pour ne pas autoriser par leur presence tout ce qu'ils prévoyoient qu'on y feroit contre l'Etroite Observance.

L'Abbé de la Trappe fut d'un sentiment contraire. Il representa sur cela que si les Abbez de l'Etroite Observance ne faisoient pas au Chapitre general tout le bien qu'ils auroient souhaité, ils empêcheroient au moins la ruine totale de la Reforme, en choisissant de bons définiteurs selon le droit que le Bref leur en donnoit. Que c'étoit perdre la partie que de l'abandonner, & qu'on ne feroit jamais en leur presence contre l'Etroite Observance, ce qu'on ne manqueroit pas d'entreprendre s'ils s'absentoient du Chapitre general. D'ailleurs qu'on prendroit leur absence pour une désobéïssance formelle au Pape & au

au Roy. Qu'on ne manqueroit pas de dire dans le monde ce qu'on leur avoit déja reproché à Rome, qu'ils étoient des ambitieux, que leurs desseins n'ayant pas eu le succès qu'ils avoient prétendu, ils vouloient faire un corps à part, & introduire un schisme dans l'Ordre qu'on ne pourroit plus éteindre. Qu'ainsi, au lieu de s'absenter du Chapitre general, il croyoit que les Abbez de l'Etroite Observance devoient s'y rendre au plus grand nombre qu'il se pourroit, & que Dieu ne permettroit pas que les projets contre la Reforme de France eussent tout le succès dont on s'étoit flatté.

Les raisons de l'Abbé de la Trappe suspendirent d'abord la resolution qu'on avoit prise, de ne point assister au Chapitre general; mais elles ne parurent pas assez fortes à l'Abbé de Prieres pour le déterminer à y aller. Dans cette incertitude il crut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de s'en rapporter au sentiment du Premier President de Lamoignon. Son affection pour l'Etroite Observance luy étoit connuë, & d'ailleurs ses lumieres ne permettoient pas qu'on hesitât sur ce qu'il auroit une fois décidé. Ce grand Magistrat dont la probité & les grandes qualitez étoient si

generalement reconnuës, fut d'avis que la plus grande faute que l'on pouvoit faire dans la conjoncture dont il s'agissoit, seroit de s'absenter du Chapitre general; il approuva les raisons de l'Abbé de la Trappe, il en ajouta quantité d'autres; en un mot, il détermina l'Abbé de Prieres à porter tous les Abbez de l'Etroite Observance à se trouver au Chapitre general.

1667. En execution de cette resolution, les Abbez de l'Etroite Observance se rendirent à Cîteaux. Le Chapitre general ayant été formé par la nomination des Définiteurs & des autres Officiers qui devoient agir dans cette Assemblée; l'Abbé de Cîteaux fit lire le Bref d'Alexandre VII. du dix-neuviéme d'Avril mil six cent soixante & six. La lecture achevée, il se mit à genoux, & declara qu'il l'acceptoit; plusieurs Abbez en firent autant, & déclarerent avec de grandes marques de respect qu'ils acceptoient le Bref, & qu'ils en procureroient l'execution de tout leur pouvoir.

L'Abbé de Cîteaux s'étant relevé, l'Abbé de la Trappe representa à la Compagnie qu'il y avoit plusieurs reflexions à faire sur le Bref qui venoit d'être lû. Que quoi qu'il portât le nom du

Pape Alexandre VII. il étoit constant qu'il n'avoit point été fait de son autorité, qu'il n'en avoit jamais rien sçu, parce que la maladie qui a enfin causé sa mort, empêchoit deslors qu'on ne luy parlât d'aucune affaire ; qu'il pouvoit même assurer que ce Bref n'avoit point été resolu dans la Congregation des Cardinaux & des Prelats qui avoient été nommez par le Pape pour y travailler. Que pour ces raisons & plusieurs autres qu'il expliqueroit en temps & lieu, il protestoit contre la reception de ce Bref, & qu'il se pourvoiroit devant Sa Sainteté, quand il plairoit au Roy de luy en donner la permission. Ensuite, il demanda Acte de sa protestation, & qu'elle fût inserée sur le champ dans les Registres du Chapitre general.

Cette protestation faite avec tant de fermeté par un homme du merite & de la consideration de l'Abbé de la Trappe, fit craindre à l'Abbé de Cîteaux que plusieurs Abbez de l'Etroite Observance ne se joignissent à luy ; pour les en empêcher il prit la chose avec beaucoup de hauteur, & dit à l'Abbé de la Trappe d'un ton où son indignation paroissoit toute entiere, qu'il y avoit lieu de s'étonner qu'étant si jeune dans l'Or-

dre, il s'y donnât des libertez que personne n'avoit osé prendre, qu'il devoit se regler sur ses anciens, & ne leur pas donner l'exemple d'une revolte contre le saint Siege.

En toute autre rencontre l'Abbé de la Trappe eût reçu cette correction avec tout le respect qu'il croyoit devoir à ses Superieurs; mais comme il avoit crû qu'il étoit obligé de faire sa protestation, il crut aussi qu'il devoit la soutenir; ce fut ce qui l'obligea de répondre à l'Abbé de Cîteaux avec une humble fermeté, qu'il étoit vrai qu'il étoit fort jeune dans l'Ordre; mais qu'il étoit assez ancien Docteur de Sorbonne, pour pouvoir dire son avis sur une affaire où il étoit aussi interessé que personne. Qu'il n'avoit pris la parole sur ses anciens, que parce qu'il n'y en avoit aucun qui sçût aussi-bien que luy tout ce qui s'étoit passé à Rome. Que quand on sçavoit la verité, on étoit obligé de la dire; qu'après tout, s'il avoit parlé le premier, il n'avoit fait qu'expliquer le sentiment de tous les autres. A ces paroles s'étant tourné du côté des Abbez de l'Etroite Observance, ils se leverent tous, déclarerent qu'ils se joignoient à l'Abbé de la Trap-

pe, & firent la même protestation.

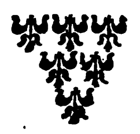
Pendant qu'on l'inseroit dans les Registres du Chapitre, l'Abbé de la Trappe se leva, & s'approcha du Secretaire pour voir s'il écrivoit fidelement sa protestation.

L'Abbé de Cîteaux s'en étant apperçu, en prit occasion de luy dire quantité de choses tres-dures & tres-humiliantes; mais l'Abbé de la Trappe qui sçavoit distinguer ses interêts particuliers de ceux de la verité & de la justice, & qui étoit aussi insensible aux uns qu'il avoit de sensibilité pour les autres, ne fit aucune réponse aux reproches de l'Abbé de Cîteaux, & reçut cette mortification avec une humilité dont tout le Chapitre fut édifié. Il parut depuis que l'Abbé de la Trappe avoit eu raison de se défier de la fidelité du Secretaire du Chapitre; car les Abbez de l'Etroite Observance ayant demandé qu'on lût leur protestation, pour voir si elle étoit conçuë dans les termes qu'ils avoient eux-mêmes mis par écrit; il se trouva que le Secretaire avoit ajouté bien des choses qu'il fut obligé de retrancher. Cependant l'Abbé de Cîteaux ayant fait reflexion qu'il luy étoit important de ne se pas broüiller avec un Abbé du merite

& de la reputation de l'Abbé de la Trappe, il luy fit des excuses de ce qui s'étoit passé au Chapitre. L'Abbé les reçut avec son humilité ordinaire; mais depuis il ne rabatit rien de sa fermeté, lorsque l'occasion se presenta de soutenir la verité & la justice.

Il se passa encore bien des choses dans ce Chapitre general qui y causerent des contestations qui furent portées & reglées à Rome; mais comme elles ne regardent point la vie de l'Abbé de la Trappe, on se contentera d'ajouter que le Bref d'Alexandre VII. dont on a tant parlé, & qui se trouva si contraire aux interêts de l'Etroite Observance, supprimoit le Vicaire general de la Reforme de France. Il défendoit les assemblées particulieres qui avoient été permises par le Cardinal de la Roche-Foucaud, & qui avoient été autorisées par les Commissaires Apostoliques, par les Arrêts du Conseil & du Parlement, il soumettoit l'Etroite Observance au General de l'Ordre & aux autres Peres immediats, quoi qu'ils ne fussent pas Reformez. Cependant il accordoit la Jurisdiction ordinaire aux Visiteurs de la Reforme sur les Monasteres de leur dépendance, à la reserve

de l'institution des Prieurs qu'il laisse aux Peres immediats. Ce même Bref loüe & confirme l'Etroite Observance, exhorte & commande aux Superieurs de la proteger, & d'en procurer le progrès. Il ordonne encore qu'on ne pourra donner aux Reformez que des Superieurs de leur Observance. Enfin, il veut que ceux qui ne sont pas Reformez, ne different de ceux qui le sont, que par l'usage de la viande qu'il leur accorde trois fois la semaine; c'est un des articles dans lesquels on prétend qu'il est contraire à la Regle de saint Benoist. Cependant la verité de l'Histoire oblige d'ajouter que ce Bref qui a causé tant de mouvemens dans l'Ordre de Cîteaux, contient un grand nombre de tres-sages & de tres-beaux reglemens.



## CHAPITRE X.

*L'Abbé de la Trappe reçoit des Religieux de divers Ordres sans le consentement de leurs Superieurs : Ils redemandent ces Religieux. L'Abbé de la Trappe les refuse : Sa conduite & sa fermeté dans ces occasions.*

LE Chapitre general fini, l'Abbé de la Trappe se retira dans son Monastere, pour ne penser qu'à se sanctifier luy-même, & à travailler à la sanctification de ses Freres. Il n'y fut pas long-temps sans commencer à recevoir ce secours qu'il s'étoit toujours promis de la misericorde de Dieu. Dès le mois de Juillet de la même année, Dom Rigobert Religieux de Clairvaux qui soupiroit depuis long-temps après la pratique exacte de sa Regle, vint se mettre sous sa conduite. Comme son dessein étoit de se consacrer entierement à la penitence, & de reparer les défauts de sa vie passée par l'austerité de celle qu'il embrassoit; il ne trouva rien à la Trappe

qui surpassât ni son attente ni ses devoirs. Dom Jacques Religieux d'une des principales Congregations qui font profession de la Regle de saint Benoist, & Dom Pierre Chanoine Regulier les suivirent de près. Frere Benoist Religieux Convers d'une éminente vertu, les avoit précedé tous trois, & peut être compté pour le premier que la reputation de la Trappe y attira.

La reception de Dom Rigobert n'eut point de suite fâcheuse, elle n'attira à l'Abbé de la Trappe que des plaintes & des reproches de la Commune Observance; il n'y opposa qu'une patience invincible, & demeura ferme dans la resolution de recevoir tous ceux de son Ordre qui voudroient aspirer à une pratique plus exacte de la Regle. Il n'en fut pas de même de celle de Dom Jacques & de Dom Pierre. Les Superieurs de ces deux Religieux ayant fait reflexion aux consequences de leur retraite, les redemanderent l'un & l'autre avec de grandes instances. Les Superieurs de Dom Jacques prétendirent qu'il n'avoit pû se retirer de leur dépendance sans leur permission, & que l'Abbé de la Trappe n'avoit pû le recevoir que de leur consentement. L'Abbé de la Trappe

soutint au contraire, que ce Religieux n'avoit fait qu'user de la liberté que l'Eglise accorde de pouvoir embrasser un état plus parfait. Qu'il avoit demandé la permission de ses Superieurs, qu'il n'étoit pas obligé à davantage, & que quoi qu'il ne l'eût pas obtenuë, il n'en étoit pas moins en droit de suivre les mouvemens de sa conscience, & d'aspirer à une pratique plus parfaite de la Regle qu'il avoit embrassée.

La difficulté fut plus grande pour Dom Pierre. Ses Superieurs Reguliers ne se contenterent pas de le redemander; ils engagerent l'Archevêque de Paris à le reclamer. La grande autorité de ce Prelat auroit étonné tout autre que l'Abbé de la Trappe; l'Etroite Observance n'eut jamais plus de besoin de conserver ses anciens amis, & de s'en faire de nouveaux, & il ne pouvoit être que tres-dangereux au commencement d'une Reforme, comme celle de la Trappe, de se faire un ennemi aussi puissant que l'Archevêque. On fit faire ces reflexions à l'Abbé de la Trappe; mais d'un autre côté il ne pouvoit se resoudre à abandonner un Religieux plein d'amour pour la penitence, & que le seul desir d'une plus grande perfection

avoit obligé de se jetter entre ses bras. Il écrivit donc à l'Archevêque à peu près dans le même sens qu'il avoit écrit aux Superieurs de Dom Jacques. Il le supplia de vouloir bien consentir que ce Religieux restât à la Trappe, puis qu'il avoit rendu à ses Superieurs ce qu'il leur devoit, en leur demandant leur permission, quoi qu'il ne l'eût pas obtenuë, & qu'il n'avoit changé d'état que pour se consacrer encore plus parfaitement à Dieu, qu'il n'avoit fait dans sa premiere Profession. Ces deux affaires n'allerent pas plus loin, les Superieurs de Dom Jacques n'insisterent pas davantage sur son retour, & l'Archevêque en répondant à l'Abbé, consentit que le Chanoine Regulier demeurât à la Trappe. Il ajouta qu'il étoit tres-éloigné de vouloir troubler sa vocation, puis qu'il l'assuroit qu'elle étoit de Dieu, & qu'il s'en rapporteroit volontiers à son témoignage.

Ce fut par une providence particuliere de Dieu, que l'Abbé de la Trappe fit paroître tant de fermeté dans les deux occasions dont on vient de parler; car il est certain que s'il eût rendu les deux Religieux que leurs Superieurs redemandoient, ceux qui étoient capables

de concevoir un pareil dessein n'eussent plus osé l'executer ; mais quand on fut une fois persuadé que sa fermeté étoit à l'épreuve de toutes les sollicitations & de toutes les considerations humaines, qu'il n'y avoit ni credit ni autorité qui pût luy arracher ceux qu'un saint zele portoit à se jetter entre ses bras, on vit arriver de tous côtez à la Trappe des Religieux de divers Ordres, tous excellens sujets qui ne respiroient que la penitence, & qui furent comme les Fondateurs de cette Reforme si édifiante, qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise.

Le premier qui profita des deux exemples qu'on vient de rapporter, fut Dom Maur, Religieux d'une Congregation des plus reformées de l'Eglise ; on peut juger de l'éminence de sa vertu par cette démarche. Il ne quittoit pas comme les deux autres un Institut qui, quoique reglé & rempli de tres-bons sujets, ne laissoit pas d'être tres-éloigné de l'austerité de la Trappe. Il sortoit d'un état dont la regularité fait beaucoup d'honneur à l'Eglise, où un grand nombre de Saints se sont formez, & se forment encore tous les jours dans la retraite & la penitence qui s'y pratiquent ; tout

cela ne put ſuffire au zele de Dom Maur.

Dès que ſes Superieurs eurent appris ſa retraite, ils le redemanderent à l'Abbé de la Trappe avec de grandes inſtance; le Prieur de la Maiſon qu'il avoit quittée, le General de la Congregation luy en écrivirent, ils engagerent même un des plus grands Prelats de France ſon intime ami, à luy faire la même demande. L'Abbé répondit qu'il ne pouvoit en conſcience renvoyer un Religieux qui n'avoit pas à la verité obtenu la permiſſion de ſes Superieurs, mais qui l'avoit demandée, & que le ſeul amour de la penitence ſi eſſentiel à un Moine de ſaint Benoiſt, avoit obligé de ſe retirer dans ſon deſert; on fit de nouvelles inſtances, l'Abbé ne fit point d'autre réponſe. Dans la ſuite, l'eſtime qu'il faiſoit de cette Congregation le porta à entendre à un accommodement. Ils convinrent que les Superieurs de Dom Maur ne feroient plus d'inſtance ſur ſon retour, qu'ils ne recevroient plus de Religieux de l'Etroite Obſervance de Cîteaux, & que l'Abbé de la Trappe de ſon côté ne recevroit plus de Moines de leur Congregation, ſans la permiſſion des Superieurs.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient,

Dieu préparoit d'excellens sujets capables d'executer & de soutenir les grands desseins de l'Abbé de la Trappe. On y vit arriver en peu de temps Dom Augustin, Dom Benoist, Dom Placide, Dom Claude & Dom Jacques, tous Religieux d'une vertu & d'un merite tres-distingué, & Moines de la même Congregation où Dom Jacques avoit fait Profession; ils ne furent pas les seuls que la reputation de la Trappe y attira. Dom Paul, Theologal d'Alet, Dom Charles, Prêtre de l'Oratoire, Dom Arsene, Docteur de Sorbonne, & le Frere Bernard s'y retirerent presque dans le même temps. Comme le recit de la mort de tous ces excellens Religieux a été donné au public, on y peut apprendre quelle a été l'éminence de leur vertu. On a crû qu'on ne pouvoit se dispenser de les nommer tous, parce qu'on les regarde à la Trappe comme les prémices de l'esprit de penitence que Dieu y a répandu avec tant d'abondance, & que les plus parfaits les considerent encore aujourd'huy comme des modeles de vertu qu'on peut imiter, mais qu'il n'est presque pas possible de surpasser.

Cependant comme les desseins de

Dieu sont impenetrables, on ne peut s'empêcher de remarquer que pour l'ordinaire ceux qui commencent les Reformes sont des Religieux d'une éminente vertu, c'est ce qui n'est pas arrivé à la Trappe; car à la reserve de trois qui ont perseveré avec beaucoup de constance, tous ceux qui y avoient été reçus jusques au commencement de l'année mil six cent soixante & huit, ont abandonné une si sainte entreprise, & se sont retirez dans differens Monasteres de l'Etroite Observance; tant il est vrai que l'esprit de Dieu souffle où il luy plaît. L'Abbé de la Trappe qui ne vouloit que des Religieux zelez, & absolument dévoüez à la penitence primitive de l'Ordre de Cîteaux, consentit à leur retraite d'autant plus volontiers, qu'il apprehendoit que leur peu de zele ne devînt dans la suite un obstacle à la ferveur de ces excellens Religieux qu'il venoit de recevoir.

Il commençoit déja à executer avec eux le projet dont on a parlé, lorsque les Superieurs de ces mêmes Religieux ayant fait de nouvelles reflexions aux consequences de leur sortie, les redemanderent à l'Abbé de la Trappe par des lettres qui ne pouvoient être ni plus

fortes ni plus pressantes. L'Abbé répondit à ces lettres de la maniere dont il avoit fait lorsque le premier de leurs Religieux se retira à la Trappe, & demeura ferme dans la resolution de ne les point rendre. Ce refus obligea les Superieurs majeurs d'envoyer à la Trappe deux de leurs principaux Religieux, pour y renouveller leurs instances. Ils y furent reçus avec cette charité dont on voit ailleurs si peu d'exemples. Ils representerent à l'Abbé les inconveniens de son refus, le tort qu'il faisoit à leur Congregation en recevant ainsi ses meilleurs sujets sans son consentement, & même contre son gré; que c'étoit favoriser ouvertement l'inquietude & l'indépendance des Religieux, ouvrir une porte aux mécontens, & ruiner l'autorité des Superieurs; qu'il étoit contre l'ordre des Societez de recevoir ainsi les sujets d'autruy malgré l'obéïssance qu'ils avoient voüée, & qui les attachoit pour toujours à leur premier Institut. Que si les premiers mouvemens d'une ferveur apparemment passagere & mal affermie, suffisoit pour rompre des liens aussi forts que ceux d'une premiere Profession, il n'y auroit point de Religieux sur la perseverance desquels on pût compter;

Qu'il ne devoit pas luy-même faire un grands fonds sur de pareilles dispositions ; que les sentimens de la premiere éducation revenoient presque toujours, qu'il en devoit luy-même craindre le retour. Qu'enfin il n'étoit pas juste que pour établir sa Maison il ruinât une Congregation aussi ancienne que la leur, & qui avoit si long-temps fait tant d'honneur à l'Eglise & à l'Etat Monastique, dont elle faisoit encore aujourd'huy une partie si considerable.

L'Abbé de la Trappe répondit, que la consideration qu'il avoit pour leur Congregation & pour leurs personnes en particulier, sans aucun retour sur luy-même, suffiroit pour le porter à les satisfaire, si sa conscience en pouvoit être d'accord ; mais que tant qu'elle s'opposeroit à leurs demandes, il les prioit de trouver bon qu'il en suivît les mouvemens. Que les Loix de l'Eglise avoient permis de tout temps, & permettoient encore aux Religieux des Instituts moins severes, de passer à de plus austeres, & qu'elles permettoient aussi aux Superieurs de ces Instituts de les recevoir. Qu'à la verité elles obligeoient les inferieurs à demander la permission de leurs Superieurs, mais non pas à l'ob-

tenir. Que cette condition ayant été exactement remplie de la part des Religieux dont il s'agissoit, il ne voyoit pas quel sujet ils pouvoient avoir de se plaindre de luy ; qu'il sçavoit mieux que personne les raisons qui avoient porté ces Religieux à quitter leur premier Institut, qu'il seroit fâché de se voir contraint de les alleguer pour sa défense. Que les Superieurs avoient les vuës qu'il leur plaisoit dans la reception des Religieux ; mais que ces mêmes Religieux étoient en droit de n'en avoir point d'autre que celles de leur salut. Que dès qu'ils ne trouvoient pas tous les secours dont ils avoient besoin dans le premier état qu'ils avoient embrassé, il leur étoit permis de les chercher dans un Institut plus austere, & qu'il étoit de la charité & du devoir des Superieurs de cet Institut de ne les pas refuser. Que l'Eglise en permettant ces sortes de translations n'avoit pas crû favoriser l'inquietude & l'indépendance des Religieux, ni ouvrir une porte aux mécontens, ou donner la moindre atteinte à l'autorité des Superieurs. Qu'enfin c'étoit à luy de juger si la ferveur de ces Religieux seroit passagere & mal affermie, & que jusques alors il croyoit n'a-

voir aucun lieu de douter de leur perſeverance.

Une réponſe ſi préciſe fit connoître à ces Religieux qu'ils n'obtiendroient rien de l'Abbé de la Trappe. Ils ſe réduiſirent à demander au moins la liberté de parler à leurs Confreres en particulier. L'Abbé qui connoiſſoit leur zele & leur fermeté, n'en fit pas la moindre difficulté. Alors ces deux Religieux firent de nouveaux efforts, ils n'épargnerent rien pour gagner leurs Freres, & pour leur perſuader de retourner à leur premier état ; mais ils trouverent des ames fermes, penetrées des devoirs de leur Profeſſion, & reſoluës de tout ſouffrir plutôt que d'abandonner l'azile que la miſericorde de Dieu leur avoit ouvert. Cependant il y en eut deux qu'on n'a pas nommez, qui ſe laiſſerent entraîner aux ſollicitations & aux offres qu'on leur fit ; l'un ſuppoſa une infirmité corporelle, l'autre fut emporté par une foule de tentations. Ils retournerent tous deux à leur premiere Obſervance, tous les autres perſeverent avec une fermeté inébranlable.

Le peu de ſuccès de cette tentative avoit fait croire à l'Abbé de la Trappe, que les Superieurs de ces Religieux aban-

contenterent de demander par
du Prelat dont on a déja
le fit voir à leurs Con-
e lettre que le Provin-
L'Abbé de la Trappe
ts ; mais le Decret &
nt qu'à affermir ces
resolution qu'ils
& de mourir à
l'année de leur
l'Abbé de la
culté de re-
à la Pro-
larer assez
eroit capable
rendre ces Reli-
emiers Superieurs luy
er par l'entremise du Pre-
on a déja parlé, de se désister
ur poursuite, & de consentir mê-
à la Profession de leurs Religieux,
vouloit s'obliger à n'en plus rece-
oir à l'avenir que du consentement des
uperieurs.

Bien des gens trouvoient cette propo-
sition raisonnable, & étoient d'avis que
l'Abbé de la Trappe ne pouvoit se dis-
penser de l'accepter ; cependant ayant
fait reflexion qu'en consentant à ce qu'on
luy proposoit, il fermeroit la porte de

donneroient une entreprise à laquelle ils voyoient eux-mêmes si peu d'apparence de réüssir. Mais il apprit quelque temps après par plusieurs lettres de ses amis, qu'ils étoient resolus de se pourvoir à Rome, pour avoir raison de l'injure qu'ils prétendoient qu'il leur avoit faite, en recevant & retenant leurs Religieux contre leur gré. En effet, ils obtinrent de Rome un Decret, & menacerent l'Abbé de la Trappe de le luy faire signifier. L'Abbé répondit que ce Decret ayant été donné sans la participation des personnes interessées, il ne luy seroit pas difficile de le faire revoquer; qu'à la verité ce seroit de l'embarras & de la dépense, mais qu'il étoit resolu à tout plutôt que d'abandonner des Religieux pleins de zele pour leur Profession, qui ne s'étoient jettez entre ses bras que pour y trouver les moyens de faire leur salut; qui avoient rendu à leurs Superieurs ce qu'ils leur devoient, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, que d'avoir usé de la liberté que l'Eglise donne de passer d'un Ordre plus doux à un plus austere.

La fermeté de l'Abbé de la Trappe fut cause qu'on ne luy signifia pas le Decret; les Superieurs qui l'avoient

obtenu se contenterent de demander par l'entremise du Prelat dont on a déja parlé, qu'on le fit voir à leurs Confreres, avec une lettre que le Provincial leur écrivoit. L'Abbé de la Trappe l'accorda volontiers; mais le Decret & la Lettre ne servirent qu'à affermir ces Religieux dans la resolution qu'ils avoient prise de vivre & de mourir à la Trappe. Cependant l'année de leur Noviciat étant expirée, l'Abbé de la Trappe ne fit point de difficulté de recevoir tous ces Religieux à la Profession. Comme c'étoit déclarer assez hautement que rien ne seroit capable d'obliger l'Abbé de rendre ces Religieux, leurs premiers Superieurs luy firent proposer par l'entremise du Prelat dont on a déja parlé, de se désister de leur poursuite, & de consentir même à la Profession de leurs Religieux, s'il vouloit s'obliger à n'en plus recevoir à l'avenir que du consentement des Superieurs.

Bien des gens trouvoient cette proposition raisonnable, & étoient d'avis que l'Abbé de la Trappe ne pouvoit se dispenser de l'accepter; cependant ayant fait reflexion qu'en consentant à ce qu'on luy proposoit, il fermeroit la porte

la penitence à un grand nombre de Religieux, qui portez par les mêmes motifs que leurs Confreres, voudroient se mettre sous sa conduite, il crut devoir rejetter cette proposition, quelque raisonnable qu'elle parût ; il declara donc, que s'en tenant aux Regles de l'Eglise, il recevroit toujours tous les Religieux, qui par un desir sincere de faire penitence, se retireroient dans son Monastere après avoir demandé la permission à leurs Superieurs, quoi qu'ils ne l'eussent pas obtenuë. Les choses en demeurerent là pendant quelque temps ; mais un Religieux de la même Congregation s'étant depuis presenté à la Trappe, & l'Abbé l'ayant reçu, les differends recommencerent. Le Religieux fut demandé avec de grandes instances, & refusé avec la même fermeté. On s'attendoit que ses Superieurs auroient encore recours à Rome, & qu'ils en obtiendroient de nouveaux Decrets pour empêcher la desertion de leurs Religieux ( c'est ainsi qu'ils appelloient leur retraite à la Trappe. ). Mais le Provincial jugea plus à propos de tenter encore les voyes de l'accommodement. Il écrivit à l'Abbé de la Trappe une lettre tres-honnête, & luy fit representer par des personnes

té, pour lesquelles il avoit beau-
de consideration, que s'il conti-
à ouvrir les portes de son Monas-
tous ceux de ses Religieux qui s'y
roient retirer, il ruineroit enfin sa
gregation; qu'il le prioit de faire
xion qu'il ne recevoit que ses meil-
s sujets, les plus fervens, en un mot
qui étoient les seuls capables d'y
ntenir le bon ordre, & même de
ier à la reformer, comme il en avoit
dessein; qu'il consentiroit volontiers
il gardât ceux de ses Religieux qu'il
oit déja reçus, mais qu'il le prioit à
venir de n'en plus recevoir sans son
onsentement; qu'il ne se rendroit point
ifficile à l'accorder à ceux qu'il verroit
ppellez à une plus grande perfection,
qu'il sçavoit trop le compte qu'il auroit
à rendre à Dieu d'un pareil refus pour
s'y exposer; qu'enfin, la charité & l'amour de la paix qui devoit regner entre des Religieux qui professoient comme eux la même Regle, luy permettoit d'autant moins de rejetter un accommodement aussi raisonnable que celuy dont il s'agissoit, qu'il en avoit fait un semblable avec la Congregation que Dom Maur avoit quittée.

Ces raisons soutenuës de l'autorité des

personnes qui les proposoient, firent impression sur l'esprit de l'Abbé de la Trappe. Il crut que comme la Congregation dont il s'agissoit avoit dessein de se reformer, il n'étoit pas juste de luy en ôter les moyens en la privant de ses meilleurs sujets; il consentit donc à l'accommodement. Il s'obligea même par écrit dans la réponse qu'il fit au Provincial, de ne plus recevoir de ses Religieux sans sa permission; mais il luy marque expressement, que c'est dans la vuë de favoriser les bonnes intentions qu'il a de reformer sa Congregation, & d'en retrancher ce qui avoit porté un si grand nombre de ses Religieux à se retirer.



# [C]HAPITRE XI.

*[Su]periewrs de divers Ordres ob-[tien]nent des Brefs de Rome pour [em]pêcher leurs Religieux d'être re-[çus] à la Trappe. L'Abbé demande [di]spense de ces Brefs : Le Pape la [re]fuse ; mais il approuve tout ce [q]ui avoit été établi à la Trappe, & luy fait esperer des dispenses [p]articulieres.*

[P]ENDANT que ces choses se passoient, la reputation de la Trappe augmen[toit] tous les jours de plus en plus ; on [la r]egardoit avec la même estime qu'on [av]oit fait autrefois les Abbayes celebres [de] Cîteaux & de Clairvaux. L'Abbé luy-[m]ême passoit pour un nouveau saint [B]ernard, destiné de Dieu pour rétablir [l]a penitence ancienne ; on luy trouvoit son zele, sa pieté, sa fermeté, ses lumieres, son aversion pour le monde, son amour pour l'austerité & pour la retraite, & toutes ces qualitez qui l'ont rendu si venerable de son temps & dans les siecles qui l'ont suivi. On accouroit

à la Trappe de tous côtez pour se mettre sous sa conduite, on y voyoit arriver tous les jours des gens de toute sorte de conditions, sur tout des Religieux de tous les Ordres, qui penetrez des devoirs de leur Profession, cherchoient dans le desert de la Trappe cette pratique exacte de leur Regle & des conseils de l'Evangile qu'ils ne trouvoient point ailleurs dans un si haut point de perfection. En fort peu de temps la Communauté de la Trappe se vit composée de plus de quarante Religieux, sans compter ceux qui s'y presentoient tous les jours, & que la foiblesse de leur temperament ou d'autres raisons ne permettoient pas qu'on y reçût.

Mais il n'est point encore arrivé qu'une vertu éclatante, & soutenuë d'une grande reputation ne se soit point fait d'ennemis. JESUS-CHRIST même n'a pû les éviter, & il nous a laissé pour une verité constante, que ses imitateurs seroient exposez comme luy à la haine, au mépris & à la violence de leurs persecuteurs. *Si j'ay été persecuté*, dit-il, *ne doutez pas que vous ne le soyez aussi; car enfin les Disciples ne sont pas plus privilegiez que le Maître.*

Les Superieurs des Ordres dont il
it reçu & retenu les Religieux con-
leur gré, furent les premiers à se
larer contre l'Abbé de la Trappe ;
s ceux qui vivoient dans leur dépen-
ce, ou qui se regloient sur leurs
imens, en firent autant. On parla,
écrivit, on prêcha même contre luy.
luy adressa les lettres les plus san-
ntes, on s'efforça de le décrier en
t manieres differentes.

Tant de contradictions n'ébranloient
nt l'Abbé de la Trappe, & lors
on luy parloit des médisances affreu-
qu'on répandoit contre luy de tous
ez. *Laissons*, disoit-il, *parler le mon-
qu'il nous louë ou qu'il nous blâme,
n'écoutons point, & sans nous arrêter
moment pour tout ce qu'il peut dire &
, allons toujours droit à Dieu ; c'est
ce objet que nous devons regarder,
sa voix seule que nous devons ré-*

ndant comme il continuoit tou-
recevoir les Religieux qu'un
cere de faire penitence condui-
on Monastere, les Superieurs
rent au saint Siege. Ils en ob-
les Brefs, par lesquels il étoit
à leurs Religieux sous peine

d'excommunication de se retirer à la Trappe, & à l'Abbé de les y recevoir.

Ces Brefs surprirent extrémement tous ceux qui avoient du zele pour le rétablissement de l'ancienne discipline des Monasteres. Ils ne pouvoient s'imaginer qu'un Pape aussi bien intentionné qu'Innocent XI. eût pû se resoudre à fermer la porte de la penitence à un si grand nombre de Religieux qui ne cherchoient à la Trappe que la pratique exacte de leur Regle & des conseils évangeliques qu'ils ne trouvoient plus dans les Monasteres que le zele de leur salut les obligeoit de quitter. Ils comprenoient encore moins que pour les obliger à y demeurer, on employât la plus terrible de toutes les peines ecclesiastiques; qu'on y soûmît un homme comme l'Abbé de la Trappe, dont toute l'Eglise admiroit la vertu, & qui ne s'étoit commis avec les Superieurs des autres Ordres Religieux, que par un excès de charité & de zele pour le salut du prochain.

On concluoit delà, qu'il falloit que le Pape eût été surpris, qu'on l'eût mal informé de l'état des Monasteres que ces Religieux se croyoient obligez d'abandonner, & que l'Abbé de la Trappe

e pouvoit se dispenser de luy découvrir bien des choses que sa moderation avoit obligé de taire, & que sa charté pour l'Etat monastique ne luy permettoit plus de cacher. Il s'en trouva ıême qui porterent les choses plus loin, : qui entreprirent de luy persuader qu'il evoit faire casser ces Brefs dont il s'aissoit par le Parlement, & que cela roit d'autant plus aisé à obtenir, qu'ils oient visiblement contraires aux anens Canons, à la discipline monastiue, aux privileges de l'Eglise de France, & qu'on n'avoit pû les accorder ue sur de faux exposez touchant l'état resent des Monasteres.

L'Abbé de la Trappe avoit trop de spect pour le saint Siege & pour Inocent XI. qui le remplissoit si dignement, pour se pouvoir resoudre à avoir cours à de pareils expediens; il prit n chemin tout opposé, il s'adressa directement au Pape, & voici quelle en ır l'occasion. Il sçavoit qu'entr'autres ılomnies qu'on publioit contre luy, n l'accusoit de singularité, d'avoir trop ıtré les choses, d'avoir passé les bors établies par ses Peres, & d'avoir cablé ses Freres d'un joug trop pesant e la foiblesse humaine ne pouvoit pas

supporter. Il crut que pour fermer la bouche à ses ennemis, il ne pouvoit mieux faire que de leur opposer l'autorité du saint Siege, en obtenant de luy l'approbation de tout ce qu'il avoit établi à la Trappe; il s'en presentoit une occasion qui ne pouvoit être plus naturelle, il avoit besoin de recourir à cette même autorité, pour en obtenir qu'à l'avenir sa Communauté pût élire ses Prieurs Claustraux. Il s'y adressa donc, & en même-temps il rendit compte au Pape de tout ce qu'il s'étoit crû obligé de faire à la Trappe pour y rétablir la penitence primitive, & la pratique des anciens usages de Cîteaux. Le Pape luy accorda ce qu'il luy demandoit touchant le Prieur Claustral, approuva toutes les pratiques qu'il avoit établies à la Trappe, & luy donna sa benediction, & à tous ses Freres, avec toutes les marques d'estime dont il pouvoit honorer une vertu aussi éminente que la sienne.

Après qu'il eut obtenu cet avantage, il crut qu'il pouvoit demander la dispense des Brefs dont on vient de parler; il en écrivit à Sa Sainteté & à tous ses amis. On luy répondit qu'il y avoit trop peu de temps que les Brefs étoient donnez pour y déroger si promptement;

mais on l'assura de la part du Pape, qu'à l'avenir Sa Sainteté se rendroit facile à accorder toutes les permissions particulieres qu'il jugeroit à propos de luy demander; il s'en tint à cette réponse, & depuis Sa Sainteté luy fut toujours favorable, & ne luy refusa aucune des dispenses dont il eut besoin dans plusieurs occasions dont on pourra parler dans la suite de cette Histoire.

---

## CHAPITRE XII.

*L'Abbé de la Trappe acheve d'établir la Reforme dans son Monastere: Il y fait revivre l'ancienne penitence des Moines de Cîteaux.*

LA liaison des sujets dont on a eu à parler, a obligé d'anticiper le recit de bien des choses qui sont arrivées depuis celles qu'on va raconter. Il est temps maintenant de dire de quelle maniere l'Abbé de la Trappe établit dans son Monastere cette Reforme si édifiante qui a mis tant de Saints dans le Ciel, & qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise.

L'Abbé de la Trappe ayant reçu tous

les secours dont on a parlé, & n'ayant plus dans son Monastere que des Religieux fervens qui ne respiroient que la penitence & la pratique exacte de la Regle de saint Benoist & des anciens usages de Cîteaux ; il crut qu'il ne devoit pas differer davantage à executer le grand dessein de Reforme dont on a parlé.

Il commença par inspirer à ses Freres un grand mépris du monde & de tout ce qui y fait l'objet des passions & de la cupidité des hommes. Il y réüssit si bien que, quoi qu'il n'eût pas coutume de flater ses Religieux, il ne fait pas difficulté de leur dire : Vous êtes à l'égard » du monde comme s'il n'étoit plus, il » est effacé de vôtre memoire comme » vous l'êtes dans la sienne. Vous igno» rez tout ce qui s'y passe, ses évene» mens & ses revolutions les plus im» portantes ne viennent point jusques à » vous. Vous n'y pensez jamais que lors» que vous gemissez devant Dieu de ses » miseres, & les noms mêmes de ceux » qui le gouvernent vous seroient in» connus, si vous ne les appreniez par » les prieres que vous adressez à Dieu » pour la conservation de leurs person» nes. Enfin, vous avez renoncé en le

*Devoirs de la vie monastique. Ch. 7.*

quittant à ses plaisirs, à ses affaires, «
à ses vanitez, & vous avez mis tout «
d'un coup dessous vos pieds ce que «
ceux qui l'aiment & qui le servent «
ont placé dans le fonds de leur cœur. «

A ce mépris, à cet oubli du monde, & de tout ce qui peut flatter ou nourrir l'amour propre, ce grand homme fit succeder un ardent amour pour Dieu & pour Jesus-Christ. Il leur parloit sans cesse des marques qu'il nous a données de sa bonté, de ce qu'il a fait pour nous dans le temps, & de ce qu'il nous promet dans l'éternité. Par ces motifs d'amour & de reconnoissance il sanctifioit toutes leurs pratiques exterieures, il les élevoit au dessus d'eux-mêmes, il les attachoit à Dieu, il en faisoit l'unique objet de leurs pensées & de leurs desirs.

Que rien ne vous empêche, leur « *Ibid.*
disoit-il, de donner vôtre cœur à Je- «
sus-Christ, d'une maniere qui soit «
digne des obligations que vous luy «
avez. Répondez à l'excès de sa bonté «
par la plenitude de vôtre amour. Que «
vôtre ame soupire sans cesse après luy, «
qu'elle aille à luy par de continuels ef- «
forts, & qu'elle ressente, s'il est possi- «
ble, cette bienheureuse défaillance «

» dont parle le Prophete, quand il dit:
Psal. 83. v. 1. » *Mon ame desire ardemment d'être dans*
» *la Maison du Seigneur, elle languit,*
» *elle se consume, & elle est presque dans*
» *la défaillance par l'ardeur de ce desir.*
» En un mot, rendez toutes vos actions
» si pures & si saintes dans l'usage que
» vous ferez de vôtre pauvreté, de vôtre
» solitude, de vôtre silence, de vôtre
» austerité, & de tant d'autres dons que
» vous avez reçus de JESUS-CHRIST,
» qu'elles soient à ses yeux comme au-
» tant de sacrifices d'une loüange im-
» mortelle pour toutes les misericordes
» qu'il vous a faites.

L'amour du prochain est trop étroitement uni à l'amour de Dieu pour en pouvoir être separé, & l'Abbé de la Trappe sçavoit trop combien la charité fraternelle est essentielle à toutes les Societez Religieuses, pour ne pas donner tous ses soins à l'établir dans sa plus haute perfection. Tous ceux qui en ont été les témoins demeurent d'accord que depuis les Apôtres on n'a jamais vû dans aucune Communauté une charité plus animée, plus vive, plus pure & plus sincere. Chacun avoit plus d'égard à son Frere qu'à soy-même; il préferoit ses pensées & ses sentimens aux siens, tou-

jours prêt à s'incommoder, & à se charger des penitences & des travaux les plus penibles pour soulager ses Freres. Au moindre signe qu'ils se faisoient les uns aux autres, ils accouroient pour se rendre tous les services dont ils pouvoient avoir besoin. Les malades même n'étoient touchez que de ce que souffroient leurs Freres, & paroissoient insensibles à leurs propres maux. S'il arrivoit qu'ils parlassent de leurs Freres au Pere Abbé ou à leurs autres Superieurs, c'étoit avec une estime, un respect & une tendresse que rien ne pouvoit égaler; ils n'avoient les yeux ouverts que sur leurs propres défauts, ils n'en connoissoient point dans leurs Freres, ils n'en parloient que pour les loüer & les admirer; en un mot, on n'exagerera rien quand on dira qu'ils étoient prêts de donner leur vie les uns pour les autres. La discipline du Monastere contribuoit beaucoup à maintenir les choses dans l'état qu'on vient de representer; les moindres contradictions, les fautes les plus legeres contre la charité étoient regardées comme de grands crimes, & on les punissoit toujours avec une severité qui en augmentoit l'horreur. L'amour fraternel étoit regardé comme la

loy dominante de la Mai
cedoit, & on ne le violoit ja
nément ; il sembloit que l'A
point d'autre attention qu'à le
observer, on n'avoit pas même
de punir les contraventions, le
portoient d'eux-mêmes les chos
sur cet article, qu'il falloit que
que l'Abbé moderât leur zele,
reduisist à ce juste temperament q
toujours le caractere de la ve
vertu.

Comme la Priere est le ca
plus ordinaire de toutes les gr
l'Abbé qui en faisoit sa principale
cupation eut un soin extréme d'y
mer ses Religieux ; rien n'égaloit le
zele pour cet exercice tout divin,
l'on peut dire qu'ils pratiquoient à
lettre ce commandement de l'Ecriture
*Il faut toujours prier*. Quoi qu'on em-
ployât tous les jours huit heures & de-
mie à l'Office divin du jour & de la nuit,
dès que les regularitez communes étoient
finies, ils se rendoient à l'Eglise avec tant
d'assiduité, qu'il n'y avoit point de temps
où il n'y en eût plusieurs en prieres.
C'étoit-là qu'ils fondoient en larmes par
les sentimens de la componction la plus
vive, qu'ils répandoient leur cœur de-

eu, qu'ils attiroient sur eux les [...]ctions du Ciel, ces consolations [p]uissantes qui les soutenoient dans [les a]usteritez, & cette force invinci[ble qu]i les animoit sans cesse à faire à [JESUS]-CHRIST un sacrifice de leur vie [et de]s travaux de la penitence. Un des [plus] grands & des plus saints Prelats de [l'Eg]lise, qui dans ces commencemens [se re]tiroit souvent à la Trappe, voyant [la fer]veur & l'assiduité de l'Abbé & des [Rel]igieux à la priere, ne put s'empê[ch]er de dire qu'il avoit quelquefois ap[pre]hendé qu'une vie si austere ne pût pas [d]urer long-temps, mais qu'il changeoit [de] sentiment, & que l'amour pour la prie[re] les soutiendroit, & leur attireroit en[fi]n la grace de la perseverance.

L'humilité fut encore une des vertus que l'Abbé de la Trappe eut le plus de soin d'établir parmi ses Freres; il regardoit l'orgueil qui luy est opposé, & toutes ses suites funestes, comme les playes les plus profondes que le peché ait faites dans le cœur de l'homme. C'étoit selon luy le vice le plus opposé au caractere du Chrétien, & à celuy d'un veritable Religieux, & il ne connoissoit point de vertu qui ne fût fondée sur l'humilité; il y exhortoit sans

cesse ses Religieux, & il ne perdoit aucune occasion de leur en inspirer l'amour & la pratique. Ses soins ne furent pas inutiles, ses Religieux arriverent enfin à une humilité parfaite, & l'amour des humiliations se trouva gravé si profondément dans leurs cœurs, qu'ils en étoient pour ainsi dire insatiables. Il n'y avoit rien de permis qu'ils ne fissent pour se les procurer. L'Abbé de son côté qui sçavoit combien l'orgueil est difficile à surmonter, qu'il se retrouve souvent dans la pratique des choses qui paroissent luy être les plus opposées, que tout est capable de le faire revivre, de luy donner de nouvelles forces, & qu'en cette vie il n'est jamais entierement détruit, étoit sans cesse occupé à le combattre dans luy-même & dans ses Freres. A toute heure, en toute rencontre, en tout lieu, & sur les moindres sujets il les humilioit, il les reprenoit, il les mettoit en penitence, il les exerçoit en toutes manieres; la grandeur du mal qu'il vouloit guerir, la facilité des rechutes le rendirent ainsi attentif. Des personnes d'une pieté tres-éclairée, crurent qu'il portoit les choses trop loin. Cependant ses Religieux qui étoient eux-mêmes les malades

qu'il vouloit guerir, qui connoissoient mieux que personne la grandeur & la profondeur de leurs playes, & qui ne perdoient point de vuë JESUS-CHRIST humilié & couvert d'opprobres ; se plaignoient sans cesse de ce qu'il les épargnoit trop, & ne les humilioit pas assez. Bien-loin qu'un Religieux repris, corrigé, humilié, plus fortement qu'à l'ordinaire en fut moins estimé, tous luy portoient une sainte envie. Il y en eut même qui avoient vêcu dans le monde dans de grands désordres, & qui avoient fait bien des choses qui ne pouvoient que les couvrir de la plus affreuse confusion, qui luy demanderent tres long-temps & tres-instamment d'en faire une confession publique. Cette permission leur fut refusée ; mais l'on peut juger d'une pareille demande, jusques où l'Abbé de la Trappe avoit porté dans son Monastere l'amour des humiliations.

Des cœurs si bien disposez ne pouvoient qu'avoir un ardent amour pour la penitence. C'est encore un des principaux caracteres de l'Abbé & des Religieux de la Trappe. Pour le bien comprendre, il est necessaire de faire reflexion qu'on avoit repris à la Trappe la

... de la Regle de saint Benoît dans toute l'exactitude où on la pouvoit porter, c'étoit de faire une profession publique de la penitence la plus austere qui eût jamais été introduite dans l'Eglise ; en effet, elle étoit si generale à la Trappe, qu'il n'y avoit pas un moment de la vie de l'Abbé & des Religieux qui en fût exempt. La nourriture ordinaire y est pauvre, mal aprêtée, dégoûtante & en petite quantité, l'usage du vin, de la viande, des œufs, du poisson & du beurre, en est absolument retranché ; il n'y a ni Fête ni occasion où il soit permis d'ajoûter quelque chose à la nourriture, excepté dans les grandes maladies où l'usage des œufs & de la viande est souffert. Les couches y sont si dures, que les Religieux seroient plus commodément couchez sur des planches toutes nuës. Les veilles y sont longues, les travaux fatiguans, les jeûnes presque continuels. Ajoutez à cela la mortification de leurs sens, la modestie, la pauvreté, les privations de tout ce qui peut soulager la nature, l'humiliation de l'esprit par les corrections & les reprehensions frequentes, le chant si long, & qu'ils soutiennent avec des voix fermes & éle-

tées. Tout cela ne peut que donner l'idée d'une penitence tres-austere & tres-continuelle. On ne parle point ici des penitences particulieres, des disciplines, des prosternemens de longue durée, & d'autres semblables qui sont souvent imposées par les Superieurs, outre celles qui sont communes & ordinaires. Que si l'on fait reflexion qu'à la Trappe on n'a jamais ni recréation ni promenade, ni rien de ce qui est capable de délasser l'esprit, qu'on y garde une stabilité constante & inviolable dans le Monastere sans en sortir jamais; qu'on y observe un silence continuel & general, soit entre les Religieux, soit à l'égard des personnes du dehors; qu'on y vit dans un assujettissement perpetuel des sens, de la volonté & du jugement, & dans une dépendance qui regle toutes les actions, & qui les resserre dans les bornes étroites de mille petits reglemens qu'on y observe avec beaucoup de soin; si, dis-je, l'on fait reflexion à toutes ces choses, l'on sera contraint d'avoüer qu'il étoit difficile de porter la penitence plus loin qu'on l'a portée à la Trappe.

Il est vrai que plusieurs personnes ont regardé comme un délassement d'es-

prit, & comme une espece de recréation, les trois heures qu'on donne tous les jours à la Trappe au travail des mains. C'est ce qu'on pourroit penser d'un travail divertissant, comme seroit celuy de peindre, de tailler des arbres fruitiers, ou de cultiver des fleurs. Mais lorsque le travail est pénible, dur, fatiguant, qu'on y est brûlé par l'ardeur du soleil, ou penetré des vents de bize les plus piquants, que le corps est tout abbattu, & tout épuisé par la grandeur des travaux, il est difficile que cela puisse passer pour un délassement d'esprit, & pour une recréation.

De plus, les Religieux de la Trapp au milieu de leurs travaux s'occupen l'esprit de pensées saintes. Les uns y re citent des Pseaumes ou d'autres endroit de l'Ecriture-sainte qu'ils ont appris pa cœur. Les autres s'occupent de quelqu verité, ou sont penetrez de la crainte des Jugemens de Dieu; les autres répandent des larmes en sa presence lor qu'ils le peuvent faire sans être apperçus; en un mot, l'Abbé leur a appris à s'y occuper l'esprit & le cœur, & à travailler si saintement, que plusieurs éprouvent que le temps du travail est le plus propre à la meditation. Du

travail ils vont à l'Eglise ou dire la Messe, tout penetrez de Dieu, répandre leur cœur en sa presence avec plus d'effusion que s'ils s'étoient occupez de quelque bonne lecture.

Mais ce que le travail de la Trappe a de plus mortifiant & de plus accablant, c'est qu'ils en sortent souvent avec leurs habits si trempez de leur sueur, que pour l'ordinaire le lendemain même, quand ils retournent au travail, ils sont encore tout moüillez. Cependant on regarde à la Trappe comme quelque chose de contraire à l'esprit de penitence, de changer d'habit, c'est ce qui ne s'y est jamais pratiqué; il est difficile de s'imaginer rien de plus incommode & de plus mal sain.

Mais ce qu'il y a de plus admirable dans la penitence de la Trappe, est que ceux qui la pratiquent l'aiment & s'y consacrent avec tant de joye, qu'ils croyent ne rien faire d'extraordinaire, & qu'ils regarderoient comme le plus grand malheur qui pût leur arriver, si on diminuoit quelque chose de leurs austeritez. Aussi l'Abbé de la Trappe, à qui Dieu avoit donné toutes les lumieres qu'il a coutume de répandre sur les Superieurs qui sont selon son cœur, se

conduisoit de telle sorte à l'égard de
Religieux, qu'il ne faisoit que suivre le
impressions que le Saint Esprit formo
dans leurs cœurs ; bien-loin de leur in
poser des penitences malgré eux, il éto
sans cesse obligé de moderer leurs des
& leurs empressemens pour de nouv
les austeritez. Ainsi toute la dureté
leur vie est libre & volontaire, elle n'
que l'effet de leur pieté, de leur amo
pour Dieu, & de l'esprit de peniten
dont ils sont remplis. Il n'y a peut-ê
point de Religieux dans l'Eglise qui e
ment & qui aiment plus leur état. U
sainte liberté paroît dans toutes le
actions ; on n'y voit rien de gêné, r
de contraint ; la paix de leurs cœurs,
joye dont le S. Esprit les remplit se r
pand jusques sur leurs visages. En
mot ils sont heureux, parce que l'es
rance les soutient, que la charité
anime, qu'ils mettent toute leur glo
dans les humiliations, qu'ils n'ont d
mour que pour la penitence, & c
Dieu à qui ils ont tout sacrifié leur ti
lieu de toutes choses.

## CHAPITRE XIII.

*Continuation du même sujet. Conduite de l'Abbé de la Trappe à l'égard du dedans & du dehors de son Monastere.*

L'Abbé de la Trappe ne se contentoit pas de vivre comme ses Religieux, il encherissoit encore sur leur penitence. Ses jeûnes étoient si continuels & si austeres qu'on ne pouvoit comprendre comment il pouvoit vivre en mangeant si peu, & en se nourrissant si mal. Il choisissoit toujours les travaux les plus humilians & les plus accablans, il avoit une attention continuelle à soulager ses Freres; souvent quand il les voyoit trop fatiguez, ou que leur foiblesse ne leur permettoit pas de travailler comme les autres, il leur donnoit un travail moins penible, ou les en exemptoit entierement. Pour luy, comme il n'y avoit personne qui fût commis pour veiller sur sa conduite, il s'abandonnoit à son zele, & revenoit quelquefois du travail si fatigué qu'il ne pouvoit se soutenir. Il étoit toujours le premier à l'office, à

la priere, & à tous les exercices reguli
En un mot, il n'ordonnoit rien do
ne donnât l'exemple, & il alloit m
toujours au delà de ce qu'il prescri
aux autres.

Il est vrai que sa qualité d'Abbé
Superieur l'exemptoit des correctio
des proclamations, & qu'il ne luy
pas permis de garder le silence aussi
tement que ses Freres, parce qu'il
obligé de leur parler souvent pou
consoler, les animer & les soutenir
leurs penitences & dans les tentat
qui pouvoient leur survenir.
il y avoit tant d'autres choses qui
étoient particulieres, qu'on a de la p
à comprendre comment un seul hor
y pouvoit suffire. Dans les comme
mens de sa Reforme, comme il n'a
point encore de Religieux formez p
les fonctions qui sont attachées
Charges, il les faisoit toutes luy se
& n'avoit pas un moment pour se re
ser. Quand il eut dressé des sujets p
pres à le soulager dans ces sortes d'
plois, il ne se crut pas dispensé de v
ler sur eux, & ne relâcha presque
de ses soins & de son attention. Il
soit presque tous les jours des exho
tions au Chapitre, qui eussent passé

tout ailleurs pour d'excellens discours, car il les faisoit avec un zele & une onction dont les plus endurcis eussent été touchez. Il confessoit seul ses Religieux, il étoit l'unique directeur de tous ses Freres, toujours occupé à les consoler, à les exhorter, à les reprendre, à les former & à les soutenir. En cela comme en toute autre chose il ne donnoit rien au goût & à l'inclination particuliere, il aimoit également tous ses Freres, il les écoutoit tous, les plus ignorans, les plus grossiers, & les plus imparfaits, le plus souvent avec plus d'assiduité & d'attention que les autres. On pouvoit appeller cette occupation l'affaire de toutes les heures & de tous les momens; car il s'étoit fait une loy indispensable de ne jamais refuser ni de remettre à un autre temps quiconque voudroit luy parler. Que si l'on fait reflexion à la beauté, à la délicatesse & à l'élevation de son esprit, au penchant qu'il devoit avoir naturellement à s'occuper des choses qui y eussent de la proportion & du rapport, & qu'en même temps l'on examine quelles pouvoient être les choses dont de pauvres Solitaires à qui l'étude étoit deffenduë, dont des Convers grossiers & ignorans pou-

voient l'entretenir, leurs tentation
leurs peines, leurs dégoûts, on d
meurera d'accord qu'une pareille oc
pation ne pouvoit être pour luy qu'
mortification tres-grande, tres-co
nuelle, & tres-accablante.

On peut encore ajouter que parm
Religieux de la Trappe il y en avo
tous les Ordres Religieux de divers
de presque toutes les nations, de d
états, de toute sorte de conditions
differens caracteres d'esprit & de c
la plûpart élevez d'une maniere
oposée, pensans & jugeans differem
des mêmes choses. Il n'est pas ais
comprendre comme l'Abbé de la Tr
a pû se les attacher, s'attirer leur
fiance, s'en faire aimer, & les cond
tous à une même fin si élevée au d
des forces de l'homme par des voye
dures & si repugnantes à la nature. M
si cela n'est pas aisé à concevoir, il
au moins tres-facile de s'imaginer q
falloit pour cela un genie superieur,
qualitez extraordinaires, de grandes
mieres, une attention continuelle,
vigilance tres-penible, un courage à
preuve de tous les dégoûts, & sur t
cette charité heroïque dont parle s
Paul, quand il dit: *Qu'il s'étoit fait*

*à tous pour gagner tout le monde à* JESUS-CHRIST.

Quelque penible que fût la vie qu'on vient de décrire, depuis qu'il eut plû à Dieu de tirer cette grande lumiere de dessous le boisseau, comme parle l'Ecriture, & luy donner cette haute reputation dont si peu de gens ont approché, il se vit encore engagé à de nouveaux travaux. On venoit à la Trappe le consulter de tous côtez; tout ce qu'il y a de grand dans l'Eglise & dans l'Etat, les Evêques, les Archevêques, les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Princes & les Princesses du Sang Royal, les Rois même & les Reines y abordoient incessamment, ou pour avoir recours à ses lumieres, ou pour profiter de ses grands exemples. Il suffisoit à tout sans rien relâcher de ses soins pour ses Religieux; il n'en étoit pas moins à eux; & les conduisoit toujours luy-même, sans jamais avoir pû se resoudre à s'en reposer sur personne.

Mais comme il n'arriva pas d'abord à cette grande reputation, & que Dieu ne la fit éclater que quelque temps après qu'il eut établi sa Reforme dans son Monastere, il passa ces premieres années dans une grande retraite, unique-

ment occupé à former, à conduire ses Religieux, & à se sanctifier luy-même dans la solitude. Dans ces premiers temps il ne recevoit aucune visite, & ne parloit à personne du dehors. On sçait que des Dames de la premiere qualité étant venuës à la Trappe pour le consulter, ne purent obtenir de lui parler, & furent obligées de s'en retourner sans l'avoir vû. Cette exactitude alloit jusques aux visites des hommes qu'il a long-temps refusées; on en a quantité d'exemples de personnes qui vivent encore qui seroient trop longs à rapporter.

Plusieurs raisons l'obligerent dans la suite de changer de conduite, & de se communiquer davantage au dehors. Des personnes d'une pieté distinguée, des Prelats d'un sçavoir & d'un merite éminent luy representerent que Dieu ne luy avoit pas donné tant de talens pour la conversion & pour la conduite des ames, dans le dessein qu'il ne s'en servît que pour conduire son Monastere, qu'à la verité il luy devoit ses premiers soins; mais que les choses étant une fois établies, & allant pour ainsi dire d'elles-mêmes, il ne devoit pas refuser une partie de son temps, dont ses Freres se

pouvoient passer, aux besoins de son prochain. Que si la qualité d'Abbé & de Religieux l'obligeoit de veiller sur son Monastere, celle de Chrétien & de Prêtre ne luy permettoit pas d'avoir de l'indifference pour le salut des personnes du siecle, lors qu'il pouvoit leur être utile. Qu'il y avoit de la dureté à refuser de voir des personnes qui venoient de loin pour le consulter, & dont Dieu avoit peut-être attaché la conversion & le salut à ses lumieres & à sa conduite; qu'il n'y avoit rien en cela que de tres-conforme à la Regle de saint Benoist & aux exemples des Saints de son Ordre; que saint Bernard & plusieurs autres Saints Abbez des premiers temps en avoient usé ainsi, & que JESUS-CHRIST même, qui étoit le modele de toutes les vertus chrétiennes & religieuses, n'avoit pas refusé son secours aux publicains & aux pecheurs les plus décriez; qu'à la verité on s'en étoit scandalisé, mais que cela ne l'avoit pas obligé de changer de conduite. Qu'en un mot, c'étoit dans les occasions dont il s'agissoit qu'on devoit se regler sur cette maxime du Sauveur si pleine de sagesse, que ceux qui se portoient bien n'avoient pas besoin de Medecin; mais que ceux qui étoient

malades ne s'en pouvoient pas pass
Ces raisons jointes à l'autorité
personnes qui les disoient, avoient c
mencé de faire impression sur l'espr
l'Abbé de la Trappe, lors qu'une
constance le détermina à se comm
quer un peu plus au dehors. Il ve
souvent à la Trappe des Evêques &
Archevêques, des personnes mêm
l'état seculier d'un caractere si rel
qu'il n'étoit pas possible à l'Abb
leur refuser l'entrée de son Monast
& de ne leur point parler. La biens
ce, le devoir même ne luy perme
pas de refuser leurs visites. Ses enn
en prirent occasion de publier dan
monde, qu'à moins que d'être P
du premier ordre, Duc & Pair ou
réchal de France, il n'étoit plus p
ble de voir l'Abbé de la Trappe &
luy parler, & qu'on ne comprenoit
que l'humilité chrétienne & religi
pût s'accommoder d'une pareille c
duite. Comme l'Abbé de la Tra
étoit tres-éloigné de ces distinct
odieuses qui donnent tout au rang
rien au merite & à la vertu, il
qu'il devoit faire cesser ces mauvais
cours, & qu'il ne seroit pas excus
devant Dieu s'il continuoit, quoi qu

nocemment, à donner lieu aux mauvais jugemens qu'on faisoit de sa conduite. Depuis ce temps-là, il se rendit plus facile à recevoir les visites qu'on venoit luy rendre. Tout le monde sçait la benediction que Dieu y a donnée, & combien de conversions ont été le fruit de ses entretiens avec des personnes de tous états & de toutes conditions.

Ces communications que la charité ne luy permettoit pas de refuser, l'engagerent dans la suite dans un autre commerce tres-accablant : ce fut celuy des lettres. Il luy en venoit de tous côtez ; les unes étoient écrites par des personnes qui ne pouvoient pas le venir consulter, ou qui l'ayant entretenu avoient des difficultez à luy proposer, ou de nouveaux avis à luy demander pour leur conduite ; la bienséance & d'autres raisons de charité l'obligeoient encore à quantité de réponses dont il ne pouvoit se dispenser. Il en fut à la fin tellement accablé, que n'y pouvant suffire, il ne put aussi se dispenser de prendre quelqu'un pour l'aider. Il délibera long-temps devant Dieu s'il se serviroit pour cela de ses Religieux, ou s'il prendroit un seculier qui s'étoit retiré

à la Trappe, & qui y vivoit dans la so
litude & dans la penitence à peu pr
comme ses Religieux. Trois raisons q
ne pouvoient être plus fortes le port
rent à préferer le seculier; l'une, q
comme on le consultoit sur toutes so
tes de cas, une pareille occupation
roit pû réveiller dans l'esprit de ses R
ligieux le souvenir de bien des cho
qu'ils ne pouvoient trop oublier,
du moins qu'elle leur rempliroit l'es
de quantité d'idées capables de nuir
l'esprit d'oraison & de componct
dont il souhaittoit qu'ils fussent toujo
penetrez. L'autre, que le choix qu'il
roit pourroit faire soupçonner qu'il av
plus d'estime & plus de confiance en
certains Religieux qu'en d'autres; c
ce qu'il vouloit éviter sur toutes cho
pour ne point alterer cette charité pa
faite qu'il avoit eu tant de soin de l
inspirer. Il crut encore que pour vacqu
à cet employ il ne pourroit se dispen
d'exempter un ou plusieurs Religieux
regularitez communes, au lieu que
seculier pourroit luy donner autant
temps qu'il en auroit besoin sans ri
déranger dans l'ordre qu'il avoit éta
dans son Monastere, auquel il étoit i
portant de ne donner aucune attein

Ces raisons jointes au talent qu'avoit le seculier d'écrire tres-bien & tres-vîte, & à la connoissance qu'il avoit de sa pieté, & du secret dont il étoit capable, le porterent à se servir de luy conjointement avec un de ses Religieux qu'il employoit lors qu'il le pouvoit faire sans le détourner de ses exercices. On y trouva depuis à redire ; mais comme les raisons qui l'avoient porté à faire ce choix luy paroissoient toujours également fortes, il y persista & ne changea rien à sa conduite. C'est à ce secours que le public est redevable des lettres de l'Abbé de la Trappe qu'on luy a donné depuis peu, & de tant d'autres ouvrages si beaux & si édifians du même auteur qui ont paru de temps en temps. Ses longues maladies & l'usage de ses deux mains qu'une violente fluxion luy ravit plusieurs années avant sa mort nous en auroient privé, si quelque autre que luy n'eût pris soin de les recüeillir & de les conserver.

Les communications avec les personnes du dehors ne l'empêchoient point de donner à ses Freres tout le temps dont ils avoient besoin pour leur consolation ou pour leur conduite. Il n'en étoit ni moins assidu à l'Office divin &

à la priere, ni moins exact à tous les exercices reguliers. De quelque consideration que fussent les personnes qui le venoient voir, au moindre besoin de ses Religieux il les quittoit, & il ne leur donnoit que le temps dont ils avoient coutume de se passer. Ce temps étoit celuy du travail, auquel plusieurs années avant sa mort ses incommoditez ne lui permettoient pas d'assister. Ainsi ce commerce dont on a tant parlé ne troubloit point l'ordre de son Monastere, tout se faisoit avec la même exactitude, & le plus souvent on ne s'appercevoit pas même des visites qu'on luy rendoit; c'est ainsi que l'Abbé de la Trappe se conduisoit à l'égard du dedans & du dehors de son Monastere. Il manqueroit quelque chose à sa vie, si on ne racontoit pas les moyens dont il se servit pour y établir cette grande Reforme dont on vient de parler.

## CHAPITRE XIV.

*Des moyens dont l'Abbé de la Trappe s'est servi pour établir dans son Monastere la penitence qu'on y pratiquoit de son temps, & qu'on y pratique encore aujourd'huy.*

COMME il n'est pas aisé d'établir une Reforme pareille à celle de la Trappe, & qu'il est encore plus difficile de la maintenir, il ne peut être que tres-utile de rapporter les moyens dont l'Abbé de la Trappe s'est servi pour la perfection de ce grand ouvrage.

Comme Dieu luy eut inspiré le dessein de rétablir dans son Monastere la penitence primitive & tous les anciens usages de Cîteaux, son premier soin fut de s'en bien instruire. Il ne se proposa point de pratiques nouvelles dont il eût la gloire d'être l'auteur, il eut toujours les yeux sur ses peres, il les regarda toujours comme ses guides & ses modeles; il se forma sur cette ancienne discipline si approuvée de l'Eglise, & si authorisée de Dieu même par une infinité de miracles; il y apprit les devoirs des

Superieurs & des inferieurs ; la charité, la fermeté & la vigilance des premiers; la docilité, la soumission & la dépendance des autres. C'est dans cette source qu'il a puisé tout ce qu'il a établi depuis touchant le mépris & l'éloignement du monde, la solitude, le silence, l'amour & la pratique des humiliations, des austeritez & de cette penitence continuelle dont les exemples anciens nous paroîtroient incroyables, s'il ne les avoit pas renouvellé de nos jours.

S'étant ainsi rempli de l'esprit primitif de l'Etat monastique, des loix & des coutumes que les anciens avoient suivies, il les pratiqua long-temps lui-même avant que de les proposer aux autres; il n'eut en cela aucune de ces vuës humaines qui ont empêché le succès de tant de projets qui paroissoient saints devant Dieu; sa propre sanctification & celle de ses Freres furent les uniques motifs qui le firent agir ; & si les choses eussent dépendu de luy, le monde l'eût oublié comme il avoit oublié le monde. Dans la verité le genre de vie qu'il avoit choisi étoit si éloigné de cette grande reputation qu'il acquit depuis, qu'on ne peut pas penser raisonnablement qu'il en eût alors la moin

tre idée. Dieu ſeul qui ſe plaît à élever les humbles le tira de cette obſcurité à laquelle il s'étoit condamné lui-même pour toute ſa vie.

Au ſoin qu'il eut de s'inſtruire de la ſainteté & des devoirs de l'Etat monaſtique, il joignit une priere fervente & continuelle; il prioit Dieu ſans ceſſe de l'éclairer, de le conduire, de le ſoûtenir, de benir ſa conduite ſur ſon Monaſtere, & d'y établir luy-même la maniere dont il vouloit y être ſervi; il engageoit ſes Freres à ſe joindre à luy, & ils s'uniſſoient tous enſemble pour obtenir l'eſprit de penitence & la grace d'y perſeverer.

L'exhortation fut le premier moyen exterieur dont il ſe ſervit pour l'execution de ſon deſſein. Dieu luy avoit donné tous les talens qui peuvent ſervir à perſuader, perſonne ne parloit mieux ni avec plus de grace que luy; & comme il étoit penetré des ſentimens qu'il vouloit inſpirer aux autres, il enlevoit, il entraînoit ceux qui l'écoutoient, aucun n'avoit la force de luy reſiſter. C'eſt d'un des plus grands Prelats de l'Egliſe, qui a bien voulu écrire luy-même de ſa main des memoires pour ſervir à cette hiſtoire, que l'on tient ce fait. *Lorſque*

*l'Abbé de la Trappe commençoit à établir sa Reforme* ( dit cet illustre Prelat ) *je fis trois ou quatre voyages à son Abbaye avec le Pere de Mouchy de l'Oratoire pour y faire des retraites. Nous allions en secret entendre les exhortations qu'il faisoit à ses Religieux au Chapitre aprés Prime. Elles étoient si vives, si fortes & si touchantes, que nous ne pouvions retenir nos larmes; tous ces bons Religieux en sortoient avec une nouvelle ferveur & des sentimens d'une componction si extraordinaire, que rien ne leur paroissoit impossible. S'il m'étoit permis de nommer le grand Prelat dont je rapporte les paroles, il n'y auroit personne qui ne convînt qu'on ne peut citer un témoignage d'un plus grand poids.*

L'exemple de l'Abbé de la Trappe soutenoit ses discours. On ne vit jamais un zele plus étendu & plus actif; il étoit toujours à la tête de ses Freres, & le plus exact à tous les exercices; il n'éxigeoit rien qu'il ne pratiquât le premier; c'étoit beaucoup faire que de le suivre.

Sa charité pour ses Freres ne pouvoit être ni plus vive ni plus tendre; il n'avoit rien épargné pour les en convaincre; il y avoit si bien réüssi qu'il n'y en avoit aucun qui ne crût luy être tres-

cher ; il avoit une attention continuelle pour tous leurs besoins ; il ne se contentoit pas de s'en informer, il les devinoit, pour ainsi dire, & ne manquoit jamais de les prévenir ; les foibles, les imparfaits étoient en cela traitez comme les autres ; on ne s'appercevoit jamais d'aucune prédilection, ni de la moindre préference. Les malades en particulier étoient le grand objet de ses soins ; il les visitoit tous les jours, il les consoloit, il les animoit à la patience, il ordonnoit de leur nourriture, il y goûtoit, il n'épargnoit rien pour leur soulagement, autant que la pauvreté & la penitence dont ils faisoient profession le pouvoit permettre. Sa charité étoit tendre, mais aussi elle étoit ferme, & sa condescendance n'a jamais été jusques à permettre la moindre chose qui pût favoriser le relâchement. Il avoit un genie & une adresse merveilleuse pour leur faire aimer leur état, leur austerité, leur penitence, la privation même de toutes les choses dont leur profession ne leur permettoit pas l'usage ; on les leur eût offertes qu'ils les eussent refusées ; & c'est ce qu'ils ont fait souvent à l'égard des soulagemens qui leur étoient les plus permis,

Les Religieux de la Trappe n'étoient donc pas des esclaves timides qui gemissoient sous l'autorité d'un Superieur dur & inflexible, ils ne faisoient & ils ne souffroient que ce qu'ils vouloient; mais ils vouloient toujours ce qui étoit conforme à leur état & à la penitence qu'ils avoient embrassée, dans le dessein d'y perseverer jusques à la mort. L'Abbé de la Trappe de son côté ne se contraignoit point en faisant paroître tant de charité à tous ses Freres, c'étoit son veritable caractere; la severité luy étoit bien moins naturelle que la douceur. *Je n'ay jamais connu*, dit le grand Prelat que j'ay déja cité, *un si bon naturel, si droit, si juste, si tendre pour ses amis, & si agreable à tout le monde.* On s'est donc bien trompé quand on a voulu faire passer l'Abbé de la Trappe pour un homme sans pitié, qui avoit toujours les menaces dans la bouche, & la severité dans le cœur. La conduite de son Monastere demandoit une discipline exacte & severe; mais il la sçavoit si bien temperer par tout ce que la charité a de plus insinuant & de plus doux, que jamais Superieur n'a été ni plus generalement estimé, ni plus tendrement aimé de tous ses Religieux.

La solitude & le silence furent encore deux des principaux moyens qu'il employa pour établir & pour maintenir cette discipline si sainte qu'on a tant admiré dans son Monastere; il accoûtuma ses Religieux à vivre dans une solitude si generale & si parfaite, qu'ils n'avoient aucun commerce avec les personnes du monde, pas même avec leurs parens les plus proches & leurs amis les plus intimes. La Trappe étoit à cet égard, comme parle l'Ecriture, une terre d'oubli; on ne sçavoit rien de ce qui se passoit dans le monde, on ignoroit jusques aux évenemens les plus extraordinaires, où la pieté & la Religion sembloient être les plus interessées. L'Abbé de la Trappe porta sur cela les choses si loin, qu'il fit rompre un chemin qui passoit trop près des murs du Monastere, & le fit faire à plus de six cent pas delà. Il fit aussi détruire les bâtimens d'une ferme située dans le bois du parc, parce qu'elle donnoit occasion à quantité de gens de l'un & de l'autre sexe de passer dans les lieux voisins du Monastere, & de se trouver sur le chemin des Religieux lors qu'ils alloient au travail ou qu'ils en revenoient. Cela ne se pouvoit pas faire sans une

dépense assez considerable à des Religieux qui avoient à peine dequoi vivre ; mais l'Abbé n'épargnoit rien lorsqu'il s'agissoit d'établir une discipline exacte dans son Monastere.

Pour ce qui est du silence on ne le peut jamais porter plus loin qu'à la Trappe ; il n'y avoit aucune occasion où les Religieux eussent la liberté de se parler les uns aux autres. Toute communication leur étoit défenduë, excepté avec leurs Superieurs ; ils vivent ensemble, & ont même les uns pour les autres une charité tres-ardente sans se connoître, ils ignorent absolument la naissance, le pays, les talens, les qualitez personnelles, bonnes ou mauvaises de leurs Freres, & jusques aux noms de leurs familles ; tout ce qu'ils en sçavent est le nom qu'on leur donne lors qu'ils sont reçus dans le Monastere. Il n'y a que l'Abbé & les premiers Superieurs qui ayent connoissance de tout le reste. Il arrive delà qu'il y a entre eux une égalité parfaite, & qu'ils ne sont point tentez de se préferer les uns aux autres, parce qu'ils n'ont aucune connoissance des choses qui ont introduit la distinction & la préference entre les hommes. Ainsi comme d'un côté ils ne

L'Abbé de la Trappe, qui étoit un des plus éclairez Directeurs que Dieu ait donné à son Eglise, avoit encore remarqué un défaut qui n'est que trop ordinaire dans la conduite des ames. C'est de regler tout le monde selon les mêmes maximes, au lieu que la diversité des esprits & des caracteres demandent souvent des conduites differentes. La discipline exterieure de la Trappe étoit la même pour tous les Religieux, tous y faisoient & s'abstenoient des mêmes choses. La conduite interieure & particuliere étoit differente selon le genie & le caractere de ceux qu'il avoit à gouverner. Il avoit même une maxime à laquelle on ne peut faire trop d'attention, c'est qu'il falloit suivre l'attrait de Dieu, & se regler sur les impressions que le Saint Esprit fait sur les cœurs. Il est vrai qu'il faut beaucoup de lumieres pour ne s'y pas tromper ; mais quand on n'a aucun lieu d'en douter, on ne peut être trop attentif à les seconder. Delà venoit qu'il permettoit quelquefois à de certains Religieux des austeritez particulieres qu'il défendoit aux autres, & qu'il ne portoit pas tous ses Freres à une égale perfection ; il étoit attentif aux mouvemens de la grace, il

n'étoit appliqué qu'à les ſuivre. Il eſt vrai que cette application eſt penible, & que pour y réüſſir il faut une vigilance infatigable; mais il ſe regardoit comme dévoüé au ſalut de ſes Religieux, c'étoit ſa grande & ſon unique affaire.

Cependant comme il avoit beaucoup plus de zele que de forces, il ſe ſentit à la fin ſi accablé qu'il en tomba malade. Quoi qu'il n'eût aucun lieu de douter que ſes auſteritez & ſa continuelle application aux beſoins de ſes Freres étoient l'unique cauſe de ſa maladie, il ne fut pas plutôt gueri qu'il reprit tous ſes exercices avec cette même ferveur qui luy avoit penſé coûter la vie. Il eſt vrai que ſes forces étant fort diminuées il ne put plus travailler avec la même ardeur & auſſi long-temps qu'auparavant; mais il recompenſa ce qu'il croyoit être un vuide dans ſa penitence, en s'occupant aux ouvrages les plus bas & les plus vils de la maiſon; & quoi qu'il ſentît ſa poitrine s'affoiblir de plus en plus, il ne laiſſa pas de continuer ſes exhortations dans le Chapitre avec une force qui ne pouvoit être ſoûtenuë que par un zele auſſi ardent que le ſien.

# CHAPITRE XV.

## *Continuation du même sujet.*

C'EST par les moyens & par l'usage des maximes qu'on vient de rapporter, que l'Abbé de la Trappe établit dans son Monastere cette penitence si édifiante qui a sanctifié tant de personnes de tous états, & qui les sanctifie encore tous les jours. Mais on ne peut se dispenser d'ajouter, que quelque autorité qu'il eût dans son Monastere, quelque confiance qu'on eût en luy, quelque amour & quelque veneration qu'on eût pour sa personne, il n'a rien établi à la Trappe que du consentement & même à l'instante sollicitation de tous ses Freres. Il sçavoit qu'on porte un joug, quelque pesant qu'il puisse être, d'autant plus volontiers qu'on se l'est imposé soy-même, & qu'on n'a pas sujet de se plaindre quand on n'exige que l'observation des loix qu'on s'est prescrites, & dont on a demandé l'établissement. Ainsi, quand il vouloit rétablir quelque pratique de l'ancienne penitence, ou quelques-uns des premiers usages de Cîteaux,

il faisoit ensorte que ses Freres le voulussent, & le luy demandassent avec cette ardeur qu'ils avoient pour tout ce qui étoit capable de contribuer à leur sanctification.

Le moyen le plus ordinaire dont il se servoit pour cela étoit de leur donner de l'estime & de l'amour pour toutes ces pratiques saintes dont leurs peres leur avoient laissé l'exemple; il s'attachoit à leur en faire voir l'utilité, & les benedictions que Dieu y avoit attachées. On ne parloit d'autre chose dans les conferences que des vies des Peres des deserts, des actions des anciens Solitaires rapportées dans Cassien, des sentimens de saint Jean Climaque & de S. Basile. Cela faisoit tant d'impression sur l'esprit de ces saints Religieux, qu'ils disoient incessamment à leur Abbé, chacun en particulier, ou tous ensemble : *Est-ce que nous parlerons toute nôtre vie de ce qu'ont fait nos Peres, & que nous ne ferons jamais comme eux ?* Quand ces empressemens avoient bien persuadé l'Abbé de la sincerité de leurs desirs & de la resolution ferme & inébranlable où ils étoient de suivre constamment les exemples des anciens, il rétablissoit insensiblement ce qu'ils avoient pratiqué.

il faisoit même quelque [illegible] plus; car pour mieux s'assurer [illegible] la constance & le dégoût qu'on [illegible] sentir les resolutions qui passent [illegible] des forces, il vouloit qu'on [illegible] long-temps, & qu'on éprouvât [illegible] ce avant qu'une Regle qu'il [illegible] se passât pour établie; car quand [illegible] une fois, il la faisoit [illegible] avec beaucoup de fermeté. Il [illegible] même quelquefois qu'il [illegible] l'observation d'une loy pratiquée [illegible] par les anciens, quand il [illegible] après plusieurs épreuves qu'elle [illegible] les forces de ses Freres.

[illegible] en arriva lors qu'il [illegible] de retablir l'ancienne observation du jeûne du Carême. La pratique étoit autrefois, non seulement parmi les Moines, mais même parmi tous les Chrétiens, de ne faire qu'un repas par jour, encore on ne le faisoit que sur le soir & après Vêpres. Les Religieux de la Trappe, penetrez comme ils étoient de l'esprit de penitence, s'étoient souvent reprochez, non seulement de ce qu'ils n'imitoient pas leurs Peres, mais même de ce qu'ils ne jeûnoient pas avec toute l'exactitude qui avoit été en usage parmi tous les Fideles de l'un & de l'autre sexe. Sur cela

...s proposerent d'eux-mêmes à leur Abbé ...e rétablir à la Trappe l'ancienne ma...niere de jeûner. L'Abbé qui avoit une ...attention particuliere à ne point acca...bler ses Freres, & qui ne vouloit point ...établir d'Observance que tous ses Religieux ne pussent pratiquer, pour n'être pas obligé de donner des dispenses, le refusa long-temps ; mais comme il apprehenda de s'opposer à l'esprit de Dieu, & de retenir dans la mediocrité ceux qu'il étoit obligé de porter à la perfection, il y consentit enfin.

On rétablit donc à la Trappe l'an mil six cent soixante & douze l'ancienne maniere de jeûner le Carême, c'est-à-dire, qu'on regla qu'on ne feroit qu'un seul repas, & qu'on ne mangeroit qu'à quatre heures du soir après Vêpres. Comme ce qu'on mange à la Trappe nourrit peu, que les veilles y sont longues, le chant de l'Office tres-penible, le travail accablant, & que les autres austeritez qui s'y pratiquent sont capables d'affoiblir les plus robustes, on eut beaucoup de peine à soûtenir le jeûne jusques à Pâques. Cela fit comprendre à l'Abbé que cette maniere de jeûner surpassoit les forces de ses Freres, & il resolut dessors de ne la plus permettre,

& de remettre les choses sur le premier pied.

Les Religieux l'ayant sçû redoublerent leurs instances pour obtenir de luy la permission de jeûner le Carême suivant comme ils avoient fait celuy dont on vient de parler ; il la leur refusa long temps ; mais enfin après une perseverance de sept ou huit mois il se rendit à leurs instances. Ses motifs en usant de cette condescendance furent de n'avoir rien à se reprocher ; que ses Religieux au cas qu'ils fussent obligez de relâcher enfin de l'austerité du jeûne, eussent au moins la consolation d'avoir fait tout ce qui dépendoit d'eux pour s'élever à l'exacte pratique de leur Regle, & que cette experience leur apprît à s'en rapporter à leurs Superieurs pour le choix des austeritez & pour l'étenduë qu'on leur doit donner. On jeûna donc le Carême de l'année suivante comme on avoit fait la précedente, mais les forces du corps ne répondirent pas au zele de ces saints Penitens ; ils éprouverent que si *l'esprit est prompt la chair est foible*. La plûpart se trouverent si accablez & si épuisez du jeûne, qu'ils eurent toutes les peines du monde de le soûtenir jusques à Pâques. Cette

seconde

seconde experience ayant convaincu l'Abbé que cette austerité surpassoit les forces de ses Freres, après avoir examiné devant Dieu toutes les raisons qui le pouvoient porter à continuer ou à quitter cette pratique, il crut qu'il étoit de l'ordre de Dieu, de sa prudence & de son devoir de se reduire à quelque chose de plus moderé qui pût être observé par la Communauté toute entiere. On se contenta donc d'établir comme un reglement stable qu'à l'avenir aux jeûnes d'Eglise de toute l'année on mangeroit à midy & demi, & qu'on donneroit le soir aux Religieux une ou deux onces de pain sec pour leur collation. On resolut de garder la même exactitude aux jeûnes de l'Ordre, avec cette seule difference que l'heure du repas seroit immediatement à midy. C'est ainsi qu'on en use à present. On peut juger par cet exemple combien l'Abbé de la Trappe étoit éloigné d'imposer à ses Freres des austeritez malgré eux, & qui fussent au dessus de leurs forces, combien au contraire il étoit attentif à ne les point surcharger, & qu'il étoit bien plus occupé à moderer leur zele qu'à leur imposer un joug qui les eût accablez & dont ils eussent eu lieu de se plaindre,

C'eſt par les moyens qu'on vient de décrire que la penitence primitive a été rétablie à la Trappe dans toute ſa vigueur, & que ce Monaſtere eſt parvenu à ce haut point de reputation qui a depuis fait tant d'honneur à l'Egliſe. Ceux qui pourroient me ſoupçonner ou d'avoir exageré, ou de n'avoir pas été aſſez bien informé ſur ce qui s'eſt paſſé & ſur ce qui ſe paſſe encore aujourd'huy à la Trappe, voudront peut-être bien s'en rapporter à ce qu'en dit l'auteur de l'*Apologie pour les Catholiques contre les fauſſetez & les calomnies d'un livre intitulé la Politique du Clergé*. Après que cet auteur a parlé avec de grands éloges des vertus chrétiennes & religieuſes, de la charité, de l'humilité, de la mortification, de l'abnegation de ſoi-même, de l'application à la priere, qui ſont en uſage dans l'Ordre des Capucins, dans celuy des Carmes déchauſſez, & dans les Congregations reformées des Ordres de ſaint Benoiſt & de ſaint Bernard, c'eſt-à-dire dans les Societez religieuſes établies depuis la prétenduë Reformation : voici comme il parle de l'Abbaye de la Trappe.

2. part. Chap. 12.

» Ce qui ſe paſſe à nos yeux dans le » Monaſtere de la Trappe, eſt une des





choses du monde qui fait le plus sen- «
tir Dieu & la puissance de sa grace «
sur le cœur de l'homme pour y for- «
mer des vertus si fort au dessus de «
tout ce que la Philosophie humaine a «
pû concevoir, qu'on est obligé de «
reconnoître pour peu qu'on soit rai- «
sonnable, que le modele & le prin- «
cipe s'en doit trouver ailleurs que «
dans la nature. On y voit des hom- «
mes que l'Esprit de Dieu a ramassez «
de divers païs, de divers états, de «
diverses conditions, qui sont telle- «
ment morts au monde depuis qu'ils «
se sont enterrez dans cette sainte soli- «
tude, qu'ils ne sçavent absolument «
rien de tout ce qui s'y passe, non pas «
même dans leur propre famille, parce «
qu'ils ne veulent plus sçavoir que «
JESUS, & JESUS crucifié, & ne plus «
vivre que pour être crucifiez avec «
luy : qui hors ce qu'ils ont à dire à «
leur Superieur pour luy representer «
l'état de leur conscience, semblent «
avoir perdu l'usage de la voix pour «
la conversation avec les hommes, & «
n'en avoir plus que pour chanter les «
loüanges de Dieu avec une ferveur «
d'Anges & une modestie de penitens : «
qui menant une vie si pauvre, si mor- «

» tifiée, si austere, si laborieuse, qu'il
» sembleroit qu'ils en dûssent être ac-
» cablez, bien loin d'en avoir quelque
» peine & quelque chagrin, paroissent
» & sont si contens, & joüissent d'une
» telle paix, qu'il faut bien qu'ils goû-
» tent d'autres plaisirs plus spirituels &
» plus divins qui les fassent renoncer de
» si bon cœur à tous ceux des sens &
» de la nature : & enfin qui dans l'ab-
» battement des plus longues & des plus
» douloureuses maladies conservent tou-
» jours la même vigueur d'esprit, Dieu
» fortifiant tellement en eux par sa grace
» l'homme interieur pendant que l'ex-
» terieur se détruit, que plusieurs sen-
» tant leur fin s'approcher, se traînent
» & se font porter dans l'Eglise avec un
» courage merveilleux pour y recevoir
» les derniers Sacremens, & joignant
» la plus profonde humilité dans la vuë
» de leur misere à la plus grande con-
» fiance en la misericorde de Dieu, ne
» se trouvent dignes que de mourir sur
» la cendre comme des pecheurs, lors-
» que la joye d'aller à Dieu leur fait
» dire avec David : *Je marcheray sans*
» *rien craindre au milieu des ombres de la*
» *mort parce que vous êtes avec moy.*
» Je n'exagere rien (continuë cet au-

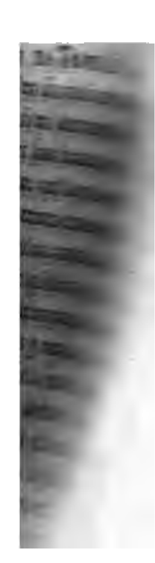
-eur ) j'en dis plutôt moins que trop, «
ceux qui en douteroient peuvent s'en «
informer ſans beaucoup de peine. «

C'eſt ce que l'on peut dire à ceux qui ſeroient tentez de douter de la verité des choſes qu'on a racontées. La Trappe eſt encore ce qu'elle étoit, on y peut aller, & y voir de ſes yeux plus qu'on n'en a dit. Mille gens y vont tous les jours, de la pieté & de la ſincerité deſquels il n'eſt pas permis de douter; on eſt tres-aſſuré qu'ils ne ſe plaindront pas qu'on ait exageré ou déguiſé les choſes qu'on vient de rapporter.

On doit encore ajouter que les talens de l'Abbé de la Trappe pour la direction des ames & la conduite de ſes Religieux étoient ſi grands, que dès qu'ils luy avoient expoſé l'état de leur conſcience, leurs tentations, leurs peines; quelque grandes qu'elles puſſent être, ſe diſſipoient en un moment. Un mot de ſa bouche leur rendoit la paix & la tranquillité qu'ils avoient perduës ou qu'ils étoient prêts de perdre; cette benediction continuë même après ſa mort; on ſçait par des témoignages irreprochables que des Religieux qui ont été re-[illegible] depuis ſa mort, & qui ne l'ont ja-[illegible]s connu, trouvent ſur ſon tombeau

la consolation à toutes leurs peines. Leur trouble s'y évanoüit, & ils en reviennent toujours avec un nouveau courage & une force toute nouvelle pour continuer leur penitence. Tant il est vrai que Dieu (comme parle l'Ecriture) garde les os de ses serviteurs, & que son esprit ne les abandonne pas après même que la mort nous les a enlevez, & semble les avoir détruits.

FIN.








UNIVERSITY OF MICHIG.
3 9015 06296 6547

